

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« CON PERMISO, SIN PERMISO » – ETHNOGRAPHIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE SANS
PERMIS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DES ARBRES FRUITIERS DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

SIMON PARENT

AVRIL 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord et avant tout à remercier mon directeur de recherche, Frédéric Parent, qui a été d'un appui précieux et dont les conseils méthodologiques sont largement responsables du succès de cette entreprise de recherche. Merci pour ta bienveillance et ton support indéfectible. I also want to thank Prof. Luis Aguiar of UBC Okanagan for his interest in my research project and for his support during my research stay in the Okanagan Valley. Merci aux collègues du Laboratoire de recherche ethnographique du Québec (LABREQ) pour leur écoute et leurs conseils qui ont nourri ma réflexion entourant ce mémoire. Je désire aussi à remercier le Service des relations internationales, la Faculté des sciences humaines et la Fondation de l'Université du Québec à Montréal pour le soutien financier qui a rendu cette recherche possible.

Tengo que agradecer a mis compas de las cerezas. Nada de eso haría sido posible sin su confianza, su amistad y su complicidad. Compartir esos ratos con ustedes en Okanagan, Mexico o Montreal fue un gran privilegio. Los estoy endeudado para siempre, no puedo agradecerlos bastante. Los mando abrazos duros y toda mi ternura, hasta donde están ahorita, dispersas y dispersos en el mundo.

À Simon Pineault et Roxanne Paulhus, qui, année après année, ont fait de la vie routinière de travailleur agricole migrant une partie de plaisir, je ne peux que vous réitérer mon amour inconditionnel. Vous êtes mon frère et ma sœur. Je dois exprimer ma reconnaissance envers Etienne Beaudoin-Mercier et Francis Mantha. L'intelligence, la passion et le sérieux que vous investissez dans vos projets ont été et demeurent une inspiration au quotidien. Merci à mon plus vieil ami, Hugo St-Pierre. J'ai de la chance de pouvoir compter sur ton incomparable sagesse et ta curiosité insatiable dans les bons moments comme dans la tourmente. Anne-Julie Beaudin, Laurence Dufour-Villeneuve, Maha Farah Elmir, le monde se porterait mieux s'il y avait davantage de personnes aussi brillantes, fortes et drôles que vous. À tou-te-s mes ami-e-s qui ont fait l'effort de braver ma carapace, mon sarcasme, mon cynisme et mes mesquineries, merci. Bertrand Desrochers, Miguel Tremblay, Nicolas Lemieux, Guillaume Pellegrini, Ariane Grenier-Tardif, Laurence Lallier-Roussin, Rosalie Dufour-Villeneuve, Alexandra Tanguay, William Gagné, Jordan Huot-Roberge, Lucie Pelletier-Landry, toute ma tendresse vous est destinée.

Il me serait impossible d'exagérer à quel point de je suis redevable à mon père, à ma mère et à ma sœur pour tout ce que je suis et pour tout ce qui m'importe dans cette vie. Vous m'avez surtout appris à apprendre, à être curieux et à aller au bout de mes passions, quoi qu'en pensent les autres. Marie, avoir

une grande sœur géniale et dotée d'une sensibilité sans borne a été un défi et un privilège immenses. Nicole, merci pour ton appui, ton amour et tous les sacrifices que tu as fait pour nous. Je t'admire pour ton courage, ton empathie, ta patience et ta sagesse. Je suis pris d'une grande tristesse à l'idée de ne pouvoir remercier mon père, Francis, en ces pages, lui qui nous a quitté à l'été 2019, au cours du terrain sur lequel se base cette recherche. Force est d'admettre que même ceux que l'on croit indomptable, des forces de la nature, en viennent à s'éteindre. J'ai toujours admiré sa franchise et sa droiture, des qualités rares dans un monde vaniteux qui broie, fait courber l'échine et pousse à une compromission continuelle. Avoir été l'objet de son amour et de sa fierté est un honneur qui m'accompagnera jusque dans la tombe.

ÉPIGRAPHE

*la vida es una lucha
como un río que avanza
y los hombres
quieren decirme,
decirte,
por qué luchan,
si mueren,
por qué mueren,
y yo paso y no tengo
tiempo para tantas vidas,
yo quiero
que todos vivan
en mi vida
y cante en mi canto,
yo no tengo importancia,
no tengo tiempo,
para mis asuntos,
de noche y de día
debo anotar lo que pasa,
y no olvidar a nadie.*

Pablo Neruda, "El hombre invisible"

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| REMERCIEMENTS | ii |
| ÉPIGRAPHE | iv |
| TABLE DES MATIÈRES | v |
| LISTE DES FIGURES..... | vii |
| LISTE DES TABLEAUX | viii |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES..... | ix |
| RÉSUMÉ | x |
| ABSTRACT | xi |
| RESUMEN | xii |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE 1 Problématique théorique | 9 |
| 1.1 Travail informel rémunéré | 9 |
| 1.2 Relations sociales de travail | 12 |
| 1.3 Échange social, réciprocité et monde du travail..... | 14 |
| 1.4 Sociologie de l’agriculture : production centrée dans la nature et temporalité agricole..... | 18 |
| CHAPITRE 2 Problématique méthodologique | 23 |
| 2.1 Processus d’accès au terrain | 23 |
| 2.1.1 Élaboration de l’objet de recherche et impératif ethnographique | 24 |
| 2.1.2 De relatifs accès initiaux au terrain : monde du travail et barrière linguistique | 25 |
| 2.1.3 Établissement de liens de confiance et intégration du milieu sur le terrain..... | 28 |
| 2.2 Construction des données : méthodologie de l’enquête de terrain..... | 30 |
| 2.2.1 L’observation participante..... | 30 |
| 2.2.2 Les entretiens ethnographiques | 36 |
| 2.3 Dévoilement et dissimulation : rôle de chercheur et rapport aux enquêté-e-s | 39 |
| 2.4 Sujet sensible : considérations éthiques et méthodologiques | 42 |
| 2.4.1 La déportabilité et ses manifestations en contexte | 42 |
| 2.4.2 Brouiller les traces et anonymiser | 46 |
| 2.5 Traitement et usage des « traces »..... | 48 |
| CHAPITRE 3 Les vallées de l’Okanagan, de Creston et leur industrie d’arboriculture fruitière | 50 |
| 3.1 Établissement du secteur arboricole fruitier et recours à la main-d’œuvre migrante : survol historique | 52 |
| 3.2 L’industrie arboricole fruitière des vallées de l’Okanagan et de Creston : État des lieux | 56 |
| 3.2.1 Usage et valeur des terres agricoles..... | 57 |

| | | |
|--|--|-----|
| 3.2.2 | Structure de l'industrie | 59 |
| 3.3 | Cycle des récoltes et demande de main-d'œuvre | 66 |
| 3.3.1 | Cycle des récoltes | 66 |
| 3.3.2 | Temporalité agricole et demande de main-d'œuvre..... | 69 |
| 3.4 | Composition de la main-d'œuvre agricole..... | 71 |
| 3.4.1 | Programme des travailleurs agricoles saisonniers..... | 72 |
| 3.4.2 | Travailleurs agricoles hypermobiles : les <i>pickers</i> | 75 |
| CHAPITRE 4 Les relations de réciprocité et le partage du risque entre travailleur-se-s et agriculteurs | | 92 |
| 4.1 | La relation d'emploi comme échange de services | 92 |
| 4.1.1 | Prestation de travail et offre d'emploi : une série d'échanges sociaux..... | 93 |
| 4.1.2 | Allocation d'un campement..... | 98 |
| 4.1.3 | Entreposage et réciprocité différée entre les saisons | 107 |
| 4.2 | Modalités de répartition du risque | 111 |
| 4.2.1 | Partage du risque de l'emploi, de sous-emploi et de la précarité économique..... | 112 |
| 4.2.2 | Répartition des risques liés au mode de rémunération | 118 |
| 4.2.3 | Risques liés à l'obtention du paiement..... | 120 |
| 4.2.4 | Répartition des risques sociaux (santé, sécurité, protections sociales) | 125 |
| CHAPITRE 5 Coopération et entraide entre travailleur-se-s | | 135 |
| 5.1 | Coopération dans la recherche d'emploi..... | 136 |
| 5.1.1 | La centralité de la recherche d'emploi et l'accumulation d'informations | 136 |
| 5.1.2 | La recherche d'emploi sans coopération et ses limites | 138 |
| 5.1.3 | Quelques formes de coopération dans la recherche d'emploi | 140 |
| 5.2 | Coopération et mise en commun de ressources matérielles | 152 |
| 5.2.1 | Véhicules, propriété collective et coopération..... | 153 |
| 5.2.2 | Campements, squat et mise en commun de logement..... | 159 |
| 5.3 | Coopération dans la dissimulation du travail informel..... | 166 |
| 5.3.1 | La dissimulation par l'usage de faux numéro d'assurance sociale | 167 |
| 5.3.2 | La dissimulation par l'usage de prête-noms..... | 169 |
| CONCLUSION | | 177 |
| ANNEXE A Entente de confidentialité (espagnol) | | 194 |
| ANNEXE B Grille d'entretien..... | | 197 |
| ANNEXE C Extrait des notes de terrain manuscrites..... | | 199 |
| ANNEXE D Extrait des notes de terrain transcrites et annotées | | 200 |
| ANNEXE E Extrait d'une transcription d'entretien (Frida)..... | | 201 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | | 202 |

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 : La vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique 50

Figure 3.2 : La vallée de Creston, en Colombie-Britannique 51

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1.1 Échange économique et échange social..... | 16 |
| Tableau 2.1 : Entretiens menés au cours de l'enquête de terrain..... | 37 |
| Tableau 3.1 : Culture des « fruits, baies et noix » dans la vallée de l'Okanagan | 58 |
| Tableau 3.2 Structure de l'industrie arboricole fruitière de l'Okanagan et de Creston..... | 60 |
| Tableau 3.3 : Période de maturité des fruits selon la région dans les vallées fruitières..... | 67 |
| Tableau 3.4 Typologie des <i>pickers</i> québécois des vallées fruitières de la Colombie-Britannique | 82 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AGRC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ASFC : Agence des services frontaliers du Canada

BCCA : British Columbia Cherry Association

BCFGA : British Columbia Fruit Growers Association

BCGA : British Columbia Grapegrowers Association

BCTFC : British Columbia Tree Fruits Cooperative

BCWGC : British Columbia Wine Grape Council

BCWI : British Columbia Wine Institute

CPAA : Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

FAC: Financement agricole Canada

FPS-UC Davis : Foundation Plant Services – University of California Davis

NAS : Numéro d'assurance sociale

PTAS : Programme des travailleurs agricoles saisonniers

PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires

PVT : Permis vacances-travail

STPS : Secretaria de Trabajo y Prevision Social (Gouvernement fédéral mexicain)

SVC : Summerland Varieties Corporation

UNHCR : Agence des Nations Unies pour les réfugiés

WALI : Western Agricultural Labor Initiative

WSU : Washington State University

RÉSUMÉ

Cette recherche porte sur les relations de travail informel auxquelles prennent part les travailleur-se-s agricoles migrant-e-s temporaires sans permis de travail dans l'industrie arboricole fruitière des vallées de l'Okanagan et de Creston, en Colombie-Britannique. S'appuyant sur une enquête de terrain menée de juin à octobre 2019 auprès de travailleur-se-s étrangers (majoritairement du Mexique), elle présente d'abord la structure de l'industrie locale et dresse un portrait de l'organisation du travail au sein des exploitations agricoles, laquelle est dominée par deux groupes de main-d'œuvre migrante : les journaliers du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, lesquels sont immobilisés dans l'emploi, et les « *pickers* », des travailleur-se-s hypermobiles issu-e-s de l'international ou d'autres provinces canadiennes multipliant les contrats de travail à courte durée entre les différents vergers au fil de la récolte. Cette recherche s'intéresse aux formes que prennent les relations de travail des jeunes *pickers* sans permis de travail et aux modalités d'attachement qui les lient aux agriculteurs locaux au cours de leur migration. Elle met l'accent sur les dimensions non-marchandes des rapports entre employés et donneurs d'ouvrage. Les relations de travail observées s'étendent au-delà de la nature passagère du travail en vertu d'une série d'échanges sociaux incluant notamment la prestation de travail, le recrutement de travailleurs, l'octroi d'un campement et l'entreposage de matériel et de véhicules. Ce mémoire analyse aussi les pratiques de coopération et d'entraide entre travailleur-se-s sans permis de travail et avec les autres groupes de travailleurs migrants. Il rend compte de l'établissement de réseaux de solidarité entre travailleur-se-s via l'entraide dans la recherche d'emploi, les pratiques de dissimulation du travail informel et la mise en commun de ressources matérielles telles que les véhicules et les campements.

Mots clés : travailleurs agricoles, travail migrant, travail informel, migration temporaire, relations de travail, Okanagan, Creston, Colombie-Britannique, arboriculture fruitière, ethnographie, temporalité agricole, échange social, réciprocité, mobilité dans l'emploi

ABSTRACT

This research examines the informal labor relations in which agricultural workers without a work permit are engaged in the tree fruit industry of the Okanagan and Creston Valleys, British Columbia, during their temporary migration. Based on fieldwork carried out from June to October 2019 among foreign workers (mostly from Mexico), it first presents the structure of the local industry and provides a portrait of the organization of labour within orchards, which is dominated by two groups of migrant laborers: those of the Seasonal Agricultural Workers Program (SAWP), who are immobilized by their closed work permit, and the “pickers”, mobile workers from abroad or from other Canadian provinces who multiply short-term work contracts between the different orchards as the harvest progresses. This research looks at labour relations of young pickers without a work permit and the forms of attachment that bind them to local farmers during their migration. It emphasizes the non-market dimensions of the relationship between employees and employers. The observed working relationships extend beyond the transient nature of the work through a series of social exchanges including provision of work, recruitment of workers, granting of a camp and storage of equipment and vehicles. This thesis also analyzes the practices of cooperation and mutual aid between workers without a work permit and with other groups of migrant workers. It reports on the establishment of solidarity networks between workers through mutual assistance in job search, the practices of concealing informal work and the pooling of material resources such as vehicles and camps.

Keywords : agricultural workers, migrant labour, informal work, temporary migration, labour relations, Okanagan, Creston, British Columbia, Canada, tree fruit industry, ethnography, agricultural temporality, social exchange, reciprocity, labour mobility

RESUMEN

Esta investigación se centra en las relaciones de trabajo informal en las que participan los trabajadores agrícolas migrantes temporales sin permiso de trabajo en la industria frutícola de los valles de Okanagan y Creston, en la Columbia Británica. Basándose en una encuesta de campo realizada de junio a octubre de 2019 entre trabajadores-se-s extranjeros (mayoritariamente de México), presenta en primer lugar la estructura de la industria local y traza un retrato de la organización del trabajo en las explotaciones agrícolas, que está dominada por dos grupos de mano de obra migrante: los jornaleros del Programa de Trabajadores Agrícolas Estacionales, que están inmovilizados en el mercado del empleo, y los *Pickers*, trabajadores hipermóviles internacionales u de otras provincias canadienses que multiplican los contratos de trabajo de corta duración entre los diferentes huertos de la región a lo largo de la cosecha. Esta investigación se centra en las formas que adoptan las relaciones laborales de los jóvenes *Pickers* sin permiso de trabajo y en las modalidades de vinculación con los agricultores locales durante su migración. Hace hincapié en las dimensiones no mercantil de las relaciones entre empleados y donantes de obras. Las relaciones laborales observadas se extienden más allá de la naturaleza transitoria del trabajo en virtud de una serie de intercambios sociales que incluyen la prestación de trabajo, la contratación de trabajadores, la concesión de un campamento y el almacenamiento de material y vehículos. También se analizan las prácticas de cooperación y ayuda mutua entre trabajadores sin permiso de trabajo y con otros grupos de trabajadores migrantes. Informa sobre el establecimiento de redes de solidaridad entre trabajadores y trabajadoras mediante la ayuda mutua en la búsqueda de empleo, las prácticas de ocultación del trabajo informal y la puesta en común de recursos materiales como vehículos y campamentos.

Palabras clave : trabajadores agrícolas, trabajo migrante, trabajo informal, migración temporal, relaciones laborales, Okanagan, Creston, Columbia Británica, Canada, industria frutícola, etnografía, temporalidad agrícola, intercambios sociales, reciprocidad, movilidad laboral

INTRODUCTION

« Ça change, dans la vallée », me dit Gaétan. Nous sommes aux abords de la soupe populaire. Autour de nous, plusieurs profitent d'une éclaircie pour fumer une cigarette après leur repas. Au loin, des nuages sombres se présagent par-delà les montagnes dégarnies et laissent croire que la journée de cueillette de pommes d'aujourd'hui est à l'eau. Près de l'édifice, on distingue facilement les conversations en espagnol des cueilleurs de celles en anglais des personnes défavorisées qui fréquentent l'établissement.

Je n'ai pas vu Gaétan depuis plus d'un an. Nous nous sommes rencontrés en 2016, alors que nous travaillions dans le même verger, au sud de la vallée de l'Okanagan. Soixantenaire, Gaétan est Québécois, mais réside depuis de nombreuses années dans la région. Il était de la première vague de jeunes Québécois et Québécoises qui ont fait le voyage jusqu'en Colombie-Britannique dans les années 1970 pour travailler dans les vergers et se la couler douce, ici où les étés sont les plus chauds au pays. Ayant fondé une famille, il est rentré au Québec quelques décennies, puis est revenu s'installer pour de bon dans la vallée au cours des années 2000.

« Oui, c'est vrai. Moi-même, je m'entoure juste de Mexicains maintenant, » lui dis-je, rieur, me retournant en direction de mes collègues qui discutent avec leurs amies, tous originaires du Mexique. Le changement auquel Gaétan fait référence est un changement démographique peu documenté, mais qui saute aux yeux de ceux et celles qui ont fréquenté le monde agricole de la vallée de l'Okanagan au cours des cinq dernières années. Si la migration saisonnière de centaines de travailleurs agricoles vers les vergers d'Osoyoos, de Penticton ou de Kelowna ne date pas d'hier, leur nombre était jusqu'à tout récemment composé d'une grande majorité de jeunes du Québec. Un observateur extérieur serait désormais bien embêté s'il devait établir qui, des jeunes Québécois-e-s ou des jeunes latino-américain-e-s, constitue le plus grand groupe de cueilleurs de fruits dans la vallée.

« Moi, ça ne me fait rien du tout, je n'y vois pas de problème. Tant que tout le monde peut gagner son pain, » me dit Gaétan, « mais si des Québécois se mettent à chialer, qu'ils veulent une douche – "oh wow, une douche" –, ça devient plus facile à remplacer. » Des gouttelettes se mettent à percuter les flaques d'eau souillée qui longent le trottoir où nous discutons. Frida et Jaime me regardent, souriant. Assurément, nous ne travaillerons pas cet après-midi. « ¿Vamos? » me demande Frida. « Dame un rato, » lui dis-je à mon tour. Gaétan et moi reprenons notre discussion, parlons des contrats où il a travaillé cette saison,

puis au moment de nous dire aurevoir, il me glisse : « Faut se mettre à leur place. Si on m'avait dit, dans les années 70, que je pourrais aller travailler au Mexique pour 68\$/h, tu peux me croire que j'y serais allé autant que possible. »

Je rejoins mes *compas*, nous saluons leurs amies et nous dirigeons vers la voiture, garée tout près, sous la pluie qui s'abat maintenant avec intensité. Je leur demande s'ils ont des courses à faire en ville. « *No, vamos a casa,* » répond Jaime. La *casa*, pour nous, c'est un garage situé à même le verger où nous travaillons depuis plusieurs semaines. Nous y cuisinons, mangeons, jouons de la musique et nous y lavons, entourés d'outils en tout genre, de machinerie agricole, d'emballages de produits agrochimiques et d'une petite souris qui ne craint plus notre compagnie, désormais convaincue que nous ne saurions la rattraper dans les recoins poussiéreux de notre « maison ».

Chaque matin, aux petites heures, nous sortons de nos tentes respectives et nous hâtons à travers les rangées de pommiers pour rejoindre le garage. L'arrivée de chacun est ponctuée d'une exclamation traduisant notre fatigue accumulée, une réponse nerveuse à la vague de froid qui s'est installée très tôt dans la vallée cette année. Chaque jour, Frida semble encore plus frigorifiée. Même moi, qui feignais de ne pas avoir froid depuis quelques jours, je dois me résigner : même les Canadiens ont froid. Nous travaillons désormais avec des caleçons longs sous nos shorts et nous ne retirons plus nos cotons ouatés de la journée. Nous déjeunons bien et passons les huit prochaines heures à cueillir des pommes, maniant nos échelles de 8 pieds et emplissant des *bins* devant contenir environ 1000 livres de fruits. Hier, notre patron nous a offert des gants, puisque le contact répété des pommes humides et froides a tôt fait de priver nos doigts de sensations tactiles.

Depuis bientôt quatre mois, nous travaillons tous les jours où c'est possible. Nos congés sont dictés par la température et le niveau de mûrissement des différentes variétés de fruits, puis dans une autre mesure, par notre capacité à être embauché-e-s par des agriculteurs. Cette saison, la pluie s'est faite le principal obstacle à notre régimentation au monde monotone du travail agricole et ce, au grand dam des cultivateurs. Je ne saurais compter le nombre de fois où Antonio, notre patron, s'est dirigé vers nous et a beuglé : « *That damned rain again! I can't believe it! I've never seen so much rain, and I've been doing this for 40 years!* ».

Heureusement, comme Antonio ne cultive que des pommes, la pluie ne fait que retarder la récolte. Toutefois, pour les producteurs de cerises de la vallée, l'abondance de pluie dans ce climat normalement chaud, ensoleillé et sec a provoqué des dégâts considérables sur les récoltes. Plusieurs producteurs ont estimé avoir perdu la moitié de leur récolte potentielle, ce qui a fait dire à plusieurs qu'il s'agissait de la pire saison depuis des décennies (Gilmour, 2019 ; McCullough, 2019). À la mi-juillet, le ministère de l'Agriculture de Colombie-Britannique avait reçu plus de 400 réclamations d'assurance de la part des exploitants agricoles d'Oliver et de Kelowna (Saddleton, 2019). *Mala temporada*, « saison de *marde*», c'est un constat qui a fait consensus chez les *pickers* de tout acabit. La réduction des opportunités de travail dans la cueillette des cerises, la récolte la plus lucrative pour les travailleur-se-s migrant-e-s, a certainement causé des maux de tête et affecté le parcours de bien des cueilleur-se-s cette saison, en plus de provoquer des tensions entre travailleur-se-s.

Ce mémoire invite à une immersion dans la vie quotidienne des jeunes travailleur-se-s agricoles sans permis de travail au cours de leur migration circulaire à travers les vallées fruitières de l'Okanagan et de Creston. Le sujet peut surprendre, puisque leur migration de travail fait figure d'exception dans le monde de l'agriculture canadienne, lequel est dominé par le recours à de la main-d'œuvre migrante temporaire issue du Mexique, des Caraïbes et d'Amérique centrale par l'entremise du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Deux ans après le séjour d'enquête sur lequel se base cette recherche, l'expérience de mes enquêté-e-s paraît d'autant plus exceptionnelle compte tenu du fait que les restrictions frontalières liées à la pandémie de la Covid-19 ont virtuellement nullifié la migration saisonnière de près d'un millier de ces jeunes travailleur-se-s étrangères sans permis de travail lors des deux dernières récoltes, provoquant un important casse-tête en termes d'organisation de la main-d'œuvre agricole dans l'industrie fruitière de Colombie-Britannique.

La gageure qui sous-tend ce projet de recherche est de supposer qu'en réalisant une description dense d'un cas particulier, soit la migration de travail informel de jeunes ressortissant-e-s étranger-ère-s et les relations de travail qu'elle génère et au sein desquelles ils et elles s'immiscent, on sera à même de rendre compte de dynamiques plus générales qui traversent le monde du travail agricole. Un cas limite comme celui qui nous intéresse, si on le traite avec le sérieux et la rigueur qui s'impose, saurait-il jeter une lumière nouvelle sur le tableau général des relations de travail dans l'industrie arboricole fruitière de la Colombie-

Britannique? Libre au lecteur-trice d'en conclure. J'ose pour ma part simplement espérer que la restitution de la réalité quotidienne que j'ai partagée avec mes enquêté-e-s se montre à la hauteur de la confiance qu'ils et elles m'ont accordée.

Problématique

En 2019, l'industrie de la culture des arbres fruitiers des vallées de l'Okanagan et de Creston, dans le sud continental de la Colombie-Britannique, concentrait ses activités dans la production de cerises sucrées, de pommes et dans une moindre mesure, d'autres fruits à noyaux tels que les pêches, les abricots, les poires et les prunes. Pour réaliser cette production, les entreprises agricoles de la région dépendent d'une main-d'œuvre saisonnière nombreuse, laquelle provient majoritairement de l'extérieur de la province. Les travailleur-se-s migrant-e-s temporaires qui évoluent dans le secteur arboricole fruitier se divisent en deux groupes.

D'une part, les journalier-ère-s du Programme des travailleurs agricoles saisonniers temporaires (PTAS) proviennent pour la plupart du Mexique et de la Jamaïque, puis dans une proportion plus limitée d'autres pays des Caraïbes. D'un nombre estimé entre 2000 et 3500, les travailleur-se-s du PTAS évoluant dans la vallée de l'Okanagan et de Creston disposent d'un permis de travail temporaire d'une durée variant de six semaines à 8 mois. Ils et elles sont liées à un employeur-unique, ce qui signifie qu'il leur est interdit de travailler pour toute autre entreprise. Conformément aux termes du PTAS, ces travailleur-se-s sont payé-e-s selon un taux horaire (le plus souvent le salaire minimum, sans augmentation pour les heures supplémentaires) et logé-e-s par leur employeur, lequel couvre la moitié des coûts de leur transport aller-retour depuis leur pays d'origine, moyennant des déductions salariales pouvant s'élever à quelques centaines de dollars pour l'étendue du contrat. Au cours de leur séjour, les personnes encadrées par le PTAS effectuent des tâches des plus variées, allant du travail manuel sur les exploitations agricoles à l'opération de machinerie spécialisée dans les stations fruitières (de larges usines-entrepôts destinées au traitement des fruits).

D'autre part, le second groupe de main-d'œuvre agricole en importance dans le secteur est celui des travailleur-se-s agricoles « hypermobiles », plus communément appelé-e-s les cueilleur-se-s ou les *pickers*. Aussi issus de l'extérieur de la Colombie-Britannique, les *pickers* se distinguent des travailleur-se-s du PTAS par leur mobilité dans l'emploi, puisque leur migration de travail est marquée par un déplacement entre

de multiples contrats de travail (in)formels à court terme au cours d'une saison. Leur activité de travail dans les vallées fruitières de Colombie-Britannique se concentre dans la récolte des fruits pour laquelle ils et elles sont payé-e-s selon un modèle de rémunération à la pièce. Avec 1500 à 2500 personnes en présence dans la région annuellement, le groupe des cueilleurs et cueilleuses est constitué en majorité de jeunes Québécois-e-s, mais compte néanmoins en son sein ce que j'ai estimé à un peu moins d'un millier de voyageur-se-s internationaux-ales sans permis de travail originaires en grande partie du Mexique, mais aussi de la France, de l'Espagne et de l'Argentine, notamment.

À ce jour, bon nombre de travaux abordent les relations de travail des migrants encadrés par le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'échelle du Canada et plus particulièrement leurs branches agricoles dont fait partie le PTAS. Dans le cas spécifique de la vallée de l'Okanagan, on peut souligner les travaux de recherche réalisés depuis la mise en application du PTAS en Colombie-Britannique en 2004 par Preibisch et Otero (2014), Aguiar, Tomic et Trumper (2010, 2011), Geody Leibel (2007), Elise Hjalmarsson (2016) et par Cohen et Hjalmarsson (2018). Or, en ce qui a trait à la migration de travail circulaire des *pickers* vers les vallées de l'Okanagan et de Creston, peu de ressources sont disponibles dans la littérature en sciences sociales. Hugo Couture (2009) et Geody Leibel (2007) ont tous deux réalisé un terrain ethnographique auprès de jeunes Québécois-e-s dans le cadre de leur mémoire de maîtrise, s'intéressant de près ou de loin à la nature de leurs relations de travail. Au-delà de ces deux instances, on a peu abordé la migration de travail agricole des cueilleurs et cueilleuses du Québec, mis à part de manière indirecte ou comme rappel historique. À cet effet, on peut se référer aux travaux de Aguiar, Tomic et Trumper (2010, 2011) et de Tomic et Trumper (2016), qui mobilisent à leur tour les recherches historiques menées par Mario Lanthier et Lloyd Wong sur les jeunes migrant-e-s québécois-e-s dans les années 1980 (Lanthier et Wong, 2002 ; Lanthier, 1984 ; Wong, 1988).

Mais qu'en est-il de ces cueilleurs et cueilleuses venu-e-s de l'international, sans permis de travail, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre qui récoltent les fruits dans ces vallées? Mis à part une mention à la volée dans le mémoire de Couture (2009), on aurait du mal à considérer leur existence en s'appuyant sur la littérature académique. Si parmi les acteurs du secteur agricole de l'Okanagan, leur présence est un secret de Polichinelle, on l'évoque rarement dans les médias locaux hormis dans quelques coupures de journaux. Cette absence de savoirs publiés sur les jeunes travailleur-se-s agricoles sans permis de travail s'explique probablement, d'une part, par la relative nouveauté du phénomène et par l'accentuation récente de cette migration circulaire de travail depuis 2016, comme nous le verrons plus

bas. D'autre part, on peut facilement entrevoir comment la nature informelle de leur trajectoire dans l'emploi au Canada participe à la dissimulation de leur présence vis-à-vis des institutions officielles, qu'il s'agisse de l'État, des médias ou du monde académique.

La présente recherche vise à atténuer le manque de connaissances actuellement disponibles sur l'organisation de la main-d'œuvre et les relations de travail dans l'industrie arboricole fruitière de la Colombie-Britannique. Pour ce faire, elle cherche à documenter empiriquement la migration de travail des jeunes travailleur-se-s mexicain-e-s sans permis de travail et à rendre compte, via la mobilisation de leur discours et d'observations directes, de la nature des relations de travail auxquelles ils et elles prennent part au cours de leur trajectoire dans l'emploi. Quelle place occupent les travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail dans l'organisation actuelle de la main-d'œuvre au sein de l'industrie des arbres fruitiers des vallées de l'Okanagan et de Creston? Quelles formes d'attachement régissent les relations de travail informelles entre ces cueilleur-se-s et les agriculteurs? Quelles formes de coopération et d'entraide ont cours entre travailleur-se-s sans permis de travail pour faciliter leur navigation dans le monde du travail agricole? Ces relations d'entraide s'étendent-elles aux autres groupes de main-d'œuvre qui cohabitent dans l'industrie? Voilà les interrogations sur lesquelles cette recherche se penche.

Ce mémoire est composé de cinq chapitres. Le premier aborde les outils théoriques mobilisés afin de cerner l'objet de cette recherche, les relations de travail informel en agriculture. On y étaye le travail conceptuel entourant les notions de *travail informel rémunéré* et de *relations sociales de travail* qui nous permettent d'inscrire les relations observées sur le terrain dans un contexte localisé particulier marqué par des conventions et des pratiques régularisées. On mobilise aussi la théorie de l'échange social et de la réciprocité dans le monde du travail développée notamment par Norbert Alter (2012). On sollicite par ailleurs quelques théories-clés de la sociologie de l'agriculture sur les obstacles naturels au développement capitaliste dans le secteur agricole. Sur cette base, on met de l'avant la notion de temporalité agricole, rapport qui permet de rendre compte des particularités du secteur arboricole fruitier et des dynamiques propres de son développement dans les vallées de l'Okanagan et de Creston.

Le second chapitre traite de l'approche méthodologique qui a guidé cette recherche. J'y aborde mon processus d'accès au terrain et l'établissement progressif d'un lien de confiance avec mes enquêté-e-s. On y rend aussi compte des principales techniques de construction des données, soit l'observation participante et les entretiens ethnographiques, puis de la manière concrète par laquelle je les ai mise à

profit au cours de mon enquête. Le chapitre traite par ailleurs du degré de dévoilement et de dissimulation de mon rôle de chercheur vis-à-vis des participant-e-s à la recherche, puis des moyens que j'ai employés afin de minimiser les risques encourus par ces dernier-ère-s.

Le troisième chapitre dresse un portrait de l'industrie arboricole fruitière des vallées de l'Okanagan et de Creston. Il s'amorce avec un historique de l'établissement du secteur fruitier dans la région au XIX^e siècle et de l'emploi de main-d'œuvre migrante au cours de son développement. Ensuite, on établit un état des lieux au niveau de l'usage et de la valeur des terres agricoles par les exploitants agricoles, puis de la structure de l'industrie en établissant une typologie des entreprises en présence, tant en ce qui a trait aux vergers que pour les institutions de recherche et développement, les fournisseurs d'intrants agricoles, les lobbys et les exportateurs. Par la suite, on s'attarde aux cycles des récoltes propre aux variétés de fruits et à l'impact de cette temporalité agricole ancrée dans les caractéristiques naturelles des cerises et des pommes sur la demande discontinue de main-d'œuvre dans le secteur. Finalement, le chapitre s'achève sur une présentation de la composition de la main-d'œuvre agricole, définissant les relations sociales de travail distinctes auxquelles s'intègrent d'une part les journalier-ère-s du PTAS et, d'autre part, les travailleurs hypermobiles dits « *pickers* ».

Le chapitre 4 propose l'analyse des modalités d'attachement entre travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail et agriculteurs à la lumière des théories sur les relations de réciprocité appliquées au monde du travail. D'abord, en mobilisant les données récoltées sur le terrain, on y présente les relations de travail entre salariés et donneurs d'ouvrage comme une mixture composite d'échange marchand et d'échange social, impliquant une série d'échanges de services difficilement réductibles à une somme monétaire et engendrant un endettement mutuel. Nous soumettons à l'analyse quelques-uns des échanges sociaux -types qui affermissent le lien unissant agriculteurs et travailleur-se-s sans permis de travail, soit la prestation de travail et l'offre d'emploi, l'allocation d'un campement et l'entreposage de véhicules. Ensuite, nous analysons les modalités de répartition des risques du travail dans la relation d'emploi. En s'intéressant aux divers types de risques, tels que le risque de l'emploi et du sous-emploi, les risques quant à la rémunération et les risques sociaux, on peut attester d'une tendance de la part des employeurs à se délester des risques qui pèsent alors plus fortement sur les travailleurs étrangers à statut précaire dans l'industrie arboricole.

Le cinquième chapitre offre une analyse des pratiques de coopération et d'entraide qui s'établissent entre travailleurs agricoles sans permis de travail, mais aussi entre les membres des divers groupes de main-d'œuvre présents dans l'industrie fruitière de l'Okanagan et de Creston. On y dresse une analyse des diverses formes de coopération observées sur le terrain, notamment dans les pratiques de recherche d'emploi, dans la mise en commun de ressources informationnelles et matérielles et dans la dissimulation du travail informel. Dans chaque cas, on démontre en quoi ces pratiques de coopération entre travailleur-se-s participent de la constitution de réseaux et d'alliances qui tendent à faciliter la navigation des jeunes travailleurs étrangers dans le monde de l'emploi.

CHAPITRE 1

Problématique théorique

Le présent mémoire s'inscrit à l'intersection de divers champs de la sociologie contemporaine – la sociologie des migrations, la sociologie du travail, la sociologie de l'agriculture ou sociologie rurale. Cette section présente les notions, concepts et théories sur lesquels se fondent les analyses proposées dans cette recherche. D'abord, on cerne la notion de travail informel rémunéré, puis on mobilise la conceptualisation des relations sociales de travail telle que présentée par Martine D'Amours (2015). Par la suite, on présente la théorie de l'échange social et de la réciprocité dans le monde du travail de Norbert Alter (2012). Finalement, il est question de quelques théories-clés de la sociologie de l'agriculture qui permettent une analyse localisée du développement et des dynamiques de secteurs particuliers du monde agricole, notamment avec l'apport du concept de temporalité agricole.

1.1 Travail informel rémunéré

Cette recherche participe à un effort récent de chercheur-e-s en sciences sociales visant à documenter empiriquement le travail informel rémunéré (Marcelli *et al.*, 2010 ; Williams et Windebank, 2001 ; Lesemann, 2015). J'emprunte à cet effet la définition d'usage du travail informel rémunéré comme étant des « activités qui relèvent du travail non déclaré par l'employeur ou par l'employé, qui échappent par conséquent aux régulations étatiques et aux contributions sociales qui devraient normalement être versées » (Lesemann, 2015, p. 245). Cette définition s'avère concomitante avec celle qu'offrent les travaux fondateurs d'Alejandro Portes (1995), soit « l'ensemble des activités qui génèrent un revenu mais qui ne sont pas régulées par l'État dans un environnement social où des activités similaires le sont » (p. 123).

La notion de travail informel rémunéré, quoique imparfaite, rend compte des activités de travail qui, bien qu'elles échappent à la codification et à la régulation du droit du travail et de la loi fiscale, sont menées en échange d'une rétribution monétaire, ce qui le distingue du travail non-rémunéré dans la sphère domestique, notamment. Cette notion nous permet aussi d'éviter de faire un usage indiscriminé de notions connexes telles que « souterrain », « illégal », « non-officiel », « clandestin », « invisible », etc., qui pullulent pour qualifier le travail dans les recherches sur cette thématique (Noiseux, 2000 ; Williams et Windebank, 2001). De plus, recentrer notre enquête autour de la théorisation plus large du travail informel rémunéré permet d'éviter d'importants écueils épistémologiques.

Dans ses travaux sur les discours entourant le travail dit « illégal » en France, Alain Morice (1997) observe une tendance à présenter les sans-papiers comme étant la principale cause de l'existence de l'emploi informel et à mettre l'emphase sur le rôle joué par des importateurs et utilisateurs de main-d'œuvre étrangère. Toutefois, maintes études empiriques démontrent que le phénomène du travail informel rémunéré dépasse non seulement largement l'emploi de personnes non-documentées, mais relève aussi d'une réalité sectorielle, soit des « manquements généralisés à la lettre et à l'esprit du droit du travail » (p. 180). Loin d'être strictement l'affaire des populations marginalisées, de nombreux travaux menés dans les nations dites « libérales » du nord global ont démontré que le travail informel bénéficiait en grande partie à ceux et celles profitant déjà d'une relation d'emploi formelle (Kostychina et Luu, 2019 ; Williams, 2001, 2010 ; Fortin *et al.*, 1996 ; Lemieux, Fortin et Fréchette, 1994 ; Barthe, 1988 ; Ahn et Rica, 1997). Il devient important de replacer la diversité des formes de pratiques de travail informel dans un continuum rendant compte de divers degrés d'organisation du travail par les donneurs d'ouvrage et d'autonomie des travailleur-se-s dans leur activité. (Marcelli, Williams et Joassart, 2010).

Plutôt que de se contenter de théories généralisantes sur le travail informel rémunéré, voulant qu'il soit d'une part le fait de la persistance de pratiques pré-capitalistes vouées à être formalisées ou, d'autre part, le résultat de bouleversements économiques et institutionnels provoqués par la mondialisation néolibérale, Williams (2010) invite à complexifier l'analyse et à étudier en quoi les pratiques du travail informel s'inscrivent dans des dynamiques sociales particulières et localisées. Parmi les déterminants sociaux qui peuvent influencer sur l'existence d'une sphère économique informelle, on compte notamment la présence (ou l'absence) de régulateurs économiques, la durée de la période d'emploi, la structure industrielle, les traditions culturelles, mœurs et moralité sociale locaux et régionaux, la nature des réseaux sociaux, le droit du travail puis le type et la disponibilité du logement.

Dans la foulée de travaux sur le travail informel rémunéré dans les pays du nord global (Marcelli, Williams et Joassart, 2010 ; Pfau-Effinger, Flaquer et Jensen, 2009), Frédéric Lesemann (2015) avance que ces pratiques sont souvent sectorielles et sont observables de manière saillante dans les domaines du transport, de la restauration, de l'agriculture, de la construction et rénovation immobilière, du travail d'aide domestique dans les résidences privées et dans la petite industrie (*sweatshops*). Ce sont des secteurs d'activités :

1. dans lesquels la régulation des États pénètre peu ou pas, ou encore difficilement, entre autres parce qu'y prévalent des relations entre individus privés, de courte ou de moyenne durée ;
2. où les activités sont généralement à petite échelle et très décentralisées ;
3. dont le recrutement passe par des réseaux sociaux ;
4. où la régulation se fait par la réputation et la confiance ;
5. qui mobilisent peu ou pas de capital économique ;
6. où l'emploi dépend d'une relation directe à un donneur d'ordre exclusif ;
7. qui fonctionnent en absence de tout contrat écrit entre les contractants et, a fortiori, à l'exclusion de tout droit reconnu ;
8. où l'emploi est de durée limitée et s'exerce dans des conditions flexibles ;
9. où le travail est souvent effectué par des immigrants récents, souvent illégaux ;
10. où ceux et celles qui le réalisent estiment avantageux de ne contribuer à aucune cotisation sociale ;
11. où les deux parties s'accordent pour échapper à la régulation étatique ;
12. où chacune des deux parties peut se retirer de l'entente, de l'engagement quand bon lui semble, sans préjudice, sans conséquence négative, sans exercice de la violence;
13. où donc les relations de pouvoir entre les parties sont limitées à un échange strictement monétaire. (Lesemann, 2015)

Pour Lesemann (2015), en approchant l'informalité dans le travail à partir du référent normatif du rapport salarial fordiste, concept sur lequel s'est construite la sociologie du travail contemporaine, on ne peut que considérer le travail informel rémunéré comme étant un « sous-travail » ou un « moins-travail », avec une rémunération, une protection sociale et une stabilité moindres (p. 253). Pourtant, Williams (2001, 2010) démontre bien comment la sphère du travail informel rémunéré, bien qu'on la caractérise comme étant le lieu des pires excès de l'avènement des échanges monétaires motivés par le profit et comme modèle de la dérégulation néolibérale, donne souvent lieu à des relations sociales de travail qui s'écartent de logiques strictement mercantiles et du motif de profitabilité. En cherchant à saisir l'informalité des relations de travail telles qu'elle s'incarne empiriquement dans un lieu particulier, au-delà d'un référent normatif extérieur, on parvient à confronter les modèles de rationalité économique et sociologique dominants aux dynamiques relationnelles et aux liens sociaux concrets auxquels participent les échanges de travail en question (Lesemann, 2015).

1.2 Relations sociales de travail

Le travail informel rémunéré engendre ainsi des relations non-codifiées par contrat et/ou non-régies par le droit du travail en vigueur, relations dont cette recherche documente les manifestations empiriques dans un espace social particulier, celui des vergers dans les vallées fruitières la Colombie-Britannique. Or, il apparaît primordial d'aborder les traces de ces relations non pas comme des créations *ex nihilo*, mais bien dans un rapport dialectique où les relations de travail observées sont à la fois encadrées dans un modèle préexistant, des façons de faire communes à un secteur d'activité, par exemple, puis participent à la constante élaboration et renégociation de ces mêmes pratiques régularisées. Afin de traiter notre objet, les relations de travail de la main-d'œuvre agricole étrangère sans permis de travail, de manière à rendre compte de cette dynamique entre les niveaux interactionnel et de la régularité sociale, cette recherche mobilise la notion de relations sociales de travail.

La chercheuse Martine D'Amours (2015) a notamment fait appel à cette notion dans le cadre de ses recherches sur le travail indépendant. Elle la développe afin de dépasser les apories liées à la notion de rapport salarial qui a marqué les théories de la régulation en sociologie économique vers la fin du XX^e siècle (Aglietta, 1976 ; Boyer, 1986 ; Bélanger et Lévesque, 1991). Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux de Lacroix et Mollard (1991, 1995) à propos du travail indépendant en agriculture et propose une conception plus élargie de la relation de travail qui soit « pertinente pour l'analyse d'une variété de modalités de relations de travail (ou d'emploi), allant du travail indépendant au salariat, en passant par les zones hybrides » (D'Amours, 2015, p. 144).

Dans le contexte de notre étude, les *relations sociales de travail* désignent un ensemble de conventions et de configurations construites historiquement et socialement à l'échelle d'un secteur d'activité ou d'occupation, ensemble qui « préexiste à la relation contractuelle qui unit un travailleur [...] particulier et un donneur d'ouvrage particulier, autour d'une prestation spécifique » (D'Amours, 2015 p. 145). Selon la chercheuse, il est important de parler de relations *sociales* de travail dans la mesure où la recherche a eu tendance à analyser les rapports professionnels à l'extérieur des relations sociales au sein desquelles ils sont encadrés. « Ces configurations sont le produit de la construction par des acteurs, elles sont inscrites dans des pratiques communes et sont souvent régulées de manière formelle ou informelle » (*Ibid.* p. 144).

D'Amours (2015) propose trois niveaux d'analyse des relations sociales de travail. Le premier est celui des acteurs, où il faut prendre en compte l'identité des donneurs d'ouvrage – qu'ils soient des individus ou des entreprises – et des travailleurs, puis comprendre leur relation asymétrique dans le contexte du marché de l'emploi. Le second niveau est celui des configurations organisationnelles du travail. Il traite de la capacité des donneurs d'ouvrage à contrôler le procès de travail, du principe de rémunération et des modalités de répartition du risque. Comme Williams (2010) le faisait plus tôt, D'Amours (2015) soutient que l'organisation du travail est à penser en termes de degré d'hétéronomie et d'autonomie pour le travailleur, c'est-à-dire en fonction de la capacité de l'employeur à diviser, à coordonner et à contrôler la qualité du travail. Le mode de rémunération adopté dans la relation de travail constitue en soi une modalité de répartition du risque : « si la rémunération est forfaitaire, détachée du temps de travail, les aléas pouvant survenir en cours de prestation et ceux rattachés à l'acceptation du produit sont assumés par le travailleur. Dans le cas contraire du paiement à l'heure, ces risques sont assumés par le client » (D'Amours, 2015, p. 147). Quant aux modalités de répartition du risque, on doit prendre en considération qui, dans une relation de travail, prend à sa charge les risques de sous-emploi, les risques sociaux (santé, sécurité, protection sociale). Le troisième et dernier niveau concerne la régulation institutionnelle à l'échelle nationale, occupationnelle, puis à l'échelle contractuelle (formelle ou informelle) où les modalités sont négociées entre les parties.

Comme ce mémoire porte sur des relations de travail informelles, à court terme, qui ont cours sur une base temporaire, de personne à personne, en évitant une codification contractuelle et une régulation par le droit du travail, il est d'autant plus important de mettre en lumière les pratiques courantes et conventionnelles, socialement partagées, dans lesquelles ces relations s'inscrivent. Miser sur cette approche permet d'appréhender le monde du travail dit « atypique » en soi et pour soi, sans tomber dans les postulats généralisateurs du référent au modèle salarial fordiste, tout en permettant d'analyser les relations sociales de travail à divers niveaux ; dans le cas qui nous occupe, ceux des acteurs et des configurations organisationnelles du travail. Comme nous le verrons plus tard, l'encastrement des pratiques de travail dans l'industrie arboricole au sein de relations sociales de travail qui précèdent et dépassent le lien particulier entre agriculteur et *picker* qui leur permettent de s'engager mutuellement en s'épargnant l'explicitation des conditions de cet engagement. Afin de rendre compte des modalités d'attachement particulière entre travailleur et donneur d'ouvrage, lesquelles échappent à la formalisation

du travail sous la forme du contrat et du droit, je vais maintenant mobiliser la notion d'échange social appliquée au monde du travail.

1.3 Échange social, réciprocité et monde du travail

Il peut sembler étrange d'aborder les relations de travail à partir de conceptualisations inspirées de la théorie du don de Marcel Mauss (1923), tant la conception du travail comme étant le fait d'échanges marchands motivés par le profit est hégémonique (Williams, 2010, 2001). Pourtant, pour Karl Polanyi (1983), la marchandisation du travail constitue une des fictions fondatrices de l'idée du marché autorégulateur. Selon lui, le travail est irréductible à de la marchandise puisque les êtres humains ne sont pas produits pour la vente, d'autant que l'existence de « force de travail » dépend entièrement de la socialité primaire : « Le travail n'est que l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même – laquelle, de son côté, n'est pas produite pour la vente mais pour des raisons entièrement différentes –, et cette activité ne peut pas non plus être détachée du reste de la vie, être entreposée ou mobilisée. » (p. 122)

C'est dans le même ordre d'idée que Marx (1867a), dans la conclusion de la première partie du *Capital*, critique d'un ton railleur la conception libérale et utilitariste de la vente de la force de travail :

En réalité, la sphère de la circulation ou de l'échange de marchandises, entre les bornes de laquelle se meuvent l'achat et la vente de la force de travail, était un véritable Eden des droits innés de l'homme. Ne règnent ici que la Liberté, l'Égalité, la Propriété et Bentham. Liberté ! Car l'acheteur et le vendeur d'une marchandise, par exemple de la force de travail, ne sont déterminés que par leur libre volonté. Ils passent un contrat entre personnes libres, à parité de droits. Le contrat est le résultat final dans lequel leurs volontés se donnent une expression juridique commune. Égalité ! Car ils n'ont de relation qu'en tant que possesseurs de marchandises et échangent équivalent contre équivalent. Propriété ! Car chacun ne dispose que de son bien. Bentham ! Car chacun d'eux ne se préoccupe que de lui-même. La seule puissance qui les réunisse et les mette en rapport est celle de leur égoïsme, de leur avantage personnel, de leurs intérêts privés. (pp. 197-198)

Pour reprendre à nouveau une formule de Marx (1867a), une fois que nous serons entré-e-s « dans l'antre secret de la production, au seuil duquel on peut lire : *No admittance except on business* » (p. 197), on verra en quoi la relation de travail n'est pas réductible à un échange marchand entre égaux et repose tout au contraire sur un ensemble de liens sociaux répondant en grande partie, dans le cas qui nous occupe, à une logique de réciprocité.

Par ailleurs, c'était l'intuition de Frédéric Lesemann (2015) que

les pratiques informelles témoignent de la perdurance de ce qui fait fondamentalement « société » : les liens sociaux. Des liens sociaux tels qu'ils se manifestent anthropologiquement sous forme d'interactions entre êtres humains, qu'il s'agisse d'expressions de solidarité ou de conflits menant à des ruptures de ces liens puis inévitablement à la création de nouveaux liens. (p. 252)

En ce sens, les relations de travail informel, où les obligations des parties ne sont pas formalisées par un contrat, s'avèrent un observatoire privilégié pour comprendre comment le lien social – via la médiation des actes de donner, recevoir et rendre – parvient à engager les donneurs d'ouvrage et les travailleur-se-s dans des rapports de réciprocité qui stabilisent leur relation de travail et ce, au-delà de la logique utilitariste de l'agrégation des intérêts qui prédominent dans les conceptions universalisantes de la rationalité économique.

Norbert Alter (2008, 2012) a articulé une grille de lecture inspirée de la théorie du don qui permet de penser la prégnance de l'échange social (par opposition à l'échange marchand) dans le monde du travail contemporain. Suivant l'intuition de Mauss, voulant que les échanges au sein d'un groupe aient des composantes symboliques, affectives et sociales qui construisent et perpétuent le lien social, Alter (2012) invite à penser les formes de collaboration et de coopération en entreprises à partir de la notion d'*échange social*. En synthétisant les travaux d'auteurs qui ont retravaillé la théorie du don à partir des années 1990 (Godbout et Caillé, 1995 ; Godbout, 2000 ; Caillé, 1994 ; Chaniel, 2008), Norbert Alter (2012) propose une typologie¹ qui distingue les échanges sociaux des échanges économiques (ou marchands) selon 5 axes (voir le tableau 1.1).

¹ Selon les mots d'Alter (2012, p. 146-147) : « Si cette présentation schématique a le mérite d'éclairer les notions et concepts utilisés pour définir l'échange, elle a également le grand inconvénient de présenter chacun des deux registres de façon distincte. En effet, c'est leur articulation, leur "encastrement", selon l'expression de Polanyi, tant sur le plan empirique que théorique, qui retient l'attention. »

Tableau 1.1 Échange économique et échange social

| | <i>Échange économique</i> | <i>Échange social</i> |
|----------------------|---|------------------------------------|
| Délai de réciprocité | Instantanéité | Différée dans le temps |
| Valeur | Bien connue. Unité de compte = l'argent | Mal connue : symbolique « totale » |
| Nature de l'échange | Des biens ⇒ ponctuel | Du lien ⇒ ininterrompu |
| Partenaires | Offreur et demandeur | « Réciprocité élargie » |
| Équilibre | Équivalence | Endettement mutuel |

Repris de Alter (2012)

Le premier axe identifié est celui du délai de la réciprocité. Si le don engage une obligation de recevoir et de rendre, selon la logique de la réciprocité, la prestation de retour n'a pas à être faite immédiatement, mais plutôt de manière différée. Le second axe est celui de la valeur des échanges. Dans l'échange économique, la valeur de l'échange est calculable parce que médiatisée par l'argent, une unité de compte fractionnable et divisible qui a pour fonction de mesurer les valeurs d'échange. Georg Simmel (2014 [1908]) affirme que la propriété de divisibilité de la forme argent rend possible « le plus parfait de tous les échanges » : « seul l'argent, parce que lui-même est uniquement la présentation de la valeur d'autres objets et qu'on peut le diviser et l'additionner presque à l'infini, offre la possibilité technique d'une complète égalité entre les valeurs d'échange » (p. 357). Cependant, et c'est là le nœud de l'analyse simmélienne du mouvement conjoint de la modernité et de l'économie monétaire, « l'argent, par sa flexibilité et sa divisibilité infinies, rend possible cette multiplicité de dépendances économiques, et, d'autre part, il favorise, par la neutralité objective de son essence, la suppression de l'élément personnel dans les interrelations humaines » (p. 364). Au contraire, la prestation dans l'échange social est plus difficilement réductible à une valeur abstraite, surtout parce « à la chose échangée s'associent des relations affectives et des dimensions symboliques qui lui donnent une bonne part de sa valeur » (Alter, 2012, p. 146). L'échange social engage pour ainsi dire les participants en tant que personne déterminée, donnant à l'échange sa coloration individuelle, tandis que les échanges en argent ont peu d'égard pour l'individualité et misent sur l'anonymité ou, du moins, l'indifférenciation des participants à l'échange.

Le troisième axe soulevé par Alter (2012) concerne la nature et la finalité de l'échange. Dans l'échange économique, l'échange des biens constitue une fin en soi et se réalise de manière ponctuelle. Toutefois, le don contre-don évolue quant à lui selon une nature cyclique. Plutôt que l'échange de biens, c'est la

constitution et la perpétuation du lien social qui en est la finalité. En ce sens, l'échange social n'est pas l'affaire d'une prestation unique, mais d'une série de prestations dont le renouvellement perpétue le lien entre les personnes et groupes sociaux qu'elle engage.

Dans cet ordre d'idée, le quatrième axe renvoie aux partenaires impliqués. L'échange économique, suivant la logique de marché, engage deux parties (le plus souvent individuelles) : l'offreur et le demandeur. Face à cette réciprocité individuelle, Alter (2012) propose de concevoir l'échange social comme étant régi par une réciprocité élargie. Il écrit : « L'échange n'engage pas deux individus mais plusieurs groupes ; lorsque A donne à B, il transmet une partie de son capital mais, tout autant, une partie du capital de son milieu d'appartenance, que celui-ci soit constitué de biens, de coutumes, ou de symboles » (p. 146). À cet effet, on peut complexifier notre compréhension de la nature de ces échanges en nous référant aux différentes formes de circulation de la réciprocité qui ont été observées en anthropologie, des plus simples – pensons aux formes bidirectionnelles comme le prêt et l'échange, ou aux formes unidirectionnelles comme le cycle – aux plus complexes – la redistribution, la kula ou la circulation par relais (Racine, 1987).

Finalement, le cinquième axe se rapporte à l'équilibre central dans chaque type d'échange. L'échange économique recherche une équivalence exacte, laquelle est rendue possible notamment par la médiation de la forme argent. Dans l'échange économique, les participants cherchent à résorber sur le champ la dette qui est encourue par la prestation d'un bien ou d'un service de manière que les parties soient « quitte », débarrassées de toute obligation (Godbout, 2000 ; Simmel, 2014). Au contraire, la relation d'échange sociale repose quant à elle sur le maintien de cet endettement. Plutôt que de constituer un remboursement du don initial, le contre-don établit une situation d'endettement mutuel. C'est d'ailleurs le cas particulièrement dans des situations où l'échange prend place dans une réciprocité élargie, où l'obligation de « donner en retour » n'implique pas nécessairement de rendre à la même personne qui a effectué le don initial.

Approcher l'objet de notre recherche – les relations de travail informel rémunéré – à partir de la perspective de l'échange social n'implique évidemment pas de soutenir que ces relations sont dénuées de motivation économique ou utilitariste. Comme l'explique Norbert Alter (2012) :

Ces configurations sont finalement bien celles d'un échange économique local encadré par des règles sociales locales. Ces règles n'empêchent ni le conflit ni des comportements

stratégiques mais elles les canalisent dans le cadre d'un « endettement mutuel » qui structure et stabilise de manière fondamentale les échanges entre les partenaires. (p. 149-150)

Cette approche permet ainsi de mettre en lumière la part importante d'échanges non-mercantiles qui sous-tendent les relations de travail et d'expliquer leur perpétuation malgré, dans le cas qui nous occupe, la nature saisonnière du travail agricole et des migrations de travail. Elle permet de voir et d'analyser ce qui échapperait à une perspective économiciste : la concomitance – ou bien l'encastrement – des échanges marchands dans des échanges sociaux. Comme la citation ci-haut l'évoque, l'étude des échanges sociaux dans le monde du travail n'évacue en rien le conflit qui, comme le soulignait déjà Mauss (1923) dans *l'Essai*, persiste comme possibilité dans chaque prestation, puisque le refus du don implique aussi la rupture du lien. Le don, rappelle Alter (2012), est ambiguë tant il met en tension le potentiel « de la conflictualité et de la violence d'une part, de la sociabilité d'autre part » (p. 143).

L'avantage heuristique d'aborder la question à partir du concept de réciprocité est aussi d'éviter le réflexe de sens commun qui est de penser les rapports sociaux à partir des catégories de l'État et du marché, nous permettant d'appréhender « un espace où le don se révèle comme un ressort naturel de l'action humaine » (Paradeise, 2001, p. 183). Comme nous le verrons plus tard, ce choix conceptuel renvoie aussi à la réalité du terrain et aux discours de mes enquêté-e-s où le registre de l'échange, de la gratitude et de l'obligation mutuelle était prégnant.

1.4 Sociologie de l'agriculture : production centrée dans la nature et temporalité agricole

Les années 1980 ont vu l'émergence aux États-Unis d'un renouveau de la sociologie rurale, autrefois reléguée à l'arrière-plan des champs d'intérêts dans la discipline. C'est avec la constitution d'un nouvel agenda de recherche mettant l'accent sur l'impact des transformations dans les formes de production agricoles sur l'organisation sociale du monde rural que la sociologie de l'agriculture ou *new rural sociology* s'est établie dans le champ (Newby, 1983). Si jusque-là la sociologie rurale américaine était coincée dans des visées axées sur les politiques publiques à adopter, la sociologie de l'agriculture a proposé un programme de recherche au potentiel critique qui soumettait à l'étude « la structure de l'agriculture, les politiques agricoles de l'État, la main-d'œuvre agricole, les inégalités régionales et l'écologie agricole » (p. 75). Pour la construction théorique de cette recherche, j'ai mobilisé des théories-clés de ce courant afin de recentrer notre analyse des relations de travail dans le contexte particulier du monde de la production agricole, lequel se prête mal aux catégorisations transversales de la sociologie du travail classique.

C'est de cette école de pensée que nous proviennent les travaux de Susan Archer Mann (1990) sur les obstacles naturels au capitalisme agraire. Reprenant les termes de la thèse Mann-Dickinson (Mann et Dickinson, 1978), Mann (1990) raffine dans *Agrarian Capitalism in Theory and Practice* sa théorie basée sur les écrits marxistes. Cette élaboration théorique avait l'objectif initial de rendre compte de la persistance du travail non-salarié dans la production agricole aux États-Unis, mais elle offre un cadre d'interprétation intéressant pour comprendre les particularités qui distinguent le monde de la production agricole d'autres secteurs d'activités des économies capitalistes avancées.

D'abord, Mann (1990) réaffirme l'une des prémisses de la sociologie de l'agriculture, c'est-à-dire que l'organisation sociale de la production agricole contrairement à l'industrie, est « centrée dans la nature » (p. 28). Afin de surmonter les apories théoriques liés à l'application d'une norme transversale du développement industriel, il faut selon elle accorder une signification théorique aux aspects naturels, « écologiques » au sens de Evans-Pritchard (1968), de la production agricole. Ces aspects naturels, centrés dans la nature, sont à trouver au niveau de la terre et de la localisation des sols. La terre constitue une ressource particulière en ce qu'elle n'est pas créable socialement, ni transportable facilement. Elle constitue en ce sens une ressource fixe : elle est limitée en quantité et agit en tant que capital immobile, sans que ce capital améliore la productivité de la main-d'œuvre, n'étant pas une « labor-saving technology » (Mann, 1990, p. 30).

Mann (1990) rappelle que l'agriculture ne constitue pas un tout cohérent et que la théorie peut ne s'appliquer qu'à des sphères particulières où l'on retrouve des conditions historiques spécifiques au capitalisme. Il ne s'agit donc pas d'une théorie déterministe, mais on parle plutôt d'une analyse des contradictions internes d'un mode de production à partir de l'interaction entre des conditions sociales et des conditions naturelles (p. 32). En prenant appui sur la théorie marxienne de la valeur d'échange et plus particulièrement sur la notion de temps de travail socialement nécessaire, Mann (1990) identifie la non-équivalence du temps de production et du temps de travail comme étant le principal obstacle à un développement industriel capitaliste en agriculture. Généralement, dans la production agricole, le travail initie le processus (saison des semis), mais par la suite la production de la marchandise se poursuit avec une intervention limitée de la main-d'œuvre. Si selon Marx, les moments de la production où il n'y a pas d'investissement de force de travail ne produisent pas de valeur, l'agriculture et son incapacité à réduire significativement le temps de production s'avèrent inintéressante pour les capitalistes (p. 34).

Sans s'arrêter là, Mann (1990) va expliciter une série d'obstacles au capitalisme rural, lesquels sont induits par l'inadéquation entre la temporalité écologique et la temporalité de la production industrielle capitaliste : le délai du temps de roulement et d'extraction de profits, la mise en marché agricole et l'utilisation inefficace de la main-d'œuvre. Dans un premier temps, le temps irréductible de production réduit le chiffre d'affaires des entreprises à long terme dans la mesure où il constitue un obstacle à un renouvellement rapide du cycle de production. Puisque l'extraction du profit s'effectue à chaque cycle et que les capitalistes les réinvestissent dans la production pour l'étendre ou pour la réorganiser de manière à maximiser les profits du prochain cycle, les conditions écologiques de la production agricole constitue un obstacle surmontable, mais concret à l'investissement capitaliste.

Dans un second temps, la mise en marché des produits de l'agriculture qui sont périssables constitue un nouvel obstacle. Marx (1867b) écrivait dans le second volume du *Capital* que « plus une marchandise est périssable plus courte est la durée de circulation qui lui est assignée par ses qualités naturelles, et moins elle est propre à la production capitaliste » (p. 121). Mann (1990) note que l'entreposage des produits agricoles après la récolte entraîne une portion de pertes pour les producteurs. Par ailleurs, la fluctuation des prix fait varier à son tour les volumes qui sont effectivement marchandisables. La baisse de la demande peut alors entraîner davantage de pertes dans la mesure où le temps de production long mentionné plus haut empêche les agriculteurs d'ajuster avec précision leur production selon les dynamiques du marché.

Dans un troisième temps, Mann identifie les besoins inégaux de main-d'œuvre dans le temps dans la production agricole comme un obstacle supplémentaire. Dans l'industrie, « la main-d'œuvre [...] peut satisfaire aux exigences d'une production continue » (Mann, 1990, p. 39, ma traduction). Si la main-d'œuvre est forcée à être inactive « en raison de la nature saisonnière des besoin de main-d'œuvre ou le sous-emploi de main-d'œuvre sur une base quotidienne, cela peut provoquer de sérieux problèmes au niveau d'offre de main-d'œuvre et de recrutement » (*idem*). Mann (1990) fait allusion au fait que souvent, là où le capitalisme agricole s'est le plus développé sur le mode industriel, celui-ci a dû compter sur une main-d'œuvre salariée marginalisée « vulnérable aux inégalités émanant de l'ethnicité, du statut de citoyenneté et du genre, donc sujette à un plus grand contrôle » (p. 39).

Les obstacles identifiés par Mann (1990) ne sont en rien insurmontables, mais ce sont des indicateurs qui permettent à la sociologie agricole d'analyser les inégalités du développement rural dans leur spécificité historique, en mettant un accent particulier sur les processus particuliers d'adaptation du capitalisme aux

entraves dites naturelles. Dans le même ordre d'idée, Goodman et Redclift (1986) considèrent que «les principales contraintes objectives à l'imposition d'un procès de travail unifié spécifiquement capitaliste et, par conséquent, à la capacité de révolutionner les moyens de production, sont la nature organique, l'espace et la terre» (p. 32, ma traduction). Les auteurs proposent alors de concevoir le développement capitaliste en agriculture comme étant le processus par lequel des secteurs spécifiques du procès de production rurale sont appropriés et restructurés pour en faire des espaces de valorisation capitalistes. De cette manière, on en vient à pouvoir considérer la persistance des formes de production n'ayant pas une forme industrielle non pas comme le fait d'obstacles indépassables, mais plutôt comme la « mesure (actuelle) des limites de la subsomption réelle » dans « la tendance à long terme du capitalisme [...] à amoindrir l'importance de la terre dans la production » (p. 33, ma traduction). Goodman et Redclift (1986) invitent de ce fait les chercheurs à prendre la mesure de l'industrialisation de secteurs-clés dans le monde agroalimentaire, notamment dans les innovations au niveau de l'équipement, de la machinerie, des produits agrochimiques, des processus de distribution et de transformation des produits, puis dans la phytogénétique et la bio-ingénierie.

Tant Mann (1990) que Goodman et Redclift (1986) perçoivent l'expansion du travail salarié dans l'agriculture comme un signe du développement capitaliste en agriculture, mais la salarisation du travail ne signifie pas pour autant qu'il y a un dépassement des limites « naturelles » liées à la terre. À la lumière de leurs travaux, il m'a paru fécond d'orienter nos observations de terrain sur la disjonction entre temps de production et temps de travail et, plus concrètement, sur la manière dont la temporalité propre aux productions agricoles spécifiques à l'Okanagan informe les modalités du recours à la main-d'œuvre saisonnière.

L'anthropologue E. E. Evans-Pritchard (1968) faisait valoir les liens entre le milieu physique et l'organisation sociale. Dans son étude sur les Nuer, il soutient que

Leur écologie limite leurs rapports sociaux tout en les influençant, mais la valeur que l'on donne aux rapports écologiques n'est pas moins importante pour comprendre le système social, qui est un système à l'intérieur du système écologique, qui pour une part en dépend et pour une autre existe par lui-même. (p. 117)

Les catégories de temps et d'espace sont pour Evans-Pritchard (1968) intrinsèquement liées au milieu physique, bien qu'elles puissent prendre une valeur différente dans les structures sociales. Il distingue un

« temps écologique » relevant d'une réflexion en rapport au milieu, d'un « temps structural » qui évolue en rapport avec la structure sociale (p. 118). À la lumière des travaux de la sociologie agricole, il apparaît que la production agricole évolue dans une tension entre ces deux temporalités, celle, écologique, de la production centrée dans la nature et celle, structurale, de l'organisation du travail capitaliste.

Ce faisant, la présente étude accorde une attention particulière à ce que l'on nommera la *temporalité agricole*, c'est-à-dire les rythmes émanant des caractéristiques écologiques propres à la nature des produits cultivés (cycle de bourgeonnement et de maturité, adaptation au climat, impact météorologique, périssabilité, etc.) en ce qu'ils encadrent l'organisation sociale du procès de production agricole (besoins de main-d'œuvre, recrutement et organisation du travail, structuration de l'industrie, innovations agrochimiques et en bioingénierie, etc.). J'appréhende cette tension entre la temporalité écologique de la terre et la temporalité structurale de la production et de la marchandisation des produits agricoles comme un élément constitutif des relations de travail qui seront observées et analysées.

Ainsi, nous répondons à l'appel de Ben Rogaly (2008) qui, après avoir étudié les relations de travail chez les travailleurs migrants dans le secteur horticole britannique, envisageait « le développement d'études sur les relations de travail dans la production de marchandises spécifiques » (p. 507, ma traduction). Faisant écho aux travaux de la sociologie agricole mentionnés plus haut, il explique que

le temps de roulement du capital n'est pas constant à travers le secteur agricole, ni même à travers le sous-secteur horticole. Au niveau le plus élémentaire, il y a vraisemblablement d'importantes différences entre les récoltes avec une courte récolte annuelle, et celles qui sont cueillies au fil de plusieurs mois ; entre des *workplace regimes* impliquant uniquement du travail dans les champs et ceux où des activités de traitement et de transformation alimentaire primaire ont cours. Une nouvelle génération d'études [...] pourrait aussi se concentrer sur des localités et des régions pour tenter d'expliquer les différences associées au lieu, puis à l'importance de la taille des entreprises agricoles [sur les relations de travail].
(*idem*)

CHAPITRE 2

Problématique méthodologique

L'essentiel des données à partir desquelles j'effectue l'analyse des pratiques de mobilité dans l'emploi des travailleurs agricoles migrants sans permis de travail a été construit au cours d'une enquête de terrain ethnographique menée du 14 juin au 15 octobre 2019 à travers la vallée de l'Okanagan. Au cours de ce travail de recherche empirique, j'ai principalement employé deux techniques : l'observation participante avec adhésion active au groupe et l'entretien ethnographique. J'amorce ce chapitre en justifiant l'emploi de méthodes ethnographiques pour répondre aux interrogations principales de cette étude. J'aborde mon processus d'accès au milieu social d'enquête qui s'est étendu sur plus d'un an avec l'établissement de relations de confiance avec un groupe de travailleur-se-s mexicain-e-s sans permis de travail. Ensuite, je rends compte de mes activités d'observation participante, de la tenue de mon journal de terrain et de la réalisation des entretiens. J'explique comment se sont juxtaposés mes rôles de chercheur, de travailleur agricole migrant et d'« ami des Mexicains » et ce que ça a impliqué pour la construction de données au cours de mon séjour d'étude. Finalement, j'explique les choix stratégiques que j'ai effectué pour protéger l'identité et assurer la sécurité de mes enquêté-e-s dans la présentation de mes résultats.

2.1 Processus d'accès au terrain

« D'abord et avant tout un processus d'essai de description, d'analyse et d'interprétation des formes d'expression du social entre les gens et les groupes, » écrit William Shaffir (1999), « l'ethnographie demande au chercheur d'entrer les milieux naturels avec comme fin la compréhension des *comment*, des *pourquoi* et des *quoi* du comportement humain » (p. 676, ma traduction). Malgré les remises en cause, mutations et questionnements sur la nature épistémologique de la pratique ethnographique depuis les travaux fondateurs de Malinowski (1922) sur les Trobriandais, on s'entend généralement sur le fait que la production des données en ethnographie repose d'abord et avant tout sur « la longue présence du chercheur sur le terrain, de son imprégnation et intégration progressive dans un espace relationnel d'interconnaissances et d'intersubjectivités » (Miranda, 2019, p. 1). De ce fait, l'exposé méthodologique sur la démarche de cette recherche commence par aborder par quels moyens je suis parvenu à m'intégrer et à prendre part aux activités quotidiennes de groupes de jeunes travailleur-se-s migrant-e-s mexicain-e-s dans la vallée de l'Okanagan.

L'accès aux groupes étudiés, écrit Lee (1993), « ne doit pas être pensé comme une phase initiale d'entrée à un environnement de recherche autour de laquelle une entente peut être obtenue. Plutôt, il est mieux de la voir comme impliquant un processus continu, souvent implicite, par lequel le droit d'être présent du chercheur est continuellement renégocié » (p. 122, ma traduction). En ce sens, j'explique ici l'évolution de mes relations avec des groupes de jeunes *pickers* du Mexique depuis l'idéation initiale de cette recherche jusqu'à mon séjour de recherche de 2019 dans l'Okanagan. Dans les sous-sections qui suivent, j'explique comment l'ethnographie s'est imposée lors de la construction de mon projet de recherche, le potentiel et les limites à l'accès au terrain constatés lors d'un terrain exploratoire, puis les démarches que j'ai ensuite adopté pour tisser des liens de confiance et assurer ma participation aux activités quotidiennes d'un groupe de travailleurs sans permis de travail.

2.1.1 Élaboration de l'objet de recherche et impératif ethnographique

Lors des étapes préliminaires de l'élaboration de ce projet de recherche, mes interrogations spontanées portaient sur les jeunes Mexicain-e-s que j'avais rencontré dans l'Okanagan en 2016 sur certains lieux de travail. Au fil de conversations menées avec eux et elles en anglais (à l'époque, mon espagnol se limitait à quelques locutions de base et leur français à quelques grossièretés québécoises apprises dans les vergers), j'ai été surpris d'avoir affaire à des universitaires qui échangeaient à propos de Marx, de musique post-punk ou de biologie marine. Ces échanges juraient tellement avec les conversations sisyphesques de mes collègues québécois à propos des cerises ou de leur consommation de marijuana que les jeunes Mexicain-e-s ont rapidement obtenu ma sympathie.

Ma curiosité s'est d'abord portée vers la différence qui existait entre ces jeunes *pickers* et les travailleurs mexicains plus âgés du PTAS qui effectuaient les tâches de manutention dans les vergers où nous travaillions. Qu'est-ce qui explique que le travail soit ainsi divisé ? S'ils ne participent pas au programme, comment se fait-il que ces jeunes qui se réclament à la blague d'être clandestins parviennent à trouver du travail même là où je dois fournir un numéro d'assurance sociale ? Comment se fait-il que je ressente une plus grande connexion avec eux et elles qu'avec mes collègues *pickers* du Québec malgré la barrière de la langue ?

Ces questions de sens commun m'ont amené à faire de la recherche documentaire sur les travailleurs agricoles mexicains au Canada. Or, très peu a été écrit à ce jour sur les travailleurs agricoles dits « illégaux »

au pays², tandis qu'une masse considérable de travaux scientifiques portent sur les participants des PTET agricoles, notamment sur les aspects structurels et légaux des programmes. J'étais frappé par la disjonction entre l'expérience des travailleurs agricoles saisonniers telle que décrite dans les nombreux articles et ouvrages sur le travail non-libre (Basok, 1999 ; Gallié *et al.*, 2017 ; Galerand et Gallié 2018), le paternalisme (Bélanger et Candiz, 2015 ; Castracani, 2017), la mise en quarantaine sociale (Basok, 2004 ; Horgan et Liinamaa, 2017), la coercition au travail (Silverman et Hari, 2016 ; Preibisch et Otero, 2014) et l'immobilité dans l'emploi (Preibisch, 2010) en opposition à ce que j'avais pu observer de la vie des jeunes travailleur-se-s mexicain-e-s sans permis de travail dans l'Okanagan. En effet, la migration de travail des cueilleurs sans permis de travail m'apparaissait empreinte d'une grande autonomie individuelle, tant dans la recherche d'emploi, dans les loisirs et activités quotidiens que dans le choix de la quantité d'efforts à dévouer au travail.

Compte tenu des données quasi-inexistantes sur les migrations de travailleur-se-s agricoles sans permis de travail dans la vallée, il m'est apparu impératif que le phénomène soit avant tout documenté empiriquement avec une approche de terrain. Comme le soutient Lee (1993), la recherche de terrain, armée de méthodes qualitatives telles que l'observation participante et les entretiens en profondeur, a été privilégiée pour les études portant sur des sujets « sensibles » ou sur des populations jugées « à risque » (i.e. infection au VIH-SIDA, dépendance aux drogues, délinquance juvénile). Les méthodes quantitatives se prêtent peu aux objets d'étude qui échappent aux statistiques officielles. Elles supposent d'effectuer de l'échantillonnage de groupes dont l'activité est justement dissimulée pour éviter des conséquences légales, dans le cas qui nous occupe, la déportation (De Genova, 2002). Si une approche ethnographique se prête davantage à ce type de recherche, le succès de la démarche dépend d'abord et avant tout de l'obtention par le chercheur de l'accès au milieu social qui l'intéresse par l'établissement de relations de confiance.

2.1.2 De relatifs accès initiaux au terrain : monde du travail et barrière linguistique

À l'été 2018, j'ai effectué un terrain exploratoire dans la vallée de l'Okanagan en cherchant à tester la validité de quelques hypothèses, mais surtout la faisabilité d'une enquête de terrain. Mes initiatives lors de ce séjour d'étude officieux ont essentiellement consisté à faire part de mes intentions de recherche aux

² Basok *et al.* (2008) ont écrit sur des travailleurs des PTET ayant décidé de rester au Canada après leur contrat de travail, perdant ainsi leur permis de séjour et continuant à travailler au Canada sans statut légal.

travailleur-se-s sans permis de travail avec qui j'entraais en contact et à passer le plus de temps possible en leur compagnie. Au courant de ces deux mois, j'ai pu constater le grand potentiel d'accès aux *pickers* mexicains que m'offrait mon rôle de travailleur agricole du Québec tout en étant confronté aux limites évidentes d'une éventuelle adhésion à leur groupe même.

Lorsque j'ai parlé de mon projet de recherche en friche aux principaux intéressés, mon idée a été accueillie avec intérêt, curiosité, une surprise riieuse ou simplement avec une profonde indifférence. Après les journées de travail, je me dirigeais généralement à la « table des Mexicains » pour m'immerger dans les séances quotidiennes de bavardage où mes collègues hispanophones écoutaient de la musique sur une enceinte portative. De manière générale, ils et elles accueillaienent chaleureusement ma compagnie et mêlaient quelques phrases d'anglais à la conversation afin de m'accommoder. J'insistais généralement, dans mon espagnol approximatif de l'époque, pour qu'ils et elles continuent de parler en espagnol afin que je puisse apprendre davantage. Bien que certain-e-s me reformulaient souvent des bribes de conversations en anglais pour s'assurer de ma compréhension, la plupart a progressivement adhéré à ma demande et plusieurs se sont mis à m'adresser la parole en espagnol lorsque l'on se croisait dans les rangées de cerisiers où dans les espaces communs.

Bien que je les aie informé-e-s de mon rôle de chercheur, il m'est apparu clairement que celui-ci avait bien peu d'importance à leurs yeux puisqu'il n'impliquait pas de contraintes particulièrement marquées dans leur vie quotidienne (Olivier de Sardan, 1995, 2003). Ils et elles m'accueillaient sporadiquement au sein de leur groupe lors d'activités communes parce que je démontrais un intérêt à mieux les connaître, mais avant tout parce que j'étais un collègue et que je participais activement à la plupart de leurs activités quotidiennes, la plus importante étant le travail. En étant embauché comme cueilleur sur un verger, j'occupais par le fait un rôle de membership actif au sens de Adler et Adler (1987). Ces sociologues américains expliquent que dans le cadre d'une recherche ethnographique, la participation du chercheur aux activités centrales du groupe lui attire un plus haut niveau de confiance et entraîne une plus grande proximité avec les enquêté-e-s du fait que les relations avec les membres du groupe sont à la fois « activity-oriented » et personnelles. Ainsi, mon travail de cueilleur faisait de moi un membre du groupe des *pickers*, ce qui me permettait d'interagir avec les travailleurs mexicains sans permis de travail dans les vergers et sur les campements.

Mon intégration au sein d'un groupe de jeunes Mexicain-e-s me paraissait cruciale puisqu'il devenait clair que l'objet de ma recherche serait leurs pratiques de mobilité dans l'emploi. Toutefois, mon accès au monde des vergers, aussi riche d'informations soit-il, me laisserait toujours devant le fait accompli si je ne parvenais pas à observer et à participer à leur recherche d'emploi. J'éprouvais la crainte qu'une assignation comme *outsider*, surtout parce que non-hispanophone, mette en jeu ma capacité à observer les activités quotidiennes et les relations sociales des cueilleurs mexicains, comme ce fut le cas pour Geody Leibel (2007) lors de son enquête de terrain auprès des *pickers* québécois dans l'Okanagan. Elle écrit : « *In many ways, the Quebecois picker community is a very closed one, and full entry can only be gained if one is a young Francophone from Quebec. As a western Anglophone, I was treated politely, but not really treated as a member of the group* » (p. 23). Il m'est vite apparu que ma connaissance limitée de l'espagnol et de sa variante régionale mexicaine en particulier constituerait le principal obstacle à mon éventuelle participation active au sein d'un groupe de jeunes du Mexique hors du cadre du travail.

Malgré ma bonne volonté, il demeure que l'espagnol mexicain est truffé de régionalismes, de néologismes et d'argot (*slang*) avec lesquels on ne peut se familiariser qu'au fil d'une cohabitation qui prend du temps. J'étais souvent confronté à mon manque à gagner en espagnol lors d'interactions banales. Par ailleurs, après mes séances d'immersion de quelques heures à la « table des Mexicains », j'étais pris d'une profonde fatigue mentale qui, accompagnée de la fatigue physique accumulée du travail agricole, rendait vaine mes tentatives d'activité intellectuelle soutenue (lecture, prise de notes détaillées, recherche documentaire). En plus d'être un potentiel obstacle à mon adhésion à un groupe de jeunes Mexicains, mon inhabileté linguistique aurait alors aussi mis à mal mes capacités d'observation dans un contexte de recherche stressant qui demandent de nombreuses heures quotidiennes d'attention et de prise de notes (Fine, 1993). *A posteriori*, je conçois l'inconfort ressenti lors de ce terrain exploratoire comme l'effet de ma socialisation nouvelle au monde des travailleurs sans permis de travail et comme une tension qui, bien qu'incommode, s'est avérée cruciale à la réalisation de cette recherche. Comme l'avance Clinton Sanders (1980), cet inconfort est le prix à « payer pour l'acquisition d'une compréhension systématique, ancrée et théoriquement cohérente du comportement humain tel qu'il est construit et mis en acte dans des situations sociales » (p. 159, ma traduction).

2.1.3 Établissement de liens de confiance et intégration du milieu sur le terrain

À mon retour de ce terrain exploratoire, alors que je complétais la scolarité du programme de maîtrise en sociologie, j'ai consacré l'essentiel de mes temps libres à la maîtrise de l'espagnol en regardant des dizaines de films mexicains, en lisant plusieurs romans et en monitorant quotidiennement la presse écrite mexicaine. À quelques reprises, j'ai hébergé des voyageurs du Mexique et d'Amérique latine dans mon appartement. J'ai aussi maintenu une communication hebdomadaire par l'entremise de message texte ou d'appels vidéo avec une dizaine de travailleurs et travailleuses du Mexique rencontré-e-s dans l'Okanagan. En février et mars 2019, j'ai voyagé dans des grandes villes du Mexique où j'ai pu côtoyer mes potentiel-le-s enquêté-e-s dans leur vie quotidienne hors de l'Okanagan, rencontrant leurs ami-e-s, partageant des repas et me faisant héberger par eux et elles. Ce contact continu au cours de l'année m'a permis de développer des relations personnelles qui se sont construites autour de référents extérieurs au contexte de travail agricole où nous nous étions connus. En plus de développer des liens de confiance nécessaires à toute recherche de terrain effectuée auprès de personnes et de groupes dont les activités sont dissimulées, ces nouveaux rapports m'ont offert une perspective plus personnelle et précise sur la place qu'occupait les migrations de travail dans la vie des participant-e-s à ma recherche. Comme le souligne Adler et Adler (1993), « la nature personnelle des interactions et des relations entre les ethnographes et leurs sujets les mènent à découvrir des connaissances plus profondes sur les attitudes et comportements de leur sujets d'études que les praticiens de bien d'autres méthodes ».

Ma cohabitation même sporadique avec eux et elles au Mexique a grandement atténué mon statut d'étranger lors de nos interactions hors du travail une fois dans l'Okanagan. Comme nous partagions une expérience commune de travail et des moments de vie commune dans leur pays d'origine, les jeunes Mexicain-e-s que j'ai accompagné au cours de mon enquête me percevaient davantage comme un ami et/ou un collègue qu'en tant que chercheur. Cela se manifestait lors d'interactions quotidiennes, par des démonstrations d'affection ou plus simplement quand on me présentait à d'autres travailleur-se-s mexicain-e-s sans permis de travail. En de pareilles circonstances, on me présentait comme un ami et on faisait souvent mention de nos rencontres au Mexique ou de visites de mes enquêté-e-s au Québec pour faire valoir que notre relation débordait la simple collégialité.

La maîtrise de l'espagnol gagnée au cours de l'année m'a permis de m'intégrer plus facilement au sein d'un milieu social principalement hispanophone. Malgré le fait les enquêté-e-s que je connaissais depuis

le plus longtemps aient conservé l'habitude de s'adresser à moi en anglais, dans des situations en l'absence d'autres Québécois-e-s, la majorité des conversations avaient lieu uniquement en espagnol. Je dirais que ma socialisation en accéléré et ma participation proactive à la vie des jeunes migrant-e-s mexicain-e-s sans permis de travail est parvenue à brouiller mon statut d'*outsider* non-mexicain ou du moins, à rendre ma non-mexicanité assez latente pour qu'on m'inclut dans le prononcement d'un *nous* avec des bases ethniques et/ou nationales. J'offre deux exemples de pareilles situations. Un jour, alors que nous nous trouvions à événement public, je participais à une conversation de groupe à laquelle prenaient part une dizaine de jeunes Mexicain-e-s, parmi lesquels figuraient quelques-uns de mes enquêtés. Apostrophant un ami Mexicain euro-descendant, *Jaime* lui lança à la blague : « Nous avons créé une conversation de groupe qui s'appelle la *Brown Family*, mais je vais t'inviter même si tu seras le seul non-mexicain ! ». Lui répondant du tac-au-tac, le jeune homme me pointa du doigt et dit : « Ah oui ? Et ça, c'est ton *paisa* [compatriote] ? ». Notant mon malaise, une de mes enquêtées m'enlaça et affirma d'un ton rieur que j'étais « *puro mexicano* ».

À une autre occasion, dans un petit campement squatté de manière intermittente par une dizaine de jeunes Mexicains lors de l'interstice entre les saisons des cerises et des pommes, nous regardions un film de la série *Le seigneur des anneaux* en version anglaise sur un petit écran. Deux de mes enquêtés s'échangeaient la balle, improvisant un doublage espagnol humoristique inspiré de la vie de *pickers*. Apparaît à l'écran une horde d'orques et Andres s'écrie alors : « No mames ! Los Québécois ! ». Deux jeunes Mexicaines que je connaissais peu parurent stupéfaites qu'on se moque des Québécois devant moi, mais Andres la rassura : « Il n'est pas Québécois, nous l'avons converti ! ». Ces anecdotes ne rendent en rien compte d'une acceptation totale parmi les membres des groupes de travailleurs mexicains. Toutefois, la familiarité qu'ont démontré à mon endroit les enquêté-e-s desquels j'étais les plus proches m'ont permis de prendre part aux activités communes de mon milieu social d'enquête en éveillant moins de suspicion. De ce fait, mes « informateurs privilégiés », le cercle rapproché de travailleur-se-s sans permis de travail avec qui j'ai noué des relations personnelles, ont pu jouer un rôle de médiateur ou de « portière », facilitant mon accès à davantage de potentiel-le-s participant-e-s en offrant leur assentiment tacite à mon rôle que je qualifierais d'« amis des Mexicains » (Olivier de Sardan, 1995).

2.2 Construction des données : méthodologie de l'enquête de terrain

2.2.1 L'observation participante

En sciences sociales, l'observation participante est une technique par laquelle un chercheur prend part aux activités, aux interactions et aux conversations quotidiennes d'un groupe avec pour objectif d'apprendre « les aspects explicites et tacites de sa culture et de sa routine de vie » (DeWalt et DeWalt, 2011, p. 12, ma traduction). L'observation « directe » constitue un outil de construction de données qui a « pour objet le recueil et l'enregistrement de toutes les composantes de la vie sociale s'offrant à la perception de ce témoin particulier qu'est l'observateur » (Peretz, 2004, p. 14). Or, dans un contexte d'enquête de terrain ethnographique, le chercheur ne peut adopter un rôle de pur observateur parce que son accès au terrain est conditionnel à la participation à certaines activités du groupe étudié et surtout parce que la compétence d'observation d'un milieu social du chercheur repose sur l'obtention d'un « savoir situationnel » acquis par son imprégnation sur le terrain (Adler et Adler, 1987 ; Fine, 1993 ; Olivier de Sardan, 2003). Toute enquête de terrain pousse l'enquêteur à se situer entre deux extrêmes, celui de l'implication maximum et celui de l'observation depuis une position d'extériorité, entre la position de pur participant et de pur observateur (Olivier de Sardan, 2003 ; Gold, 2003, Bastien, 2007). Dans ce qui suit, j'explique la nature et les limites de ma participation et de mes observations sur le terrain.

2.2.1.1 La participation

2.2.1.1.1 Travail et recherche d'emploi

Comme je l'ai déjà mentionné, la partie prépondérante de ma participation aux activités des travailleurs agricoles mexicains sans permis de travail relevait du monde du travail. À mon arrivée dans la vallée de l'Okanagan, j'ai rejoint un groupe de 4 jeunes Mexicain-e-s avec qui nous avons entrepris de chercher du travail dès que possible. Ce groupe s'est avéré devenir le noyau auquel je me suis rattaché au long de la saison lors de mouvements géographiques et dans l'emploi, puis à partir duquel je suis entré en contact avec des dizaines d'autres jeunes travailleurs mexicains « irréguliers » au cours de notre séjour. Nous nous sommes déplacés ensemble dans l'une des voitures à notre disposition, puis avons fait une tournée de différents vergers pour lesquels nous avons déjà travaillé afin de demander aux agriculteurs s'ils avaient besoin de main-d'œuvre. Une fois embauchés, nous avons pu nous installer dans un petit campement et travailler le lendemain matin à la cueillette des cerises. Au fil des jours, des jeunes Mexicains que nous avons rencontré au cours des années précédentes arrivaient dans la vallée et nous contactaient pour

trouver du travail et un endroit où dormir. Bien que notre employeur n'embauchât pas davantage puisqu'il n'y aurait pas de travail pour quelques jours, nous avons hébergé plusieurs connaissances et ami-e-s à leur arrivée.

Quand le travail a manqué, l'espace du campement est devenu un observatoire des pratiques de recherche d'emploi. Nos invités « squatteurs » se lançaient chaque jour à la recherche de travail, souvent pour un ou quelques jours, sans pour autant se faire offrir un espace où camper. Lorsque le travail manquait pour notre noyau initial, nous nous lancions dans la recherche d'emploi, tentant notre chance là où nos camarades avaient trouvé du boulot, puis en cas d'échec, en nous arrêtant au bord de la route là où il semblait y avoir de la cueillette au petit matin. Parmi les 10 personnes qui cohabitaient dans le petit espace où nous cuisinions, mangions, nous lavions, jouions de la musique, etc., nous pouvions avoir collectivement travaillé à 5 endroits différents au cours de la journée (4 chez x, 2 autres chez y, 1 chez z, etc.). À un moment, je partageais cet espace avec 10 jeunes hispanophones sans permis de travail avec qui j'avais des discussions quotidiennes.

Je prenais part à la recherche d'emploi spécifiquement dans le « noyau » de travailleurs avec qui je m'étais lié dès mon arrivée, prenant parfois l'initiative à savoir où aller demander du travail. Pour ce qui est des autres jeunes Mexicains que nous côtoyions, je les assistais moins activement, leur fournissant toutefois des conseils ou des informations sur différents vergers, ce qu'ils faisaient à leur tour pour nous rendre la pareille. Il nous arrivait de demander à un employeur pour qui l'on travaillait s'il cherchait davantage de cueilleurs, question de pouvoir offrir des opportunités à nos comparses. Ce type de situation s'est reproduit au cours de la saison lorsque s'achevait un contrat et que les cueilleurs qui n'avaient pas sécurisé une nouvelle opportunité d'emploi restaient installés au campement pour quelques jours et consacraient leurs journées à la recherche de travail.

2.2.1.1.2 Activités quotidiennes

Au-delà de la cueillette des cerises et de la recherche d'emploi, je partageais un lot d'activités quotidiennes avec mes enquêté-e-s. Nous effectuions les courses ensemble, cuisinions collectivement, allions faire notre lessive ou utiliser le réseau wifi des bibliothèques municipales. Nous fréquentions les événements où de la nourriture étaient servie gratuitement, à l'église ou au temple sikh, dans les soupes populaires et lors de célébrations locales et de festivals publics. Cela étant dit, les campements demeuraient le centre

de nos interactions sociales, d'autant plus que la présence de notre groupe élargi attirait des ami-e-s et des connaissances qui venaient socialiser, passer le temps et prendre de nos nouvelles. Après le travail, nous allions parfois dans des parcs, sur les plages ou dans des restaurants locaux. Lors de mes déplacements, il m'arrivait aussi de faire la connaissance de jeunes travailleurs agricoles qui faisaient de l'auto-stop en bordure des routes. J'ai offert à maintes reprises de transporter des cueilleurs et cueilleuses dans ma voiture pour de simples déplacements vers les commerces locaux ou pour aller dans d'autres villes.

À certains moments, j'ai accompagné des enquêté-e-s lorsqu'ils et elles allaient se faire payer par un employeur. J'ai aussi assisté à leurs opérations bancaires, à des renvois de fonds vers le Mexique et à des achats en tout genre. En partageant leur quotidien, j'ai pu prendre part et assister à une quantité innombrable de discussions informelles, de débats, de conflits et de démonstrations d'affection. Leur présence m'a permis de discuter avec davantage de travailleurs du PTAS qui, lorsque je leur adressais la parole en l'absence de mes collègues mexicains, se montraient sympathiques, mais peu enclins à me partager des détails de leur vie quotidienne dans l'Okanagan ou au Mexique. Sur des campements où nous cohabitons avec des Québécois-e-s, le fait d'être trilingue m'a permis de faciliter certains échanges, surtout entre les francophones et les hispanophones qui avaient une maîtrise assez sommaire de l'anglais.

2.2.1.1.3 Le mouvement et la distance

Lorsque les cerises sont arrivées à maturité dans des municipalités au nord de l'Okanagan, la plupart des sous-groupes se sont trouvés des contrats à moyen terme avec des campements, soit en cherchant sur place ou en se déplaçant dans une autre région. Notre « noyau » s'est déplacé vers le nord, où nous avons été embauché-e-s dans un verger pour un contrat de quelques semaines grâce à la recommandation d'une connaissance de mes collègues qui y avait travaillé dans les années précédentes. Ma participation au mouvement géographique et dans l'emploi du noyau de mes enquêté-e-s a eu pour effet de multiplier les lieux de travail à observer et les rencontres de jeunes travailleurs latino-américains sans permis de travail. Néanmoins, chaque mouvement a aussi provoqué une certaine dislocation de l'« unité » groupale et géographique à la base des conceptions courantes du *terrain* ethnographique.

En effet, le paradigme de la mobilité a remis en cause le « sédentarisme » des sciences sociales, cherchant à mettre de l'avant des méthodes de recherche à même de rendre compte des dynamiques sociales qui

sous-tendent et sont induites par les pratiques de mobilité. Plusieurs chercheurs ont théorisé des formes d'*ethnographie mobile* impliquant « la participation dans des *patterns* de mouvement tout en effectuant » de l'observation participante (Scheller et Urry, 2006, p. 217 ; Buscher et Urry, 2009 ; Eliot, Norum et Salazar, 2017). Ce faisant, l'idée même d'un terrain à site unique comme impératif de la méthode ethnographique a été repensé et les formulations des conceptions du terrain d'enquête se sont multipliées, prenant des qualificatifs tels que multi-situé ou multi-local (Marcus, 1995), plusieurs-terrains-en-un (Hannerz, 2003), site unique géographiquement discontinu (Hage, 2005) et ethnographie déterritorisée (Merry, 2000).

À chaque mouvement dans l'emploi, j'obtenais un contact de proximité avec de nouveaux enquêtés potentiels, mais je m'éloignais par le fait même des enquêtés que je côtoyais jusqu'alors, ne pouvant prendre part aux activités qui décuplaient nos interactions et donnaient une certaine stabilité à nos relations. Ainsi, j'ai dû pallier la distance vis-à-vis de ces personnes en adoptant des stratégies plus actives pour le maintien de nos relations : en échangeant des messages texte et vocaux régulièrement, en prenant des nouvelles de leur travail et en effectuant des visites sporadiques lorsque les distances et nos horaires de travail le permettaient. Au fil des mouvements dans l'emploi de mes enquêté-e-s et de mes propres déplacements, les relations qui me liaient aux participant-e-s à ma recherche évoluaient selon le degré de participation que je pouvais adopter. Au sens de Adler et Adler (1987), je passais souvent d'un statut chercheur-membre-actif à celui de chercheur-membre-périphérique, le premier reposant d'abord et avant tout sur des relations orientées vers des activités communes et le dernier supposant que le chercheur cultive à son initiative de relations personnelles avec des enquêté-e-s potentiel-le-s. Toutefois, toutes les relations tissées avec des travailleurs et travailleuses agricoles sans permis de travail qui ont été mises à profit dans la construction des données reposent sur une expérience de travail commune et/ou une cohabitation sur une durée de plusieurs jours.

2.2.1.2 L'observation

Afin de guider mes observations, j'avais préalablement établi une liste de questions générales et particulières qui s'est modifiée progressivement au fil de ma prise de note quotidienne et de maintes relectures. De manière générale, je notais les événements qui avaient marqué ma journée de travail, sa durée, la qualité de la récolte, la météo, les conversations que j'avais eu avec des collègues, les interactions avec les employeurs et superviseurs auxquelles j'avais assisté et la présence des différents employés dans le verger. Hors du travail, je m'intéressais à la perception de la journée de mes collègues et je gardais des

aide-mémoires sur les discussions que j'avais eu avec différentes personnes. Je me concentrais sur les anecdotes liées au travail, à la recherche d'emploi, sur les liens d'amitié et d'inimitié entre travailleurs, puis entre travailleurs et employeurs. Quand on cherchait activement du travail, j'essayais de relever toutes les occurrences de contacts avec d'autres travailleurs, de la mention d'expériences professionnelles passées, de l'attitude des employeurs auxquels nous nous adressions, puis de leur discours. En entrant sur des espaces de travail, j'essayais dans la mesure du possible de relever le nombre de personnes qui étaient sur place, de leur statut dans l'organisation du travail et de leur origine nationale. Dans mes conversations avec mes collègues mexicains, je portais une attention particulière aux termes utilisés pour décrire le travail, la région et les personnes, puis selon quelle logique ils semblaient diviser les groupes sociaux et les espaces que nous fréquentions.

Comme les observations que j'effectuais prenaient place dans le cours d'activités qui demandaient ma participation active, je réalisais la plupart du temps une prise de notes sommaire dans un petit carnet de poche ou sur mon téléphone cellulaire. L'essentiel de la tenue de mon journal de terrain avait lieu lors de moments de repos ou à la fin de la journée lorsque je me retrouvais seul dans ma tente. À partir des notes sommaires, je faisais la description détaillée des événements et des conversations du jour, cherchant tant bien que mal à replacer chaque élément dans son contexte interactionnel. Une fois la prise de notes de la journée complétée, j'ajoutais un compte-rendu des informations que j'avais reçu à propos des enquêté-e-s qui travaillaient à d'autres endroits, que ce soit par mes propres communications avec eux et elles ou via ce que m'en avaient dit mes collègues et informateurs-trices.

Au fil de mon enquête de terrain, j'ai relu plusieurs fois mon journal de terrain afin d'actualiser mes questionnements de recherche et mes hypothèses. J'écrivais à même mon journal des observations, des questions et des réflexions que je soulevais de ma lecture, à la lumière de ma compréhension actuelle de la situation. Ce retour réflexif m'a aussi permis de voir quels éléments échappaient mon regard d'observation, souvent en raison de leur caractère répétitif (ie. travail, alimentation). La longueur des entrées dans mon journal de terrain est très variée, d'une page manuscrite à plus d'une dizaine de page (voir les extraits du journal de terrain à l'Annexe C et l'Annexe D). Naturellement, les journées les plus longuement détaillées sont au début de mon séjour, lors de moments charnières où nous nous lançons à la recherche d'emploi ou nous installions dans un nouveau campement. Il y a aussi davantage de notes lorsqu'ont lieu des rencontres collectives entre cueilleurs et au moment où j'organisais des entretiens avec des enquêté-e-s.

Au-delà de la mobilité des travailleurs, les principales entraves à mon activité d'observation se sont avérées liées à ma participation active, aux ressources dont je disposais pour la recherche ainsi qu'à mes propres limites physiologiques et psychologiques. En tant qu'observateur, je n'avais accès qu'aux situations auxquelles je prenais part volontairement. De ce fait, j'ai souvent été forcé d'effectuer des choix difficiles qui ont orienté le champ de l'observable au cours de mon séjour de recherche. La décision de me joindre à un groupe de jeunes Mexicains plutôt qu'un autre, de me faire engager dans un verger x plutôt que y, a nécessairement eu un impact sur les situations auxquelles j'ai eu accès. J'ai vite dû me défaire de l'illusion du chercheur comme penseur omniscient et surplombant les situations (Bensa, 2008) et assumer le point de vue limité qui était le mien, tout en cherchant à améliorer ma posture d'observation. Mon embauche en tant que cueilleur pour divers employeurs impliquait des obligations plus ou moins formelles : travailler à tous les jours jusqu'à l'annonce de la fin de la journée, me concentrer à la cueillette plutôt qu'aux observations de l'activité des autres sur les lieux de travail et éviter de travailler ailleurs s'il y avait du travail ici.

N'ayant pas obtenu de financement ou de bourses pour la réalisation de mon enquête de terrain en juin 2019, j'ai couvert les dépenses pour mes déplacements et mon matériel à même mes revenus de travail. La relative précarité financière dans laquelle je me trouvais a sans doute influencé mes décisions quant à l'utilisation de mon temps dans le cadre de la recherche, alors que j'ai préféré demeurer dans des relations d'emploi stables plutôt que d'effectuer des déplacements quotidiens à travers la région pour garder un contact direct avec davantage de participant-e-s. Ne pas travailler m'aurait aussi privé de l'accès à un campement gratuit. La vallée de l'Okanagan étant une destination touristique prisée, les options de logement temporaire ont un coût élevé qui a eu un effet prohibitif dans ma situation, comme dans celle de la plupart des travailleurs agricoles migrants.

Au quotidien, le travail agricole était aussi une source constante de fatigue physique qui affectait ma capacité à être aussi observant que possible. Comme le souligne Fine (1993), l'observation-participante est une activité stressante qui implique plusieurs heures d'observation pendant la journée et plusieurs heures de prises de notes par la suite. La combinaison de ma fatigue physique et psychologique m'a parfois poussé à privilégier un certain retrait des interactions de groupe afin de me reposer, plutôt que d'assister à une énième conversation potentiellement banale. Avec la fatigue accumulée, je me retrouvais parfois dans une situation de présence physique, mais avec des capacités d'attention plutôt limitée. Au cours de mon séjour sur le terrain, j'ai appris la nouvelle du décès de mon père, qui m'a profondément bouleversé

et a réduit l'énergie déjà limitée que je pouvais accorder à l'observation directe à tout moment. La situation a causé mon retour impromptu au Québec pour quelques jours pour retrouver mes proches et procéder aux démarches funéraires. Pendant ces quelques jours, mon contact avec mes enquêtés s'est limité à des appels et des messages pour garder un certain suivi de leurs activités et de leurs déplacements.

2.2.2 Les entretiens ethnographiques

Dans le cadre de mon enquête, j'ai effectué des entretiens dirigés à structure ouverte avec 13 personnes, 6 hommes et 7 femmes. Toutes avaient travaillé en agriculture dans l'Okanagan au cours de la saison des récoltes 2019. 11 d'entre elles étaient de jeunes travailleur-se-s de 20 à 32 ans originaires du Mexique, séjournant au Canada sous un visa de tourisme, sans permis de travail. Les 2 autres personnes étaient originaires du Québec et, comme moi, effectuaient aussi une migration de travail circulaire dans la vallée de l'Okanagan en compagnie de jeunes du Mexique, cherchant conjointement du travail. Les entretiens ont eu lieu au cours des mois d'août, de septembre et d'octobre à travers la vallée de l'Okanagan. Toutes les conversations étaient en espagnol, à l'exception d'une avec une personne du Québec qui préférait échanger en français et en anglais. Cinq entretiens étaient individuels, tandis que quatre d'entre eux ont été menés avec des binômes pour des questions d'organisation logistique (économie de temps, manque de plages horaires disponibles, urgence avant un départ de la vallée d'enquêté-e-s) et de logiques relationnelles du terrain, par exemple quand un duo avait passé la saison entière ensemble et/ou formaient un couple. La longueur des entretiens a varié de 1 heure 30 minutes à 3 heures.

Ma sélection des enquêté-e-s à interviewer est « non-représentative » statistiquement parlant. Elle s'est basée sur l'évolution progressive de mes relations sur le terrain. J'ai déjà travaillé en tant que cueilleur avec toutes les personnes interviewées et j'ai eu l'occasion de nouer des liens de confiance avec ces participant-e-s au fil de mon séjour de recherche, notamment grâce à mes *gatekeepers*, mon noyau d'enquêté-e-s, qui ont pu se porter garant de la bonne foi de mes démarches de recherche. J'utilise le terme d'entretien *ethnographique* dans la foulée de Stéphane Beaud (1996), au sens où ces entretiens étaient « enchassés dans l'enquête de terrain (pris par son rythme, son ambiance) » (p. 234). Les entretiens et les démarches que j'entreprenais pour les organiser se sont révélés des situations d'observation particulièrement révélatrices des logiques sociales sur le terrain. Par exemple, il était extrêmement difficile d'organiser des entretiens lorsque des enquêté-e-s et moi travaillions à chaque jour puisque les employeurs acceptent rarement la prise de congé pendant la récolte et le peu de temps libres

des travailleur-se-s est consacré au repos et à la récupération du corps. Plusieurs entretiens ont eu lieu au cours des nombreuses journées pluvieuses où la météo offrait *de facto* un congé à travers la vallée. Les séances d'entretien étaient difficilement programmables à l'avance et s'organisaient donc sur le coup, suivant comme tant de choses dans le monde agricole de la vallée de l'Okanagan, les aléas de la nature et des récoltes.

Tableau 2.1 : Entretiens menés au cours de l'enquête de terrain

| | Nom | Saisons d'expérience | Lien avec l'enquêté-e | Origine |
|---|------------|----------------------|---|---------|
| 1 | Frida | 3 | Membre de mon noyau d'enquêté-e-s | Mexique |
| 2 | Jaime | 6 | Membre de mon noyau d'enquêté-e-s | Mexique |
| 3 | Andres | 4 | Membre de mon noyau d'enquêté-e-s | Mexique |
| 4 | José | 1 | Rencontré au cours d'un contrat de travail | Mexique |
| 5 | Floriana | 5 | Rencontrée une saison précédente | Mexique |
| 6 | Susana | 5 | Rencontrée une saison passée, voyage avec Roberto | Mexique |
| | Roberto | 1 | Rencontré par l'entremise de Susana | Mexique |
| 7 | Manuel | 2 | Rencontrés une saison précédente, voyagent ensemble | Mexique |
| | Marie-Pier | 3 | | Québec |
| 8 | Rafael | 3 | Rencontré au cours d'un contrat pendant le terrain, voyagent ensemble | Mexique |
| | Mathilde | 2 | | Québec |
| 9 | Luna | 3 | Rencontrées par l'entremise de Jaime, voyagent ensemble | Mexique |
| | Diana | 3 | | Mexique |

D'autres entretiens ont eu lieu alors que les participant-e-s étaient à la recherche d'emploi, entre deux contrats de travail, et ont donc eu cours dans des parcs ou dans un cas particulier, dans un campement *squatté* d'où mes enquêté-e-s et moi avons été chassé par un agriculteur alors que j'activais mon enregistreur. Même lorsque les participant-e-s disposaient d'un campement, les espaces j'ai effectué mes entretiens ont rendu explicites les contraintes à l'intimité des travailleur-se-s et la nature des arrangements informels concernant les campements. Je n'ai pu faire les entretiens au verger où je travaillais qu'avec des collègues, conformément à la volonté de notre employeur qui préférait limiter au maximum les invités sur sa propriété. À deux reprises, nous avons été interrompus par son arrivée impromptue dans le véhicule récréatif où nous logions. Même lorsque j'effectuais l'entretien dans un espace plutôt privé sur un campement, au moment de nous installer pour l'entrevue, mon enquêtée a proposé à une autre personne de se joindre à nous et d'assister à notre conversation.

Lozanski et Beres (2007) soulignent à quel point dans des contextes sociaux de travail saisonnier et de voyage, la nature passagère et transitoire des relations sur le terrain remet en question les considérations

usuelles pour des espaces confidentiels et de l'anonymité dans la tenue des entretiens. À certains égards, mes entretiens dans des lieux publics s'avéraient moins engageant personnellement pour mes enquêté-e-s, puisqu'ils avaient lieu en espagnol et que d'un point de vue extérieur, ils ne contrastaient en rien avec les rencontres habituelles des cueilleurs dans les parcs de la région. À une occasion, j'avais donné rendez-vous à une personne pour un entretien dans un café. Arrivé sur place, l'endroit m'a paru peu propice à un enregistrement en raison du volume de la musique qui y jouait. Avec mon participant, nous nous sommes entendus pour se déplacer dans la maison-dortoir que lui louait son patron, à condition que je laisse ma voiture en ville et que je reste couché sur les sièges arrière de sa voiture au moment de notre arrivée. Il m'a donc introduit clandestinement dans son logement. Il s'avérait qu'il avait une entente avec son employeur de n'inviter personne et de ne pas révéler à quiconque qu'il logeait à cet endroit, même à d'autres collègues.

De manière générale, les entretiens suivaient le même cours. Je lisais ou leur faisais lire l'entente de confidentialité dans leur langue maternelle (voir Annexe A), puis j'enregistrais leur consentement oralement. Les questions portaient sur leur origine familiale et sociale, leur vie hors de l'Okanagan, leur motivation à venir au Canada, puis je leur demandais de me raconter étape par étape leur parcours depuis le Mexique jusqu'à l'Okanagan et de retracer leur parcours dans l'emploi. Au fil de leur récit, je leur demandais d'élaborer sur des situations spécifiques, de décrire une journée de travail typique, de spécifier les moyens qu'ils avaient employé pour trouver tel emploi, comment ils en avaient entendu parler, comment ils avaient été payés. J'amenais ensuite la discussion vers leurs relations avec les différents groupes de travailleurs sur place et leurs employeurs, vers les lieux de rencontre entre travailleurs migrants. Finalement, j'invitais les participant-e-s à me définir ce qu'ils considéraient comme une bonne et une mauvaise journée de travail, un bon et un mauvais contrat de travail. Une fois ces questions répondues, j'ouvrais la discussion vers un cadre moins formel, invitant les enquêté-e-s à réfléchir sur leurs plans dans le futur, sur leur expérience en tant que travailleurs sans permis de travail dans la vallée, sur le réseau d'amis et de connaissances qu'ils et elles avaient établi dans la vallée et puis sur de changements souhaitables qui amélioreraient selon eux et elles la situation des travailleurs agricoles migrants dans la région. Une des versions de travail de la grille d'entretien transcrite à même mon journal de terrain est présentée à l'Annexe B.

En effectuant ces entretiens approfondis avec des enquêté-e-s avec qui j'avais partagé de nombreuses expériences de travail et de recherche d'emploi, j'avais la chance de comparer et d'éprouver mes

observations de terrain vis-à-vis de la perception particulière qu'en avait les participant-e-s. Après avoir obtenu leur consentement verbal, j'ai effectué l'enregistrement audio de nos conversations. La seule prise de note que j'ai effectuée au cours des entretiens consistait à consigner des indications temporelles pour faciliter la transcription. Mes seuls supports matériels étaient mon journal de terrain où j'avais transcrit ma grille d'entretien, un petit cahier, un enregistreur vocal et l'entente de confidentialité. Tous les entretiens ont été simultanément transcrits et traduits vers le français dans les mois qui ont suivi mon retour du terrain (voir un extrait d'une transcription d'entretien à l'Annexe E).

2.3 Dévoilement et dissimulation : rôle de chercheur et rapport aux enquêté-e-s

Comme le souligne Bastien (2007), les enquêtes mettant à profit l'observation participante oscillent dans un spectre entre un caractère « ouvert » et un caractère « couvert ». En effet, il existe un degré de dévoilement et de dissimulation du rôle et de la démarche de recherche vis-à-vis des membres du milieu social enquêté. Il s'agit d'une tension entre le droit de savoir des enquêtés (le principe de consentement éclairé) et la volonté des ethnographes de réduire autant que possible la « réactivité » des acteurs sur le terrain, c'est-à-dire la modification éventuelle du comportement des personnes en présence du chercheur (Fine, 1993).

Lors de ma recherche, j'ai révélé mon rôle de chercheur assez rapidement aux personnes sans permis de travail, généralement au cours de notre premières interactions, avant toute prise de notes les concernant. Toutefois, je leur ai fait part du sujet de ma recherche dans des termes plutôt vagues, par exemple en mentionnant que je m'intéressais au travail agricole des jeunes hispanophones dans la vallée. Cette dissimulation partielle (*shallow cover*) s'est imposée d'une part afin d'éviter que les participants à la recherche ne modifient leur comportement, mais d'autre part parce que le focus de ma recherche et de mes observations a évolué au fil de mon séjour sur le terrain (Fine, 1993). J'ai divulgué ma démarche de recherche aux autres travailleurs agricoles au fil de conversations, par exemple lorsqu'on me demandait ce que je faisais dans la vie au-delà du travail agricole.

Cela étant dit, j'ai adopté une posture « semi-clandestine » (Castracani, 2017) dans mes rapports vis-à-vis des employeurs. Je souhaitais éviter que mon statut de chercheur ne provoque une réaction de leur part, particulièrement au moment de la recherche d'emploi, puisque mon accès au terrain dépendait en grande partie de mon embauche en tant que cueilleur. Pour cette raison, je ne le leur ai révélé que lorsqu'on m'a

posé des questions à cet effet, ce qui s'est produit à trois reprises. J'ai toutefois évité de spécifier l'objet spécifique de mon étude, puisque l'informalité des relations d'emploi qui m'intéressaient pouvait avoir des conséquences légales pour eux et pour mes enquêté-e-s. Dans un cas, l'agriculteur n'embauchait pas de jeunes Mexicains et a démontré une curiosité pour ma recherche et s'en est suivie une discussion sur mes hypothèses et sur son expérience d'emploi de travailleurs du PTAS. Dans un second cas, j'ai répondu que je m'intéressais aux travailleurs mexicains, puis il a assumé que je parlais des travailleurs des PTET et m'a fait un exposé, graphique improvisé à l'appui, sur la structure des programmes et les coûts encourus pour les employeurs. Il est allé jusqu'à m'offrir de l'appeler si j'avais des questions, se disant un expert en la matière et affirmant aux jeunes Mexicaines qui m'accompagnaient qu'il m'obtiendrait un « A+ ». Dans le troisième cas, j'ai dû m'absenter pour quelques heures pour réaliser un entretien. J'ai spécifié que c'était « pour l'université » et mon employeur s'est montré satisfait de cette réponse. Dans le cas des employeurs, mon rôle de chercheur, lorsque révélé, a été perçu comme le fait d'un « projet scolaire » sans incidence pour leur activité quotidienne. Mon statut combiné de jeune étudiant et de travailleur migrant m'a attiré une certaine sympathie de leur part, sympathie dont n'auraient probablement pas profité des chercheurs plus âgés et établis s'intéressant au même sujet (Beaud et Weber, 2017).

Du côté des jeunes travailleurs sans permis de travail, les réactions à la divulgation de mon rôle ont été assez variées. Lorsque j'expliquais la nature de mon projet de recherche et des observations que je faisais à leur propos, quelques personnes se sont montrées curieuses, mais le plus souvent, la conversation se tournait vers les propres études des enquêtés ou vers des observations générales sur le travail agricole dans l'Okanagan. Puisque je ne prenais que des notes sommaires en présence des participants à l'enquête et que je remplissais rarement mon journal de terrain dans des espaces communs, il m'a semblé que mon rôle de chercheur s'effaçait progressivement au fil des activités quotidiennes au profit de mes rôles de cueilleur et d'*ami des Mexicains*. Pour m'assurer que mes enquêtés n'oublient pas qu'ils participaient à ma recherche, je faisais parfois mention de démarches liées à mes études (application à des bourses, contact d'un professeur), je leur demandais si je pouvais prendre en note des choses dites au cours d'une conversation ou bien je les incitais à participer au choix de leur pseudonyme pour ma prise de note. Somme toute, les enquêtés percevait l'impact de ma présence en tant que chercheur comme étant assez minime et bien moins contraignante que d'autres pressions vécues au quotidien, ce qui explique la faible importance accordée à mon statut (Becker, 1970 ; Olivier de Sardan, 1995).

Lorsque mon rôle de chercheur était mentionné par eux et elles, il était souvent l'objet de blagues. Par exemple, un après-midi, j'ai croisé quelques collègues mexicains dans un commerce et j'ai décidé de les accompagner pour le reste de leurs activités en ville, à la bibliothèque et au parc. Une enquêtée, *Susana*, m'a lancé d'un air moqueur « Tu passes du temps avec nous seulement parce que nous sommes tes objets de recherche ». Quelques jours plus tard, un autre enquêté, m'apercevant prendre des notes dans un calepin, s'assit à mes côtés et me dit « J'espère que tu n'es pas un espion du gouvernement ou bien nous sommes foutus ! [rires] ».

À d'autres occasions, les mêmes personnes pouvaient adopter un rôle d'informateur ou de complice, m'incitant à prendre en note un exposé qu'ils me proposaient sur les différences de statut social qui existe au Mexique entre les jeunes cueilleurs et les travailleurs du PTAS, ou bien en me conseillant d'interroger tel ou telle autre *picker* qu'elles avaient rencontré. Ce sentiment de complicité et la sympathie à l'égard de mon travail de recherche était marquant lorsque je proposais à des enquêté-e-s de réaliser un entretien. Les réponses ont toutes été positives et on présentait souvent la participation à un entretien comme étant une aide qui m'était offerte, un service rendu pour m'aider dans mes études.

Les entretiens étaient l'un des rares moments où mon statut de chercheur, en plus d'être affirmé, était soutenu par des objets (enregistreur, carnets, formulaire) et des démarches plus formelles (lecture de l'entente de confidentialité, sollicitation du consentement verbal). Pour certain-e-s, la formule plus structurée de l'entretien, où les rôles d'observateur et d'observé-e sont plus marqués, a provoqué une modification dans l'attitude. Par exemple, bien qu'on se soit trouvé dans son espace de vie, un enquêté me demandait par exemple la permission pour fumer et offrait des réflexions d'ordre analytique en réponse à des questions visant à recueillir un témoignage sur son expérience particulière. En effet, en début d'entretiens, plusieurs personnes semblaient adopter une posture « sérieuse » qui tranchait avec le caractère bon-enfant et banal de nos interactions quotidiennes. Lorsque je demandais à des enquêté-e-s de raconter des événements auxquels j'avais assisté, ils et elles avaient d'abord une forme de malaise à mentionner ma présence ou à nommer d'autres personnes que nous connaissions, comme si c'était « tricher » que de mentionner nos relations d'amitié dans un contexte aux allures académiques et formelles. En quelque sorte, certains d'entre elles avaient l'intuition que nos rapports personnels devaient être camouflés. Je leur réitérais alors que j'étais la seule personne qui aurait accès à l'enregistrement, ou bien je nommais moi-même les personnes en question pour leur laisser entendre qu'ils pouvaient s'exprimer librement.

2.4 Sujet sensible : considérations éthiques et méthodologiques

Lee (1993) décrit la recherche sur un sujet sensible comme étant « une recherche qui pose potentiellement une menace substantielle à ceux et celles qui y sont ou y ont été impliqué » (p. 4). Dans le cas qui nous occupe, la menace potentielle que posait ma recherche était d'attirer l'attention sur le caractère illicite du travail et de l'embauche des travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail. Dans cette section, j'identifie les risques potentiels de ma recherche et j'explique la manière dont ma perception de ce risque a évolué au cours de mon enquête de terrain. J'illustre ensuite comment les stratégies de dévoilement et de dissimulation de mon rôle de chercheur que j'ai adopté pour atténuer les risques sur le terrain et l'impact qu'elles ont eu sur la construction des données, l'étendu de mes observations et sur la présentation des données dans la présente étude.

2.4.1 La déportabilité et ses manifestations en contexte

Le statut des jeunes cueilleurs migrants étrangers recèle une certaine ambiguïté et vient brouiller les catégorisations usuelles que les travaux apposent aux travailleurs migrants. D'une part, les jeunes travailleur-se-s sans permis de travail ne sont pas « sans papiers » (*undocumented*) ou « sans statut » puisqu'ils et elles disposent de visas de touriste temporaires. Sauf de rares exceptions, ces personnes effectuent leur sortie du Canada avant l'échéance de leur permis de séjour temporaire. Leur présence physique et sociale est « autorisée » ; ils et elles peuvent s'acheter des véhicules, les assurer, conduire en toute légalité avec le permis de conduire de leur pays d'origine, utiliser les services dans les bibliothèques municipales ou dans les centres communautaires sans craindre de représailles. D'autre part, ils et elles ne disposent pas de la citoyenneté ni des droits sociaux qui l'accompagnent, notamment l'accès aux services de santé publics, à l'assurance-emploi ou à la protection des droits du travail.

Leur statut migratoire relativement précaire est toutefois marqué par sa conditionnalité. Selon Goldring et Landolt (2011), la « conditionnalité dénote la contingence entourant la présence continue d'un individu dans une catégorie de statut légal et une juridiction » (p. 15, ma traduction). La conditionnalité repose sur les conditions mises en place par l'État par rapport à un statut légal particulier, la capacité (financière, sociale, etc.) des personnes de répondre à ces conditions formelles et informelles, puis « aux multiples manières par lesquelles ces conditions sont soutenues, violées ou contestées en pratique, à des niveaux et en des sites variés, par de multiples acteurs institutionnels, avec des résultats variés » (Goldring et Landolt, 2011, p. 15, ma traduction).

Dans le cas qui nous occupe, ce sont les activités de travail des jeunes travailleurs étrangers, en contravention aux conditions légales de leur visa de visiteur, qui les mettent à risque de conséquences légales pouvant mener à leur déportation et à une interdiction de séjour subséquent sur le territoire canadien (ASFC, 2020). De ce fait, les travailleur-se-s sans permis de travail cherchent généralement à dissimuler une ou plusieurs conditions de leur déportabilité (leur statut migratoire, leur activité de travail) selon le contexte afin d'éviter une éventuelle dénonciation ou que soient alertées les autorités.

La déportabilité, que De Genova (2002) définit comme « la possibilité de la déportation, la possibilité d'être retiré de l'espace de l'État-nation » (p. 439, ma traduction), n'est toutefois pas vécue comme une menace constante, mais plutôt de manière sporadique et circonstancielle. Comme le relate Coutin (2000) dans son travail ethnographique sur des migrants salvadoriens non-documentés aux États-Unis, « Au jour le jour, leur illégalité peut être non pertinentes dans la plupart de leurs activités, devenant seulement un enjeu dans certains contextes. [...] La plupart du temps ils sont indifférenciés de ceux qui les entourent puis soudain... la réalité légale se surimpose à leur vie quotidienne » (p. 40, ma traduction). De façon similaire, la déportabilité est ressentie par les cueilleurs Mexicains et latino-américains dans des situations particulières, notamment lors de leur passage aux douanes, lors de rares interactions avec les forces de l'ordre dans la vallée de l'Okanagan et au moment de négocier leur embauche ou d'être rémunérés par des employeurs.

Paradoxalement, bien que le travail soit l'activité qui les expose à une potentielle déportation ou une interdiction de séjour, les lieux de travail ne sont pas perçus par les travailleur-se-s comme ayant un potentiel de risques. Les vergers et les campements sont à l'abri des regards extérieurs et sont très rarement visités par des personnes non sanctionnées par l'entreprise ou la famille des agriculteurs. Les rares inspections qui ont lieu dans les espaces de travail au cours des récoltes ont pour objet le respect des normes agroalimentaires et n'accordent aucune attention au statut ou à l'origine des travailleur-se-s sur place. Un jour, à la veille d'une inspection, un employeur est venu au campement faire signer un document où nous attestions avoir suivi la formation sur les normes d'hygiène à respecter dans les champs, formation qui n'avait en réalité pas eu lieu. À ce moment, j'ai été surpris de voir mes collègues sans permis de travail se lever d'un bond et apposer leur signature (leur véritable nom) à un document officiel lié à leur activité professionnelle. Lorsque je les ai questionné-e-s à ce sujet, ils et elles m'ont répondu que « ça ne changeait rien », que « personne ne regarde ces papiers ».

La relative désinvolture dont faisaient preuve certain-e-s jeunes Mexicain-e-s à l'égard de ce que je considérais initialement comme un risque important m'a poussé à repenser leur rapport à la déportabilité. C'est au fil des entretiens que j'ai compris leur manière de percevoir le risque variait dépendamment des contextes. En me parlant des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes sans permis de travail dans la vallée au cours de son entretien, *Andres* m'a expliqué que

Le plus difficile [*cabron*] de venir au Canada est de croiser la douane. C'est la seule chose qui me fait peur. Le reste, non. Une fois à l'intérieur, tu respirez, mais à la douane, ce n'est pas comme si tu allais joyeusement dans n'importe quel pays. La douane ici, c'est un coup de dé. Tu ne sais pas si tu vas sortir de l'autre côté ou non. C'est le premier obstacle, qu'il n'y ait pas la libre circulation des personnes comme entre vous et les États-Unis.

J'ai recueilli une réflexion dans le même ordre d'idée de la part de *Jaime* au cours de son propre entretien :

C'est compliqué Vancouver parce que... tu sais comment c'est pour nous, les Mexicains qui entrons au Canada. C'est plus difficile. Même s'il existe un permis de touriste qui s'appelle l'ETA [Electronic Travel Authorization], en réalité, dans le contrôle frontalier, ces personnes qui sont chargées de vérifier ton passeport, elles soupçonnent toujours un Mexicain, un passeport mexicain et elles te posent beaucoup plus de questions et ça devient compliqué. [...] À l'autre point de révision, c'est beaucoup plus fou : ils ouvrent ton sac à dos et vérifient tout, ils prennent ton cellulaire, ils vérifient les conversations de dans ton cellulaire, non ? Ils peuvent appeler des membres de ta famille pour savoir si tu ne viens pas dans ce pays pour une autre raison.

L'importance du passage aux douanes comme moment où se cristallise la menace de déportation se fait aussi sentir dans les préparatifs initiaux des jeunes Mexicain-e-s. « Évidemment, tu dois faire ton plan et dire pourquoi tu viens. Simplement, je crois que la préparation, plus que d'avoir un [sac de couchage] ou une tente, c'est de t'armer d'un plan pour qu'on te croit que tu vas être au Canada et que tu ne vas pas travailler », m'a expliqué *Floriana* en entretien. En plus de cet « itinéraire de voyage inventé » qu'employaient tou-te-s mes enquêté-e-s, d'autres stratagèmes pour faciliter le passage frontalier consistaient à varier les points d'entrée au pays d'année en année, à acheter un billet de retour (réduisant la durée prévue de leur voyage à 2 ou 3 semaines) la veille de leur arrivée, de manière à pouvoir l'annuler et obtenir un remboursement dès leur entrée sur le territoire. Encore plus en amont, certain-e-s arrivaient à entreposer dans la vallée tout matériel de travail, de camping et tout vêtement encombrant afin de passer les douanes le plus légèrement possible l'année suivante.

Dans la vie quotidienne, la déportabilité est une condition latente qui se manifeste activement dans les situations conflictuelles au cours de leurs relations de travail, le plus souvent lorsqu'elle est instrumentalisée par leur employeur comme outil de négociation. C'est une réalité dont sont conscient-e-s les travailleur-se-s, comme me l'a démontré Frida lors d'une conversation informelle. Alors que je me plaignais de la trop grande quantité de cerises par caisse que nous demandait un patron, elle m'a rétorqué « peut-être, mais comme je suis illégale, je dois tout accepter ». Plutôt qu'une menace directe d'alerter les autorités, les employeurs négocient à la baisse leurs conditions de travail et leur salaire en faisant mention de leur statut précaire, sous la forme de chantage, laissant entendre que de toute manière, ils et elles ne disposent pas d'avenues légales pour revendiquer et doivent alors accepter ce qu'on leur offre. Cette situation courante m'a notamment été relatée par Marie-Pier et Manuel lors d'un entretien :

Marie-Pier : Ils essaient toujours d'abaisser les standards.

Manuel : Oui. Et ça, c'est quelque chose qui se passe surtout avec les [employeurs] punjabis, davantage.

Marie-Pier : Ils profitent du statut aussi d'une personne illégale ou sans numéro, pour leur dire « Han han, alors nous n'allons pas vous... » ou sinon, dire « si vous ne restez pas tout le contrat, je vais vous payer 6,50\$ par 28 livres, mais si vous restez je vais vous payer 7\$ » Déjà que tu nous paies sous le salaire [minimum], tu négocies encore ?

Manuel : Encore en train de négocier.

Marie-Pier : Ce sont des choses qui ...[ils] *sont cheap, sont fucking cheap*³. Ils profitent du statut de précarité des gens et c'est ce qui me ...

Manuel : Ce qui est dérangeant, après tout.

Au fil de mon séjour sur le terrain, j'ai constaté que la menace de déportation et, par extension, d'une perte de revenu et de liberté de mouvement, affectait bien moins directement mes enquêté-e-s que je l'aurais imaginé au départ. La déportabilité, somme toute latente, se manifestait surtout comme une contrainte qui s'activait dans des circonstances particulières. Il s'agissait aussi d'un risque inhérent à la condition de travailleur-se agricole migrant-e sans permis de travail, risque qui n'était pas provoqué par ma démarche de recherche. Dans le cadre de mon enquête de terrain, j'ai donc tenté de limiter au maximum la possibilité que ma présence, mon travail de recherche et la publication des résultats accentuent les risques déjà encourus par les participant-e-s au cours de leur migration de travail. Dans les

³ * En français québécois

pages qui suivent, j'étaye les mesures que j'ai prises pour minimiser l'impact de ma recherche sur les personnes « à risque » sur le terrain et lors du traitement ultérieur des données.

2.4.2 Brouiller les traces et anonymiser

Sur le terrain, il m'est apparu que le moyen le plus efficace de ne pas ajouter au risque encouru par les participant-e-s à la recherche était de ne pas attirer l'attention sur eux et elles et de ne pas laisser de traces de leur passage. Mise à part la manie compulsive que j'ai développée de vérifier à tout bout de champ que mes documents, enregistrements et cahiers étaient hors d'atteinte, la principale action que j'ai prise a été de réduire le champ anticipé de ma recherche. Au départ, je comptais interroger, au-delà des travailleur-se-s, des employeurs et des membres d'associations et de prestataires de services locaux.

Au fil de mon séjour, j'ai pris la décision d'éviter d'ébruiter l'existence de ma recherche parmi les résidents de l'Okanagan, notamment parce que j'ai pris conscience du relatif flou qui existait dans les communautés locales quant à la compréhension du statut légal de ces jeunes cueilleur-se-s étrangers. Paradoxalement, la présence des jeunes Mexicain-e-s n'est pas « clandestine » ou cachée. Lors des mois où se récoltent les cerises, leur présence sociale est facile à remarquer dans l'espace public. Ils fréquentent les supermarchés, les parcs, les restaurants et les petits commerces locaux. Plusieurs d'entre eux et elles, ne disposant pas d'un véhicule, sont aperçu-e-s en bord de route, faisant de l'auto-stop. Beaucoup de résidents locaux se représentaient les cueilleurs sans permis de travail comme étant des *transient workers*, des « *backpackers* » sans porter trop d'attention à leur statut puisqu'ils les assimilaient au groupe des cueilleur-se-s du Québec qui migrent temporairement dans la vallée depuis des décennies. De manière générale, les jeunes travailleur-se-s hispano-américains sans permis de travail ressentent un certain sentiment de sécurité une fois installés dans la vallée de l'Okanagan. Leur crainte de persécution légale est atténuée par la cordialité de leurs échanges avec les résidents locaux (souvent limités à des relations de service), la co-présence de personnes hispanophones et la prégnance de symboles latino-américains dans l'espace public. Lors d'un entretien, Roberto me disait que

Ce qui me plaît [du sud de la vallée], c'est que c'est très tranquille. Ça me plaît que tu sentes dans cette atmosphère où tu travailles illégalement, mais que ça n'importe à personne. Tu n'as pas de problème en étant ici. Je ne me suis jamais senti apeuré que les agents de l'immigration puissent venir. [...] [Ici,] les gens savent que le travail agricole est son moteur, son économie, alors ils acceptent tous ceux qui viennent.

La présence des travailleurs jamaïcains et mexicains du PTAS vient aussi brouiller les cartes dans la perception de sens commun du licite et de l'illicite dans le travail agricole migrant. En entreprenant des démarches auprès de membres de la communauté élargie, je risquais d'attirer l'attention sur la précarité légale de mes enquêté-e-s, ce que j'ai cherché à éviter (Adler et Adler, 1993).

Du côté des agriculteurs, j'ai eu une série de conversations informelles avec certains d'entre eux sur leurs pratiques d'embauche, ce qui m'a initialement donné confiance en ma capacité de mener quelques entretiens auprès d'eux. Cela étant dit, il m'est apparu au fil de nos discussions qu'ils devenaient peu disposés à élaborer lorsque je mentionnais les jeunes *pickers* sans permis de travail. Comme je ne disposais pas du même lien de confiance avec les employeurs qu'avec mes enquêté-e-s principaux-ales et que le temps me manquait pour réduire leur méfiance, j'ai choisi de m'en tenir à des conversations informelles. De plus, la présence des agriculteurs dans la région est établie et ils sont plus facilement identifiables, contrairement aux jeunes travailleur-se-s du Mexique dont la présence est transitoire, passagère et donc, moins traçable (Lozanski et Beres, 2007). En effet, le caractère informel de l'embauche, le fort roulement dans l'industrie et la nature saisonnière des migrations de travail rend les travailleurs sans permis de travail plus dur à localiser dans les années futures (Adler et Adler, 1993). Minimiser l'implication directe des agriculteurs m'a semblé le meilleur moyen de leur éviter des répercussions liées à ma recherche.

Pour ce qui est de mes enquêté-e-s, quel que soit leur statut, j'ai procédé à leur anonymisation et au camouflage des traces de leur passage à même à collecte de mes données. Dès les premiers moments de ma prise de note, j'ai utilisé des pseudonymes afin d'éviter qu'une tierce personne puisse identifier les participant-e-s, les entreprises et les municipalités que je décrivais. Ce processus d'anonymisation se poursuit dans la présentation des données, puisque j'ai « déguisé » les participant-e-s et les lieux du terrain dans ma description, retirant les éléments pouvant permettre leur identification (Adler et Adler, 1993). Dans le même ordre d'idées, j'évite la mention de vergers et de lieux spécifiques, favorisant lorsque possible la mention de sous-régions, ou en déguisant des espaces et les entreprises en modifiant certaines caractéristiques dans leur description.

J'ai parfois dû remettre en question plusieurs mesures prises pour protéger l'identité de mon groupe d'enquêté-e-s et, plus généralement, des travailleurs étrangers sans permis de travail de l'Okanagan. À plusieurs occasions, j'ai vu mes participant-e-s révéler leur situation à des personnes qu'ils et elles connaissaient à peine. Comme je l'ai déjà mentionné, il leur arrivait de laisser des traces de leur passage

sur des documents officiels, signant des formulaires d'embauche, des décharges ou des documents bancaires. Plusieurs participant-e-s révélaient une certaine surprise à l'idée de ne pas avoir à signer l'entente de confidentialité que je leur faisais lire avant les entretiens. Au cours de ces discussions, plusieurs participant-e-s semblaient avoir une compréhension « militante » de mon projet de recherche. Roberto m'a par exemple dit « J'espère que ça va bien se passer pour ton enquête [...] et que s'ils font ce visa [agricole temporaire pour les jeunes Mexicains], qu'ils l'appellent le visa Parent. (rires) ». Se plaignant des conditions de vie et de travail des travailleurs sans permis de travail, Marie-Pier me disait, à bout de nerfs, évoquait : « Tu [en tant que travailleur-se] es en train de te brûler, ton corps, ton énergie, tu respirez des choses toxiques. Ce n'est pas juste. Améliorez les conditions, s'il vous plait. Fais quelque chose, Simon ! ».

Bien qu'anecdotiques, cette perception de mon travail comme un vecteur de changement pour les travailleur-se-s agricoles migrants m'ont placé devant une contradiction à laquelle font face plusieurs ethnographes travaillant auprès de populations « cachées ». Si comme le soutient Lee (1993), la sociologie adopte un « cadre de référence qui regarde au-delà du visible et de l'évident au profit du latent, du caché ou du dissimulé » (p. 19, ma traduction), il demeure que pour certaines populations, leur relative invisibilité est la condition qui permet de mener à bien leurs activités. Le dévoilement de certaines réalités sociales peut mettre au jour des inégalités sociales et des situations d'injustice qui demandent à être renversées, mais la « divulgation ethnographique peut assez littéralement devenir une forme de surveillance » (p. 422, ma traduction). À cet effet, j'ai préféré faire preuve de zèle afin de protéger autant que possible mes enquêté-e-s, conformément à l'esprit des ententes que j'ai prises avec eux et elles au fil de notre cohabitation sur le terrain.

2.5 Traitement et usage des « traces »

Au retour du terrain, j'ai effectué la transcription des entretiens et la retranscription des observations annotées à même mon journal de terrain, une étape qui a permis un premier travail d'analyse. J'ai simultanément transcrit et traduit les entretiens qui ont tous, à l'exception d'une participante, été menés en espagnol. Au fil de ma traduction, j'ai tenté de rester fidèle à la formulation originale de mes enquêté-e-s et j'ai conservé certaines locutions espagnoles qui ponctuent le discours propre aux jeunes urbain-e-s mexicain-e-s que j'ai interviewé-e-s (ie. « *chido* ou *chida* », « *no mames* ») et d'autres qui évoquent des catégories discursives monde du travail agricole local (« *Paisa* », « *picker* », « *highballers* »). À partir de ce

matériau textuel brut, j'ai entrepris de soulever les pistes d'interprétation marquantes, les récurrences et les contradictions. Progressivement, après une série de lectures et d'annotations, j'ai entrepris une classification thématique de mon corpus à partir des catégories qui émanaient du discours des personnes et des situations observées. Parmi les thèmes qui ont aiguillé le repérage et le découpage des données, on compte notamment les traces de l'origine sociale des enquêté-e-s, les marqueurs de la présence latino-américaine dans la région, la recherche d'emploi, les modalités d'attachement aux employeurs, les campements ou le logement, la température et les congés, le rapport des enquêté-e-s à l'irrégularité et les comportements économiques (ie. consommation, épargne, renvois monétaires, coût de la vie Canada-Mexique, etc.).

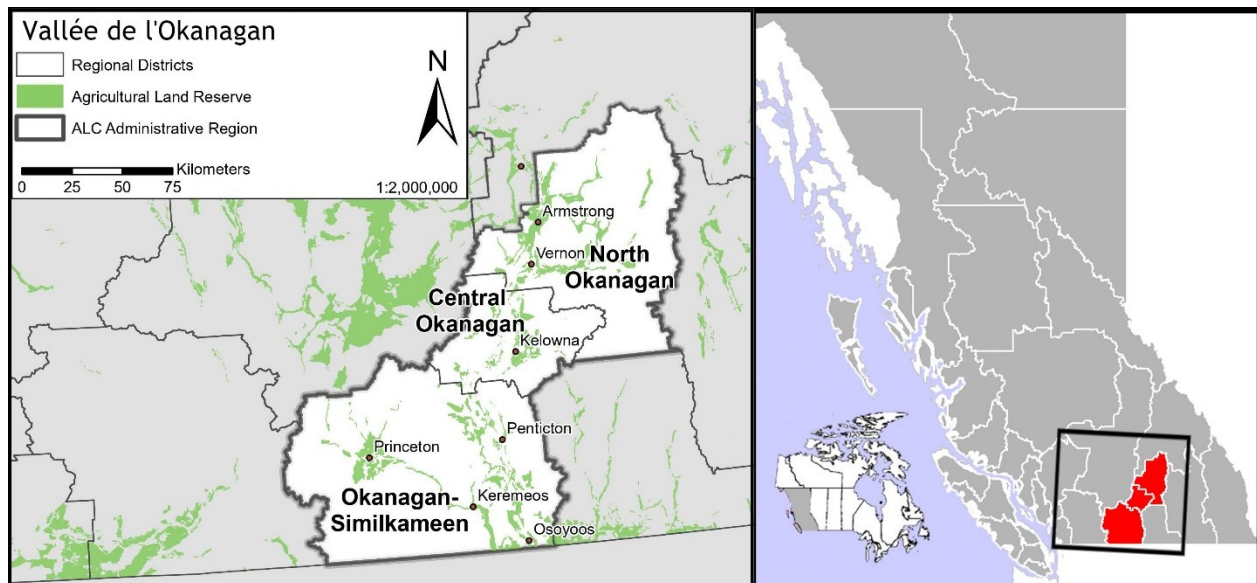
Compte tenu de la visée à la fois descriptive et analytique de ce mémoire, j'ai pris la décision de mobiliser et de mettre de l'avant le discours de mes enquêté-e-s lorsque c'était possible. Leur parole étant absente des connaissances publiées au sujet du monde du travail dans l'industrie agricole, il m'a semblé évident que ma recherche gagnerait à mettre au premier plan la perspective des travailleur-se-s sans permis de travail eux-mêmes et elles-mêmes. Un *a priori* épistémologique qui a guidé mon travail est que les acteurs sont des sujets connaissant qui produisent un savoir localisé, contextualisé, sur leurs pratiques et leurs relations sociales. En ce sens, une part essentielle du travail ethnographique consiste à s'insérer dans un ensemble de relations sociales localisées et à restituer les catégories de sens des enquêté-e-s en tant qu'elles constituent des traces des relations mises à l'étude.

CHAPITRE 3

Les vallées de l'Okanagan, de Creston et leur industrie d'arboriculture fruitière

La vallée de l'Okanagan⁴, située au sud de la Colombie-Britannique continentale. Sa métropole régionale est la ville de Kelowna qui compte 127 380 habitants. Selon le recensement de 2016, la population totale du centre-sud de l'Okanagan était de 362 257 résidents (Statistique Canada, 2017h). Les principales municipalités de la région sont situées dans les basses terres de la vallée, le long des lacs qui forment le bassin de l'Okanagan, le long du trajet de l'autoroute 97. La région méridionale de la vallée est considérée comme un climat semi-aride froid. La municipalité d'Osoyoos, située à l'extrême-sud de la section canadienne de la vallée, enregistre une température diurne moyenne de 17°C, la plus élevée au Canada (Gouvernement du Canada, 2020a). Ce climat fait de l'Okanagan l'une des régions agricoles les plus productives de la province, en plus d'une destination touristique courue.

Figure 3.1 : La vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique



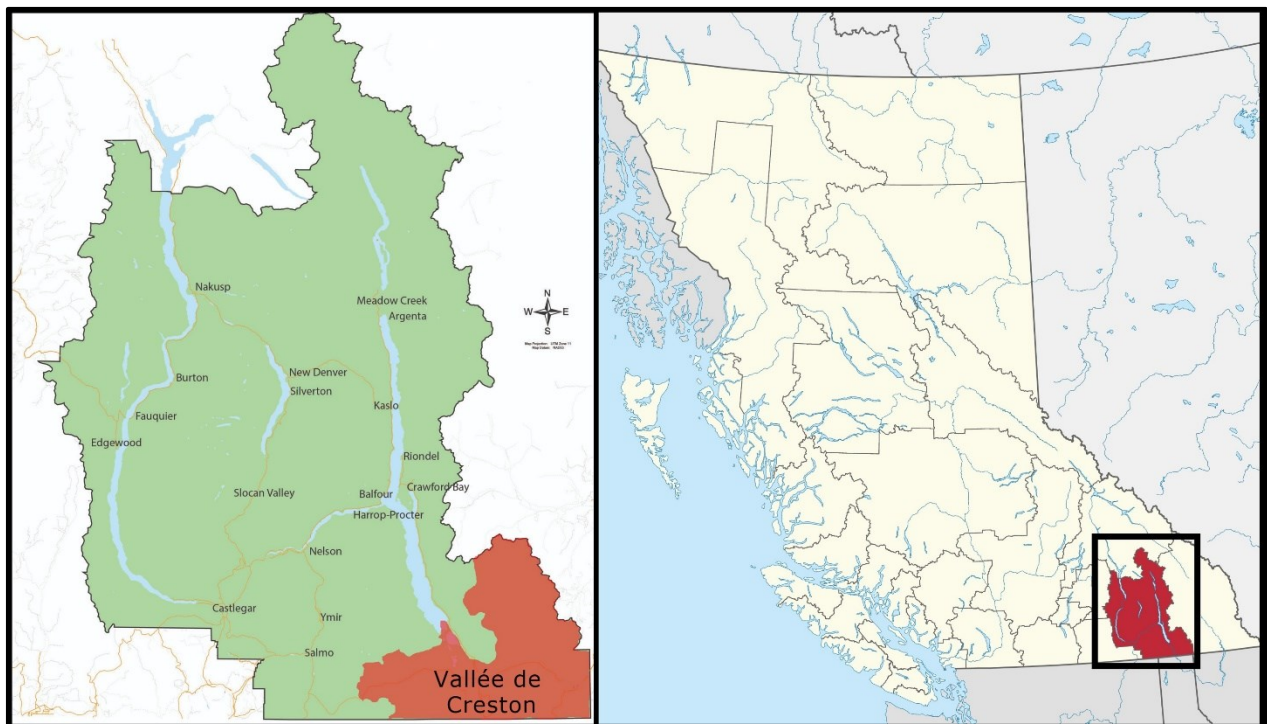
Adapté de Agricultural Land Commission (2021)

⁴ Par “vallée de l'Okanagan”, nous entendons la zone géographique constituée des districts régionaux Okanagan-Similkameen, Central Okanagan et North Okanagan tels que définis par le recensement agricole canadien. Ce découpage effectué à des fins statistiques inclut la vallée de la Similkameen (i.e. municipalité de Keremeos ; voir Figure 3.1) qui se situe hors du bassin de la vallée, mais qui participe de la même spécificité agricole de la région, notamment quant à l'importance des arbres fruitiers, centrale dans notre recherche.

En 2016, plus de 58% de l'aire cultivée du centre-sud de l'Okanagan⁵ était consacrée à la catégorie « fruits, petits fruits et noix ». La région détient plus de 75% des terres consacrées à la culture des cerises sucrées au Canada et près de 27% des terres viticoles du pays (Statistique Canada, 2017b).

La vallée de Creston⁶, bien plus limitée géographiquement, compte néanmoins environ 500 acres de terres consacrées à la culture des cerises douces, soit près de 10% de la production de la Colombie-Britannique, ce qui en fait indéniablement une grappe de l'industrie arboricole fruitière de la province. Située au sud de la région des montagnes Kootenays, à la frontière américaine, la vallée de Creston, tient son nom du mont Creston qui la borde à l'ouest. La municipalité de Creston, située au confluent des rivières Kootenay et Goat, compte 5361 habitants.

Figure 3.2 : La vallée de Creston, en Colombie-Britannique



Adapté de Agricultural Land Commission (2021)

⁵ Par « centre-sud de l'Okanagan », nous entendons les districts régionaux de l'Okanagan-Similkameen et de Central Okanagan (voir Figure 3.1).

⁶⁶ Par « vallée de Creston », nous entendons les sous-districts régionaux Central Kootenay B et C au sens du recensement agricole canadien (voir Figure 3.2).

Selon la British Columbia Fruit Growers Association (BCFGA, 2020), l'industrie des arbres fruitiers de la province génère 130 millions de dollars de recettes en gros et « emploie directement 1500 personnes-années au niveau du cultivateur, de l'emballage et de la transformation agroalimentaire ».

Ce lobby agricole utilise la mesure de personne-année pour quantifier les emplois créés par l'industrie en raison de la nature saisonnière du travail agricole. L'industrie arboricole est un secteur à forte demande de main-d'œuvre, et ce, spécialement au moment des récoltes, les entreprises agricoles embauchent une grande quantité de travailleur.se.s agricoles saisonniers, lesquels sont principalement des personnes migrantes, tant domestiques qu'étrangères. Le recours à de la main-d'œuvre immigrante ou migrante dans le secteur agricole est une constante depuis l'accaparement du territoire par les colons européens et l'organisation des premières exploitations dans la région.

3.1 Établissement du secteur arboricole fruitier et recours à la main-d'œuvre migrante : survol historique

Avant l'arrivée des colons européens sur la côte du Pacifique, la vallée de l'Okanagan était principalement habitée par le peuple Okanagan, une tribu culturellement rattachée aux Salishes du Nord qui occupaient le Plateau-Intérieur du Nord-Ouest Pacifique. La première installation considérable de colonisateurs britanniques dans la région a eu lieu en 1811 avec la fondation du fort Okanagan dans l'actuel État de Washington et d'un poste de traite à Kamloops en 1813, tous deux sous l'égide de la *Pacific Fur Company* qui allait bientôt fusionner avec la compagnie de la Baie d'Hudson (Thomson, 1985, p. 23). Si la Compagnie de la Baie d'Hudson avait un monopole commercial sur le territoire de la Colombie-Britannique continental jusqu'à la ruée vers l'or au cours des années 1850, la traite des fourrures a connu une activité somme toute minime dans la vallée de l'Okanagan, puisque le climat semi-aride se prêtait peu à la pelleterie. La colonisation de peuplement s'est imposée dans la région au tournant de la décennie 1860, une autorité civile locale s'installant après la formalisation de l'autorité britannique avec la création de la colonie de la Colombie-Britannique en 1858 et avec l'entrée subséquente de la Colombie-Britannique au sein de la confédération canadienne en 1871 (Thomson, 1985). Après cet accaparement des terres et des ressources naturelles par la couronne, des colons britanniques ont établi des exploitations d'élevage et des ranchs dans la vallée afin de supporter l'afflux de population attirée en Colombie-Britannique par la ruée vers l'or de l'époque (Lanthier et Wong, 2002). Il faut toutefois attendre l'achèvement du chemin de fer transcanadien en 1885 pour que le flot de nouveaux arrivants d'origine britannique permette à la population blanche de surpasser la population autochtone sur le territoire. Le sud de l'Okanagan était

pratiquement inhabité par les colons en 1885 à l'exception de quelques ranchs. On estime que les premiers propriétaires de ranch ont pu planter des arbres fruitiers dès 1865, mais qu'il s'agissait d'agriculture de subsistance qui se limitait à quelques jardins (Thomson, 1985, p. 324).

C'est à partir de 1890 qu'à l'initiative de cultivateurs privés, la plantation d'arbres fruitiers sur des dizaines d'acres a été tentée, mais sans grand succès en raison de la propension à la gélivure au nord de la vallée (Thomson, 1985). Dans la décennie 1890, le promoteur Edward Robinson a entrepris un projet de peuplement via une stratégie de rachat de grandes superficies de terres aux propriétaires de ranch qui arrivaient difficilement à faire face à la compétition des producteurs albertains. Robinson, ses associés et d'autres promoteurs inspirés par lui ont forgé le modèle de développement de la région, soit la subdivision de terres organisées en vergers d'une superficie d'environ 10 acres accompagnée de la construction des systèmes d'irrigation nécessaires à leur activité. C'est selon ce modèle qu'ont été fondées différentes municipalités riveraines au sud de Kelowna, notamment Naramata, Kaleden, Peachland et Summerland, de 1899 à 1909 (Koroscil, 2003, p. 82-103).

Conjointement, les promoteurs terriens, les publicitaires et le gouvernement provincial de Colombie-Britannique ont construit l'imaginaire du «Jardin d'Eden» de la vallée autour des thèmes du plaisir, du loisir, du sport, de l'abondance et du climat sec et chaud, puis ont oeuvré au recrutement de nouveaux colons, visant spécifiquement les populations britanniques par l'instauration de bureaux à Londres, notamment (Koroscil, 2003, p. 103). Des centaines d'immigrants des îles britanniques disposant d'un petit capital sont devenus propriétaires de vergers et se sont installés dans la vallée (Thomson, 1985). Au début des années 1910, devant le scepticisme des nouveaux arrivants souvent déçus de la faible production agricole de leur verger, une commission royale sur l'agriculture confirme que l'on avait déformé les faits dans la promotion des terres de la vallée et que les systèmes d'irrigation étaient dans bien des cas incapables de fournir l'eau suffisante pour un verger productif. Après la faillite de nombreux développeurs, il a fallu attendre les années 1930 pour que des systèmes d'irrigation efficaces permettent une nouvelle expansion de l'industrie agricole dans la vallée et un virage vers une agriculture intensive (Koroscil, 2003).

À cette époque de l'industrie arboricole naissante, les centaines d'exploitations agricoles de l'Okanagan étaient de petites unités de production misant sur la main-d'œuvre familiale et l'embauche à court terme d'hommes, de femmes et d'enfants autochtones de la région pour la récolte des arbres fruitiers (Thomson, 1985). Lanthier et Wong (2002) notent que les Salishes sont les premiers travailleurs migrants documentés

dans l'histoire de l'agriculture de l'Okanagan. Aussi, de 1900 à 1912, des membres la Première nation Nez Percé venaient de l'État de Washington jusqu'au nord de la vallée pour travailler au ranch Coldstream pour la saison des récoltes. Au tournant du siècle, les agriculteurs employaient aussi temporairement des immigrants chinois qui vivaient dans les *chinatown* de différentes municipalités comme Vernon, Kelowna, Penticton et Keremeos (Lanthier et Wong, 2002). On estime qu'à la suite de la construction du chemin de fer transcanadien en 1885, plus de 2000 Chinois se sont installés dans la vallée de l'Okanagan pour trouver de l'emploi dans les exploitations agricoles, pour des travaux divers ou dans certains cas, pour lancer des commerces (Mann, 1982). Ils ont constitué une source de main-d'œuvre agricole temporaire dans la région, bien que leur nombre ait diminué après l'application de la loi de l'immigration chinoise de 1923 (Lanthier et Wong, 2002).

Des années 1930 à 1950, des immigrants Russes membres d'une secte chrétienne orthodoxe, les Doukhobors, ont constitué une main-d'œuvre bon marché très importante pour les agriculteurs du sud de l'Okanagan pendant une période difficile économiquement. Installés dans leur communauté de Grand Forks dans les Kootenays, de nombreux Doukhobors voyageaient annuellement pour travailler tout l'été dans les vergers d'Osoyoos à Penticton (Lanthier et Wong, 2002). Dispensés du service militaire en raison de leurs croyances religieuses, le travail agricole des Doukhobors a été crucial pour l'économie agricole régionale pendant la Seconde Guerre mondiale. Un mois après l'attaque de Pearl Harbor de décembre 1941, le gouvernement fédéral a ordonné que les hommes de descendance japonaises de 18 à 45 ans soit retirés d'une « zone de défense » de 100 miles à l'intérieur des côtes du Pacifique et déplacés vers l'Est, en grande partie dans des camps d'internement. Malgré les réticences de l'opinion publique locale quant à l'arrivée de Japonais dans la vallée de l'Okanagan, les lobbys agricoles ont sollicité des autorités canadiennes le travail non-libre de centaines de Japonais privés de leurs droits civiques et ce, jusqu'après la fin de la guerre (Lanthier et Wong, 2002).

La période d'après-guerre a été marquée par des vagues migratoires européennes, notamment portugaise. En 1955, les premiers d'une vague d'immigrants portugais ont été envoyés dans des vergers et des « *fruit-packing houses* » de l'Okanagan pour combler un manque de main-d'œuvre marqué lors de la récolte des fruits (Anderson et Higgs, 1976 ; Koroscil, 1987). Après une dizaine d'années, des travailleurs agricoles portugais ont acheté des vergers dans le sud de la vallée de l'Okanagan, profitant d'une mauvaise conjoncture pour les agriculteurs, notamment plusieurs années consécutives marquées par des récoltes endommagées par le gel printanier (Lanthier et Wong, 2002). D'après Koroscil (1987), après les nombreux

rachats de vergers par des immigrants portugais à la fin des années 1960, ceux-ci arrivaient à en faire des entreprises profitables par l'entremise du travail des membres de la famille et de l'immigration familiale en provenance de Portugal. En raison d'une perte d'intérêt des immigrants de seconde génération pour le travail arboricole et le resserrement des lois migratoires en 1972, rendant plus difficile l'immigration sans visa de travail et l'obtention de ce visa pour les visiteurs, les Portugais ont eux aussi dû recruter de la main-d'œuvre hors de la sphère familiale (Koroscil, 1987).

À partir des années 1970, la composition de la main-d'œuvre migrante a changé avec la montée en importance des jeunes travailleurs et travailleuses en provenance du Québec. Selon les données récoltées par Lanthier et Wong (2002), on estimait que les Québécois constituaient le groupe de travailleurs agricoles le plus nombreux dans la vallée de l'Okanagan entre 1977 et 1981. En 1988, on a estimé que 72% des travailleurs agricoles saisonniers de la région étaient d'origine québécoise (Wong, 1988). Selon un sondage mené en 1983 auprès de travailleurs saisonniers québécois, la grande majorité des répondants avaient moins de 30 ans, disaient ne venir dans la vallée que pour une période de moins de 3 mois, avec comme principale raison le travail (Roberge, 2003). Comme nous le verrons plus bas, la migration de travail de jeunes travailleurs agricoles québécois perdure jusqu'à aujourd'hui. Elle a été documentée ethnographiquement dans les années 2000 par deux chercheurs (Leibel, 2007 ; Couture, 2009).

Dans les années 1970 et 1980, une vague d'immigration indienne, principalement originaire du Punjab, a constitué une source de main-d'œuvre pour les producteurs agricoles de Colombie-Britannique. Koehn (1993) rapporte que la quasi-totalité des hommes de confession sikh installés dans la vallée de l'Okanagan dans les années 1980 mentionnaient avoir travaillé dans des scieries, alors que les femmes trouvaient souvent de l'emploi comme cueilleuses de fruits. Aujourd'hui, plusieurs propriétaires de vergers de la vallée de l'Okanagan sont d'origine punjabi et il est fréquent que des membres de leur famille étendue participent aux tâches agricoles pendant la récolte. Fairey et *al.* (2008) notent que 90% des travailleurs agricoles immigrants⁷ de la Fraser Valley, située en l'Okanagan et la côte du Pacifique, étaient indo-canadiens et que leur importance a diminué à partir de 2004 en raison de nouvelles restrictions

⁷ Dans le contexte de leurs travaux, la notion d'immigrant réfère à des personnes nées hors du Canada et exclut les travailleurs migrants employés via les PTET.

appliquées au programme d'immigration par réunification familiale et avec l'introduction du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) en Colombie-Britannique.

Le PTAS a été mis en place en Colombie-Britannique en 2004, permettant aux agriculteurs d'employer des travailleur-se-s étranger-ère-s temporaires en provenance du Mexique, de la Jamaïque et de 10 autres pays des Caraïbes⁸. À sa première année d'existence dans la province, le programme a permis l'embauche de 855 travailleurs, avant de passer à 2200 en 2007, puis à plus de 5000 en 2012 (Fairey *et al.*, 2008 ; Hjalmarsson *et al.*, 2015). Leur nombre est en constante augmentation, ce qui a incité des chercheuses à parler du « visage changeant » de la main-d'œuvre agricole dans la vallée de l'Okanagan (Leibel, 2007 ; Hjalmarsson, 2016).

3.2 L'industrie arboricole fruitière des vallées de l'Okanagan et de Creston : État des lieux

Nous appelons « industrie arboricole fruitière » l'ensemble des entreprises qui se consacrent à la culture et à l'entretien des arbres fruitiers ainsi qu'à la récolte, la manutention, le triage, l'emballage, l'entreposage et la distribution de leurs produits. En ordre décroissant de superficie occupée, les fruits les plus produits dans la vallée de l'Okanagan sont les pommes, les raisins, les cerises sucrées, les pêches, les poires et les prunes. Malgré l'importance croissante de la culture du raisin dans la vallée de l'Okanagan, cette recherche la considère comme une industrie à part entière, distincte de l'industrie des arbres fruitiers⁹. Dans la vallée de Creston, à quelque 300 kilomètres à l'est de l'Okanagan, de nombreux producteurs agricoles se spécialisent dans la culture des cerises et embauchent de nombreux travailleurs migrants lors de la récolte. Considérant que les vergers de la vallée de Creston font partie intégrante du circuit de l'emploi pour les travailleur-se-s migrant-e-s sur qui porte cette étude, nous incluons cette région dans notre présentation de l'industrie.

⁸ Lesdits pays des Caraïbes sont l'Anguilla, l'Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, et Trinité-et-Tobago.

⁹ Bien que certains agriculteurs cultivent du raisin en plus de certains arbres fruitiers, la production de raisins est largement destinée à un réseau distinct d'entreprises pour le triage, l'emballage, la transformation, la distribution et l'entreposage. Les producteurs de raisins et les vigneron sont aussi représentés par leurs propres lobbys et associations (BCGA, 2020 ; BCWI, 2020 ; BCWGC, 2020).

3.2.1 Usage et valeur des terres agricoles

3.2.1.1 Vallée de l'Okanagan

Tous types d'agriculture confondus, le nombre de fermes de l'Okanagan est passé de 3878 à 3210 de 2001 à 2016, une diminution de 17,2 %. Parmi les fermes déclarant une production de « fruits, baies et noix », on a assisté à une réduction dans une proportion semblable sur la même période, passant de 1934 fermes déclarantes à 1637. Toutefois, si la superficie des terres cultivées dans la région a diminué de 13,3 % au cours de ces quinze années, la réduction des terres consacrées à la culture des fruits a été bien moindre, soit de 5% (Statistique Canada, 2017b). Cela s'explique par des changements qui se sont opérés dans les types de cultures fruitières préconisées par les agriculteurs.

Depuis les années 1990, la pomiculture, le secteur agricole le plus important à l'époque avec ses 20 000 acres occupées, a connu une perte constante en importance constante (Seymour, 2015). En 2001, on comptait 1264 fermes qui produisaient des pommes dans la vallée, pour un total de plus de 13 000 acres en pomiculture. En 2016, elles n'étaient plus que 761, pour une superficie de 8610 acres. Malgré un déclin drastique de la pomiculture, la réduction de la superficie des terres occupées par l'arboriculture fruitière a été minimisée par des gains marqués dans le secteur viticole et spécialement dans la culture des cerises (Statistique Canada, 2017b).

La viticulture, un domaine somme toute marginal dans la région au cours des années 1970, prend aujourd'hui une part centrale dans l'image touristique et agricole de la vallée. En 1989, on ne comptait que 14 vignobles dans l'Okanagan alors qu'il y en a désormais 185 (Kingsbury et Hayter, 2006 ; Wines of British Columbia, 2020). Les fermes produisant du raisin sont allées contre la tendance générale de diminution du nombre de fermes, puisque leur nombre a augmenté entre 2001 et 2016, passant de 345 à 689. La superficie consacrée à la culture du raisin a aussi cru dans la même période, passant de 6532 à 8391 acres (Statistique Canada, 2017b).

Les cerisiers occupaient moins de 2000 acres dans l'Okanagan au tournant du millénaire, puis ils occupaient 4200 acres de terres agricoles en 2016. Cela représentait 86% de la superficie totale consacrée aux cerises en Colombie-Britannique. Cela dit, bien que la superficie ait plus que doublé en l'espace de 15 ans, le nombre de fermes déclarant produire des cerises a quant à lui diminué de 23%, passant de 778 à 600 vergers (Statistique Canada, 2017b). À cet égard, les cerises sont la culture qui a connu la plus

importante expansion dans la vallée avec la conversion de terres anciennement pomicoles et la plantation de nouveaux vergers. Ces dernières années, les entreprises agricoles disposant d'un important capital ont investi dans la plantation de vergers dans la région au nord de Kelowna, une manière de répondre à la forte demande sur le marché de l'exportation pour les cerises les plus tardives (Stueck, 2014). Comme nous le verrons plus tard, on a par ailleurs observé une concentration grandissante du capital agricole dans ce secteur.

Selon le recensement agricole de 2016, les fermes déclarant produire des « fruits, baies et noix » étaient généralement engagées dans deux cultures fruitières ou plus. Il y a de nombreuses exploitations agricoles en monoculture, notamment dans le raisin, les cerises et les pommes, mais le modèle de verger le plus courant dans la vallée de l'Okanagan semble être une combinaison de pomiculture et de culture des cerises, parfois avec une superficie moindre d'autres fruits à noyau¹⁰.

Tableau 3.1 : Culture des « fruits, baies et noix » dans la vallée de l'Okanagan

| 2016 | Pommes | Raisins | Cerises douces | Pêches | Prunes | Abricots | Autres | Tous fruits confondus ¹¹ |
|---------------------------|--------|---------|----------------|--------|--------|----------|--------|-------------------------------------|
| Fermes déclarantes | 761 | 589 | 600 | 442 | 327 | 242 | 516 | 1637 |
| Superficie (acres) | 8610 | 8391 | 4201 | 1199 | 313 | 217 | 863 | 24307 |

Source : Statistique Canada 2017b

La valeur des terres agricoles propices à la culture des arbres fruitiers a grimpé en flèche ces dernières années dans la vallée de l'Okanagan. La valeur marchande des terres agricoles dans l'Okanagan a atteint un niveau record en 2019. Selon Financement agricole Canada (2020), la valeur moyenne d'une acre s'élevait à 103 288 \$. Il s'agit de la subdivision régionale où la valeur moyenne est la plus élevée au pays. L'augmentation constante depuis deux décennies s'explique par des consolidations et une volonté d'expansion du secteur viticole, le rachat de vergers à faible ou moyenne densité pour les convertir en vignes, par d'importants investissements dans la plantation de nouveaux lots d'arbres fruitiers au nord et par l'intérêt croissant de promoteurs immobiliers (FAC, 2018, 2020).

¹⁰ Par fruits à noyau, nous entendons les cerises, les pêches, les prunes et les abricots.

¹¹ Le total de « tous fruits confondus » n'est pas la somme des fermes déclarantes puisque les fermes peuvent déclarer plusieurs cultures différentes. La somme de la superficie n'est pas équivalente en raison des arrondis dans la présentation des données du recensement agricole.

La valeur marchande élevée des terres agricoles constitue une entrave à l'entrée de nouveaux agriculteurs qui n'ont pas d'un accès à un important capital, alors que les agriculteurs disposant de terres et n'ayant pas de plan de succession sont plutôt tentés de vendre (CPAA, 2010). Cette dynamique encourage une concentration du capital entre les mains des plus grandes entreprises du secteur. Tout type de culture confondu, la valeur des terres et des bâtiments constituaient presque 94% du capital agricole total des entreprises du secteur. En moyenne, les fermes de la vallée de l'Okanagan déclaraient un capital de 1,97 millions de dollars en 2016 (Statistique Canada, 2017c).

3.2.1.2 La vallée de Creston

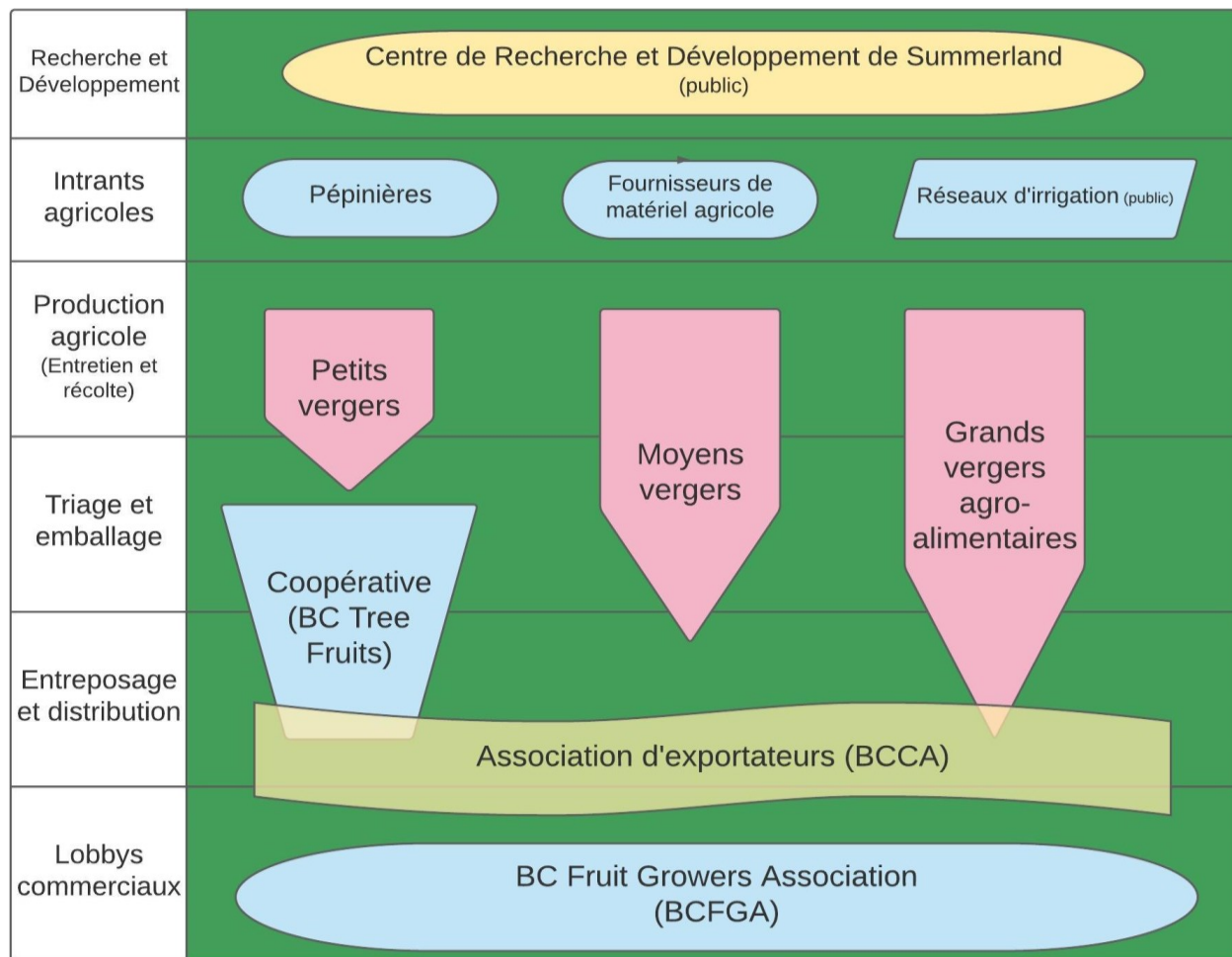
Bien qu'à l'extérieur de la vallée de l'Okanagan, la vallée de Creston constitue une plaque tournante du circuit d'emploi des travailleurs agricoles migrants au centre de cette recherche. La région de Creston compte 56 fermes produisant des cerises, pour une superficie de 492 acres, plus de 10% de l'aire occupée par des cerisiers en Colombie-Britannique. À l'instar de l'Okanagan, la pomiculture a perdu en importance dans les dernières décennies. L'aire consacrée aux pommes est passée de 264 à 100 acres entre 2001 et 2016, tandis que l'aire consacrée aux cerises a presque doublé puisqu'elle se limitait à 274 acres en 2001. Dans la vallée de Creston, la culture du raisin a une importance bien moindre que dans l'Okanagan, à hauteur de 64 acres seulement (Statistique Canada, 2017b).

La valeur des terres dans les Kootenays, la division régionale dont fait partie la vallée de Creston, a connu une augmentation de 8% en 2019, pour atteindre 40 000\$. Cette hausse s'expliquait par une très forte demande pour des terres en verger « en raison d'un marché limité » (FAC, 2020). Puisque la vallée de Creston contient la grande majorité des terres en verger de la région, on peut en conclure que la valeur des terres y est supérieure à la moyenne régionale et s'approche davantage de la situation dans les terres en verger de l'Okanagan.

3.2.2 Structure de l'industrie

Dans cette section, nous présenterons la manière dont s'organise l'industrie arboricole fruitière en fonction des divers niveaux de la chaîne de production, soit la recherche et développement, les intrants agricoles, la production agricole (travail de verger), le triage et l'emballage, l'entreposage et la distribution, puis le lobbying. Nous présentons une typologie des entreprises agricoles au niveau des vergers et du traitement et de la marchandisation (voir le tableau 3.2).

Tableau 3.2 Structure de l'industrie arboricole fruitière de l'Okanagan et de Creston



Élaboré à partir de l'enquête de terrain

3.2.2.1 Recherche et développement

Le Centre de recherche et développement de Summerland est une institution publique fédérale chapeauté par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AGRC) et fondée en 1914. Situé au centre de la vallée, le centre de recherche dispose de 220 acres irriguées et aménagées en vergers et en vignobles. Ce laboratoire de bioingénierie étudie les pratiques de « luttés biologiques (prédateurs, parasitoïdes, virus, bactéries, nématodes et champignons) » et produit de nouveaux cultivars de pommes et de cerises plus attractifs sur le marché, plus adaptés aux conditions agricoles locales (AGRC, 2020a). Le centre a aussi développé un modèle de gestion de l'irrigation et de la demande en eau, en plus d'effectuer des recherches sur les produits agrochimiques et sur les méthodes de conservation des fruits pour favoriser l'exportation.

On estime que 80% des nouvelles plantations de cerisiers à l'échelle mondiale sont de variétés développées à Summerland (BCFGA, 2020 ; Thom, 2017). Parmi ces cultivars de cerises créés par hybridation, on compte la *Stella*, la première variété de cerise autofertile à être introduite, en 1968, ce qui a ouvert la porte à des plantations plus denses d'une variété unique en raison de la non-nécessité d'une pollinisation croisée (FPS-UC Davis 2020). Le centre a par la suite développé des cultivars autofertiles à haute productivité arrivant à maturité de plus en plus tardivement. La *Lapins*, introduite en 1983, mûrit deux semaines après la *Bing*, la variété standard dans l'État de Washington (FPS-UC Davis, 2020). La *Sweetheart*, introduite en 1994, et la *Staccato*, mise en vente en 2000, mûrissent respectivement 21 jours et 26 jours après la *Bing* (Kappel *et al.*, 2006 ; BCFG, n.d.). Les *Lapins*, *Sweetheart* et *Staccato* sont aujourd'hui les variétés les plus couramment récoltées en Colombie-Britannique. On doit aussi au Centre de recherche et développement de Summerland les variétés de pommes *Spartan*, mise en marché en 1936, et *Ambrosia*, introduite en 1986.

3.2.2.2 Fournisseurs d'intrants agricoles

La corporation Summerland Varieties est une pépinière et un agent de vente pour les cultivars développés au Centre de recherche et développement de Summerland. La corporation est la propriété de la BCFG, le plus important lobby de l'industrie des arbres fruitiers de l'Okanagan (SVC, 2015). L'entreprise cultive les arbres fruitiers pour la vente directe aux producteurs agricoles et met aussi en marché du bois de greffe.

Le Grower's Supply Co. est le principal détaillant de produits spécialisés dans la culture des arbres fruitiers dans les vallées de l'Okanagan et de Creston. Propriété de la coopérative BC Tree Fruits, le Grower's Supply Co. fournit aux agriculteurs des produits agrochimiques, des pulvérisateurs, de la terre, des outils, de même que des services d'agronomie (irrigation, échantillonnage de terre, météorologie) (Growers Supply Co., 2020 ; BCTFC, 2020).

3.2.2.3 Production agricole

Il est difficile d'effectuer une typologie précise des vergers en opération dans les vallées de l'Okanagan et de Creston en raison de la grande disparité en termes de types de cultures, de superficie des terres, de la distribution géographique des terres et de l'activité de certaines entreprises vergers dans la chaîne de traitement et de distribution des produits agricoles. Un grand verger agroalimentaire peut posséder des

centaines d'acres de cerisiers réparties du sud au nord de la vallée, ce qui entraîne une demande de main-d'œuvre forte relativement constante pour une période de 2 mois, de la mi-juin à la fin août, tant pour la récolte que le triage et la manutention, tandis qu'un petit verger disposant d'un seul lot d'une dizaine d'acres en pomiculture, vendant sa récolte brute directement à la coopérative agricole, peut se satisfaire de quelques travailleurs saisonniers pour l'éclaircissage en juin et pour la récolte au mois de septembre. La typologie présentée ici n'a pas de prétention à la généralité. Il s'agit de l'illustration des tendances générales qui émanent de mes observations de terrain et des données disponibles sur les entreprises agricoles dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique.

3.2.2.3.1 Petits vergers

Les petits vergers disposent généralement d'un peu moins d'une quinzaine d'acres d'arbres fruitiers. Au courant de l'année, les tâches d'entretien du verger comme la pulvérisation de produits agrochimiques et la taille des arbres sont généralement effectuées par le propriétaire ou de la main-d'œuvre familiale. Le pic de la demande en main-d'œuvre lors des récoltes de cerises et ou de pommes peut être comblé par 4 à 10 cueilleurs embauchés de manière passagère. Le triage effectué sur place est sommaire, fait à la main avant que le produit agricole soit vendu et livré à la coopérative agricole ou à un autre partenaire qui prend en charge le triage, l'emballage, l'entreposage et la distribution. S'il y a une activité de distribution au niveau du petit verger, elle a cours à petite échelle dans des éventaires fruitiers en bord de route ou dans les marchés fermiers locaux. Si le verger compte une variété diverse de fruits et de cultivars à sa disposition, la saison de récolte par le fait même étendue peut encourager l'embauche d'un ou deux travailleurs du PTAS. Certains petits vergers préfèrent s'épargner l'embauche de main-d'œuvre saisonnière en prenant des ententes avec de plus grands producteurs. Sous ces contrats de location de la récolte, les gros producteurs prennent en charge la récolte et le traitement des fruits en employant leur propre main-d'œuvre, chargeant une quote-part sur la valeur de la production brute.

3.2.2.3.2 Moyens vergers

Les vergers de taille moyenne disposent de 15 à 50 acres aménagées en verger, souvent réparties en divers lots dans une seule municipalité ou dans des villages avoisinants, souvent le fruit du rachat de terres. La quantité de travail d'entretien des vergers cautionne souvent l'embauche de quelques travailleurs saisonniers, locaux ou du PTAS, hors des saisons de récolte. La récolte des cerises peut solliciter jusqu'à 30 cueilleurs « hypermobiles », en plus de travailleurs saisonniers pour assurer la manutention et la

supervision de la récolte. Contrairement aux petits vergers, les vergers de taille moyenne ont en général une opération de triage, d'emballage et d'entreposage qui a cours dans une station fruitière (communément appelée *packing house*). La *packing house* est un grand bâtiment doté de machinerie à divers niveaux de sophistication pour le lavage, le triage et l'emballage, puis d'un espace d'entreposage à atmosphère contrôlée. Selon la production du verger et les ententes pour le traitement de la production d'autres vergers, les opérations de traitement des fruits peuvent solliciter la main-d'œuvre de 6 à 25 travailleurs saisonniers pendant les récoltes. Les stratégies de mise en marché des entreprises à cette échelle de production sont assez variées. Plusieurs vergers de taille moyenne possèdent un kiosque en bord de route, ont des ententes pour la distribution de leur produit à l'extérieur de la région, en plus de faire affaire avec des agents de vente pour exporter certaines variétés de cerises vers les marchés asiatiques. Le mode de gestion de telles entreprises peut demeurer familial ou partenarial, mais la gestion de la récolte, du traitement des fruits et de la commercialisation est répartie entre différentes personnes ou sous-traitée.

3.2.2.3.3 Grands vergers (modèle industriel agro-alimentaire)

Ce que nous appelons les grands vergers sont des entreprises agroalimentaires à large échelle qui exploitent de 50 à 850 acres¹² de culture d'arbres fruitiers en plus d'opérations industrielles de triage, de traitement, d'emballage et d'entreposage de produits agricoles. Ces grandes entreprises agricoles sont le résultat d'un phénomène de spécialisation de la production qui passe par l'intégration verticale des activités en amont et en aval de la production. Les terres agricoles de ces entreprises sont réparties en lots distribués à travers la vallée de l'Okanagan et à Creston, de manière à étendre la durée de la saison des récoltes à un maximum. La plupart de leurs lots dédiés aux cerises sont concentrés dans la région s'étendant de Kelowna au nord de la vallée puisqu'on y plante des variétés tardives qui répondent à la demande des marchés internationaux à une période où la Colombie-Britannique est une des seules régions du monde à produire des cerises pour l'exportation. Compte tenu de l'étendue des terres à entretenir, les grands vergers embauchent une équipe de travailleurs saisonniers pour la saison morte et font affaire à des agronomes. La saison de la récolte des cerises peut s'étendre sur 2 mois selon la distribution géographique et l'usage de produits agrochimiques permettant de retarder le mûrissement. Pendant la

¹² On estime que le plus important producteur arboricole de la vallée de l'Okanagan est Jealous Fruits, une compagnie verticalement intégrée de production, de traitement et d'exportation de cerises. Jealous Fruits exploite une dizaine de vergers pour un total de plus 840 acres (Jealous Fruits, 2020 ; Gouvernement du Canada, 2019).

récolte des cerises, ces entreprises peuvent embaucher des équipes de cueilleurs dont le total peut s'élever à plus de 150 personnes. De plus, les opérations industrielles de triage au sein des grandes entreprises impliquent une demande de main-d'œuvre élevée pour des travailleur-se-s saisonnier-ère-s tant locaux-ales (souvent des femmes de la communauté indo-canadienne) qu'issu-e-s du PTAS compte tenu du volume de leur récolte et de celles achetées à d'autres producteurs. Il faut aussi noter que de nouvelles lignes de triage automatisées au laser nécessitent moins de travail manuel pour les opérations de triage (Koger, 2019). Bien que plusieurs des grands vergers se targuent d'être des entreprises « familiales »¹³, leur organisation interne est assez complexe et nécessite une équipe d'employés de gestion, d'autant plus que certaines de ces entreprises agissent aussi comme agent de vente pour la distribution de produits à l'international.

3.2.2.4 Triage, emballage, entreposage et distribution

La coopérative BC Tree Fruits opère des installations de triage, d'emballage et d'entreposage de fruits à travers la vallée de l'Okanagan et à Creston¹⁴. Elle est la propriété collective de plus de 400 membres qui sont des producteurs agricoles locaux. La coopérative prend en charge le traitement et la mise en marché des produits agricoles qu'elle rachète à ses membres en fonction de la qualité du produit et de la quantité de travail de triage à effectuer. Ces dernières années, la coopérative a pris la décision de fermer certaines de ses installations et de moderniser les stations fruitières les plus productives, en plus d'investir dans l'installation d'une nouvelle *packing house* à la fine pointe de la technologie à Kelowna (Gall, 2019 ; Penticton Herald, 2017). Bien qu'elle traite presque tous les types de fruits produits dans la vallée de l'Okanagan, la coopérative BC Tree Fruits compte la majorité des pomiculteurs de la région parmi ses membres. L'entreprise compte 500 employés pendant la saison des récoltes (BCTFC, 2020).

Les derniers acteurs dans la chaîne de distribution sont les agents de vente et les distributeurs. Les agents de vente sont des représentants commerciaux qui font la promotion des produits à l'international et qui touchent une commission sur les ventes dans une région donnée. Les agents de vente peuvent représenter

¹³ À cet effet, voir les pages de présentation de différents grands vergers (Northern Cherries, 2020 ; Jealous Fruits, 2020 ; Sandher Fruit Packers, 2020).

¹⁴ Les installations de la cooperative BC Tree Fruits se situent à Vernon, à Winfield, à Kelowna, à Summerland, à Penticton, à Oliver, à Keremeos et à Creston. La coopérative compte mettre en vente certaines stations fruitières régionales et consolider ses activités dans ses nouvelles installations à Kelowna (Mitham, 2019).

plusieurs dizaines de vergers et jouent le rôle d'intermédiaire avec les marchés internationaux¹⁵. Certains exportateurs, tels que Sutherland S.A., gèrent la distribution de nombreux vergers de la vallée (dont la coopérative BC Tree Fruits) en plus de productions agricoles dans différents pays tels que le Chili, les États-Unis, l'Espagne et l'Australie (Sutherland S.A., 2020). La ligne de démarcation entre l'activité des producteurs et des agents de vente est parfois assez perméable, comme dans le cas de Jealous Fruits. L'entreprise gère la distribution des fruits produits par un subsidiaire à la production qui est enregistré comme Coral Beach Farms bien qu'étant sous la propriété du même groupe, la famille Geen (Coral Beach Farms, 2020a ; Jealous Fruits, 2020).

Bien que la cerise sucrée ne soit que le huitième fruit en importance au Canada en termes de superficie occupée, les plus de 10 000 tonnes métriques (dont 96 % sont produites en Colombie-Britannique) exportées annuellement en font le second fruit le plus exporté au pays en termes de poids. La valeur totale des exportations de cerises sucrées canadiennes s'élevait à plus de 90 millions de dollars en 2018 et à 67 624 000\$ en 2019 (Gouvernement du Canada, 2020b). La valeur à la ferme des cerises canadiennes était de 101 millions de dollars en 2018 et de 89 228 000\$ en 2019, ce qui donne une idée de l'importance que peuvent prendre les marchés d'exportation dans ce secteur (AGRC, 2020b). En guise de comparatif, la valeur à la ferme des pommes produites au Canada était d'environ 250 millions de dollars en 2018 alors qu'on n'en déclarait que 45 millions en valeur d'exportation pour la même année.

3.2.2.5 Lobbys commerciaux

La BC Fruit Growers Association (BCFGA), fondée en 1889, est le principal lobby du secteur arboricole fruitier en Colombie-Britannique. Au cours du XXe siècle, jusqu'en 1984, la BCFGa était responsable de la distribution centralisée des fruits de vergers produits en Colombie-Britannique, selon un système de guichet à vente unique. À cette époque, les producteurs devaient obligatoirement vendre leurs fruits par l'entremise de BC Tree Fruits (Dendy, 1989). L'association a comme mission de défendre les intérêts des producteurs arboricoles fruitiers de la Colombie-Britannique par l'entremise d'activités de lobbying auprès de divers paliers de gouvernement. Le cheval de bataille de ce lobby est l'amélioration des programmes de gestion de risques, spécialement les polices d'assurance sur les récoltes et les programmes de subvention par paiement direct aux agriculteurs (BCFGA, 2020). La BCFGa produit aussi des guides de

¹⁵ À titre d'exemple, Global Fruit représente environ 25 vergers de tailles variant de 4 à plus de 250 acres (Global Fruit, 2020 ; BC Government, 2020).

bonnes pratiques pour les agriculteurs, des protocoles unifiés pour la santé et sécurité au travail, de même que des plans d'agronomie, par exemple pour le reboisement dense des vergers en pomiculture (BCFGA, n.d.).

Il existe aussi une association d'exportateurs de cerises, la BC Cherry Association, qui œuvre à croître les exportations de cerises sur les marchés internationaux existants et à ouvrir de nouveaux marchés, principalement au Japon et en Corée du Sud (BBCA, n.d.). En août 2019, le gouvernement fédéral avait annoncé un investissement de 241 000\$ pour encourager les efforts d'expansion des marchés d'exportation menés par la BCCA (Venn, 2019).

3.3 Cycle des récoltes et demande de main-d'œuvre

Chaque type de fruit cultivé, voire chaque cultivar, possède des caractéristiques écologiques qui déterminent ses périodes de bourgeonnement, de maturité et de périssabilité. L'adaptation des arbres fruitiers au climat et la susceptibilité de certains fruits à être endommagés induisent une temporalité qui leur est particulière pour la récolte, tant en termes de la période où la récolte a lieu dans la saison que dans chaque journée. Dans la cadre d'une production axée sur la rentabilité lors de la mise en marché du produit, la temporalité dictée par le cycle de maturité et la fragilité relative des fruits provoque une demande de main-d'œuvre particulière. Dans cette section, nous présentons les particularités du cycle de récolte des cerises et des pommes dans les vallées de l'Okanagan et de Creston, et leur impact sur les besoins de main-d'œuvre migrante.

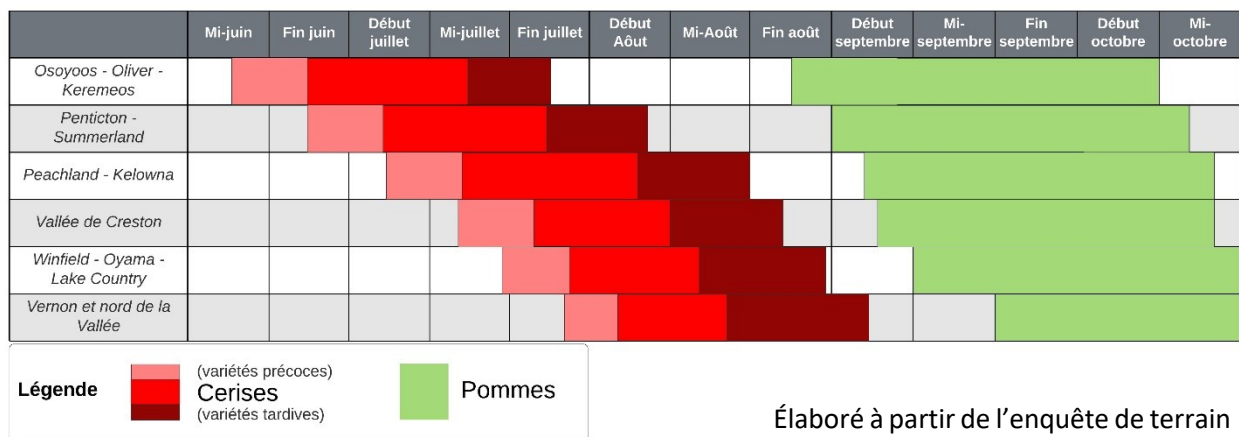
3.3.1 Cycle des récoltes

Bien que les dates puissent varier d'une à deux semaines d'année en année, en fonction des conditions météorologiques, l'arrivée à maturité des arbres fruitiers dans la vallée de l'Okanagan et à Creston suit une certaine régularité, commençant d'abord dans les régions les plus au sud puis progressant vers le nord. La vallée de Creston connaît un moment de maturation souvent similaire à celui de la zone de Kelowna et de Peachland, au centre de l'Okanagan. Les variétés précoces de cerises¹⁶ arrivent généralement à maturité à la mi-juin à Osoyoos, à l'extrême-sud de l'Okanagan, tandis que l'on cueille parfois les variétés

¹⁶ La *Chelan* et la *Santina* sont deux cultivars précoces de cerises qui arrivent à maturité une dizaine de jours avant la *Bing* et la *Van*. Les variétés tardives comme la *Staccato* et la *Sentennial* arrivent à maturité entre 25 et 30 jours après les variétés dites standards (BCFGA n.d.). Dans un climat identique, il y a une fenêtre qui peut s'étirer à 40 entre la maturité de la *Chelan* et de la *Sentennial*.

les plus tardives jusqu'à la première semaine de septembre dans les environs de Vernon, à l'extrême-nord de la vallée. Quant aux pommes, elles suivent un rythme de maturation semblable, mais la moins grande disparité entre les moments où sont récoltées des différentes variétés fait en sorte que leur période de récolte varie moins géographiquement que pour les cerises (voir le tableau 3.3).

Tableau 3.3 : Période de maturité des fruits selon la région dans les vallées fruitières



3.3.1.1 Caractéristiques et temporalité propres aux cerises

Bien que la saison de récolte des cerises puisse durer plus de deux mois pour qui suit la maturation progressive des cerisiers du sud au nord de la vallée, la fenêtre temporelle pour récolter une variété de cerise qui arrive à maturité dans un lieu donné est assez limitée, notamment en raison de la fragilité progressive du fruit et de l'effet de la température. Du moment où la cerise peut être récoltée jusqu'à sa pleine maturité, le fruit peut gagner jusqu'à 40 % en taille. Toutefois, plus les cerises mûres restent sur l'arbre, plus elles ramollissent, ce qui les rend plus susceptible aux dommages, au flétrissement, au brunissement de la queue et aux craquements dus à la pluie (communément appelé *split*) (WSU, n.d.a). Avant même la récolte, une pluie abondante peut ruiner la majorité de certaines récoltes de cerises puisque lorsque l'eau s'accumule sur les fruits, ceux-ci l'absorbent rapidement et leur peau s'étire pour accommoder le gonflement, allant jusqu'à éclater. Après la pluie, les agriculteurs sont dans l'urgence de sécher les cerisiers rapidement en utilisant de puissants ventilateurs attachés à leur tracteur, où en faisant appel à des hélicoptères qui peuvent sécher des dizaines d'acres de cerisiers en les survolant, l'opération coûtant plus de 1000 \$ par heure aux agriculteurs (BCCA, n.d.). Compte tenu des risques encourus lorsque les cerises arrivent à maturité, les producteurs tentent de récolter leurs fruits le plus rapidement possible.

Cependant, la durée des journées de récolte est elle aussi limitée en raison des effets de la température chaude sur le fruit. La chaleur du jour, ramollit les fruits et provoque des dommages lors de leur manipulation par les cueilleurs et de leur manutention. Dans le climat semi-aride de l'Okanagan, les températures peuvent dépasser 35°C en été, alors les journées de travail s'arrêtent souvent avant midi et débutent entre 3 h et 5 h¹⁷. La qualité des cerises se détériore dès qu'elles sont cueillies, ce qui demande qu'elles soient réfrigérées rapidement après la récolte. Cela nécessite du personnel du soutien en charge de la manutention des fruits en plus des cueilleur-se-s. La périssabilité des cerises exige aussi qu'elles soient récoltées avec leur queue, détachées sans endommager le bourgeon et manipulées avec soin, ce qui demande de la dextérité et une certaine expérience aux cueilleurs et cueilleuses voulant soutenir un bon rythme.

L'énorme importance qu'a le marché d'exportation pour les producteurs de cerises constitue un autre incitatif pour que la récolte se fasse le plus tôt et rapidement possible : plus les cerises sont fermes et donc moins susceptibles aux dommages, plus elles ont le potentiel de conserver un bon niveau de qualité lors de leur trajet maritime de plusieurs semaines vers les marchés asiatiques. La grande périssabilité des cerises demande que toutes les étapes menant à la mise en marché soient effectuées dans un environnement contrôlé, à basse température, voire dans un emballage à atmosphère contrôlée (Long, 2005). L'utilisation de produits agrochimiques telle la pulvérisation de calcium avant et après la récolte est aussi courante pour favoriser la conservation des cerises (WSU n.d.).

3.3.1.2 Caractéristiques et temporalité propre aux pommes

Par rapport aux cerises, les pommes sont bien moins sujettes à subir des dégâts avant le moment d'être récoltées. Elles sont peu affectées par la pluie et risquent davantage d'être endommagées en s'entrechoquant lors de grands vents où en croissant trop près les unes des autres. C'est pourquoi une bonne partie du travail agricole en pomiculture est l'éclaircissage (manuel ou agrochimique) « pour réduire la compétition entre fruits, offrir l'espace nécessaire à la croissance du fruit, l'exposer adéquatement au soleil et pour obtenir une meilleure qualité générale du fruit » (WSU, n.d.b, ma traduction).

¹⁷ Certaines fermes effectuent de la cueillette de nuit (*night picking*). Cette pratique est répandue à Creston où les journées de cueillette peuvent s'étirer de minuit à midi.

Une fois que les pommes d'un certain cultivar répondent aux indicateurs de maturité (fermeté, teneur en amidon, couleur), il y a une fenêtre temporelle optimale de 7 à 11 jours pour récolter le fruit avant qu'il y ait un déclin de qualité. La principale cause de dommage rendant les pommes impropres à la mise en marché est leur manipulation brusque lors de la récolte. Les variétés de pommes ont différents niveaux de fermeté, mais elles sont toutes susceptibles d'être endommagées par un impact où en étant comprimées (WSU, *n.d.a*). Comme il arrive que toutes les pommes d'un cultivar donné n'arrivent pas à maturité au même moment en raison d'une exposition inégale au soleil et de compétition entre les fruits du même arbre, il arrive que les producteurs effectuent une cueillette préliminaire (communément appelée *spot picking*) où seules les pommes de couleur adéquate sont sélectionnées.

Les pommes sont moins périssables que les cerises. Une fois récoltées, elles sont triées puis classées pour être mise en marché directement, ou entreposées à court ou long-terme selon leur niveau de qualité. Les pommes entreposées sous atmosphère contrôlée peuvent ainsi être mise en marché tout au long de l'année sans essuyer de pertes considérables.

3.3.2 Temporalité agricole et demande de main-d'œuvre

La temporalité de la production dans l'industrie arboricole fruitière est dictée par les caractéristiques « écologiques » des fruits : leur adaptation au climat, leur fragilité et leur périssabilité. Ce faisant, la demande de main-d'œuvre dans l'industrie est marquée par plusieurs niveaux de discontinuité : discontinuité saisonnière, discontinuité géographique et discontinuité entre les types de récoltes.

De manière générale, l'arboriculture fruitière est une activité économique qui demande peu de force de travail à l'extérieur de la période des récoltes, les tâches d'entretien des vergers pouvant être accomplies par de la main-d'œuvre familiale ou par quelques employés dans le cas des plus grandes exploitations. Toutefois, les opérations de récolte sont nécessitent une main-d'œuvre abondante, particulièrement dans le cas des cerises, où la récolte suit la logique d'une course contre la dégradation des fruits, leur périssabilité et les intempéries (WSU, *n.d.a*). La demande de main-d'œuvre de la récolte s'accompagne d'un besoin de force de travail pour toutes les activités subséquentes, de la manutention des produits cultivés jusqu'à leur mise en marché. Les arbres fruitiers ne pouvant produire qu'une seule fois par année dans le climat de la Colombie-Britannique, le travail agricole est donc nécessairement saisonnier, ce qui implique le caractère temporaire de la grande majorité des emplois du secteur.

Au cours d'une même saison, la demande de main-d'œuvre connaît une discontinuité du fait que la période des récoltes diffère selon les facteurs géographiques et topographiques. Dans un verger spécifique, la récolte des cerises dure rarement plus d'un mois, alors que la période de récolte dans la vallée entière s'étire sur plus de deux mois (voir Tableau 3.3). Pour ainsi dire, lorsque la récolte des cerises prend fin à Osoyoos, à la frontière américaine, celle-ci n'est pas encore entamée à Vernon, au nord de la vallée. Pour pallier cette variation géographique des besoins de main-d'œuvre, les entreprises ont besoin de travailleurs avec une certaine mobilité géographique et dans l'emploi. La stratégie de certains grands vergers est de louer ou d'acheter des lots de cerisiers à divers endroits dans la vallée, ce qui étend leur période de production et stabilise le besoin de main-d'œuvre au courant de la saison. D'autres vergers disposant d'une station fruitière ont des ententes avec de petits vergers et prennent en charge le traitement et la distribution de leurs produits lorsque leur propre récolte est terminée, ce qui a pour effet de réduire la discontinuité de leur besoin de main-d'œuvre.

La troisième discontinuité dans le besoin de main-d'œuvre a cours entre les différents types de récolte. Évidemment, l'écart le plus marqué entre les types de récolte est entre les cerises et les pommes. Au sud de la vallée, il peut s'étendre sur plus d'un mois. Néanmoins, dans la progression de la saison, dans des vergers spécifiques, on observe des écarts entre la récolte de différents cultivars du même fruit. Il est courant, par exemple, qu'une variété précoce de cerises soit entièrement récoltée et que les variétés standards n'arrivent pas à maturité avant quelques jours, particulièrement après quelques journées où le climat est frais et sous couvert nuageux. Ces arrêts de travail déterminés en partie par la météo encouragent les travailleurs qui le peuvent à chercher du travail dans d'autres vergers. Selon mes observations sur le terrain, même les travailleurs des PTET, qui sont légalement contraints à n'être embauchés que par un employeur unique, trouvent du travail grâce à la pratique prohibée mais courante des agriculteurs de louer les services de leurs employés issus des programmes à d'autres producteurs¹⁸. Les entreprises disposant du capital nécessaire tendent à organiser la plantation de leurs lots selon une distribution de différents cultivars qui réduit les discontinuités de besoin de travail¹⁹.

¹⁸ De leur côté, Cohen et Hjalmarsson (2018) évoquent dans leur travaux l'existence de pratiques de violation de la clause de l'employeur-unique qu'elles identifient comme étant des stratégies de résistance de la part des travailleurs du PTAS de l'Okanagan avec qui elles se sont entretenues.

¹⁹ Coral Beach plante par exemple davantage de variétés précoces afin de pallier l'horaire « léger », « temps partiel » au début de leur saison (Coral Beach Farms, 2020b).

En somme, les récoltes sont des opérations qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre dans l'industrie arboricole fruitière, mais cette demande de main-d'œuvre est discontinue au cours de la saison. Les agriculteurs ont besoin d'une main-d'œuvre saisonnière disposée à travailler des horaires atypiques (très tôt dans la nuit, très longues journées). Ces travailleurs doivent aussi pouvoir s'accommoder d'un horaire dicté par les aléas de la météo et par extension, par la maturation des arbres fruitiers. Puisque la demande de main-d'œuvre est inconstante et qu'elle est distribuée géographiquement de manière différente au cours de la saison, plusieurs travailleurs doivent pouvoir se déplacer dans les régions agricoles de l'Okanagan et de Creston pour suivre la progression des récoltes, quitte à changer d'employeur. Néanmoins, les stations fruitières qui prennent en charge le triage, le traitement, l'emballage et la distribution des produits ont une demande de main-d'œuvre plus constante au fil de la saison. Sur ces bases, nous pouvons maintenant considérer quelle est la composition de la main-d'œuvre agricole saisonnière dans la vallée de l'Okanagan.

3.4 Composition de la main-d'œuvre agricole

À l'instar de la plupart des régions agricoles du Canada, la main-d'œuvre agricole des vallées fruitières de la Colombie-Britannique est majoritairement composée de travailleurs étrangers temporaires. Depuis l'introduction des PTETs agricoles en Colombie-Britannique en 2004, les producteurs de l'Okanagan disposent de deux groupes de main-d'œuvre migrante distincts : les travailleurs du PTAS, immobilisés sur le marché de l'emploi par leur contrat à employeur unique, puis les travailleurs migrants que je qualifie d'*hypermobiles*, c'est-à-dire provenant de l'extérieur de la région, disposant de mobilité dans l'emploi et multipliant les contrats de travail à court terme dans la région.

En prévision de l'analyse des relations de travail à venir, je dresse dans cette section le portrait des différents types de travailleurs agricoles en présence à l'été 2019, les travailleurs des PTET, les travailleurs migrants hypermobiles du Québec et de l'étranger, avec et sans permis de travail au Canada. Pour chaque catégorie de main-d'œuvre, j'établis ici leur nombre, leur origine, les tâches qui leur sont attribuées dans l'organisation du travail de l'industrie arboricole fruitière, la nature de leurs contrats de travail, leur mode de rémunération et les espaces qui leur sont alloués en guise de logement.

3.4.1 Programme des travailleurs agricoles saisonniers

Des 11 000 travailleurs agricoles étrangers détenant un permis de travail du PTET en Colombie-Britannique, on estime qu'un peu moins de 4000 sont embauchés par des entreprises de l'Okanagan et de Creston (Statistique Canada, 2020a, 2020b)²⁰. Les travailleurs des PTET de la Colombie-Britannique prennent part en grande majorité au Programme des travailleurs agricoles saisonniers, programme permettant aux cultivateurs canadiens de recruter des employé-e-s temporaires en provenance du Mexique et de 11 pays des Caraïbes afin de combler leur manque de main-d'œuvre (Preibisch et Otero, 2015). En vertu de ces ententes bilatérales, le séjour au Canada des ouvriers agricoles du programme est encadré par un permis de travail fermé, conditionnel à un contrat à durée fixe (6 semaines à 8 mois) lié à un employeur unique. (Noiseux, 2012 ; Preibisch, 2010 ; Gesualdi-Fecteau et Nakache, 2017 ; Castracani, 2017).

Si plusieurs chercheurs critiques des PTET ont invité à théoriser les titulaires de permis comme étant des travailleurs « non libres » (*unfree*) compte tenu des conditions qui limitent leur mobilité dans l'emploi et leur accès aux droits et aux bénéfices associés à la citoyenneté (Satzewich, 1991 ; Basok, 1999, 2002 ; Preibisch et Otero, 2014), on préfère ici rendre compte de la condition des ouvriers du PTAS par le terme « immobilisé » qui renvoie à un processus de contrôle de la main-d'œuvre et à une relation sociale de dépendance vis-à-vis de l'État et des employeurs plutôt qu'à la notion ambiguë de non-liberté des personnes²¹.

L'essentiel des titulaires d'un permis de travail agricole saisonnier est d'origine mexicaine et le second groupe en importance vient de la Jamaïque. Ils sont en très grande majorité des hommes, bien que certains employeurs embauchent plusieurs femmes jamaïcaines pour travailler dans les stations fruitières. Les gouvernements des 12 pays participants au programme sont responsables d'effectuer le recrutement de travailleurs selon des critères initiaux : avoir au moins 18 ans, avoir de l'expérience professionnelle préalable en agriculture, être citoyen du pays d'envoi (Gouvernement du Canada, 2020c). Les gouvernements des pays d'origine ont aussi leurs propres critères de sélection pour les candidats

²⁰ Le nombre de travailleur-se-s du PTAS dans la région est en augmentation constante depuis l'instauration du programme en Colombie-Britannique. En 2016, on comptait 2000 participant-e-s d'origine mexicaine et 700 d'origine caribéenne dans la région de l'Okanagan seulement (Seymour, 2016).

²¹ Considérant que plusieurs ouvriers agricoles du programme ont pour principale revendication laborale l'augmentation de leurs heures de travail (Galerand et Gallié, 2019), il semble que l'absence de possibilité de mobilité dans l'emploi et le contrôle qu'exercent les employeurs sur les travailleurs agricoles des PTET expliquent que la seule possibilité d'avancement que ces derniers perçoivent (d'augmenter son revenu) soit de travailler davantage.

potentiels au programme. Le *Secretaria de Trabajo y Prevision Social* (2018) du Mexique recrute par exemple des candidats de 22 à 45 ans, résidents de zones rurales, mariés ou en union libre avec au moins un enfant à charge, avec une éducation minimale de 3^e année du primaire et maximale de 3^e année du secondaire.

L'horizon des tâches qui peuvent être attribuées aux travailleurs du PTAS sur les vergers est très étendu. Dans les plus grandes entreprises, les ouvriers agricoles font l'éclaircissage des fruits, la pulvérisation de produits agrochimiques, la taille des arbres, la gestion de l'irrigation, le ménage des campements, la manutention des outils de travail, la conduite de tracteurs, de camions et de chariots élévateurs pour la manutention des fruits, le triage dans la chaîne de traitement, sans compter la cueillette et même parfois quelques tâches de supervision de la main-d'œuvre et d'administration de l'entreprise. Au cours des moments de haute demande de travail, les travailleurs du PTAS effectuent des journées de 12 à 16 heures partagées entre plusieurs tâches, par exemple, manutention des cerises dans le verger de 4h00 à 13h00, puis plusieurs heures de triage de fruits ou d'éclaircissage de pommes jusqu'à 20h00.

Sauf exception, les employés des programmes sont rémunérés au salaire minimum, soit 13,80 \$ de l'heure en Colombie-Britannique entre le 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, la période où a été effectué l'enquête de terrain²². L'employeur est tenu d'offrir un minimum de 240 heures de travail pour une période d'un minimum 6 semaines, puis l'embauche ne peut s'étendre que sur un maximum de 8 mois entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre de l'année en cours. Les billets d'avion aller-retour entre Mexico et le Canada sont aux frais des employeurs²³ (Gouvernement du Canada, 2018).

Le programme prévoit qu'un logement répondant aux normes soit fourni au travailleur par l'employeur, qui peut en revanche déduire 5,36 \$ par jour de travail du salaire pour couvrir les frais de logement, à hauteur de 826 \$ pour le séjour de travail complet (Aguiar, Tomic et Trumper, 2010). Dans le cadre d'une enquête de terrain portant sur les conditions de logement des travailleurs agricoles mexicains du PTAS

²² Le salaire minimum horaire de Colombie Britannique augmente annuellement le 1^{er} juin de chaque année depuis 2017. Il était de 11,35 \$ en 2017, de 12,65 \$ en 2018, de 13,80 \$ en 2019 et de 14,60 \$ en 2020.

²³ Du point de vue des travailleurs, être recruté par une entreprise agricole de la Colombie-Britannique est avantageux compte tenu du salaire minimum plus élevé, mais aussi puisqu'il s'agit de la seule province où les employeurs défraient l'entièreté des coûts liés au transport des travailleurs entre le Mexique et le Canada. Au Québec, par exemple, le salaire minimum est de 12,50 \$ de l'heure et les producteurs agricoles peuvent déduire jusqu'à 650 \$ de frais de transport du salaire des travailleurs du PTET.

dans l'Okanagan, Aguiar, Tomic et Trumper (2011) ont constaté que les types d'habitations sur les vergers et vignobles étaient très variés ; maisons mobiles, remorques industrielles, bâtiments de fermes réaménagés, baraques-dortoirs et maisons familiales étaient jugés comme logement adéquat selon les normes ambiguës mises en application par des inspecteurs privés avant l'arrivée des employés. Ils décrivent :

We visited camp trailers, structures built specially to accommodate workers, old farm buildings that had been converted into housing facilities, and big barracks sleeping from ten to forty. These accommodations basically consisted of a kitchen, one or more bedrooms, and one or more bathrooms. Kitchens consisted of a fridge, a stove, sink, a table and enough chairs for the workers, utensils, sometimes a microwave, and a TV set placed on top of the fridge (if there was only one shared bedroom, the TV was located there). Most of the bedrooms we saw were shared and were furnished with beds or bunk beds and night tables to be shared by two or more workers; plastic boxes and hangers on the walls beside each bed often served as closets. (Aguiar, Tomic et Trumper, 2011, p. 27)

Hors du travail, les travailleurs passent beaucoup de leur temps dans leur logement, bien qu'ils disposent rarement d'un espace dédié au repos et à la relaxation. Lors de journées sans travail, ils effectuent des sorties collectives dans les municipalités pour faire des courses, aller à la banque ou visiter un commerce latino-américain qui offre des services d'envois de fonds internationaux. Ils effectuent leurs déplacements dans un véhicule prêté par leur employeur ou bien à bicyclette au sud de la vallée de l'Okanagan, où les distances entre les champs et les villes le permettent (Aguiar, Tomic et Trumper, 2011). Étant donné que les travailleurs du PTAS sont sommés de ne travailler que pour le seul employeur auquel ils sont liés, leur séjour au Canada se limite au labeur et à ces quelques déplacements locaux, d'autant plus qu'ils s'engagent à « retourner rapidement » dans leur pays d'origine à la fin de leur période d'emploi (Gouvernement du Canada, 2018).

Le rôle que jouent les travailleurs des PTET dans l'organisation du travail, lequel se concentre dans les tâches connexes à la cueillette des fruits (entretien des vergers, manutention, traitement, triage des fruits, etc.), s'explique en partie par une certaine inadéquation entre la temporalité propre aux PTET agricoles et la temporalité agricole mentionnée plus haut. En effet, la période de la récolte, où la demande de main-d'œuvre est accrue, s'étend rarement au-delà de 3 semaines pour un verger donné, alors que selon les règles des programmes, les employés doivent être rémunérés un minimum de 240 heures de travail pour leur séjour. Or, le laps quotidien propice à la cueillette, écourté par le climat et la fragilité des fruits, ne permet pas d'étendre la durée des journées de travail comme c'est le cas dans d'autres types de

productions agricoles. Ainsi, faire effectuer la cueillette uniquement par des travailleurs des PTET impliquerait des dépenses considérables du point de vue des agriculteurs : le paiement d'heures non travaillées pour une ou plusieurs dizaines d'employés, les frais de déplacement entre le Mexique et le Canada, la construction de logements pour une main-d'œuvre souvent inactive en raison de l'irrégularité du besoin de force de travail. Pour cette raison, la plupart des producteurs embauchent un nombre limité de travailleurs du PTET, lesquels se voient attribuer des tâches connexes à la cueillette, ce qui permet d'étendre leur travail sur de plus longues périodes. Certaines des plus grandes exploitations arboricoles, avec leur récolte massive étendue dans le temps et leurs stations fruitières où s'effectue le traitement de la récolte d'autres producteurs, peuvent se permettre l'embauche d'une centaine de travailleurs des PTET. Toutefois, du côté des plus petites exploitations, il arrive qu'en raison de l'irrégularité du travail, les agriculteurs enfreignent la clause de l'employeur-unique en s'échangeant les services de leurs travailleurs mexicains et jamaïcains. Au cours de discussions informelles, certains agriculteurs se sont plaint du manque de flexibilité du programme, lequel est pourtant reconnu comme un modèle de flexibilisation accrue du régime d'emploi au Canada (Preibisch, 2010). Pour toutes ces raisons, la cueillette des fruits, en particulier des cerises, est généralement effectuée par une autre catégorie de travailleurs, les *travailleurs agricoles hypermobiles*, dits *pickers*.

3.4.2 Travailleurs agricoles hypermobiles : les *pickers*

À des fins heuristiques, nous avons circonscrit un groupe de travailleurs agricoles saisonniers sous le qualificatif d'« hypermobile ». Travailleur-se-s migrant-e-s (nationaux et internationaux), ceux-ci sont caractérisés par l'absence d'une adresse personnelle et d'un emploi fixes dans la région, de même que par leurs multiples contrats de travail (in)formels à court terme au cours de la récolte²⁴. Composée en majorité de jeunes Québécois et Québécoises, la main-d'œuvre hypermobile compte en son sein bon nombre de voyageurs et de migrants temporaires en provenance d'autres pays (Couture, 2009). Les travailleurs agricoles saisonniers hypermobiles se distinguent particulièrement des participants au PTAS par leur mobilité sur le marché de l'emploi. De manière générale, les résidents de la région font référence à ce groupe sous les appellations *transient farm workers*, *backpackers* et plus simplement *fruit pickers* puisqu'ils se consacrent presque uniquement à la cueillette des fruits. Quelle que soit leur langue

²⁴ Cette définition est une adaptation de celle des *transient farm workers* établie par Claude Roberge (1983) dans son enquête sur les cueilleurs de fruits de la vallée de l'Okanagan.

maternelle ou leur contrée d'origine, les travailleurs hypermobiles se reconnaissent mutuellement par l'appellation *pickers* (Leibel, 2007).

Il est plutôt ardu d'effectuer une estimation sur la base de statistiques pour ce qui est du nombre de travailleurs hypermobiles qui viennent dans la vallée au cours d'une saison de récolte en raison de l'informalité qui règne autour de leur embauche dans plusieurs cas, mais aussi parce que la plupart d'entre eux sont employés par plusieurs entreprises différentes au cours d'une même saison. Lorsqu'il est question des *pickers* dans les médias, on estime leur nombre entre 1000 et 3000 personnes, la moitié du Québec et l'autre moitié de l'étranger²⁵. En grande majorité, les *pickers* sont âgés de 18 à 35 ans.

Quelle que soit leur origine, leur langue maternelle ou leur statut, les travailleurs hypermobiles œuvrant dans la cueillette partagent les mêmes tâches et le même mode de rémunération. La récolte des cerises débute généralement entre 3 h et 5 h du matin. Armés d'une lampe frontale, d'un seau américain de 20 litres attaché à un harnais et d'une échelle métallique à 3 pattes de 2 à 4 mètres, les *pickers* se voient attirés à une série d'arbres desquels ils doivent cueillir toutes les cerises avec leur queue. L'essentiel du travail s'effectue en hauteur dans l'échelle et implique de pouvoir la manipuler efficacement sans endommager les arbres. Au fil de la journée, les cueilleurs transvident le contenu de leur seau dans des caisses qui doivent contenir 20 livres (9,07 kilogrammes) de cerises et idéalement le moins de feuilles et de cerises équeutées possible. Les caisses sont très rarement pesées sur place ; la notion estimée visuellement du volume de cerises que représente 20 livres est un objet de conflit et de négociation entre les employeurs, les superviseurs et les travailleurs puisque le travail est rémunéré à la pièce, au taux minimum officiel de 5,54 \$ par 20 livres de cerises²⁶. Au fil de la journée, les caisses sont comptabilisées par l'employeur ou un superviseur, puis leur contenu est transvidé dans de larges bacs qui sont transportés vers une station fruitière par d'autres employés.

²⁵ L'estimation de 1000 travailleurs migrants hypermobiles offerte par le directeur-général de la BCFG (Hickman, 2017) concorde avec le minimum estimé lorsqu'on croise les données de l'Enquête nationale sur les ménages de 2011 et du recensement agricole de la même année (Statistique Canada, 2013a, 2013b, 2017d). Thom (2020) et Lovgreen et Corday (2020) font quant à eux mention de 3000 cueilleurs migrants venant chaque saison, la moitié venant du Québec et l'autre moitié venant de l'international.

²⁶ En 2019, le prix minimum fixé pour la rémunération à la pièce dans la cueillette des cerises est passée pour la première fois au-dessus de la barre des 5 \$ par 20 lbs, ce qui était le standard depuis le début de la décennie 2000. Selon mes observations, en situation d'informalité, plusieurs employeurs ont tenté de payer leurs employés sous le nouveau taux minimum établi par la loi.

La quantité de caisses de 20 livres, communément appelées *buckets*, remplies en une journée diffère largement entre les cueilleur-e-s et selon l'état des champs récoltés. Lors de leurs premières journées de travail à vie, les nouveaux *pickers* arrivent rarement à récolter 20 *buckets* en 8 heures de travail, ce qui équivaut à un salaire net sous le salaire minimum horaire²⁷. Toutefois, dans de bonnes conditions de cueillette, les cueilleurs les plus rapides et expérimentés récoltent couramment entre 40 et 60 *buckets* par jour, soit entre 221 \$ et 333 \$ en 8 heures. La récolte des pommes est effectuée selon la même logique, mais l'unité de mesure pour la rémunération à la pièce est une *bin*, un large bac contenant approximativement 1000 livres de pommes. Le taux minimum est fixé à 22 \$ par *bin*. Au-delà de la compétence du *picker*, la rapidité de la cueillette dépend de plusieurs facteurs dont la densité des arbres, la quantité et la taille des pommes, le type de cueillette²⁸ et la localisation des *bins* où le cueilleur doit se déplacer pour transvider chaque sac pouvant contenir de 40 à 60 livres de pommes. Les *pickers* inexpérimentés récoltent généralement moins de 6 *bins* par journée de travail, mais les travailleurs les plus productifs peuvent remplir au-delà de 9 *bins*. Les *pickers* les plus productifs sont communément appelés des *highballers* et constituent une main-d'œuvre attractive pour les agriculteurs, puisque ces travailleur-se-s expérimentées demandent moins de fournir moins d'encadrement et de matériel pour une production supérieure.

La rémunération à la pièce constitue un incitatif à la productivité pour les travailleurs, ce qui élimine ou du moins réduit considérablement la négociation sur l'effort qui est centrale dans toute relation salariale (Smith, 2006 ; Scott, 2014). Bien qu'elle fixe la survaleur qui puisse être extraite du travail des cueilleurs par les producteurs, la rémunération à la pièce répond au besoin des producteurs agricoles d'avoir la plus grande productivité possible dans la récolte dès que les fruits arrivent à maturité. Bien que les taux puissent être prohibitifs pour les travailleurs sans expérience, les plus expérimentés y voient l'occasion d'obtenir un revenu bien supérieur au salaire minimum horaire, ce qui est rare pour les emplois non qualifiés dans le secteur agricole. Ainsi, la rémunération à la pièce permet d'attirer de la main-d'œuvre dans un travail physique, répétitif, à l'horaire instable, qui se veut temporaire et sans garantie d'un

²⁷ Par exemple une récolte de 15 *buckets* en 8 heures équivaut à un salaire horaire de 10,39 \$.

²⁸ Au début de la maturité des pommes, certains cultivateurs demandent une cueillette sélective (*spot picking*), soit seulement des pommes ayant la couleur et la taille appropriée, ce qui ralentit considérablement le rythme des travailleurs.

minimum d'heures de travail. Néanmoins, pour que la rémunération à la pièce demeure attractive, il faut que la récolte soit fructueuse et assez constante dans le temps (Couture, 2009).

Si la rémunération à la pièce est un facteur d'attraction pour les travailleurs et travailleuses, les contrats, aussi informels soient-ils, n'impliquent pas un attachement vis-à-vis de l'employeur. Un cueilleur peut travailler une journée pour un employeur sans pour autant s'engager à travailler pour lui pour le reste de sa récolte. Ainsi, un même cueilleur peut potentiellement travailler dans 4 vergers différents en autant de jours. Le grand potentiel de mobilité des *pickers* incite certains agriculteurs à employer des stratégies de rétention de la main-d'œuvre dont les plus flagrantes sont l'octroi de bonus et l'amélioration des infrastructures de campement (*accommodations*).

Il existe deux types de bonus pécuniers octroyés par les employeurs dans un but de rétention de la main-d'œuvre : le bonus ponctuel et le bonus de fin de saison. Le bonus ponctuel est simplement une augmentation du taux de rémunération pour une période limitée, généralement lorsque la récolte est très endommagée et que l'on demande aux *pickers* d'effectuer une cueillette sélective ou bien quand la récolte est très légère et ralentit considérablement la production. Ce type de bonus a pour objectif principal d'éviter la démotivation des travailleurs dans les champs les moins payants de la saison. Il arrive que les fermiers augmentent la rémunération dans des situations où ils doivent attirer plus de main-d'œuvre pour éviter d'importantes pertes de leur production. Par exemple, lors des saisons de récolte 2020 et 2021, l'importante pénurie de main-d'œuvre causée par la pandémie de la Covid-19 et les restrictions frontalières a poussé de nombreux employeurs à offrir des prix par 20 livres s'élevant à 8 ou 9 \$ afin d'éviter que leurs récoltes ne pourrissent à même les arbres, faute d'avoir pu attirer des travailleurs.

Pour sa part, le bonus de fin de saison est une augmentation du taux de rémunération conditionnelle à ce que l'employé-e travaille jusqu'à la fin de la récolte d'un certain employeur. Ce type de bonus est plus efficace à moyen terme puisqu'il attire initialement des travailleurs en plus de décourager leur mobilité dans l'emploi avant la fin de la récolte. Les bonus de fin de saison sont plus fréquents dans les entreprises du sud de la vallée dans la mesure où il y a une fuite du bassin de main-d'œuvre potentiel au fur et à mesure que les champs arrivent à maturité au centre et au nord de la vallée, de même qu'à Creston. Au contraire, les entreprises du nord de la vallée sont moins portées à offrir des bonus de fin de saison puisqu'elles sont les dernières à avoir des champs à récolter à la fin août, ce qui leur permet de profiter de la chute de l'offre d'emploi de cueilleurs.

La seconde stratégie de rétention de la main-d'œuvre consiste à offrir des infrastructures de campement aux travailleurs qui logent à même leur lieu de travail (Aguiar, Tomic et Trumper, 2010). Sauf exception, les *pickers* résident à même les vergers de leur employeur, le plus souvent dans des tentes qu'ils et elles installent entre les rangées de cerisiers ou de pommiers. Les employeurs n'ont pas l'obligation légale d'offrir un logement aux travailleurs hypermobiles. L'octroi d'un espace de campement est rarement codifié, reposant généralement sur une entente orale au moment de l'embauche, et se fait sur une base volontaire par les employeurs.

Certains employeurs, notamment dans les plus petits vergers, ne permettent pas aux travailleurs de camper sur leur propriété, incitant les travailleurs à squatter des terrains vagues, des campements d'employeurs pour lesquels ils ne travaillent pas ou bien à s'installer au campement de *Loose Bay* au nord de la municipalité d'Oliver. Ce camping à prix modique (5\$ par jour par personne) est essentiellement un terrain ouvert où l'on retrouve des installations rudimentaires : quelques latrines, des douches et un espace couvert où cuisiner. À leur arrivée dans la vallée, *Loose Bay* est souvent le premier arrêt des cueilleurs qui n'ont pas sécurisé un emploi et, par extension un campement. À vrai dire, l'endroit est généralement reconnu parmi les travailleurs migrants comme étant un lieu de perdition peu propice au repos et ceux-ci tendent à le quitter dès qu'une autre option s'offre à eux. Hugo Couture (2009) écrit :

Lors des premières années après son inauguration, l'initiative a été bien reçue chez les Québécois, comme j'ai pu l'observer, car il répondait à un réel besoin surtout lorsque les récoltes ne sont pas commencées et que les jeunes qui arrivent trop tôt dans la vallée n'ont nulle part où habiter. Dans le village voisin à Osoyoos par exemple, les jeunes n'ont d'autre choix que de squatter un terrain vacant en montagne appelé la French Hill. Au fil des années, le campement d'Oliver, autrefois gratuit, est devenu peu fréquentable. Situé à plus de dix kilomètres du centre du village sur un plateau de steppe semi-désertique au sommet d'une longue pente, le campement est aujourd'hui un espace de transit pour les travailleurs, mais encore plus un lieu de rassemblement, de partys et un refuge pour les itinérants et délinquants. La police y a souvent affaire ; la violence, l'usage de drogues dures et les vols sont monnaie courantes. (p. 31)

Les installations de campement offertes par les employeurs sont aussi variées que les vergers auxquels elles se rapportent. Dans certains cas, on invite simplement les cueilleurs à poser leur tente entre les arbres, n'offrant l'accès ni à l'eau potable, ni à une prise électrique ou à un espace couvert où s'abriter s'il pleut. Parmi les plus grandes entreprises, il existe des campements constitués d'édifices répondant aux normes du bâtiment, avec des réfrigérateurs en quantité, des fours électriques ou des réchauds, des tables, des

sièges et un réseau internet sans-fil. Toutefois, les campements bien aménagés sont très rares, et constituent une exception à la règle.

La majorité des campements se situent entre les deux extrêmes mentionnés et même lorsqu'on y retrouve des électroménagers, des douches et un accès à l'eau potable, ils sont insalubres, surpeuplés et conçus sans planification, aux aléas des saisons, souvent à l'initiative des travailleurs eux-mêmes. Lors de mes entretiens et de discussions avec des travailleurs agricoles migrants, j'ai constaté que même les campements considérés comme attrayants impliquaient des conditions de vie peu enviables, par exemple, un réfrigérateur partagé entre des dizaines de personnes, un seul accès à de l'eau potable par un tuyau à même le sol, des douches dont la source est une déviation d'un canal d'irrigation, des refoulements d'égout quotidiens ou la pulvérisation de produits agrochimiques à proximité des occupants.

En l'absence d'encadrement légal des campements offerts par les employeurs, les inspections se font extrêmement rares dans la vallée de l'Okanagan et à Creston. L'essentiel des inspections auxquelles sont soumis les producteurs agricoles n'a pas trait aux conditions de vie et de travail des employés, mais portent plutôt sur le respect des certifications de salubrité agroalimentaire dans le cadre des programmes d'exportation et pour la mise en marché au Canada. Même quand elles ont lieu, certains employeurs s'organisent pour qu'elles se fassent en l'absence des *cueilleurs*, notamment en ne faisant travailler qu'une équipe de travailleurs des PTET en présence des inspecteurs.

3.4.2.1 Les groupes de travailleurs hypermobiles et l'accès différencié à l'emploi

Avant l'introduction du PTAS en Colombie-Britannique en 2004, les cueilleurs de fruits dans la vallée de l'Okanagan étaient en majorité des travailleurs migrants venant du Québec, puis une bonne partie de la main-d'œuvre agricole était composée d'immigrants d'Asie du sud (Couture, 2009 ; Lanthier et Wong, 2002). Désormais, il y a autant de travailleurs des PTAS que de travailleurs hypermobiles, mais la composition de ces derniers a considérablement évolué depuis une décennie.

3.4.2.1.1 Travailleur-se-s hypermobiles du Québec

Lors de son enquête de terrain menée en 2004 et en 2005, Couture (2009) estimait que les travailleurs québécois devaient être entre 4000 et 7000 à voyager vers l'Okanagan et Creston pour travailler dans l'industrie arboricole. Geody Leibel (2007), au terme d'une enquête de terrain sur l'expérience des

travailleurs québécois et mexicains à Oliver pendant la saison des récoltes de 2006, décrit les travailleurs migrants québécois comme étant distincts des travailleurs agricoles migrants typiques en Amérique du Nord. Selon ses observations, les Québécois sont jeunes, ont au moins entamé des études supérieures (CÉGEP ou université), de classe moyenne ou plus élevée et donc, ils considèrent le travail agricole comme une option de travail parmi d'autres, une activité professionnelle temporaire avant de se lancer dans une autre carrière (Leibel, 2007). Les Québécois migrant temporairement dans l'Okanagan ont peu d'attache familiale, ce qui accroît leur potentiel de mobilité dans l'emploi, particulièrement en comparaison avec les participants aux programmes d'importation de main-d'œuvre « non-qualifiée » comme le PTAS.

Comme Couture (2009), Leibel (2007) identifie la principale motivation des travailleurs migrants québécois comme l'aventure, le voyage ou le goût de nouvelles expériences plutôt que l'argent, qui serait un facteur secondaire. Couture (2009) offre une typologie plus nuancée des travailleurs québécois, en les distinguant selon un spectre de l'importance que prend le voyage par rapport au travail dans leur expérience de migration (voir Tableau 3.4). Selon Leibel (2007), la plupart des jeunes Québécois qui viennent dans l'Okanagan le font pour la première et dernière fois. Toutefois, Couture (2009) identifie clairement que les travailleurs expérimentés qu'il dit « récidivistes » poursuivent un itinéraire relativement fixe parmi les vergers de la vallée et de Creston, tandis que les « recrues » trouvent de l'emploi selon les informations dont ils disposent et aux aléas du hasard.

Dans la vallée de l'Okanagan, les jeunes Québécois ont une réputation de fêtards, de hippies qui accordent peu d'importance au travail. Leibel (2007) écrit :

Most dress in colourful, hippie-style clothing, wear hemp jewelry, and twist their hair into dreadlocks or other creative, brightly dyed arrangements. They tend to drive beat-up old cars, consume alcohol, marijuana and other recreational drugs, and play guitars and tam-tam drums at all hours of the day and night. [...] Most either work hard for two weeks during the cherry season and take the rest of the season off or work periodically over the course of the summer so that they can purchase necessities. (p. 44)

Cette réputation est confirmée par les propos d'agriculteurs recueillis par Aguiar, Tomic et Trumper (2010), par exemple chez un producteur affirmant que « a lot of Canadian workers are lazy, many only want to work for a day then go out partying, and then you won't see them the next day » (p. 79).

Tableau 3.4 Typologie des *pickers* québécois des vallées fruitières de la Colombie-Britannique

| Dimensions de comparaison | Touriste-travailleur | | Travailleur-voyageur | | Les exclus (nouveaux et anciens <i>pickers</i>) |
|--------------------------------|--|---|---|---|---|
| | Touristes de vacances-travail (nouveaux <i>pickers</i>) | Touristes-travailleurs non-institutionnels (nouveaux et anciens <i>pickers</i>) | Travailleurs saisonniers migrants (anciens <i>pickers</i>) | Travailleurs saisonniers émigrants ou résidents (vieux <i>pickers</i>) | |
| Projet de mobilité | Le travail est considéré comme une activité récréative et est une partie intégrante de l'expérience touristique ou une activité désagréable finançant le mode de vie sur le court terme. | Travaille dans l'objectif de financer un voyage ou une mobilité prolongé. | Voyage et travaille en considérant sa mobilité « comme un mode de vie » saisonnier ou alternatif tout en ayant du plaisir hors travail. | Mobilité par nécessité économique, pour exercer son métier de travailleur agricole. Engagé dans des activités récréatives en tant que sous-produit du mode de vie de <i>picker</i> . | Quitte leur région d'origines dans une logique de fuite. Travaille par nécessité économique et par absence d'alternative. |
| Expériences de travail | Travailleur non-expérimenté. | Selon les expériences antérieures, ce travailleur est expérimenté ou non. | <i>Picker</i> expérimenté | Travailleur agricole nomade, expérimenté et qualifié alternant entre le travail à la pièce et le salaire horaire. | Selon les expériences antérieures, ce travailleur est expérimenté ou non. |
| Parcours | Lieux de travail variant selon les contacts, les informations dont il dispose et le hasard. Migration saisonnière (estivale ou automnale). Périple au long cours | | Travaille de manière saisonnière habituellement sur les mêmes fermes en poursuivant un itinéraire fixe. Exil saisonnier hors du pays durant l'hiver. | | |
| Types de travail | <i>Packing house, picking, thinning, woofing</i> | | <i>Picking</i> | <i>Runner</i> , contremaître, <i>picker</i> , et autres travaux d'entretiens (<i>thinning, pruning</i>) | |
| Profil et patterns de mobilité | Adolescent et jeune adulte de toute classe socio-économique surreprésenté par la classe moyenne et supérieure. Étudiant, <i>Drop-out</i> , Jeune de la rue. Périple ou tourisme impliquant un retour au Québec prenant la forme d'une mise en itinérance provisoire. | Adolescent et jeune adulte de toute classe socio-économique surreprésenté par la classe moyenne et supérieure. <i>Picker</i> récidiviste ou débutant. Étudiant/travailleur en année sabbatique ou en pause prolongée. | Jeune adulte sans attache de toute classe socio-économique. Périodiquement chômeur ou employé dans un autre domaine que l'agriculture au Québec. Étudiant finançant ses études pendant l'été. | Adulte de trente ans et plus de classe inférieure et moyenne ayant parfois un casier judiciaire. Émigré, exilé sur le long terme. Périodiquement chômeur ou assisté social en C.-B. ou au Québec. | Toutes les tranches d'âges. Poly-toxicomane. Criminel recherché. Itinérant sans domicile fixe. Jeune fugueur. Ex-bagnard Punk de rue. |
| Idéaux-types | <i>Backpacker, Drifter/Wanderer, Migrant Worker</i> | | <i>Tramp, Working Holiday Maker</i> | <i>Hobo, Fruit tramp, Vagabond, Bum</i> | |

Repris de Couture (2009)

La mauvaise presse qu'ont les jeunes du Québec auprès des employeurs constitue la principale entrave à leur accès à certains emplois. Au cours de mon enquête de terrain, j'ai à mon tour constaté que plusieurs employeurs locaux étaient réfractaires à l'idée d'embaucher des travailleurs Québécois, prétextant avoir

« vécu de mauvaises expériences » par le passé ou amplifiant des stéréotypes communs lors d'un refus d'embauche, affirmant par exemple que les Québécois sont tous tatoués, drogués et se bagarrent.

Néanmoins, les meilleurs contrats de travail (avec campement aménagé, longue saison de récolte, bonus, etc.) dans la vallée sont octroyés en majorité à des travailleurs québécois puisqu'ils sont formalisés, impliquant qu'on fournisse un numéro d'assurance social ou un permis de travail. L'accès à de tels contrats est souvent dépendant d'une expérience de cueillette préalable ou bien de la recommandation d'un travailleur expérimenté connu des employeurs. Au cours de mes entretiens avec des travailleur-se-s sans permis de travail du Mexique, mes enquêté-e-s ont souvent fait référence à ces contrats convoités comme étant des « vergers de Québécois », même lorsque l'un-e d'entre eux et elles parvenait à y travailler.

3.4.2.1.2 Travailleur-se-s hypermobiles étranger-ère-s

Les cueilleurs migrants issus de l'international ne sont pas une nouveauté dans la vallée de l'Okanagan et à Creston, mais leur nombre et leur lieu d'origine a drastiquement changé au cours des dernières années. Au cours des années 2000, il était assez courant de rencontrer des cueilleur-se-s originaires d'Espagne, de France, de Belgique, d'Israël, du Japon et d'Australie dans les vergers de Colombie-Britannique. Ils et elles étaient pour la plupart des *backpackers* qui travaillaient pour financer le prolongement d'un voyage. Ces voyageurs suivaient souvent un parcours qui les amenait à cueillir des fruits en Australie et en Nouvelle-Zélande pendant la saison hivernale, puis à voyager dans des destinations peu coûteuses (Mexique, Asie du Sud-Est, etc.) au cours des interstices entre les récoltes (Couture, 2009 ; Leibel, 2007). Qu'ils et elles soient titulaires d'un permis vacances-travail (PVT) au Canada ou pas, il leur était assez simple de trouver de l'emploi compte tenu de l'informalité à l'embauche qui était la norme dans les entreprises agricoles de la vallée.

Depuis 2015, on a constaté une augmentation du nombre de travailleurs hypermobiles effectuant une migration de travail depuis l'Amérique latine, et plus particulièrement du Mexique. Selon mes enquêté-e-s d'origine mexicaine ayant effectué leur premier séjour de travail en Colombie-Britannique en 2012, après 3 mois de travail et de mouvements dans l'emploi sur place, ils et elles n'avaient rencontré qu'un ou deux autres Mexicains, et quelques latino-américains, parmi les cueilleurs. En comparaison, lors de mon enquête de terrain en 2019, il m'est arrivé à maintes reprises de me trouver en présence de plusieurs dizaines, voire centaines, de travailleurs hypermobiles mexicains et latino-américains.

Les *Migrant Workers Dinner* organisés par l'église baptiste d'Osoyoos font partie de ces événements publics où l'on peut avoir une représentation visuelle instantanée d'un très grand nombre de travailleurs hypermobiles. Le Osoyoos Times (2018) rapportait que la distribution de repas gratuits avait attiré plus 850 personnes, en majorité des cueilleurs, en juillet 2018. Le pasteur Phil Johnson a expliqué au journal local que « Three years ago we had 10 Mexicans and last year we had 150 Mexicans. [...] This year we figure we're running about 400 Mexicans. » Lors de mon enquête de terrain, le pasteur a fait un appel des différents pays d'origine pour voir d'où venaient les gens parmi la foule de travailleurs hypermobiles rassemblés²⁹. La grande majorité des quelques 800 personnes sur place étaient mexicaine, sans compter la centaine de personnes originaires d'Argentine, du Chili et d'Espagne. Compte tenu de la situation irrégulière de la majorité des travailleurs hypermobiles étrangers, on ne dispose pas de statistiques officielles à leur sujet. Sur la base de mes observations sur le terrain, j'estimerai le nombre de travailleurs hypermobiles mexicains à un peu moins de 800 dans l'Okanagan et à Creston et le nombre de travailleurs internationaux non mexicains, tout statut confondu, aux environs de 500.

L'augmentation du nombre de travailleurs migrants hypermobiles mexicains s'explique par le retrait de la politique de visa obligatoire pour les voyageurs du Mexique vers le Canada en 2016. En 2009, devant la montée rapide des demandes d'asile de la part de ressortissants mexicains, le gouvernement canadien a introduit un visa obligatoire pour les visiteur-se-s mexicain-e-s avec pour visée affirmée de réduire la charge du système de traitement des demandes de réfugiés (Gilbert, 2013 ; UNHCR, 2018 ; Vereza, 2010). Liette Gilbert (2013) résume les critères et les obligations impliquées par le visa obligatoire :

This new requirement meant that all Mexicans who wanted to visit Canada would first need to apply for a temporary resident visa. The visa requires a person not overstay their time in Canada, have enough money to cover their stay, be in good health, have no criminal record, and not be considered a security risk to Canadians [...]. Applicants had to travel to Mexico City –visa application centers have since opened in Monterrey and Guadalajara– with a panoply of specific documentation, including a passport, a letter from employer(s) granting a leave of absence (in English or French), recent pay slips, original bank documents showing financial history from the previous six months, evidence of assets in Mexico, and invitations where applicable. (p. 140)

²⁹ Les *Migrant Workers Dinner* sont peu fréquentés par les travailleurs des PTET. Lors de mon terrain, j'en ai dénombré moins de 10 sur plusieurs centaines de travailleurs migrants.

Les enquêté-e-s que j'ai interrogé sur leurs démarches d'obtention du visa obligatoire avant 2016 m'ont tous et toutes affirmé que celles-ci consistaient essentiellement à fournir le plus de documents prouvant que soi ou sa famille disposait d'épargne, d'actifs tangibles, d'une activité professionnelle ou étudiante stable et surtout d'une « raison de revenir au Mexique ». Le visa obligatoire a eu comme effet d'établir des obstacles administratifs pour empêcher le voyage de Mexicain-e-s pauvres (plus particulièrement les pauvres ruraux) vers le Canada puisque que le gouvernement canadien les jugeait plus susceptibles de rester au Canada de manière permanente, soit en effectuant une demande d'asyle ou en outrepassant un permis de séjour temporaire³⁰.

Comme l'idée d'effectuer une migration de travail vers l'Okanagan voyage de bouche à oreille, cela explique sans doute la relative homogénéité de l'origine sociale de la majorité des travailleurs hypermobiles que j'ai rencontré dans la vallée de l'Okanagan. Mes enquêtés et la grande majorité des cueilleurs mexicains que j'ai rencontré ou aperçu étaient âgés de 18 à 32 ans. Malgré le retrait du visa obligatoire par le gouvernement canadien en 2016, la plupart d'entre eux proviennent de la bourgeoisie et de la classe moyenne-aisée des grandes villes mexicaines. Ils et elles ont au moins entamé des études universitaires. Au Mexique, ils et elles sont des travailleurs autonomes ou œuvrent dans des domaines offrant peu de perspectives d'avancement professionnel. Certains ont occupé des postes relativement bien rémunérés, mais ont connu un revers professionnel récent (renvoi, non-renouvellement d'un contrat, recherche d'emploi infructueuse). De manière générale, leurs parents occupent des postes de cadres dans des entreprises transnationales, œuvrent dans des professions libérales ou sont de petits entrepreneurs.

Pour les jeunes Mexicain-e-s sur lequel-le-s portent cette recherche, il est presque impossible d'obtenir un permis de travail leur permettant de travailler en agriculture au Canada. D'une part, le PVT canadien pour les ressortissants mexicains est « en révision » et n'accepte pas de candidatures depuis 2016 (IRCC, 2020). D'autre part, ils ne sont pas éligibles à participer au PTAS puisqu'ils sont « suréduqués » par rapport aux critères, viennent de régions urbaines et n'ont généralement pas d'expérience en agriculture au

³⁰ Le cas du visa obligatoire s'inscrit dans une tendance plus large de transformation du paradigme migratoire au Canada vers une logique de temporarité des migrations. Depuis 2008, il arrive régulièrement que le nombre de détenteurs de permis de travail du PMI et du PTET excède le nombre d'admissions à la résidence permanente (IIRC, 2017, 2018). Ce nouveau phénomène démontre de la stratégie du gouvernement canadien qui tend désormais à favoriser la migration temporaire puisqu'elle a un impact positif sur l'économie du pays tout en représentant un coût social limité à prendre en charge par rapport à une immigration « régulière » orientée vers l'accession à la citoyenneté (Rajkumar *et al.*, 2012)

Mexique. Ainsi, sauf dans de rares exceptions, ils et elles ne sont titulaires que d'un permis de séjour touristique au Canada et travaillent donc dans une situation d'irrégularité. Comme ce fut mentionné plus tôt, ces personnes évoluent dans une condition latente de déportabilité, sans pour autant être ennuyés lors de leurs activités quotidiennes dans l'espace public en raison de leur statut légal. Néanmoins, comme on le verra plus bas, leur situation d'irrégularité vient à leur nuire principalement en réduisant leur accès aux contrats de travail les plus stables et en minant leur capacité à négocier leurs conditions de travail et leur rémunération avec les agriculteurs.

La principale motivation des jeunes cueilleurs du Mexique est le revenu qu'ils peuvent obtenir en travaillant dans la cueillette des fruits. Si la rémunération est attirante pour les Québécois parce qu'elle leur permet d'obtenir un salaire bien au-delà du salaire minimum, elle est un incitatif encore plus grand pour les jeunes Mexicain-e-s lorsqu'on prend en compte le niveau des salaires disponibles pour la plupart des professions au Mexique. En moyenne, les *licenciados* mexicains (détenteur-trice-s d'un diplôme universitaire de premier cycle) gagnent en moyenne entre 11 327 pesos mensuellement, soit environ 777 dollars canadiens³¹ (Vite, 2019). Comme l'a souligné *Jaime*, un jeune cueilleur mexicain, lors d'un entretien au cours de mon enquête de terrain : « La majorité des gens de notre âge qui viennent ici ont des études. [...] 700\$ par mois. C'est ce que gagne une personne qui a étudié la *licenciatura* en moyenne. Au Canada, c'est ce que je peux faire en 3 jours. Je fais en trois jours ce qui me prendrait 30 jours [au Mexique] ».

Les travailleur-se-s hypermobiles mexicain-e-s perçoivent donc le travail agricole comme leur principale source de revenu au cours d'une année. Après une saison de travail, l'argent qu'ils amassent suffit pour financer le reste de leur année au Mexique sans devoir trouver un emploi, ce qui leur permet d'investir du temps dans des projets personnels et entrepreneuriaux. Au cours d'un entretien, *Frida* m'a expliqué : « Après la première année, j'ai vu que c'était une manière très rentable de gagner de l'argent et qu'en revenant au Mexique, je peux faire mes activités sans la nécessité de me préoccuper financièrement si je travaille ici pendant 5 mois de suite ». Lorsque je les ai interrogés sur ce qu'ils et elles comptaient faire avec l'argent qu'ils gagnaient au courant de la saison, mes enquêté-e-s m'ont tous et toutes dit qu'il serait consacré à leurs dépenses courantes au Mexique, au remboursement d'une dette ou qu'il financerait leur train de vie que plusieurs ont qualifié de *vida movil* (vie mobile), une migration circulaire entre le Mexique

³¹ En vertu du taux de change en vigueur en date du 17 juillet 2019, soit 1 CAD = 14.5751 MXN.

et le Canada entrecoupée de voyages. Souvent, on m'a assuré que le revenu de la récolte des fruits était épargné pour un investissement futur dans le lancement d'un commerce ou l'achat d'une terre, par exemple.

En raison du coût de la vie beaucoup plus élevé que dans leur pays natal, les jeunes Mexicain-e-s perçoivent leur séjour dans l'Okanagan et à Creston comme un investissement à rentabiliser en travaillant le plus possible. Cette idée commune a été exprimée par *Andres*, un jeune cueilleur, au cours de notre entretien :

Parce que c'est un investissement, au début, non seulement tu arrives ici, mais tu dois chercher une voiture et alors, payer l'assurance automobile, acheter de l'essence, de l'huile, tu sais. [...] Pour moi, c'est très important de profiter de chaque journée particulièrement dans les cerises, parce que chaque jour je peux générer la plus grande quantité d'argent en moins de temps que dans tout autre travail.

Une autre enquêtée, *Susana*, m'a expliqué en entretien l'importance du travail au Canada pour pallier la hausse du coût de la vie : « Si tu considères ce que tu dépenses pour t'alimenter, je ne sais pas, si tu dépenses 15 \$ ou 10 \$, ce sont deux caisses de cerises. En une journée, tu peux en faire 20, ça compense. Ça ne me paraît pas si mal, mais je ne pourrais pas vivre au Canada si je n'avais pas d'emploi, ou en gagnant ce que je gagne au Mexique. »

Les enquêté-e-s que j'ai interrogé-e-s ont fait valoir que les principaux obstacles pour les travailleurs agricoles migrants sans permis de travail étaient leur accès limité aux meilleurs contrats et l'incertitude d'être payés par les employeurs après avoir travaillé. « Nous ne pouvons pas compter sur les meilleures options parce nous ne sommes pas légaux, » m'a expliqué *Frida* lors de notre entretien. « Si nous étions légaux, nous pourrions mieux planifier la manière de laquelle on se déplace [entre les contrats] ». Lors de discussions informelles avec un employeur, celui-ci m'a expliqué qu'il embaucherait volontiers les « jeunes étudiants mexicains » s'il ne risquait pas de conséquences légales parce les agriculteurs « ont besoin de chaque travailleur migrant qui passe par ici ». La plupart des petits vergers sont ouverts à, voire préfèrent, l'embauche des travailleurs sans permis de travail qu'ils jugent comme étant plus travaillants et moins récalcitrants que leurs contreparties québécoises. Comme la loi prévoit que les revenus de moins de 500 \$ pour un même employeur n'ont pas à être déclarés à Revenu Canada, plusieurs employeurs se

permettent d'employer des travailleurs non documentés pour une courte période (Gouvernement du Canada, 2020d).

Les plus longs contrats, ceux qui s'étendent sur au moins 3 semaines, ont adopté des pratiques d'embauche plus formelles au fil de la dernière décennie. Ils sont plus souvent réfractaires à l'embauche des jeunes Mexicain-e-s et demandent d'office qu'on leur fournisse un numéro d'assurance sociale (NAS) à l'embauche. Pour accéder à ces meilleurs emplois, certain-e-s prennent le risque d'inscrire leur nom et un NAS frauduleux sur des documents officiels. Lors de son entretien, *Floriana*, une cueilleuse mexicaine qui a réussi à se faire embaucher dans un long contrat, compare sa situation avec l'expérience habituelle des personnes sans permis de travail : « Chaque fois que je viens au Canada, c'est très incertain. Cette année, puisque j'étais dans un endroit où les gens qui cueillaient étaient légaux, c'est beaucoup plus sûr. Mais en général, sans papiers, il n'y a pas de certitude. Tu arrives une journée à la recherche d'un travail et c'est bien si tu en as pour 2 semaines ».

Pour les raisons déjà mentionnées, les travailleurs hypermobiles sans permis de travail sont souvent dans des relations d'emploi plus précaires qui les poussent à effectuer encore plus de mouvements dans l'emploi. *José*, un cueilleur mexicain qui en était à son premier séjour dans la vallée, m'a expliqué au cours de notre entretien comment cette réalité a été une révélation à la fin de son premier contrat : « Je pensais qu'avec [employeur X], j'allais y être 4 ou 5 mois, que ça serait ma maison. Et puis non. La vérité est que je ne savais pas que beaucoup du travail de *picker* consiste à rester en mouvement, rester en mouvement et chercher l'opportunité de qui peut t'embaucher ». Dans le même ordre d'idée, *Luna*, une autre cueilleuse mexicaine, m'a expliqué qu'elle préfère les longs contrats, surtout quand on considère que l'accès à un campement est souvent dépendant d'être embauché à quelque part : « C'est plus de stress d'être à la recherche de deux contrats d'affilée de 10 jours chacun, plutôt qu'un de vingt. Bien que les cerises puissent être plus laides ou bien qu'il y ait d'autres variables à prendre en compte, le plus important [...] est les accommodations pour nos besoins vitaux ».

Même lorsqu'ils arrivent à se faire embaucher, les cueilleurs sans permis de travail doivent faire face à une certaine insécurité quant au paiement, ne sachant pas si l'employeur leur remettra le montant juste pour le travail accompli, voire s'ils seront payés tout court à la fin du contrat. Au cours de la saison 2019, j'ai constaté à plusieurs reprises que des employeurs ont payé des travailleurs non documentés sous le taux de rémunération fixé par la loi. Certains employeurs ont retardé le paiement de plusieurs semaines,

espérant que les personnes concernées aient quitté le pays entretemps, ou bien ont simplement refusé de payer l'entièreté du travail accompli sous prétexte que les *pickers* étaient partis avant la fin du contrat. *Manuel*, qui en était à sa 2^e saison de récolte, m'a raconté en entretien qu'« au moins cette année, on a remarqué beaucoup le problème de la paye. Je crois que c'est l'obstacle principal, qu'à beaucoup d'endroits c'était très difficile pour les personnes qui sont non documentées comme nous de se faire payer. Si tu n'as pas de numéro ils ne peuvent pas te payer. »

Malgré ces obstacles qui accentuent l'insécurité et l'instabilité de cette migration de travail pour les travailleurs étrangers sans permis de travail, nombreux sont les jeunes Mexicain-e-s qui parviennent à établir des liens de confiance avec des agriculteurs, lesquels se perpétuent parfois sur plusieurs saisons, offrant une certaine prévisibilité et une protection contre la précarité lors de leur séjour au Canada. La section suivante offre une analyse des relations de travail qui se nouent entre agriculteurs et travailleurs agricoles sans permis de travail à la lumière des théories de la réciprocité.

Au cours de ce chapitre, on a pu constater comment le recours à de la main-d'œuvre migrante circulaire et immigrante est une pratique bien ancrée dans les mœurs de l'industrie fruitière en Colombie-Britannique et ce, depuis ses balbutiements au tournant du 20^e siècle, lorsque les entreprises misaient sur la migration de travail de diverses nations autochtones présentes dans la région pour effectuer les récoltes. Au cours des deux dernières décennies, on a observé une tendance dans l'industrie vers un désinvestissement de la pomiculture, où les possibilités d'extraction de profits sont minimales en raison de la compétition des produits américains qui abondent dans le marché local. On a donc assisté à un réinvestissement, d'une part, orienté vers l'établissement de vignobles et l'agrotourisme qui s'y rattache, puis d'autre part, dans le cas qui nous occupe, vers la plantation de nouveaux vergers de cerisiers et la conversion d'anciennes pomicultures.

La transition vers la culture des cerisiers est motivée par la perspective d'une plus grande extraction de profits qui passe par l'accès de l'industrie à de nouveaux marchés d'exportation où les producteurs de cerises de Colombie-Britannique disposent d'un avantage comparatif considérable, le développement de cultivars autofertiles tardifs par une institution publique, le Centre de recherche et développement agricole de Summerland, cultivars dont la propriété intellectuelle est détenue par le lobby des cultivateurs

d'arbre fruitiers, la BCFG, qui en contrôle la vente. Ce faisant, les producteurs de Colombie-Britannique sont virtuellement les seuls à vendre des cerises de grande qualité à l'international vers la fin de la saison des récoltes, ce qui leur permet de profiter de prix de vente beaucoup plus avantageux que sur les marchés régionaux où ils compétitionnent avec les cerises moins coûteuses produites dans l'État de Washington. La réorientation de l'industrie vers les besoins des marchés internationaux n'a pas été sans conséquence pour l'organisation de l'industrie. Au cours la transition vers la culture des cerises pour l'exportation, on a assisté à une concentration du capital agricole entre les mains de quelques entreprises, concentration qui a pris la forme de rachats et conversions de petits vergers, ainsi que de plantation de grandes monocultures dans le nord de la vallée de l'Okanagan.

Si les innovations en termes de bio-ingénierie et de technologies de traitement et de conservation des fruits ont offert aux entreprises agricoles du secteur de nouvelles perspectives d'extraction de profit, il n'en demeure pas moins que la transition vers la culture massive de cerisiers confronte les agriculteurs à des obstacles naturels à l'imposition d'un régime de production répondant à une temporalité capitaliste telle qu'elle se déploie dans des industries qui évoluent dans un rapport plus détaché de la terre. L'obstacle naturel principal est la périssabilité, la grande fragilité des cerises, qui provoque des discontinuités considérables dans les besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles. Ces discontinuités sont plurielles et affectent l'organisation temporelle du travail au cours d'une journée (horaires atypiques), la dispersion géographique des besoins de main-d'œuvre (besoin de mobilité de la force de travail), en plus de la discontinuité saisonnière qui fait généralement du travail agricole une occupation temporaire.

C'est à partir de ce cadre que l'on doit appréhender l'organisation de la main-d'œuvre dans l'industrie des arbres fruitiers des vallées de l'Okanagan et de Creston, laquelle est composée de deux groupes principaux, les travailleur-se-s du PTAS et les travailleur-se-s hypermobiles dits *pickers*. Si les deux groupes sont en somme de la main-d'œuvre saisonnière, présente temporairement dans les vallées, force est de constater que leur rôle respectif dans l'organisation du travail est contrasté. Les travailleur-se-s du PTAS, immobiles sur le marché du travail, effectuent une multitude de tâches allant de l'entretien des vergers au triage et à la manutention des fruits. Les cueilleurs et cueilleuses, comme leur nom l'indique, se consacrent presque exclusivement à la récolte des fruits, ce qui les pousse à se déplacer d'un verger à l'autre et à multiplier les contrats de travail au fil de la saison. Ils et elles constituent une main-d'œuvre flexible, transitoire et mobile qui évolue au sein de relations sociales de travail qui s'inscrivent dans la durée. Quelques caractéristiques de ces relations sociales de travail incluent la rémunération à la pièce, l'octroi de

campements par l'employeur et la relative informalité des contrats de travail. La concentration du capital agricole entre les mains d'un nombre réduit de grandes entreprises a provoqué une formalisation croissante du travail agricole au cours des dernières années, ce qui entraîne d'importantes complications à l'embauche pour les *pickers* sans permis de travail. On a ainsi vu s'installer un accès différencié à l'emploi pour ces travailleur-se-s, puisqu'ils et elles peuvent plus difficilement être employé-e-s dans les contrats les mieux organisés des vallées fruitières de Colombie-Britannique.

C'est à même cette organisation de la main-d'œuvre que s'inscrivent les relations de travail des travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail qui sont mises à l'étude dans les prochains chapitres de ce mémoire. Le chapitre 4 propose d'analyser les relations entre ces travailleur-se-s et les agriculteurs telles qu'elles ont été observées empiriquement sous l'angle des relations de réciprocité et de l'échange social. Nous rendrons par la suite compte de la distribution inégale des risques du travail dans ce contexte.

CHAPITRE 4

Les relations de réciprocité et le partage du risque entre travailleur-se-s et agriculteurs

Dans le présent chapitre, j'analyserai les relations de travail entre travailleurs agricoles sans permis de travail vis-à-vis de leurs employeurs à la lumière des théories sur la réciprocité. Pour ce faire, j'examinerai la nature des échanges non marchands qui ont lieu et qui sont perçus comme tels par les groupes en présence, participant à la formation d'un lien social qui peut persister au-delà de la période de récolte au cours de laquelle les travailleurs agricoles sont embauchés. Loin d'avancer que les relations de travail n'ont pas un caractère marchand, mon analyse témoigne d'une juxtaposition de la logique marchande et de celle de la réciprocité. Afin de rendre compte de ces échanges sociaux, j'analyserai, en mettant à profit les données récoltées sur le terrain, la manière dont la relation d'emploi est conçue comme un échange de services, tant par les agriculteurs que par les cueilleurs. J'exposerai comment le contenu de ces échanges (offre de travail, prestation de travail, allocation d'un campement, entreposage, etc.) s'exprime chez les participants sous le registre du don et comment ces échanges engagent les parties à des obligations réciproques subséquentes. Par la suite, je démontrerai comment cet endettement mutuel, étant donné la série de services qu'il implique, constitue de part et d'autre une protection contre les insécurités propre à la temporalité agricole dans la récolte des arbres fruitiers. Cette protection face aux risques peut être comprise comme ayant lieu dans le court terme, au cours même d'une saison, mais il s'avère que les liens de confiance entre donneurs d'ouvrage et travailleur-se-s qui s'étendent sur plusieurs années constituent une forme de protection devant le sous-emploi pour les *pickers* et une protection contre un potentiel manque de main-d'œuvre pour les agriculteurs. Pour finir, je rendrai compte des modalités de répartition de divers risques liés au travail, lesquels incombent généralement de manière disproportionnée aux travailleur-se-s agricoles sans permis de travail.

4.1 La relation d'emploi comme échange de services

Au premier abord, la relation d'emploi des *pickers* avec les agriculteurs semble avoir tous les attributs d'un échange marchand. Sous le modèle de rémunération à la pièce, la valeur du travail est calculée à l'équivalence, selon des unités sans ambiguïté : un nombre de *buckets* remplis est échangé contre une valeur monétaire fixée qui sera remise en contrepartie. À cet effet, l'échange est compris comme étant de personne à personne, puisque le paiement se fait de l'agriculteur à l'employé-e selon une « performance » calculée individuellement. En théorie, l'échange est ponctuel et l'engagement est temporaire et peut même se limiter à une prestation unique de travail, à la suite de laquelle les deux parties sont quittes. En

effet, si le modèle de rémunération à la pièce laisse place à un échange marchand qui s'opère entre un offreur et un demandeur, avec une valeur d'échange en argent bien connue équivalente à une somme de travail accomplie, n'empêche que les relations de travail impliquent souvent une prestation de services de part et d'autre, un échange social qui implique des engagements de la part des groupes selon un principe d'endettement mutuel. Bien que la nature informelle des contrats de travail n'implique pas d'obligations mutuelles formalisées au-delà de l'échange de travail contre une compensation monétaire, il s'avère que ces relations sont perçues par les acteurs comme une série complexe d'échanges auxquels se rattachent des attentes en termes d'obligations de part et d'autre.

L'essentiel de ces échanges s'inscrit dans un ensemble de pratiques conventionnelles généralisées dans les relations de travail entre agriculteurs et *pickers* dans l'industrie arboricole fruitière de Colombie-Britannique. Pour ainsi dire, les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail prennent part à un modèle de relations de travail qui précède leur présence marquée dans les vallées fruitières ces dernières années, modèle qui s'est perpétué au fil des récoltes où les jeunes Québécois-es formaient l'essentiel de la main-d'œuvre dans la cueillette, soit depuis les années 1970. Cela étant dit, comme on le verra plus loin, la situation particulière des jeunes Mexicains sans permis de travail (statut légal précaire, accès moindre à certains contrats de travail) donne lieu à l'établissement de relations de travail à plus long terme avec les donneurs d'ouvrage, lesquelles peuvent s'étendre au-delà de la nature saisonnière des récoltes et impliquant une série d'échange plus complexe que ce n'est généralement le cas pour les cueilleur-se-s canadien-ne-s ou disposant d'un permis de travail.

4.1.1 Prestation de travail et offre d'emploi : une série d'échanges sociaux

Au fil de la saison des récoltes, il est commun que les agriculteurs et les cueilleurs parlent de leur relation de travail en des termes qui appartiennent au registre du don. Tant la prestation d'un travail que l'offre d'un emploi sont souvent exprimés comme étant un « service » rendu ou une « faveur » donnée. Au cours d'un entretien, *Susana*, une travailleuse mexicaine sans permis de travail, m'en a donné un exemple :

Je ne l'ai pas vu dans tous les vergers, mais dans quelques-uns, il y a ce discours selon lequel ils te font une faveur en t'embauchant. [...] Je crois que dans ce travail il y a autant d'illégaux parce que les Canadiens qui vivent ici ne veulent pas faire ce travail. Je ne sais pas pourquoi. [...] Alors ça m'apparaît étrange, ça attire mon attention que les gens disent des choses comme : « Ah, c'est un Mexicain. On leur donne du travail ! », alors qu'eux aussi ont besoin de toi, pour que tu fasses le travail et qu'eux gagnent plus d'argent.

Bien que Susana reproche à certains employeurs de ne pas reconnaître la nature réciproque de l'échange de services que constitue la relation de travail, plusieurs agriculteurs parlent ouvertement de l'embauche de travailleurs comme étant un service rendu qui prend place dans une série d'engagements mutuels. Le premier agriculteur à avoir donné du travail au groupe de *pickers* dont je faisais partie nous a expliqué que bien qu'il ait peu de travail à offrir pour l'instant, il nous *aidait* en nous embauchant et en nous donnant accès à son campement, mais que nous devrions l'*aider* plus tard au moment où il y aurait beaucoup à faire. Selon ces dires, c'était « *an exchange. It's just common sense.* » Comme nous l'expliquerons plus en détail, l'offre de travail par les employeurs s'inscrit souvent dans une série d'échanges qui datent de saisons de récolte antérieures. Par exemple, *Frida*, en entretien, m'expliquait que :

Nous sommes arrivées [dans une municipalité du centre de l'Okanagan], avec un punjabi pour qui j'avais travaillé dans les pommes l'année dernière. Et l'année passée, il nous avait dit que si nous voulions travailler là-bas à partir de... toute la saison, de mai jusqu'à octobre, nous pouvions le faire. Alors je me suis dit : « Bien, s'il nous a offert cela » [...] nous sommes allées lui demander pour du travail, puis il m'a dit : « Je n'ai pas besoin de tant de main-d'œuvre, mais » comme je lui demandais pour du travail, il allait m'en donner.

Dans cette situation, l'offre de travail au cours d'une période qui ne demande pas nécessairement l'embauche de main-d'œuvre est compris comme un service, lequel est rendu en retour d'une prestation de travail qui date de la saison précédente. L'octroi de travail, en s'inscrivant dans cette série, perpétue le lien social entre le donneur d'ouvrage et le ou la travailleur-se selon la logique de réciprocité différée mise de l'avant par Alter (2012).

En raison du statut légal des jeunes Mexicain-e-s qui travaillent dans la vallée, il arrive que des employeurs fassent valoir qu'ils font une faveur lorsqu'ils engagent des personnes sans permis de travail. Par exemple, *Marie-Pier*, une jeune québécoise, travaillait dans un contrat avec son copain mexicain Manuel pour la 3^e année consécutive. Lorsqu'elle a voulu faire embaucher un autre ami mexicain qui voyageait avec elle, sa superviseuse lui a fait valoir que ce ne serait pas possible et qu'« elle [lui] rendait déjà service en acceptant [son] *chum*. »

Il n'y a pas que l'offre d'emploi par les agriculteurs qui est perçue comme un service, mais la prestation de travail de la part d'un-e travailleur-se peut aussi être comprise comme une « faveur » rendue dans le cadre d'une série d'échanges sociaux. À son arrivée dans la vallée de l'Okanagan, *Jaime*, un enquêté, a entamé la récolte des cerises au sud de la vallée pour quelques jours, puis est retourné effectuer du travail

d'entretien, moins lucratif, dans un verger où il avait travaillé l'année précédente. Lorsque je l'ai questionné sur sa motivation à retourner plus au nord, il m'a expliqué qu'il le faisait « comme échange de services » et pour remettre sa voiture en état, puisque le fermier pour qui il allait travailler avait entreposé son véhicule pendant l'hiver et l'avait aidé à remplacer un pneu crevé. Bien que cette prestation de travail soit considérée comme partie prenante d'un échange de services, il faut comprendre qu'elle n'est pas réalisée de manière bénévole, mais bien rémunérée. La nature du service rendu consiste avant tout à se rendre disponible pour un travail pour lequel pour les agriculteurs ont du mal à obtenir de la main-d'œuvre, particulièrement s'ils n'embauchent pas de travailleurs du PTET. Pour reprendre les mots de *Susana*, les *pickers* peuvent comprendre leur travail rémunéré comme un service rendu dans la mesure où c'est « un travail que les Canadiens qui vivent ici ne veulent pas faire ». Effectuer un travail moins payant, surtout lorsque des options plus profitables sont disponibles, est perçu comme une « faveur » qui perpétue la chaîne de réciprocité et le lien social entre travailleur et employeur.

En présence de plusieurs options d'emploi, il arrive que les travailleurs hypermobiles choisissent de travailler pour un agriculteur plutôt qu'un autre expressément pour maintenir un lien de confiance avec un employeur en particulier dans le futur. Par exemple, *José*, un jeune cueilleur mexicain, et le groupe de travailleur-se-s avec qui il cueillait des pommes ont interchangé d'employeurs à plusieurs reprises au fil de la cueillette, au gré du mûrissement des différentes variétés. Une soirée où j'ai visité un logement que cette bande de latino-américains sans permis de travail avait loué pour faire face à une vague de froid, j'ai assisté à un débat à savoir pour qui ils allaient travailler le lendemain, ce dont j'ai rendu compte dans mon journal de terrain :

José et compagnie travaillent pour Max, mais comme ils n'avaient pas de travail pour les 4 derniers jours, ils sont allés cueillir chez le voisin en attendant. Demain, il semble qu'ils pourront travailler chez Max à nouveau dans une nouvelle variété de pommes, mais Isabel a laissé une bin non achevée chez le voisin. Elle voudrait aller la terminer demain matin. Son copain et elle débattent sur où aller travailler le lendemain. Son copain Lionel n'a pas envie d'aller cueillir chez le voisin qui cueille toujours de la Gala, quand chez Max ils auront l'opportunité de faire plus d'argent en cueillant de la MacIntosh, et qu'ils ne doivent rien au voisin, puisqu'il était avisé qu'ils ne travailleraient pour lui que pour le temps où ils n'auraient pas de travail chez Max. Isabel avance qu'il serait au moins préférable de l'aviser.

En entretien, *José* m'a expliqué qu'au-delà de l'intérêt pécunier, « on a travaillé avec le voisin les moments où Max n'avait pas de travail, mais toujours en sachant que Max était notre patron important, justement

aussi parce qu'on veut revenir travailler pour lui l'année prochaine. C'est comme... rester en bon termes avec le patron ».

Par ailleurs, certains agriculteurs, lorsque le travail manque et qu'ils ne peuvent employer les personnes qu'ils ont embauchées, rendent service aux cueilleurs en les dirigeant vers d'autres employeurs pour qu'ils puissent travailler en attendant le mûrissement des fruits. Au cours de notre entretien, j'ai demandé à *Andres*, un cueilleur mexicain expérimenté, ce qu'il faisait lorsqu'un employeur annonçait qu'il n'y aurait pas de travail pour le lendemain :

Andres : D'abord, la première année, j'en profitais, je me reposais. Je me disais que ça n'importait pas, un *day off*. Mais cette année, si j'avais un *day off*, j'ai la chance de connaître plusieurs patrons qui ont une bonne attitude et eux-mêmes me connectent avec d'autre travail. Ils peuvent dire : « Je n'ai pas besoin de toi aujourd'hui, moi, il y a 2 jours libres, mais tu peux aller travailler chez mon ami. » Et puis il m'y envoie. Alors j'arrive et je travaille chez des gens où il m'envoie.

Moi : Alors les patrons te donnent des connexions ?

Andres : Oui, les patrons me donnent des connexions, mais je crois que ç'a été surtout en raison de la confiance que j'ai obtenu d'eux, ils ne sont pas tous comme ça. La plupart préfèrent que tu sois là toujours pour pouvoir se servir de toi quand c'est nécessaire.

Comme *Andres* l'explique dans la dernière phrase de cet extrait, le service qu'il rend en offrant son travail implique une attente de la part l'employeur quant au fait que le ou la *picker* restera disponible quand il aura du travail à offrir. C'est dans cette disponibilité à travailler, plus que le travail lui-même, que se révèle être « faveur » qui prend part à l'échange social qui solidifie la relation de travail. Cet engagement à se rendre disponible est lui-même généralement sous-tendu, comme on le verra plus loin, par une prestation de la part du cultivateur, soit l'allocation d'un campement. Sans cette série d'échanges sociaux et les engagements mutuels qu'elle implique, la relation de travail entre agriculteurs et travailleurs hypermobiles serait instable et précaire compte tenu de l'informalité des contrats et de la mobilité dans l'emploi qui caractérise la trajectoire des jeunes cueilleurs et cueilleuses.

À deux reprises au cours de la saison, le patron a mené Marie-Pier et Manuel ont été référé à un nouveau contrat, une fois lorsqu'une superviseure du sud de l'Okanagan les a mis en contact avec un verger de Creston, puis à nouveau quand un troisième agriculteur les a sous-contractés à la fin du contrat dans ce même verger. Ces mises en contact de *pickers* d'un agriculteur vers un autre constitue un service rendu,

d'une part, entre agriculteurs qui peuvent ainsi s'épargner l'effort de trouver un employé de confiance et avec de l'expérience, puis d'autre part, aux cueilleur-se-s qui sont de ce fait protégé-e-s du sous-emploi.

À leur tour, les travailleurs agricoles sans permis de travail peuvent jouer ce rôle de recruteur ou de référence pour aider leur employeur. C'est par exemple ce qu'a fait *Andres* au début de la saison, lorsqu'il a été embauché pour un contrat de quelques semaines dans les cerises. Durant notre entretien, il m'a raconté :

Il y a un monsieur que je connais, il s'appelle Gurdeep. [...] J'avais déjà travaillé pour lui la première année où je suis venu. [Cette année,] Il m'a trouvé, je marchais sur la rue, il était sur son tracteur. On discutait et il m'a dit qu'il cherchait des *pickers* et voulait savoir si je l'aiderais à en trouver d'autres qui viendraient cueillir pour lui. Alors j'ai travaillé chez lui. [...] En fait, j'ai amené Roberto et Susana ici avec moi parce qu'ils n'avaient pas de voiture. Oui, je travaillais avec eux.

De son côté, *Jaime* m'a fait part du fait que plus la relation de travail s'étire dans le temps, moins les employeurs supervisent son travail et plus il se voit offrir d'autonomie dans le travail, ce qui implique notamment de recruter d'autres travailleurs :

Si je passe plus de temps à travailler pour eux, ça va être changeant. Qu'ils commencent à avoir un peu plus de confiance, ils font beaucoup plus... ils me délèguent des fonctions. Quand j'ai travaillé chez Bhupinder, comme j'avais déjà travaillé pour lui, il me disait : « Tu dois *thinner* ici, » puis il s'en allait. Il ne me disait jamais quoi faire, ne revenait pas voir où j'en étais. Il revenait à la fin de la journée et me demandait « comment ça s'est passé ? » et je disais : « j'ai *thinné* deux rangées. » Alors, il ne faisait plus de supervision. Ensuite, quand il a eu besoin, j'ai amené des amis travailler, puis on m'a dit : « Tu dois leur dire quoi faire. »

Comme nous le verrons dans le chapitre 5, faire le recrutement de nouveaux travailleurs constitue un moyen de rendre service à l'employeur, mais il s'agit aussi d'un service rendu entre *pickers*, ce qui est tributaire d'une autre série d'échanges selon une logique de réciprocité élargie.

Nous venons de constater en quoi une offre d'emploi, la prestation de travail et la mise en contact de travailleur-se-s avec des agriculteurs sont entendues par les deux parties comme étant des faveurs, des services rendus qui participent à la série d'échanges qui établit le lien social et stabilise les relations de travail des travailleurs hypermobiles. Bien que le travail puisse être vu en des termes marchands comme un simple échange d'un effort contre une compensation monétaire à la suite duquel les partis seraient

quittes, il s'avère que dans le cas qui nous occupe, le simple fait de s'engager à travailler pour une période déterminée ou bien d'offrir du travail supplémentaire impliquent des obligations qui ne peuvent être comprises que comme prenant part à une série d'échange de type don/contre-don. Pour les *pickers*, se rendre disponible à un agriculteur particulier pour effectuer son contrat peut constituer une faveur, puisque dans certaines situations, sacrifier sa mobilité dans l'emploi pour protéger l'employeur d'un manque de main-d'œuvre potentiel et d'éventuelles pertes au moment de la récolte prive les cueilleurs d'un revenu potentiellement plus important si la récolte s'avère plus foisonnante ailleurs. Toutefois, les travailleur-se-s sans permis de travail ne s'y engagent que très rarement sans une certaine compensation qui assure une stabilité et une protection face à la précarité dans leur migration de travail, laquelle prend le plus couramment la forme de la mise à disposition d'un campement par le cultivateur.

4.1.2 Allocation d'un campement

Pour les travailleur-se-s sans permis de travail que j'ai côtoyé-e-s sur le terrain, l'accès à un campement, aussi minimales les installations soient-elles, est considéré comme un élément primordial pour le « succès » de leur migration de travail. Le campement offre aux *pickers* une protection contre la précarité physique, économique et légale, leur donnant accès gratuitement ou à faible coût à un espace relativement privé. Il prend une place de premier plan dans la manière dont les enquêté-e-s comprennent leurs relations de travail, comme le démontre le fait que dans chacun des entretiens que j'ai menés, lorsque je demandais aux personnes de me définir ce qu'ils et elles considéraient un « bon contrat », tous et toutes m'ont fait mention des services et des installations comme étant un élément tout autant ou plus important que la qualité de la récolte et par extension, la capacité de gagner davantage d'argent.

D'abord, pour comprendre l'importance des installations pour les *pickers* sans permis de travail, il faut rappeler les obstacles auxquels ils et elles doivent faire face dans leur accès à de meilleurs contrats. En entretien, *Frida* expliquait :

Parfois c'est difficile trouver du travail parce que tu n'es pas légal. Ils te demandent un numéro [d'assurance sociale]. Pour la même raison, les options de travail ne sont pas les plus *chidas* [plaisantes]. Ce sont les contrats qui sont disponibles parce qu'ils t'acceptent sans numéro. Plusieurs d'entre eux n'ont aucun service, n'ont pas les accommodations que tu voudrais. Tu as déjà plus d'expérience, tu voudrais aller à un endroit où ils t'offrent tout ça, mais... souvent c'est difficile. Tu voudrais un traitement égal à celui des légaux parce qu'au final tu fais le même travail qu'eux.

En effet, il n'est pas rare que certains petits employeurs où l'embauche n'est pas formalisée n'offrent pas davantage de services qu'un lieu où planter sa tente dans le verger. *José*, qui en était à sa première saison de récolte dans l'Okanagan, a vite compris l'importance de disposer d'un campement avec un minimum d'installations, ce dont il m'a fait part en entretien :

Figure-toi que c'est quelque chose de drôle, parce que je me rappelle quand je suis arrivé, j'ai vu la ferme de Max. Tout le monde me disait : « C'est un super bon contrat. » Je me disais « qu'est-ce qu'il y a de bien ici ? » Nous avons les toilettes chimiques qui étaient souvent sales. Un tas de gens, le réfrigérateur était ultra-plein, les gens ne se lavaient pas. Jusqu'à ce que je parte de là, je ne me rendais pas compte d'à quel point c'était un bon contrat. Parce que tu commences à voir s'il y a une toilette, dans beaucoup de fermes, il n'y a pas de toilettes. Il n'y a pas de toit où t'abriter, pas de réfrigérateur, il n'y a pas d'eau potable. Alors, ce genre de choses, quand tu commences à bouger [chercher du travail], tu regardes si tu peux t'installer sur place, s'il y a des toilettes, s'il y a un endroit où cuisiner.

Roberto, lui aussi à sa première expérience de travail au Canada, a émis un constat similaire au cours son propre entretien :

C'est la première fois que je viens, pour moi tout est nouveau. La majorité des choses étaient bien. Une chose que j'ai vu de certaines personnes, d'employeurs, c'est que souvent ils n'ont pas d'empathie, ils ne donnent pas de reconnaissance. Il y a des fermes où il n'y a pas de douche. Ni une source d'eau potable. Dans la dernière ferme où nous sommes arrivés et où nous n'avons finalement pas travaillé, une amie m'a commenté qu'il n'y avait rien de plus qu'une latrine. Ce serait plaisant [chido] que plus de personnes s'intéressent à ce que les travailleurs aient les choses minimales qu'en tant que personne tu as besoin pour vivre. Comme des toilettes, une douche, une cuisine.

Bien que les campements ne consistent généralement que d'installations rudimentaires et peu hygiéniques, en disposer constitue pour les *pickers* une économie de coût considérable, puisque cela leur évite d'avoir à déboursier pour se loger, d'autant plus que le marché locatif de l'Okanagan est l'un des plus coûteux au Canada, particulièrement lors de la saison estivale (Trembley, 2019). En effet, sauf de rares exceptions³², les employeurs offrent un accès gratuit au campement aux personnes qui travaillent pour eux. Ce service s'inscrit très bien dans la mentalité d'épargne dans laquelle se trouvent les *pickers* sans permis de travail, comme me l'a expliqué *Andres* lors de notre entretien :

³² Certains vergers chargent de 1 à 5 \$ par jour de travail par personne pour les services offerts sur le campement. Toutefois, ceux-ci sont pour la plupart « formalisés » et les travailleur-se-s sans permis de travail ont rarement la possibilité d'y être embauché-e-s.

Ici, la vie est un peu plus chère, mais on épargne beaucoup en vivant dans ces conditions, en campant, on ne paie pas de loyer pendant 6 mois. Si tu compares avec une situation où tu habites dans une ville comme Mexico, où tu paies un loyer, tu paies des services, ici la vie est un peu plus simple.

Pour les travailleur-se-s agricoles hypermobiles, pouvoir s'installer sur un campement pour un certain temps permet d'établir une routine stable qui s'avère importante au cours d'une migration de travail marquée par l'incertitude et les déplacements. Au cours de notre entretien, *Frida* m'a résumé cette idée très simplement : « Tu veux toujours un endroit stable où rester et ne pas avoir à bouger tout le temps, surtout alors qu'on vit dans des tentes. »

L'accès au campement, en tant que service rendu dans la série d'échanges sociaux qui nous intéresse, est conditionnel à l'embauche et à un engagement des *pickers* à offrir leur travail pendant la récolte. Lorsqu'ils et elles ne parviennent pas à trouver un emploi (ou si un employeur n'offre pas de campement), les travailleur-se-s sans permis de travail doivent se rabattre sur le campement public de *Loose Bay*, sur le squat temporaire d'un autre campement ou peuvent autrement accepter du travail peu payant pour s'assurer d'avoir un endroit où dormir. C'est une situation dans laquelle se sont retrouvés *Marie-Pier* et *Manuel*, ce dont il et elle m'ont fait part au cours de notre entretien :

Marie-Pier : Mais oui, nous avons dû attendre pour les fruits, ou pour de l'information, ou pour qu'on nous donne un endroit à cueillir ou un endroit où loger.

Moi : Quand vous n'avez pas de travail, où vivez-vous ?

Marie-Pier : En fait, c'est drôle que tu demandes cela, parce qu'aujourd'hui même, il s'est passé quelque chose. On nous a chassés comme des rats. Comment dire ? Aujourd'hui, nous attendons que mûrissent les pommes. Elles ne sont toujours pas à point. Alors, nous restons chez une dame qui nous a fait faire du *spot picking*, et elle ne nous charge rien pour dormir, mais il n'y a aucune accommodation. Il n'y a pas d'eau, pas de douches.

Manuel : Il y a de l'eau, mais c'est un robinet qui est très près du sol. Pour se doucher, on nous a dit qu'on pouvait prendre l'eau des arroseurs, l'eau pour les arbres. [...]

Marie-Pier : Comme il n'y a pas d'accommodations là-bas, nous passons du temps chez le voisin où on n'a pas le droit d'être, mais il y a une cabane, une douche, un four, un réfrigérateur. [...] Nous étions là-bas juste avant de faire l'entretien avec toi et on nous a chassé du lieu où nous étions pour attendre les pommes. C'est un peu précaire la situation où nous sommes en ce moment, parce que nous sommes en attente d'un fruit.

Manuel : Et que quelqu'un nous rende des accommodations.

Pour les employeurs qui hébergent les travailleurs sur le campement, ce service engage en retour une obligation implicite à travailler lorsque ce sera demandé. Plusieurs agriculteurs n'hésitaient pas à faire valoir cette obligation ouvertement, particulièrement si elle leur semblait ne pas être remplie. Un patron, Antonio, nous avait embauché dès la fin août, quelques *pickers* mexicain-e-s et moi, afin d'effectuer l'éclaircissage et la cueillette de ses pommiers. Quelques jours avant la récolte, il avait embauché une dénommée Estefania afin qu'elle nous prête main forte. Après une semaine où nous avons peu travaillé en attendant la maturation d'une variété, cette dernière a choisi de quitter le campement pour aller dans le sud de l'Okanagan quelques jours. Cet extrait de mon journal de terrain démontre comment le refus subséquent de travailler est perçu par l'employeur comme un manquement à l'entente informelle :

Antonio vient nous voir, hors de lui. Il nous dit que Estefania dit qu'elle va partir pour plusieurs jours à Keremeos. Il affirme que ça ne fait aucun sens, qu'elle a déjà prévu partir même si on ne sait pas jusqu'à quelle heure on pourra travailler aujourd'hui. Il dit lui avoir offert un endroit où rester, du travail, une douche et que c'est comme ça qu'elle le remercie, en partant au moment où il a besoin de cueillir les *Spartans* le plus vite possible. [...] Il dit : « *As far as I'm concerned, she's not gonna work here anymore.* »

Cette réaction fait écho au commentaire de notre premier employeur, déjà mentionné précédemment, selon qui l'échange de sens commun par lequel il nous offrait un peu de travail et le droit d'utiliser son campement impliquait que l'on s'engage à travailler au moment où il aurait vraiment besoin de main-d'œuvre. En effet, comme le mentionnait Andres, les employeurs s'attendent à ce que les *pickers* qu'il héberge soient disponibles à travailler pour eux en priorité. Par exemple, vers la fin d'un contrat de récolte de cerises, des journées quelque peu écourtées suffisaient à cueillir les champs prêts à être récoltés. L'extrait suivant démontre la réponse du patron lorsqu'un cueilleur québécois a voulu aller travailler chez un autre employeur :

À la fin de la journée, Bernard, qui cueille pour Karamveer pour sa 3^e année, va le voir pour lui dire qu'il va probablement cueillir chez le voisin parce que nous ne travaillons pas d'assez longues heures, que nous ne commençons qu'à 5 h du matin et que comme il ne lui reste que quelques jours dans la vallée, il préférerait travailler le plus possible avant son départ. Karamveer est assez évasif dans sa réponse (Bernard me dit par la suite que c'est son anglais qu'il ne veut pas que l'on comprenne) et dit à Bernard que s'il va chez le voisin, il doit quitter le campement.

L'allocation du campement est un service rendu qui peut donc assez clairement être considéré comme un moyen qu'ont les employeurs de s'assurer d'un plus grand attachement de la part des cueilleurs et

cueilleuses, réduisant les risques de perdre une partie de leur main-d'œuvre aux moments cruciaux de la récolte.

La possibilité de camper et d'utiliser les installations mises à disposition par les employeurs fait partie de la série d'échanges constitutive des relations de travail, mais elle ne se limite pas nécessairement à la période pendant laquelle la cueillette a lieu. À maintes reprises, j'ai pu constater que des *pickers* continuaient à se servir d'un campement après la fin de leur contrat de travail, parfois même lors de saisons subséquentes. En d'autres mots, l'octroi du campement s'effectuait parfois de manière différée, au-delà de la période où l'activité de travail s'effectuait. Par exemple, deux semaines après la dernière journée de travail de la récolte de cerises chez Karamveer, dix *pickers* résidaient encore sur le verger, certains travaillant au nord de la vallée dans les derniers contrats disponibles, puis d'autres s'étant fait embaucher dans l'entretien de vignobles vers le sud en attendant le mûrissement des pommes. Pour *Andres*, disposer d'un tel lieu constitue un atout et facilite la mobilité dans l'emploi au moment de la recherche. Voilà comment il a évoqué cette idée en entretien :

L'idée d'avoir ce campement est, tu sais, quand tu pickes, c'est un travail très physique, l'idée d'avoir [...] un lieu où bien dormir, une cuisine, une prise d'eau. [...] Nous pouvons nous déplacer ailleurs pour chercher tout en sachant qu'au moins, nous avons les installations minimales, parce que parfois tu peux avoir un verger où il y a de très bons arbres, mais qui n'ont pas les conditions adéquates pour y vivre, alors quand tu as déjà un camp tu as le meilleur des deux [mondes].

Alors que je travaillais pour Antonio pendant la cueillette des pommes, *Luna* et *Diana*, deux Mexicaines sans permis de travail qui avaient travaillé pour lui deux ans auparavant, sont venues s'installer quelques jours sur le campement en attendant de se trouver du travail. En entretien, elles m'ont expliqué comment Antonio les a invitées à s'installer temporairement, le temps qu'elles trouvent du travail :

Diana : Justement quand on est revenues dans l'Okanagan, après Creston, on a eu l'idée de parler à Antonio. Juste pour le saluer, parce que chaque fois que nous venons, une fois par année, nous allons dîner avec lui ou nous mangeons une crème glacée. On lui a parlé au téléphone, on lui a dit : « Nous sommes à Kelowna, Antonio, tu veux aller manger quelque chose ? » Puis, il nous a dit oui sur le champ.

Luna : Quand nous lui avons parlé, on venait de se faire refuser pour un travail, alors on était encore à la recherche. Antonio nous a dit « Venez vous installer au verger, le temps que vous trouviez autre chose. »

Diana : Il n'avait pas de travail à nous donner, mais on pouvait rester dormir, utiliser la douche, le garage.

On peut soulever de cet extrait que lorsque les relations de travail entre agriculteur et employé-e s'étendent dans le temps, il arrive que les liens de confiance dépassent le cadre strict de l'échange marchand et qu'on voie un investissement personnel dans ces relations. Dans le même ordre d'idées, à notre arrivée dans la vallée de l'Okanagan en juin, Jaime et moi avons pu nous installer sur le campement de Bhupinder, pour qui Jaime avait effectué toute la récolte des pommes l'année précédente. J'ai noté à même mon journal de terrain l'accueil qui nous a été offert et la permission de camper qui nous a été offerte par l'agriculteur :

Nous arrivons vers 19h avec Jaime dans un verger où il a travaillé l'année dernière. Il est accueilli chaleureusement par la famille du propriétaire. Son épouse prend des nouvelles de Jaime et lui offre à manger. [...] Bhupinder s'enquiert de ses plans professionnels pour l'été (faire les cerises au sud, chercher un contrat dans les prochains jours et revenir après les cerises pour faire les pommes). Le propriétaire lui propose de travailler dans le *thinning* [éclaircissage des arbres] si Jaime ne trouve pas tout de suite un emploi, mais l'encourage tout de même à aller chercher. Le propriétaire accepte que l'on reste quelques jours [sur le campement] sans promesse de travail de notre part.

Dans ce cas-ci, notons que j'ai pu profiter du service rendu à Jaime en contrepartie de sa prestation travail de travail antérieur, bien que je ne sois pas personnellement impliqué dans cette relation de travail. De manière similaire, plus d'un mois avant la saison des cerises, *Rafael*, un jeune Mexicain sans permis de travail, a pu profiter du campement que se voyait offrir sa partenaire de voyage Mathilde, une cueilleuse québécoise, puisqu'elle y avait travaillé l'année précédente. Arrivés dès le début du mois de mai en Colombie-Britannique, ils ont trouvé un emploi dans l'entretien de verger jusqu'au début de la cueillette des cerises; il ne leur offrait toutefois pas un endroit où camper :

Rafael : Je suis allé [au centre de la vallée], à l'endroit où elle se trouvait pour pouvoir travailler avec elle. J'ai pu travailler 2 mois, presque 2 mois dans les vignobles avec elle, parce qu'elle a parlé à sa patronne [du vignoble] et puis moi aussi j'ai commencé à travailler [...]

Moi : Et pendant ce temps-là, où viviez-vous ? Sur un vignoble ?

Rafael : Non. On s'est installés sur un campement qu'elle connaissait parce qu'elle avait cueilli des cerises là-bas. Puis de là-bas, on se déplaçait parce que c'était dans différents lieux où nous devons aller travailler. Mais on habitait là, à ce campement.

À la lumière des situations mentionnées plus haut, on comprend que l'échange de services impliquant l'allocation d'un campement, l'offre d'un emploi et la prestation de travail s'effectue selon une réciprocité différée dans le temps, pouvant s'étendre d'une saison à l'autre, et qui dans certains cas, peut s'étendre au-delà des individus directement impliqués dans la relation de travail. Il est d'ailleurs assez rare qu'un campement se voie octroyé de manière individualisée. L'espace et les installations sont rendues disponibles collectivement au groupe des *pickers* qui se le partagent sans qu'il y ait de traitement spécifique. Nous verrons aussi dans le prochain chapitre comment le partage d'un campement avec d'autres personnes non embauchées sur place est une pratique de solidarité courante entre cueilleurs et cueilleuses.

Aux principes de réciprocité élargie et différée identifiées par Alter (2012) pour distinguer l'échange social de l'échange marchand, on peut ajouter celle de la valeur « mal connue » des services échangés. Contrairement à ce qui a cours dans l'échange marchand, où l'unité de mesure qu'est l'argent permet de déterminer avec exactitude la valeur des biens échangés, aux choses échangées dans le cadre de la relation de travail « s'associent des relations affectives et des dimensions symboliques qui lui donnent une bonne part de sa valeur » (Alter, 2012, p. 146). Le fait d'avoir accès à un campement est difficilement estimable monétairement. Lorsque les *pickers* le font, c'est souvent par la négative, en référence à une dépense qu'ils s'évitent. C'est de cette façon que s'est exprimé *Jaime* à cet effet pendant notre entretien :

Mais, par exemple, ce qui change dans ma consommation au Mexique et ici, c'est qu'au Mexique je dois payer un loyer, mais au Canada non. La moitié de ma vie, j'ai pu ne pas payer de loyer. Si c'est 3000 pesos par mois à Mexico, je ne sais pas ce que ça représenterait, 200\$ canadiens plus ou moins. J'économise 1000 \$ alors, que je ne dépense pas au Mexique.

Quand certains employeurs chargent un montant pour l'utilisation du campement, fixant une valeur monétaire à l'échange, cette pratique est généralement perçue par les *pickers* comme le fait de l'avarice des patrons. *Manuel* et *Marie-Pier* m'ont fait part avec dédain des deux occasions où on leur a imposé des frais pour l'utilisation d'un campement. D'abord, ils m'ont parlé du cas d'un contrat formalisé où le plus grand nombre de cueilleur-se-s est canadien :

Marie-Pier : On nous y a chargé 5\$ par jour par personne pour utiliser les accommodations. Il n'y avait pas d'eau chaude pendant un certain temps. [...] Les toilettes étaient dégoûtantes cette année. Il y avait toujours des problèmes de reflux d'égout, toujours. Selon moi, avec l'argent qu'ils nous ont chargé, ils auraient pu payer un plombier à temps plein.

Manuel : Pour changer les toilettes complètement. Il y avait plus de 50 pickers dans le verger. [...]

Marie-Pier : Moi, ça ne me plaît pas ce style de gestion, ni qu'ils nous aient chargé 5 \$ par jour quand presque rien n'avait changé sur le camp [par rapport à l'année précédente]. [...] Souvent, nous étions des *haters* du *coffee break*, ça nous importait peu d'avoir un *coffee break* pour 3 \$ par jour. Nous nous disions : « Je peux aller m'acheter un café à la place, pis ça ne va pas me coûter 3 \$. »

Ensuite, au moment d'effectuer du travail d'entretien dans un verger en attendant le mûrissement des fruits, une agricultrice a voulu leur charger 10 \$ par jour chacun pour utiliser ses installations. En entretien, Manuel m'a expliqué que

la dame a les accommodations nécessaires qu'elle pourrait offrir aux gens qui travaillent pour elle, mais plutôt que de les offrir gratuitement aux travailleurs et qu'ils puissent remplir leurs besoins de base, se nourrir, l'hygiène personnelle, nous ne pouvons pas les obtenir parce que la dame nous charge 10 \$ par jour quand avec le peu de travail qu'on fait pour elle, nous avons gagné à nous deux 20 \$, 10 \$ par personne . C'est comme si on lui offrait notre travail pour qu'elle nous laisse travailler pour elle. Nous sommes ses esclaves.

Cette indignation à l'idée que l'on charge des frais pour l'utilisation de campements est assez répandue parmi les cueilleurs et cueilleuses. Par exemple, à la fin d'un contrat de cerises, au moment de recevoir leur paye, mes collègues se sont aperçus qu'on les avait rémunérés 5,50 \$ par caisse de cerises, soit 0,04 \$ sous le taux minimal fixé par la loi. Questionné à cet effet, notre employeur a répondu que c'était une déduction pour les services sur place (une douche connectée à l'eau des canaux d'irrigation, des tables, un réfrigérateur et une source d'eau potable à même un boyau d'arrosage). Son explication a provoqué des récriminations de toute part parmi les travailleur-se-s, malgré le montant somme toute minime qui avait été retranché.

Cette réticence des *pickers* à voir l'octroi du campement monnayé par les employeurs ne vient pas simplement de leur volonté d'épargner le plus possible au cours de leur migration de travail, mais surtout d'une conception qui était largement partagée par les enquêté-e-s que j'ai pu côtoyer pendant mon enquête de terrain, soit l'idée selon laquelle fournir un campement et des installations de base était un minimum à offrir pour les employeurs en guise de reconnaissance pour le travail accompli pour eux. Au cours de notre entretien, *Floriana* m'a exprimé cette vision des choses très clairement :

La vie d'un *picker* est difficile, qu'il soit légal ou illégal. Je crois qu'en général, [il faudrait] surtout les installations de base pour la vie quotidienne. [...] Avoir des toilettes, une douche chaude, un lieu où cuisiner. Ce sont des installations de base dont tous les être humains ont besoin. Et la cueillette est un travail difficile alors chaque jour de dur labeur est compensé par des conditions pour reposer le corps. Il faut récupérer pour travailler. Ce serait important que les fermiers considèrent leurs cueilleurs comme des êtres humains. Qu'ils le veuillent ou non, ils font un travail difficile et ils ont besoin de récupérer. Une douche chaude est le minimum pour récupérer corporellement après un travail difficile. Un espace où cuisiner, où se reposer le dos, ce sont des choses de base. C'est super difficile parce qu'en général, personne ne te les garantit, ça n'importe à personne. Mais, ça devrait, car la quantité du travail, mais aussi la qualité du travail dépendent beaucoup de la récupération du corps. Même chose pour que son travail soit reconnu par les fermiers. Ce sont des choses vraiment de base.

En me racontant l'une de ses premières expériences de travail dans la vallée de l'Okanagan, *Jaime* a aussi fait écho à l'idée que ne pas fournir de campement aux travailleur-se-s constituait un manque de reconnaissance, ce qui l'incite à ne pas retourner travailler pour certains agriculteurs les années suivantes :

J'avais travaillé la majorité du temps avec les Punjabis, qui sont les plus flexibles pour travailler avec des illégaux, sans permis. La majorité, ils aiment bien les Mexicains, pour le teint de la peau [rires], et parce qu'ils peuvent les exploiter. Plusieurs ont été très aimables avec moi. Ils essaient de te convaincre que tu fais partie de la famille. « Tu peux venir ici. » J'ai travaillé pour un gars qui s'appelle Mike, il y a plusieurs années. Je suis revenu avec lui l'année suivante, mais ça ne m'a pas plu comment c'était. Il n'y avait pas de toilettes, ni d'endroit où cuisiner. On n'avait absolument pas de services pour vivre. Mais, il disait toujours « Tu es de ma famille ! Tu es de ma famille ! » Mais à la fin c'est ce que je lui ai dit : « Si je suis de ta famille, pourquoi j'habite dans ta cour ? Pourquoi je ne peux pas entrer pour me laver ? Je me lave avec les *sprinklers*, *no mames* [nom d'un chien] ! » Je n'y suis pas retourné. [...] J'ai décidé de ne pas y retourner parce que sa façon de me traiter n'était pas comme de la famille.

Cela fait écho aux propos de *Roberto*, cités plus haut, dont je reprends une partie ici :

Une chose que j'ai vu de certaines personnes, d'employeurs, c'est que souvent ils n'ont pas d'empathie, ils ne donnent pas de reconnaissance. Il y a des fermes où il n'y a pas de douche. Ni une source d'eau potable.

Ainsi, pour les enquêté-e-s, l'allocation des installations « de base » est un service qui a une valeur d'une part matérielle, en ce qu'il constitue une protection contre la précarité physique et économique, puis, d'autre part, symbolique, en ce qu'elle représente la reconnaissance de l'employeur vis-à-vis de ses employé-e-s, pour leur travail et plus généralement, pour leur humanité. Lorsqu'on cherche à attribuer un coût à ces services, et qu'on le charge aux travailleur-se-s, ces dernier-ère-s considèrent que les

agriculteurs cherchent à se délester d'une partie de l'échange social qui est de leur responsabilité. Pour *Andres*, investir dans les conditions de vie des travailleur-se-s devrait aller de soi :

Ce que je ne comprends pas et qui me paraît inacceptable, c'est qu'une partie de l'argent faite avec les fruits ne soit pas réinvestie dans les travailleurs, parce qu'à chaque année, on donne des conditions inadéquates aux travailleurs. Et pas seulement aux illégaux, parce que j'ai vu des Québécois qui pouvaient exiger beaucoup plus que nous, mais à eux non plus on ne les donnait pas. En réalité, je ne sais pas pourquoi, mais ça me semble stupide qu'on ne nous les donne pas, parce que si tu accordes de l'importance à ton travailleur, tu lui donnes les outils adéquats, comme ça il va travailler beaucoup mieux et tu vas maintenir une force laborale constante et dans les meilleures conditions, contents de faire cela.

Il évoque même l'idée de pérenniser cette responsabilité des employeurs en l'inscrivant dans la loi :

Ce serait génial si le gouvernement canadien disait que : « Si tu as une ferme, tu dois avoir une installation, au moins une toilette et une douche. Si tu sais qu'à chaque année, les gens vont venir et vivre dans ton champ, y travailler. » Et eux-mêmes devraient y penser de leur propre chef : « Oyé, je devrais au moins offrir ça aux gens qui viennent travailler et qui chaque année, après année, après année, l'ont fait pendant 20 ans ou 40 ans de cueillette. »

En somme, nous pouvons prendre en compte l'importance que prend l'octroi d'un campement au sein de la série d'échanges sociaux qui lie les cueilleurs et cueilleuses à leurs employeurs dans les vallées de l'Okanagan et de Creston. L'accès à ces installations permet aux *pickers* de se protéger de la précarité, en établissant une routine de vie saine et en réalisant une économie de coût. Pour les employeurs, l'octroi de ces espaces de vie, aussi rudimentaires soient-ils, implique du côté des travailleurs un engagement à travailler, ce qui leur profite, s'assurant une main-d'œuvre suffisante pour éviter des pertes lors du pic de la récolte. Conditionnel à la relation de travail, ce service offert peut toutefois suivre une logique de réciprocité différée, puisqu'il s'étend parfois au-delà de l'instant où le travail s'effectue, pouvant même se prolonger entre les saisons. La valeur de cette partie de l'échange est difficilement quantifiable, puisqu'elle inclut une valeur symbolique importante, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance des agriculteurs à l'égard du travail et de la dignité humaine des cueilleurs et cueilleuses.

4.1.3 Entreposage et réciprocité différée entre les saisons

Comme j'y ai déjà fait allusion, au cours de mon séjour sur le terrain, j'ai fréquemment pu observer des relations de travail entre travailleurs-se-s sans permis de travail et agriculteurs qui s'échelonnaient sur plusieurs saisons de récolte successives. Lorsqu'ils se lançaient à la recherche de travail, les enquêté-e-s

qui avaient déjà de l'expérience de travail dans la région optaient souvent pour aller demander à des employeurs qui les avaient déjà contractés par le passé. Pour *Susana*, l'expérience de travail préalable simplifie la tâche de trouver du travail. « À chaque fois, c'est plus facile de trouver des endroits plus commodes où demeurer. [...] En général, il y a [des employeurs] gentils. Les gens qui m'ont engagée auparavant continuent à le faire. Ça aussi, c'est bien, » m'a-t-elle expliqué en entretien. Lorsque j'ai rejoint un noyau de mes enquêté-e-s en début de saison, nous nous sommes rapidement lancés en quête de travail puisque les variétés de cerises précoces arrivaient à maturité au sud de la vallée de l'Okanagan. Lors de notre première journée de recherche de travail, nous avons procédé selon cette logique évoquée par *Susana*. On peut lire dans mon journal de terrain :

Aujourd'hui, avec *Frida*, *Elena* et *J-L*, nous sommes allés au sud pour chercher du travail dans la cueillette des cerises. Nous sommes allés dans des vergers où nous avons travaillé les années précédentes. La cueillette n'a pas commencé, alors les fermiers sont peu enclins à embaucher plusieurs cueilleurs. [...] Chez un employeur où *Frida* et *Elena* ont travaillé les deux dernières saisons, il nous propose de cueillir un peu le lendemain et nous offre d'utiliser son campement à notre convenance pour les prochains jours même si nous ne travaillerons probablement pas. Il explique qu'il a confiance envers les filles.

Ces relations de confiance avec les employeurs tissées au fil des expériences de travail permettent même parfois aux cueilleurs et cueilleuses sans permis de s'épargner les démarches nécessaires pour trouver du travail au début d'une nouvelle saison. Comme cela a été mentionné plus tôt, *Andres* a trouvé son premier contrat de cueillette de cerises par hasard, en croisant un ancien employeur qui roulait en tracteur le long de la route. À leur arrivée dans la vallée, *Luna* et *Diana* se sont vu offrir du travail avant même qu'elles commencent à en chercher. Lors de notre entretien, elles m'ont expliqué comment ç'a eu lieu :

Moi : Quand vous êtes arrivées dans l'Okanagan, où êtes-vous allées ?

Diana : La première nuit, à *Loose Bay*, parce que nous arrivions tard, puis en arrivant nous n'avions ni travail ni où arriver, alors nous sommes allées à *Loose Bay*.

Luna : On nous a déposé là-bas, puis une amie est venue nous chercher, parce que notre voiture était ici [au campement de leur employeur], à l'extérieur. Nous n'avions pas de manière de nous déplacer.

Diana : Nous sommes allées à notre voiture où nous avons laissé toutes nos choses. Alors, il restait à chercher du trav... Ah non, notre patron [pour qui nous travaillons depuis 2 ans] nous a offert du travail immédiatement. De cerises. Nous sommes allées à son verger pour camper.

En rendant compte de la continuation de leur relation de travail au-delà de la nature saisonnière du travail agricole, Luna et Diana font mention du dernier service qui va nous intéresser pour analyser la série d'échanges qui compose les relations de travail : l'entreposage de véhicules et de matériel.

Au fil d'une saison de travail, les jeunes *pickers* sans permis de travail accumulent un lot de matériel qu'il devient encombrant de ramener avec eux entre les saisons : une voiture, de l'équipement de travail, du matériel de camping, etc. La possibilité d'entreposer ce matériel sur place leur permet de voyager de manière plus flexible et d'éviter d'éveiller des soupçons lors de leur passage à la douane, particulièrement à leur entrée sur le territoire canadien. Au cours de notre entretien, *Jaime* m'a parlé de cette stratégie :

[Cette fois-ci], je venais beaucoup plus léger. Avant, je venais avec une tente, l'équipement que j'utiliserais ici, mais tout cela, que j'allais utiliser dans la vallée, je ne l'ai pas ramené au Mexique. Je le laisse toujours dans la voiture, ou dans les fermes où je travaille pour éviter qu'on me demande à la douane : « Pourquoi tu as une tente, un harnais, de l'équipement de travail ? » J'essaie de passer le plus léger possible à la douane.

Lorsqu'ils et elles reviennent plusieurs saisons, les jeunes Mexicain-e-s investissent souvent dans l'achat d'un véhicule usagé qui leur permet de faciliter leurs mouvements dans l'emploi, puis plus généralement, pour leurs activités quotidiennes. Les pratiques d'achat et de mise en commun de véhicules par les *pickers* sont abordées en détail dans le chapitre 5. Au cours de notre entretien, *Andres* m'a fait comprendre l'importance que pouvait avoir une voiture pour un travailleur hypermobile dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique :

La première année, j'ai acheté une voiture parce que l'ami avec qui je suis arrivé, il savait déjà l'importance d'une voiture. Il était déjà venu cueillir quelques années auparavant et il disait cela, justement : « C'est très important que nous ayons une voiture pour aller demander du travail dans différents endroits. S'il n'y en a pas ici, on peut aller à d'autres endroits. » Alors je l'ai vu comme d'importance dès le début. [...] Certains jours ça devient quelque chose de nécessaire d'avoir une voiture.

José m'a aussi fait part de l'importance d'avoir accès à une voiture, quitte à ce que ce soit en faisant partie d'un groupe de cueilleur-se-s :

Maintenant que je termine ma première année, je crois que c'est aussi fondamental d'avoir une voiture. C'est une des conclusions que je peux avoir, après avoir été ici. Au Mexique, il y a beaucoup de moyens de transport publics. Je pensais qu'ici aussi, il y en avait. [...] Mais tu réalises qu'il n'y a pas autant d'autobus pour te déplacer. Alors, la voiture est très utile au

moment de se déplacer, pour acheter tes choses, ta nourriture au jour le jour, autant que pour chercher de l'emploi. Ça aussi, ça sert. J'ai eu la chance de me joindre à un groupe de *pickers* qui avaient des contacts établis par le passé, mais aussi, l'avantage était la voiture qu'ils avaient. Avoir cette voiture te permet de trouver de l'emploi de manière plus simple.

J'ai demandé à *Susana*, pendant notre discussion, si elle passerait une saison de récolte des cerises sans voiture. Elle m'a répondu : « Oui, je l'ai déjà fait, mais tu peux toujours arriver avec des amis [qui ont une voiture]. [Rires] Demander des *lifts*, faire du *hitchhiking*. C'est plus compliqué, mais ça se fait. » Bien que selon elle, l'idéal soit de se délester pour aller et venir entre le Canada et le Mexique, notamment en vendant sa voiture, il n'empêche que les années où elle savait qu'elle reviendrait, elle entreposait ses possessions dans l'Okanagan : « Oui, j'ai laissé des choses. Des voitures. Sinon, une tente qui s'est décomposée, des buckets qui ne reviennent jamais. Seulement l'auto. Un *sleeping bag* que j'ai perdu. » En l'absence d'un endroit sécuritaire pour mettre ses possessions de côté, il est fréquent que celles-ci soient volées, perdues ou retrouvées en mauvaise condition.

Afin de pouvoir entreposer leur véhicule et leur matériel dans un endroit sûr, les jeunes travailleur-se-s sans permis de travail mobilisent souvent les relations de confiance qu'ils et elles ont tissées avec certains employeurs afin que ceux-ci leur rendent ce service. Par exemple, j'ai questionné *Frida* sur son plan à cet effet, lors de notre entretien :

Moi : Tu penses laisser ta voiture ici jusqu'à l'année prochaine ? Comment ? Où ?

Frida : Oui, finalement. Je ne l'ai jamais laissée avant. Habituellement, je cherche à la vendre. C'est mieux pour moi. S'il arrive quelque chose, que je ne puisse pas revenir, je dispose de cet argent. Mais cette année, comme nous l'utilisons, je ne l'ai pas vendue. C'est bien aussi, parce que l'année prochaine, je n'aurai pas à chercher une voiture en arrivant. Mon patron m'a dit, en fait, je lui ai demandé, il ne m'a pas offert ça tout bonnement, si je pouvais laisser la voiture ici. Il m'a dit que oui, que je pouvais le laisser à la ferme. Puis il m'a demandé : « Tu vas revenir l'an prochain ? » et j'ai dit : « Travailler pour toi ou dans l'Okanagan [en général] ? ». « Dans l'Okanagan, » parce qu'il ne voulait pas se retrouver avec une voiture abandonnée. Il m'a montré où la laisser et m'a donné des recommandations pour la voiture, pour l'hiver.

L'entreposage est un service rendu qui prend part à la série d'échanges entre employeurs et *pickers*. C'est généralement le dernier employeur pour qui les jeunes Mexicain-e-s ont travaillé qui leur fait cette faveur pour avoir rempli leur obligation dans l'entente de travail informelle qui les lie. Du fait de sa temporalité qui dépasse la nature saisonnière des récoltes et des migrations de travail, la réciprocité différée

qu'implique l'entreposage participe à la pérennisation des relations de travail des travailleurs agricoles sans permis de travail.

4.2 Modalités de répartition du risque

Selon les théories de la réciprocité dans le monde du travail que nous avons mobilisées, les acteurs investissent le lien social dans ce qu'ils se donnent, reçoivent et se rendent mutuellement. Dans la section précédente, nous avons pu constater quelle pouvait être la nature de ces échanges, notamment en trait de prestation de travail, d'allocation de campement et d'entreposage. Pour Alter (2012) et les tenants de la théorie du don, le lien social qui est établi par la relation d'échange est sous-tendu par l'endettement mutuel des participants. Bien que la réciprocité n'évacue en rien le potentiel de conflits ou les inégalités de pouvoir, l'obligation qu'ont les participants les uns envers les autres stabilise et structure les échanges et incite à la coopération.

Dans cette seconde section du chapitre, nous verrons en quoi cet endettement mutuel constitue pour les parties une protection contre les risques de l'emploi propres aux récoltes des fruits dans l'Okanagan. Comme le souligne Alter (2012) au sujet des relations de travail, « ces configurations sont finalement bien celles d'un échange économique local encadré par des règles sociales locales » (p. 149). Les relations de travail s'inscrivent dans un monde social localisé et répondent aux dynamiques propres du secteur arboricole fruitier des vallées de l'Okanagan et de Creston. Les ententes informelles médiatisées par des échanges sociaux viennent donc pallier les problèmes inhérents à la production agricole des cerises et des pommes, notamment leur périssabilité et le besoin crucial de main-d'œuvre qu'elle implique au pic de la récolte. Néanmoins, les risques encourus dans le travail ne sont pas pour autant répartis également entre les agriculteurs et les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail. Nous soulignerons qu'en ce qui a trait aux risques que D'Amours (2015) appelle les risques sociaux, relatifs à la santé, à la sécurité et à la protection sociale, ce sont les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail qui sont exposés au risque de manière prédominante, notamment parce que leur statut légal permet aux employeurs de se délester de leurs responsabilités à cet égard. Nous verrons aussi que l'utilisation du statut légal précaire des travailleurs à des fins de négociation salariale constitue lui-même un risque lié au paiement pour les *pickers* sans permis de travail, lequel génère chez eux une insécurité à savoir si leur travail sera rémunéré au tarif fixé par la loi ou même s'il sera rémunéré tout court.

4.2.1 Partage du risque de l'emploi, de sous-emploi et de la précarité économique

D'abord, on peut rappeler comment le principal avantage que les employeurs obtiennent de la série d'échange qui les lie à certains employé-e-s est l'obtention d'un engagement implicite de leur part de se rendre disponible pour travailler lors de la cueillette. En offrant l'accès à un campement, les agriculteurs s'assurent qu'un minimum de personnes effectuera la cueillette et se protègent de ce fait du risque de pertes économiques potentielles en cas de manque de main-d'œuvre au pic de la récolte. Comme ce fut mentionné dans le chapitre 3, la périssabilité et la fragilité des fruits, en particulier des cerises, demande que ceux-ci soient récoltés dans les plus brefs délais au moment de leur mûrissement. Puisque la journée de travail se voit écourtée par les conditions climatiques (i.e. l'impact de la chaleur sur la résistance du fruit), l'importante charge de travail doit être effectuée dans un laps de temps limité, ce qui implique l'embauche de plusieurs travailleurs sur une courte période. La durée limitée du contrat de travail dans la plupart des vergers est peu propice à l'embauche d'une multitude de travailleurs des PTET et les horaires atypiques (débutant aux petites heures du matin), l'irrégularité du travail (dépendant des conditions naturelles et météorologiques) et la déconsidération générale du travail agricole rendent le bassin potentiel de travailleurs résidents locaux quasi-inexistant. De ce fait, il faut considérer les services rendus par les employeurs comme l'un moyen de faire face au défi de la rétention de la main-d'œuvre hypermobile.

Par ailleurs, la pérennisation de la relation de travail avec les cueilleur-se-s expérimenté-e-s au fil des saisons constitue un autre moyen important de gérer le problème de la rétention de main-d'œuvre pour les employeurs. Pour les agriculteurs, il est avantageux de disposer de *pickers* plus expérimentés et donc généralement productifs qui peuvent effectuer la même tâche en moins de temps. Il n'est pas rare que les employeurs maintiennent un certain contact avec les employés et les incitent à revenir saison après saison. Par exemple, Manuel et Marie-Pier se sont fait inviter à travailler de nouveau par différents employeurs. En entretien, *Marie-Pier* m'a expliqué que :

Nous avons du travail assuré. Chaque fois, la superviseure [d'un contrat dans l'Okanagan] nous envoie un message pour savoir si nous allons revenir l'année suivante, puis je réponds à l'affirmative et nous avons 3 semaines à 1 mois de travail assuré. [...] Oui, on garde contact quand les personnes nous rappellent pour travailler à nouveau. En fait, avec nos patrons de Creston, ils nous ont dit de revenir l'année prochaine. Ils ont gardé nos numéros de téléphone pour que reviennent les mêmes cueilleurs. Pour nous, puisque nous savons qu'ils ont les accommodations, c'est le plus important.

Sur le terrain, la volonté des employeurs de maintenir une relation de travail avec les travailleur-se-s d'expérience se traduisait parfois par un traitement préférentiel des agriculteurs à l'endroit des cueilleurs et cueilleuses les plus productif-ve-s et les plus « propres », c'est-à-dire qui travaillent de manière à ne pas endommager les arbres, à cueillir avec la tige et à respecter les exigences du contrôle de qualité. Ces *pickers* très efficaces, communément appelés *highballers* puisqu'ils gagnent des sommes d'argent considérables en raison de leur productivité, obtiennent parfois des faveurs ou des avantages de la part des patrons, lesquels cherchent à s'assurer leur retour l'année suivante. Nous avons déjà mentionné comment Jaime se voyait offrir une plus grande autonomie en raison de la confiance que son employeur Bhupinder accordait à son travail. Lors d'une journée de travail avec un autre employeur, j'ai entendu le patron s'écrier dans un anglais approximatif : « *Good picker ! Come back next year !* » alors qu'il effectuait le contrôle de qualité des caisses cueillies par Jaime. Lorsque j'ai questionné ce dernier au sujet des relations des *pickers* avec cet employeur, le principal intéressé m'a répondu :

Je crois qu'il y avait une préférence, il y avait... il connaissait déjà des gens qui avaient déjà travaillé pour lui. Au début, tu dois d'abord gagner sa confiance. Parce qu'il ne nous connaissait pas, c'était notre première fois dans ce verger, alors il ne savait pas comment nous cueillions. [...] Ils ne savaient pas comment on s'appelait. [...] Mais la préférence que j'ai notée, c'est que si tu cueillais vite, on te donnait plus d'arbres. Si tu cueillais de manière propre. Je crois aussi qu'il donnait une préférence au genre féminin. Mais, c'est vrai que les *highballers*, celles qui cueillaient le plus étaient des filles. Elles *pickaient* très vite, il leur donnait leur propre *row* [rangée de cerisiers]. [...] Mais bon, ç'a changé, il a commencé à se rendre compte du nombre de caisses que j'avais, que j'avais un bon rythme, puis il a commencé à me donner une certaine préférence. J'ai senti qu'il commençait à me donner des arbres plus *chidos* [plaisants, de meilleure qualité], à m'envoyer à de meilleurs endroits.

Rafael, avec qui j'ai travaillé dans un autre verger, m'a fait part d'une impression similaire :

Au début, oui, j'ai senti un peu la séparation entre les Mexicains et Québécois, les Français [dans le traitement]. Mais quand le patron a commencé à voir comment travaillait chacun, il a commencé à considérer les rapides et les lents, sans importance pour l'origine, qu'il soit Mexicain ou pas. Comme s'il n'y avait pas de distinctions autres qu'entre travailleurs rapides et travailleurs lents.

Même si la rémunération à la pièce fait en sorte que peu importe le nombre de travailleur-se-s, le même travail a le même coût pour les employeurs, dépendre de moins d'employés en raison leur efficacité constitue une économie de travail d'organisation et de gestion. Comme ce fut mentionné plus haut, des travailleur-se-s de confiance peuvent aider à trouver davantage de cueilleur-se-s en cas de besoin. En

faisant affaire à des *pickers* de confiance, les agriculteurs peuvent aussi éviter les risques liés à l'embauche et à l'allocation du campement à des personnes inconnues. Au cours de la saison, il arrive que certains campements soient endommagés ou qu'on y vole des choses. En entretien, *José* m'a raconté une histoire de ce genre :

J'ai eu beaucoup de chance avec les gens avec qui j'étais. Parce qu'à un moment, il y a eu trois nouvelles filles qui sont arrivées. La vérité est que, bien que les filles étaient de bonnes personnes, elles ne respectaient pas trop l'espace commun, puis elles invitaient plus de gens au campement. Et ces gens ont fait du désordre, sont partis avec des choses. C'est un autre côté que je n'avais pas noté dutout les premiers mois, tous les gens qui arrivaient ici avaient une bonne attitude, puis tu te rends copte que beaucoup de gens viennent seulement pour faire la fête et voient le travail comme une tâche secondaire. Ce n'est pas tellement plaisant.

Les cas où des travailleur-se-s endommagent les installations mises à disposition par des employeurs, bien que peu fréquents, font partie des risques encourus. *Andres* m'a raconté qu'après un contrat, les patrons ont tardé quelques jours avant de payer tous les *pickers* sur place. Au cours de cette période, plusieurs personnes ont vandalisé les installations sur place :

La majorité des personnes, qui étaient des personnes du Québec, ont commencé à détruire le campement. Alors, certains d'entre eux ont commencé à brûler les installations, à faire un feu de camp avec les installations. Ils ont fait exploser une bombe artisanale dans la douche. D'autres ont fait des graffitis. Ils ont écrit « fucking punjabs ». Ils se battaient entre eux, ils consommaient toujours des drogues. Un jour, l'un d'entre eux est arrivé au camp avec une machette.

Bien qu'hors de l'ordinaire, ces situations mettent en lumière l'avantage que trouvent certains employeurs à maintenir des relations de travail dans le long terme.

En somme, la participation active à l'échange social qui lie agriculteurs et travailleur-se-s hypermobiles permet aux employeurs de répondre à un besoin très particulier de main-d'œuvre lors d'un moment critique. Elle les protège de pertes économiques potentielles. Le maintien et la pérennisation des relations de travail avec les *pickers* qui gagnent en expérience facilite leurs activités de recrutement et de gestion, tout en réduisant les risques de problèmes sur leur campement.

Dans le cas des travailleurs agricoles sans permis de travail, la stabilisation de leurs relations d'emploi les protège des pressions du marché canadien. D'une part, en s'assurant un revenu, ils et elles peuvent pallier

les investissements initiaux qu'implique leur migration (billets d'avion, véhicule et assurances) et au coût élevé de la vie de la Colombie-Britannique, particulièrement en comparaison avec celui du Mexique. D'autre part, l'accès à un campement leur évite d'avoir à affronter les prix prohibitifs du logement dans la région tout en leur offrant un espace relativement privé où ils peuvent disposer de leurs possessions et éviter des interactions avec les forces de l'ordre.

En se protégeant du sous-emploi du fait des relations nouées avec certains agriculteurs, les travailleurs sans permis de travail mexicain-e-s qui ont participé à cette enquête peuvent assurer la viabilité de leur migration de travail. Une partie du risque de sous-emploi est inhérent aux contingences de l'agriculture, où le besoin de main-d'œuvre dépend largement de la qualité des récoltes et par extension, des conditions météorologiques et climatiques. Toutefois, les jeunes sans permis de travail font l'expérience du sous-emploi de manière distincte compte tenu de la potentielle précarité économique à laquelle ils font face. À leur arrivée dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique, il n'est pas rare qu'ils et elles se trouvent dans une situation économique précaire, ayant engrangé une dette ou ayant investi toute leur épargne disponible dans la préparation du voyage. Au cours de notre entretien, *Frida* m'a raconté s'être déjà retrouvée dans ces deux situations. D'abord, elle m'a expliqué comment elle s'est endettée pour pouvoir venir dans l'Okanagan la première fois :

Quand je suis venu la première année, j'ai parlé à mes parents et je leur ai dit que je voulais faire ce voyage. Mais que je ne pouvais s'ils ne m'appuyaient pas parce que je n'avais pas d'argent du tout. [...] Au final, je les ai convaincus et ils m'ont prêté de l'argent pour l'avion et un peu d'argent pour survivre une fois arrivée, mais ce n'était pas grand-chose, surtout une fois converti en dollars canadiens. Ce n'était pas beaucoup. Ça m'a servi peut-être une semaine.

Ensuite, *Frida* m'a expliqué comment dans les saisons suivantes, elle a cherché à réinvestir une partie de ce qu'elle avait gagné précédemment au Canada pour arriver mieux préparée :

Je me suis mise à planifier un peu mon retour, incluant un montant d'argent en dollars canadiens que je n'ai pas converti, parce que le taux de change pouvait avoir augmenté avant mon retour au Canada, alors au mieux 1500 \$ à mon retour. Et le reste de l'argent, comme je voulais acheter une voiture en arrivant, puisque les années précédentes, il a fallu se battre beaucoup pour trouver un moyen de transport, et nous n'avions pas d'argent au début parce que nous destinions tout aux premiers achats ou à l'achat du billet, nous n'avions pas de voiture. Alors je me suis dit que cette fois ça ne se passerait pas comme ça, donc j'ai destiné de l'argent que j'avais gagné l'année précédente pour l'investir dans le voyage de cette année.

Une fois la voiture et l'assurance payées, Frida et sa comparse Elena n'avaient déjà presque plus d'argent pour leurs dépenses courantes. Dans mon journal de terrain, j'ai rendu compte du moment où je les ai rencontrées pour la première fois de la saison, notant : « Elles mangent le plus économiquement possible (régime de sandwich au thon) à cause du manque d'argent qui suit l'achat de leur véhicule. »

Selon *Andres*, la possibilité de se retrouver dans une précarité économique au Canada est un des risques importants à considérer dans le cadre de cette migration de travail. En entretien, il me dit :

C'est un investissement au début. Tu arrives ici, alors ce n'est pas seulement être ici, mais aussi chercher une voiture. Se déplacer en voiture, c'est payer l'assurance, l'essence, l'huile. C'est une dépense que parfois les gens ne considèrent pas, mais sans véhicule pour se déplacer, ça devient plus difficile de rentabiliser, non ? Un autre obstacle, c'est que tu peux te trouver avec très peu d'argent. Travailler, mais ne pas faire l'argent dont tu as besoin, alors tu te retrouves avec des obstacles liés à la pauvreté au Canada. Il faut vraiment que tu trouves un endroit où dormir, où manger, où travailler ou faire quelque chose.

Le risque de sous-emploi affecte particulièrement les cueilleur-se-s sans permis de travail d'une part, en raison des pressions du marché qui les affectent davantage, considérant les inégalités économiques entre le Canada et leur pays d'origine, notamment en termes du coût de la vie. D'autre part, le risque de sous-emploi les affecte d'autant plus que leur accès à l'emploi est limité par la formalisation croissante du travail agricole, limitant leurs options en raison de leur statut légal. Par exemple, au début de la saison, *Jaime* s'est vu privé d'un contrat pour lequel il avait pourtant travaillé plusieurs années auparavant suite à une décision des employeurs de ne plus embaucher de personnes sans permis de travail. Il m'a raconté comment c'est arrivé lors de notre entretien :

Habituellement, je lui demandais quand commençait la saison et si je pouvais revenir. Trois ans, on m'a dit oui, mais cette année, on m'a dit : « Jaime, peut-être que cette année je ne pourrai pas t'embaucher parce que je ne vais pas engager d'illégaux. » On ne m'a pas expliqué pourquoi. « Si tu trouves un numéro [d'assurance sociale], tu es le bienvenu. » Je lui ai dit que je pouvais trouver un numéro, mais on m'a spécifié que la personne dont c'était le numéro devait travailler ici aussi. Je me suis dit que je ne pouvais pas travailler là-bas finalement.

Face à une situation similaire, *Andres* s'est évertué à trouver le plus de travail possible en début de saison pour s'assurer de travailler le plus possible, quitte à se déplacer entre plusieurs employeurs. Dans mon journal, on retrouve mes notes prises à ce sujet :

Après seulement 4 jours dans la vallée, Andres a déjà travaillé dans 3 fermes différentes et a passé du temps à chercher de meilleurs vergers où se faire engager avec les autres. Il me dit que cet été va être *loco* parce qu'il va passer d'un verger à l'autre plutôt que de faire un long contrat au début de la saison comme les années précédentes.

Lors de notre entretien effectué en fin de saison, j'ai eu la chance de le questionner sur l'importance qu'il accordait au fait d'être employé le plus de jours possibles au cours de la saison. Voici ce qu'il m'a expliqué :

Pour moi, c'est très important de profiter de chaque jour. Maintenant, dans les pommes, ça importe assez peu. Mais je faisais les cerises, et dans les cerises les jours sont super importants parce que chaque jour, tu peux générer la plus grande quantité d'argent dans le moins de temps, mieux que dans n'importe quel autre travail. Il faut profiter de chaque jour pour profiter de la saison, parce que le fruit est comme ça. Tu dois en profiter pendant qu'il se cueille parce que les conditions du climat peuvent l'affecter. Cette année, c'était comme ça. Trop de pluie ! Tu as des jours incroyables, tu te dis : « Demain, je vais retourner cueillir cette récolte incroyable », puis il y a de la pluie et bang, tu deviens fou en regardant le ciel. Tout est gâché. Et ça peut devenir très dur trouver du travail plus tard. Alors, je crois que c'est d'une importance capitale que tu puisses trouver du travail tout le temps, tout le temps, tout le temps !

Compte tenu de l'incertitude quant à la disponibilité de travail rentable dans le futur, tant en raison des conditions climatiques que de l'accès limité à l'emploi, la récolte des cerises suit souvent la logique d'une course contre la montre pour les cueilleur-se-s sans permis de travail. Au cours de notre entretien, *Frida* a fait valoir que lorsque les occasions d'emploi se font plus rares, avoir des relations déjà établies avec des employeurs procure une aide certaine :

Nous dépendions beaucoup des endroits où nous pouvions travailler, parce que nous nous sommes rendu compte qu'au rythme où allaient les choses, ce n'était pas une bonne saison. Il y avait beaucoup de pluie, les cerises étaient endommagées où il n'y en avait pas. Il n'y avait pas assez de travail alors... souvent j'avais un peu de problèmes avant de trouver un travail stable. Chaque année, c'est une de mes priorités, trouver un endroit où je peux travailler, un contrat long. Mais, au début, j'avais toujours eu des problèmes avec cela. Cette année, surtout, ça a été difficile parce que nous devons bouger d'un lieu à l'autre, voir combien de travail il y avait [à chaque endroit] : « pour 3 jours », « pour 4 jours ». Cette saison ne fut pas si bonne. Mais bon, il y a toujours un facteur qui varie : parfois c'est la température, d'autre fois, c'est de ne pas avoir de voiture. Au début de la saison, à force de nous faire refuser, nous avons continué de chercher, jusqu'à ce que nous trouvions une ferme où ils cueillaient. Nous sommes descendus et avons demandé, et c'était une personne pour qui j'avais travaillé à ma première année. Pour cette raison, il nous a embauché, parce qu'il avait cette confiance, comme j'avais déjà travaillé pour lui et connaissais la dynamique, il a voulu nous accepter.

Sous la pression de rentabiliser leur investissement migratoire, ils et elles cherchent à travailler le plus possible. Dans une situation pareille, disposer de relations d'emploi stables qui s'étendent à long terme offre une certaine assurance contre le sous-emploi, une garantie d'un minimum de jours de travail et une meilleure capacité de trouver du travail autre part, que ce soit par l'entremise de leur patron ou du fait de disposer d'un campement.

4.2.2 Répartition des risques liés au mode de rémunération

Dans ses travaux, Martine D'Amours (2015) invite à considérer les relations sociales de travail à partir des modalités de répartition du risque. Elle souligne que le mode de rémunération constitue en lui-même une modalité de répartition des risques liés aux aléas du travail. Avec un mode de rémunération comme celui à la pièce, lequel est détaché du temps de travail, « les aléas pouvant survenir en cours de prestation [...] sont assumés par le travailleur » (D'Amours, 2015, p. 147). Si nous avons déjà abordé la rémunération à la pièce comme étant un incitatif pour la plupart des *pickers*, il demeure que ce modèle tarifaire peut s'avérer un inconvénient certain pour les travailleur-se-s agricoles dans des situations où l'état des récoltes est médiocre. La saison de récolte des cerises de 2019 que j'ai pu observer a été l'une des moins productives de la dernière décennie et ce, en raison de gélivures au printemps et de pluies abondantes au moment du mûrissement des fruits au fil de l'été.

Pour les participants à mon enquête, ce risque s'est donc avéré au courant de la saison, poussant plusieurs cueilleur-se-s expérimenté-e-s à effectuer du travail qui leur était payé à un taux plus bas que le salaire minimum horaire en raison du piètre état des cerisiers. Après le contrat où nous avons travaillé ensemble, *Rafael* s'est déplacé vers le nord et a eu du mal à trouver du travail de cueillette qui permette d'obtenir un salaire suffisant à ses yeux. Lors de notre entretien, il m'a parlé de cette période où il peinait à récolter, lui que j'avais vu cueillir plus d'une trentaine de caisses par jour à plusieurs reprises en de meilleures circonstances :

On a passé 3 jours sans travail jusqu'à ce qu'on en trop plus au nord où les arbres n'étaient pas très bon. C'étaient les pires que j'ai vus de ma vie. On a travaillé une semaine, 5 jours, on faisait pas même 20 caisses au début, on n'arrivait même pas à 16 [environ 88 \$]. Ensuite il a fallu trouver du travail à nouveau, mais c'était pareil : 10 boîtes, 12 boîtes... et on pouvait encore moins travailler parce qu'il pleuvait.

De son côté, *Frida* m'a aussi fait part en entretien de cette frustration vécue par les *pickers* expérimentés lorsque la qualité des récoltes les prive d'une occasion de récolter davantage :

Alors pour moi, j'essaie toujours de faire au moins 100 \$, j'ai toujours voulu... Mais cette année c'était plus difficile d'atteindre ce 100 \$, parce qu'en vérité les cerises étaient mauvaises. Alors, souvent c'était frustrant de ne pas trouver de ferme, car tu supposes que tu as plus d'expérience et que ce sera plus facile de faire de l'argent, puis se retrouver dans des fermes qui, à cause de l'organisation ou de la qualité de la récolte, rend ça difficile d'atteindre les 20 buckets, les 100 \$. [Dans un contrat au nord de l'Okanagan], on nous a fait cueillir 2 rangées à côté des *paisas* [travailleurs mexicains du PTAS]. Ils étaient payés à l'heure, eux. Quand on est arrivés et qu'on a vu les cerises : « *No mames* [nom d'un chien], il n'y a rien dans l'arbre. Je ne sais pas ce qu'on va faire. » On a travaillé 8 heures et on a fait 14 boîtes chacun... Ce n'est rien. Un d'entre nous a décidé de quitter, mais comme c'était un moment difficile avec peu de travail, on avait peu d'options de travail, nous nous disions : « Au moins c'est quelque chose ».

Les travailleur-se-s agricoles sont conscients de ce risque encouru par le mode de rémunération à la pièce, lequel est amplifié par la grande variabilité dans la qualité des récoltes selon les conditions météorologiques. C'est d'ailleurs ce qui donne à la récolte une allure de course contre la montre, comme nous l'avons établi au chapitre 3.

En certaines circonstances, des *pickers* sont amenés à privilégier le travail rémunéré à un taux horaire, qui est perçu comme étant plus « sûr » puisque le salaire dépend ainsi des aléas de la nature dans une moindre mesure. À nouveau, c'est *Frida* qui a rendu compte de cette réalité lors de notre entretien :

Comme nous n'avions pas eu les meilleures journées dans les cerises [au sud], notre objectif était toujours de trouver du travail [au centre de la vallée] et avec Nusrat, ç'a toujours été une option sûre. Ce n'était pas la meilleure option, mais c'était toujours un travail sûr. Nous avons besoin de travail et c'était sûr aussi parce que c'était payé à l'heure. [...] Les pommes, pour moi, sont une dynamique différente parce que c'est plus lourd. La première année, j'ai travaillé par *bin* et ça ne s'est pas si bien passé. Alors je sentais que je ne pouvais pas avoir un rendement qui me donnerait plus de 100 \$ quotidiennement. L'année dernière j'ai découvert l'option de travailler à l'heure et ça m'a plu parce que j'y vais plus tranquillement.

Certains employeurs, surtout ceux qui se consacrent à la pomiculture, préfèrent rémunérer leurs employé-e-s à l'heure afin d'éviter que leurs fruits soient endommagés par une cueillette précipitée. Les dégâts causés par le choc des pommes les unes contre les autres les rendent impropres à l'entreposage et donc à la vente. Les stations fruitières qui en effectuent le triage peuvent donner des pénalités monétaires aux agriculteurs dont la récolte est trop endommagée pour le travail supplémentaire de triage qui est encouru.

Afin d'éviter cette situation, certains pomiculteurs préfèrent retirer l'incitatif de la rémunération à la pièce pour s'assurer d'une cueillette plus soignée de la part des cueilleurs et cueilleuses.

En entretien, *Marie-Pier* a aussi fait écho à la plus grande sécurité financière que procure le salaire horaire lorsque les récoltes ont subi d'importants dégâts et/ou quand les employeurs font faire de la cueillette sélective, laquelle peut diminuer dramatiquement le rendement d'un cueilleur ou d'une cueilleuse :

Ça me plairait d'avoir des conditions de travail plus justes. [...] Que quand la récolte ne permet pas de gagner un salaire décent, qu'on soit payé à l'heure, au salaire minimum. Mais, me faire payer 20\$ par *bin* de pommes quand je peux seulement en cueillir une en 4 heures, je ne sais pas comment ils font, éthiquement, pour pouvoir dormir la nuit.

Si les agriculteurs sont soumis aux risques inhérents à l'impact du climat sur leurs récoltes, la rémunération à la pièce leur permet toutefois de s'assurer d'obtenir les fruits récoltés à un taux fixe, peu importe les circonstances. Cela étant dit, il arrive que certains employeurs bonifient la rémunération à la pièce pour certaines parties de la récolte lorsque celle-ci est très endommagée. Cela a pour objectif d'assurer une rétention de la main-d'œuvre dans les cas de pénurie, quand les travailleur-se-s ont l'opportunité de trouver du travail plus payant autre part. Toutefois, lorsque les conditions médiocres de récolte sont généralisées à l'ensemble d'une région, tel que ce fut le cas à maintes reprises à l'été 2019, l'accès réduit à des possibilités d'emploi pour les *pickers* permet aux agriculteurs de maintenir le taux à un prix peu élevé.

4.2.3 Risques liés à l'obtention du paiement

Si la rémunération à la pièce constitue en soi un risque qui incombe aux *pickers*, il existe pour les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail un risque d'autant plus grand que leur travail soit payé sous le taux fixé par la loi, voire qu'on cherche à ne pas les payer du tout. L'idée que certains employeurs utilisaient le statut légal précaire des cueilleur-se-s sans permis de travail afin de négocier leur salaire à la baisse, que celui-ci soit horaire ou à la pièce, était très généralement partagée parmi les participant-e-s à cette recherche. Compte tenu de l'informalité du travail, la plupart se sont retrouvés dans des situations où, au terme d'une prestation de travail, on a refusé de les rémunérer à la hauteur du tarif qui leur avait été promis au moment de l'embauche. À d'autres occasions, des agriculteurs ont offert d'emblée une rémunération sous le taux minimum fixé par la loi en prétextant que le statut légal précaire de ces cueilleurs ne les y obligeait pas. De plus, lorsque les *pickers* sans permis de travail intègrent un contrat

formalisé en donnant un numéro d'assurance sociale non valide, ils travaillent avec un sentiment d'insécurité, considérant la possibilité qu'on refuse de les payer quoi que ce soit au terme du contrat.

D'abord, on m'a à maintes reprises fait part de situations où un agriculteur a réduit le paiement dû au terme d'un contrat de travail en mobilisant l'« illégalité » d'un-e *picker*. Lors de notre entretien, *Frida* m'a raconté une situation de ce genre :

J'ai travaillé dans une autre ferme, celle du voisin, et là-bas j'ai eu, je suppose... Nous avions en tête qu'ils allaient nous payer 5,50 \$ la boîte. Et la façon de travailler était différente. On cueillait dans des *bins* et chaque *bin* devait contenir 15 caisses, c'est ce qu'ils nous demandaient. On croyait qu'ils nous payeraient par *bin*, mais finalement ils nous ont payé par *bucket*, et les boîtes que nous remplissions, on nous demandait de les remplir « pleines », mais un peu plus pleines que ce qui est demandé normalement. Plus que 20 livres. Alors au final, oui ils [les employeurs] étaient *chidos* [agréables] et les arbres étaient *chidos* [de bonne qualité], mais quand au final j'ai su [...] qu'ils ne me payaient que 5 \$ la caisse, et moi j'avais cueilli beaucoup plus que ce qui est normal en termes de poids, et on ne me payait même pas le minimum. C'était frustrant. Nous avons réclamé plus, d'une certaine façon, nous leur avons dit : « C'est que cette année le prix du bucket est à 5,50 \$ » et la seule chose qu'ils nous ont dit était : « Eh bien, c'est que vous êtes illégales ». Je me suis dit « *no manches* [nom d'un chien] », mais oui, nous sommes des illégales. Mais dans un cas comme ça, je pensais, je ne sais pas, que comme nous cueillions davantage, ils ont profité de tout l'extra que j'ai cueilli, avant même qu'ils nous paient sous le salaire minimum. Alors, souvent c'est ce que je pense, dans ces situations : « Qu'est-ce que je peux dire ? Je ne peux pas exiger rien de plus. »

L'habitude qu'ont certains employeurs d'engager des travailleurs sans permis de travail en connaissance de cause pour négocier leur rémunération à la baisse une fois la récolte accomplie provoque une certaine frustration chez les cueilleur-se-s en question. *Andres* l'a exprimé de manière assez crue au cours de notre entretien :

Ils sont fils de pute parce qu'ils ne veulent pas te payer. Ils vont chercher tous les moyens de ne pas le faire. Le pire de tout, c'est qu'ils se légitiment toujours avec le fait que tu es illégal. Alors, je crois que quand ils te contractent, ça ne leur importe pas que tu sois illégal, mais quand ils doivent te payer, alors maintenant ça leur importe que tu sois illégal.

L'un des moyens qu'utilisent les agriculteurs pour réduire la rémunération des personnes sans permis de travail est le prétexte de retenues salariales qui, dans un contexte d'informalité, donne à l'employeur la possibilité de retirer un montant à sa convenance, sans devoir offrir de justification. *Susana* m'a raconté au cours de notre entretien qu'« un patron nous a retiré 400 \$ de notre paye, retiré pour les impôts, comme si on avait payé les impôts d'autres personnes. Alors je crois que c'est injuste, mais ce sont les

risques que tu as en tant qu'illégal, pour venir travailler de cette manière. » *Andres* a lui aussi vu son salaire réduit de 10 % sous prétexte que c'étaient des « déductions d'impôts » :

Avec un Punjabi pour qui j'ai travaillé la première année, justement sur la rue où nous nous trouvons, à la fin de la journée, quand il m'a payé, c'était supposé qu'il nous paye 5,50 \$ [par caisse], il ne nous a pas payé 5,50 \$, mais 5 \$ parce qu'il disait qu'il devait déclarer ses impôts et que ça lui coûtait plus. Mais dès le début, il savait qu'il ne pourrait pas déclarer, tu viens faire son travail dont il a besoin et qu'il va s'épargner d'embaucher deux travailleurs de plus du programme qui vont lui coûter plus cher, ou des travailleurs québécois qu'il peut déclarer. Au final, les fermiers essaient de prendre ces personnes [sans permis de travail] parce qu'ils travaillent beaucoup et travaillent bien, parce qu'au final, nous venons tous avec cette idée : venir travailler pour faire de l'argent, et le faire le plus vite possible. Ce type de personnes convient aux fermiers comme travailleurs, qu'ils travaillent vite pour faire de l'argent, parce que pour eux aussi c'est de l'argent. Justement, il y avait un monsieur cette année aussi qui allait nous payer mais : « Je vais devoir t'enlever un pourcentage de ce que tu as gagné parce que ce sont des impôts que je dois payer. » Mais tu sais, ça ne fonctionne pas comme ça.

Dans certaines situations, les agriculteurs n'hésitent pas à négocier d'emblée un salaire sous le taux fixé par la loi au moment de l'embauche des personnes sans permis de travail. Dans son premier emploi dans un verger de pommes, un superviseur a proposé à *José* et au groupe de cueilleur-se-s dont il faisait partie un salaire plus bas en raison de leur statut. Il me l'a raconté au cours de notre entretien :

On a commencé à travailler dans les pommes et il nous avait commenté qu'il allait nous payer par heure. Avant tout, il nous a dit que, puisque nous sommes illégaux, il allait nous payer moins. Comme nous voulions du travail, nous avons accepté l'emploi. Malgré que ses arbres étaient mauvais, qu'ils étaient mal entretenus, nous avons décidé que oui. Puis, selon lui, on commençait à travailler par heure, puis finalement, il a changé d'idée et a dit qu'il allait nous payer par bin parce qu'on avait été lents. Mais, ce n'est pas que nous étions lents, sinon que ses arbres étaient très mauvais. Il nous a payé moins, c'était une mauvaise expérience.

De manière semblable, à Creston, *Manuel* et sa copine *Marie-Pier*, qui est pourtant citoyenne canadienne, ont aussi dû accepter des conditions salariales sous le taux fixé par la loi pour obtenir un contrat de cueillette de cerises dans une période difficile où les opportunités de travail manquaient en raison du grand nombre de vergers aux récoltes endommagées. On leur a même dit qu'ils seraient payés encore moins s'ils ne restaient pas pour l'entièreté de la saison. En entretien, ils m'ont fait part de cette situation :

Manuel : À Creston ce qui n'était pas bien, c'est qu'ils ne payaient pas le montant minimum pour le poids de fruits récoltés, par bucket. 5,54 \$ pour 20 livres. Le contrat de [cet employeur] était de 28 livres par bucket. Selon plusieurs c'était au moins 28 livres, mais en réalité on

faisait près de 30 livres par bucket, et on nous payait 7 \$ le bucket. C'est comme s'ils jouaient avec ton travail.

Marie-Pier : Ils essaient toujours d'abaisser les standards.

Manuel : Oui. Et cela est quelque chose qui se passe surtout avec les Punjabis.

Marie-Pier : Ils profitent du statut d'une personne illégale ou sans numéro, pour lui dire : « Ah ah, alors nous allons... » ou sinon dire : « Si vous ne restez pas tout le contrat, je vais vous payer 6,50 \$ par 28 livres, mais si vous restez je vais vous payer 7 \$ » Déjà que tu nous paies sous le salaire minimum, tu négocies encore ? Ils sont *cheap*, ils sont *fucking cheap*.

Qu'on tente d'abaisser leurs standards de rémunération avant ou après la prestation du travail, les enquêté-e-s sans permis de travail que j'ai côtoyé-e-s au cours de mon enquête de terrain s'entendent sur le fait qu'ils et elles partagent une insécurité quant à l'obtention du paiement pour leur travail. En entretien, *Frida* m'expliquait que :

Tu ne sais pas s'ils vont te payer... s'ils vont te payer justement, ce que tu voudrais qu'ils paient, comme les légaux. Tu dois toujours être en train de démontrer... Tu acceptes ce qu'il y a, pas ce que tu souhaiterais. Ça m'a vraiment marquée qu'à l'heure de la paye, tu ne peux pas exiger le paiement tel qu'il devrait être parce qu'ils disent que tu es illégal.

José expliquait qu'il s'agissait d'une réalité partagée pour les personnes dites « illégales » : « un autre aspect important, mais que tu ne peux pas voir avant la fin [du contrat], c'est s'ils vont te payer, ou ne vont pas te payer. Parce que tu doutes toujours, étant illégal, s'ils ne veulent pas te payer, tu n'as pas de manière de dire quoi que ce soit. »

Ce problème semble s'être accru pour les cueilleur-se-s sans permis de travail avec la formalisation des contrats de travail dans les vallées de l'Okanagan et de Creston. C'était d'ailleurs la perception de *Manuel* qui, en entretien, m'a dit :

Avant tout, maintenant, au moins cette année, ça s'est noté beaucoup, le problème du paiement. Je crois que c'est l'obstacle principal, qu'à beaucoup d'endroits ç'a été difficile de recevoir sa paye en tant que travailleurs non-documentés. Sans le NAS, c'est maintenant compliqué. Les années précédentes c'était plus facile d'être payé en comptant.

Dorénavant, plusieurs employeurs demandent que les travailleur-se-s fournissent un numéro d'assurance social, ce qui pousse plusieurs personnes sans permis de travail à donner un numéro non valide pour

pouvoir travailler. Cela les place souvent dans une situation d'incertitude avec une certaine peur de ne pas être payé du tout, comme me l'a expliqué *Luna* en entretien :

Cette année ça a été [le problème] du numéro social, moi ça me faisait peur, c'est la première fois que je le faisais, je ne sais pas quelle adresse indiquer, sans savoir à quoi je suis en train de me risquer en le faisant. Ça peut être ma dernière année... toutes les questions ! Mais aussi, s'est ouvert un nouveau chemin, « je vais essayer » voir ce qui se passe, parce que couraient des rumeurs que si ça ne se passait pas bien, au final tu avais travaillé tout ce que tu avais travaillé et ils ne te payaient pas. C'est un pile ou face : « J'ai travaillé ici un mois, j'ai investi un mois ici, et je ne peux pas le récupérer. Et avec cette limitation de plus qui est la langue, comment je dis à l'autre personne que oui, je veux qu'elle me paie ? »

Finalement, une autre méthode de contournement répandue pour couvrir le travail informel est de « passer sous le NAS » d'un-e autre travailleur-se, le plus souvent résident canadien. Bien que cette pratique soit souvent le fruit d'une coopération et de liens de solidarité entre travailleurs, elle inclut toutefois des risques pour les personnes sans permis de travail, rendant l'octroi de leur salaire dépendant du bon vouloir d'une autre personne. Par exemple, à sa première année, *Floriana* accompagnait une autre cueilleuse mexicaine qui a perdu une somme importante de son salaire parce que la personne sous qui son revenu avait été déclaré n'a pas voulu la payer. Elle m'a fait part de cette situation lors de notre entretien :

Nous avons eu des problèmes à nous faire payer, et le fermier voulait avoir quelqu'un qui resterait jusqu'à la fin de la saison parce qu'il avait plusieurs variétés de cerises, alors les gens ont commencé à partir, ils donnaient un bonus pour que les gens restent mais comme nous n'avions pas de papiers, le bonus n'était pas certain. Finalement, c'était super problématique. Les fermiers la connaissaient déjà [mon amie] et au départ, ils lui ont dit que oui, que nous pourrions travailler, mais à la fin ils ne voulaient pas nous payer, ou voulaient que l'on soit déclarées sous le nom d'autres personnes. À mon amie, ça lui a enlevé environ 1000 \$ parce que c'est quelqu'un qu'elle ne connaissait pas, quelqu'un du verger qui lui a prêté son numéro et finalement il ne l'a pas payée.

En somme, il existe un risque certain pour les personnes sans permis de travail de ne pas obtenir le paiement répondant au travail qu'ils et elles effectuent dans l'industrie arboricole fruitière. Les patrons peuvent mobiliser le statut légal précaire des personnes pour négocier leur salaire à la baisse, sous le taux fixé par la loi, voire ne pas payer pour du travail effectué. Comme l'a souligné *Floriana* au cours de notre entretien, prendre conscience des normes du travail dans le secteur et de la possibilité qu'on refuse de les payer est un apprentissage important pour les *pickers* sans permis de travail :

Certains sont abusifs, ça leur plait de trouver des gens qui ne sont pas au courant pour pouvoir les payer moins pour le travail. Ne pas savoir, ça te place dans une position super vulnérable face aux patrons dans les vergers. Je crois que cela serait l'obstacle principal parce que souvent les gens continuent à ignorer ces choses jusqu'à ce qu'on refuse de les payer, s'étant confiés à des gens en ne sachant pas qu'ils risquaient de ne pas être payé. Comme ils n'ont pas de papiers, les patrons ne ressentent aucune responsabilité légale envers eux.

Dans le chapitre 5, nous aborderons en plus amples détails les pratiques de dissimulation du travail informel employées par les travailleur-se-s agricoles dans l'industrie.

4.2.4 Répartition des risques sociaux (santé, sécurité, protections sociales)

Le travail effectué par les cueilleur-se-s dans les vallées de l'Okanagan et de Creston en est un qui comporte divers risques puisqu'il est physique, répétitif, qu'il s'effectue en hauteur dans des échelles, sur des terrains en pente, puis parce qu'il implique une certaine exposition à des produits agrochimiques. À la nature physique et périlleuse du travail s'ajoute le fait que plusieurs heures de travail quotidiennes ont cours en pleine noirceur, avant le lever du soleil, à la lumière des lampes frontales, ou bien sous une chaleur suffocante aux alentours de midi. De plus, parmi les dizaines d'échelles mises à la disposition des cueilleurs sur les vergers, plusieurs sont visiblement tordues et leur troisième patte est fixée à l'échelle de manière assez lâche, ce qui accroît le potentiel de chute, particulièrement sur des terrains en pente. Il n'est pas rare que des *pickers* tombent de (ou avec) leur échelle au cours de la cueillette, le plus souvent en s'en sortant indemne. C'est une scène récurrente dans les vergers que d'entendre le vacarme soudain d'une échelle s'effondrant au sol, habituellement accompagné d'un cri, puis que les travailleurs et travailleuses aux alentours se ruent entre les arbres pour vérifier que le ou la *picker* est bien indemne. Néanmoins, chaque saison, plusieurs chutes sont brutales et peuvent laisser les travailleurs avec des blessures importantes. L'urgence dans laquelle les cueilleur-se-s sont de cueillir le plus rapidement possible peut aussi accentuer le risque de chute, d'autant plus qu'au cours de la journée, il y a une circulation constante de tracteurs et de véhicule motorisé à même les minces rangées où s'effectue la cueillette.

Au cours de notre entretien, lorsque j'ai demandé à *José* de décrire une journée de travail, il a mis beaucoup d'insistance sur la dangerosité du travail à effectuer, en particulier lorsqu'on a peu d'expérience :

Dans le champ, les gens arrivaient et vérifiaient l'état de leur échelle. Moi, je prenais toujours la première qui était là. C'est quelque chose qui finalement est super importante, parce que

tu te rends compte que les gens tombent de leur échelle. Au moins, pour moi, je l'aurais fait avec plus de conscience parce que j'ai peur des hauteurs. Alors, c'est quelque chose qu'on ne m'avait pas dit, que la majorité du travail ne se fait pas à hauteur du sol, mais au-dessus de ton échelle à une hauteur considérable, portant un poids considérable. Avec seulement deux appuis. Et si tu veux faire de l'argent tu dois aller rapidement. Tu dois commencer à cueillir avec les deux mains, alors évidemment ça peut devenir dangereux. À une hauteur considérable. Une chute à partir de cette hauteur peut facilement te blesser. Alors tous les jours pour moi étaient comme un défi. Monter un barreau de plus, monter un barreau de plus, sans s'accrocher. Au début, il y avait tant de barreaux et je m'accrochais à une branche avec une main. Mais je me suis rendu compte que c'était très lent, que ça n'était pas un bon rendement pour la journée, alors c'était aussi se mettre en danger pour gagner de l'argent. Pour gagner de l'argent il faut prendre des risques. [...] Il y a des gens qui, dans l'espoir de faire plus d'argent, prennent des risques. Ils sont sur la dernière marche, sans sécurité, sans rien, et ils cueillent à deux mains.

Ce risque de blessure qui est prépondérant dans le travail de la récolte est indissociable de l'absence de protection sociale pour les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail. Lorsqu'en parlaient les participant-e-s à ma recherche, les deux problèmes allaient de paire et on l'envisageait comme un obstacle potentiel important à la réussite de leur migration de travail. Lorsqu'*Andres* me l'a mentionné en entretien, ça ne pouvait être plus clair :

Un grand problème que tu rencontres comme travailleur illégal aussi c'est que les conditions physiques auxquelles tu t'exposes sont très grandes. Tu peux subir un accident et cela peut devenir un grand obstacle, comme tu n'as pas une assurance qui te couvre. Et tu te retrouves sans moyen de faire de l'argent.

José, à cet égard, évoquait en entretien l'insécurité dans laquelle peuvent se trouver les *pickers* sans permis de travail dans l'éventualité d'une blessure, compte tenu de l'absence de responsabilité légale des employeurs en raison de l'informalité du travail :

Quelque chose qui compliquait cela, c'était d'être ici sans assurance médicale. Comme tu es ici en tant qu'illégal, et ton patron aussi te traite comme un illégal, tu ne sais pas ce qui va se passer si quelqu'un se blesse, si les patrons vont s'occuper de toi ou simplement te dire « ciao ». Tu te blesses, puis tu dois t'arranger par toi-même.

Susana, quant à elle, a assisté lors d'une saison de récolte passée, à une blessure d'un collègue ne disposant pas d'un permis de travail. Comme le racontait *Susana* en entretien, l'employeur a profité du statut légal vulnérable du travailleur pour se délester de toute responsabilité à son égard :

L'autre occasion, je travaillais dans un verger pour un Canadien. Il s'est passé quelque chose de terrible à mon ami. Il est tombé et s'est cassé la jambe. Alors, la première chose qu'il [l'employeur] nous a dit, c'est « Vous avez un numéro d'assurance sociale? ». Un de mes amis lui a dit que non, alors à l'Espagnol qui s'est blessé, ils l'ont seulement amené à l'hôpital, et il a dû trouver un moyen de se sortir du problème lui-même. [...] Je crois que c'est injuste, mais ce sont les risques que tu as en tant qu'illégal, pour venir travailler de cette manière.

Au-delà des potentielles blessures, les *pickers* sont mis à risque par l'exposition à des produits agrochimiques qui s'avère une constante dans les vergers. Au fil de la saison des récoltes, les diverses variétés de cerisiers et de pommiers sont pulvérisées de produits agrochimiques régulièrement, que ce soit des herbicides, des pesticides, des retardateurs de croissance ou des solutions de calcium ou de cuivre pour affermir les fruits. Étant donné que les campements se trouvent généralement à même les vergers et que les cueilleur-se-s installent leur tente dans les rangées de cerisiers ou de pommiers, les travailleurs se trouvent souvent à proximité au moment de la pulvérisation des *sprays* dans l'air. De ce que j'ai pu observer dans plusieurs vergers, les travailleurs sont rarement informés de la nature des produits qui sont pulvérisés. On les avertit généralement uniquement pour leur demander de déplacer leurs tentes si les rangées où elles se trouvent doivent être aspergées. Parfois, des cueilleurs sont surpris par un tracteur qui *spray* un produit non spécifié à quelques mètres de l'endroit où ils cuisinent, se nourrissent et socialisent. En assistant à la pulvérisation des produits, plusieurs relèvent le fait que les fermiers ou travailleurs qui l'effectuent revêtent tellement d'équipement de protection hermétique que cela laisse penser qu'il y a une dangerosité certaine à l'exposition. En l'absence d'indications claires de la part des employeurs, il y a beaucoup de spéculation parmi les cueilleurs à savoir quels sont les impacts potentiels de l'exposition à ces produits sur la santé. En discutant avec d'autres *pickers*, j'ai entendu toutes sortes de rumeurs autour des produits, les plus fréquentes étant que l'exposition aux pesticides peut provoquer des malformations et des fausses couches en cas de grossesse dans les mois suivant la saison des cueillettes, ou bien que cela allait leur provoquer des cancers dans quelques décennies.

Au cours de notre entretien, *Jaime* a relativisé le risque de l'exposition aux produits agrochimiques par rapport au risque plus immédiat d'une blessure :

Les pesticides ne me font pas tellement peur. Tout le monde te dit que ça donne le cancer. Chaque jour ils découvrent une nouvelle chose qui donne le cancer. Alors, je me dis que je vais avoir le cancer de toute façon. Je crois que j'ai plus peur d'une fracture, ou qu'avec le temps je me blesse le corps parce que je viens ici. Porter des charges lourdes, me blesser au genou, au dos. C'est ce qui me fait le plus peur.

Pour *Floriana*, l'exposition aux pesticides fait partie du travail et il faut prendre des habitudes individuelles pour s'en protéger. Voici ce qu'elle m'a dit en entretien à ce propos :

J'essaie de me couvrir la peau en général. Je crois que oui, ça se sent quand tu travailles que tu respires. Ça se sent. En même temps, tout ce qu'ils font absorber à l'arbre est aussi absorbé par le fruit, alors nous sommes exposés beaucoup plus directement que d'autres personnes, mais les fruits eux-mêmes contiennent tout ça. Au final les clients aussi sont exposés à ces choses d'une certaine manière. Je suppose que dans le travail ça dépend de chaque personne, comment elle se protège.

Quant à lui, *Andres* m'a révélé en entretien qu'il percevait le contact avec ses produits comme une source de réactions physiques et que cela lui faisait reconsidérer l'idée de travailler davantage en agriculture :

Mon problème est que ce travail inclut beaucoup de risques, surtout le contact avec les pesticides. Je peux même sentir comment mon corps s'altère, avec des allergies, ma respiration change. Tout cela à cause du contact avec les pesticides. Parce que c'est incroyable, la quantité de pesticides. [...] Et ce que je trouve le plus étrange, après avoir été plus longtemps avec des fermiers dans le processus, pas seulement pour cueillir mais pour faire du *pruning* ou du *thinning*. Évidemment ça me marquait quand ils allaient vaporiser, voir comment ils sont tous habillés, comme des astronautes, tout fermés et ils te disent que ce qu'ils font n'est pas toxique, mais ils sont vêtus comme ça ! J'en parlais avec ma copine, je ne veux pas exposer mon corps à cela, aux pesticides. [...] Je ne crois pas que je pourrais faire ça pour toujours. C'est du bon argent, mais je préférerais avoir un plan qui ne m'expose pas à cela.

Au niveau de la sécurité au travail, tant pour les risques de blessure que pour l'exposition aux produits agrochimiques, des cueilleurs se plaignent du fait qu'il n'y a pas de régulation concrète des conditions de travail. Lorsque des inspections ont lieu dans les vergers, celles-ci relèvent d'agronomes qui viennent vérifier de l'état de santé des arbres et des fruits ou bien d'agences qui viennent faire appliquer les normes d'hygiène de l'industrie agroalimentaire. Au cours de notre discussion, *José* s'est plaint du manque d'accent mis sur la sécurité au travail lors des dites inspections, lesquels sont parfois esquivés par des stratagèmes de certains employeurs :

C'est une chose... parfois ils font des inspections pour l'hygiène des fruits. « Tu dois transporter ton échelle comme-ci, comme ça. Tu dois laver tes mains. Ne pas fumer dans le champ, », mais moi quand je veux monter je fais bien ce que je veux, je pense à moi, à ma sécurité. Mais, ils ne font jamais d'inspection pour la sécurité des travailleurs. Ils pensent seulement à l'argent que ça implique, les fruits. C'est comme quand il devait y avoir une révision et que [notre patron] nous a dit que c'était un congé [*day off*]. Ça joue en dessous de la table.

En entretien, *Andres* a fait écho à cette préoccupation, cette fois-ci à propos de l'utilisation des produits agrochimiques et de sa régulation :

Je voudrais qu'on arrive au point où on se dise : « Pourquoi il n'y a personne qui régule tout ça ? Pourquoi y a-t-il des gens qui régulent la taille des fruits, le taux de sucre des fruits, le type de distribution ? Mais pourquoi il n'y a personne qui régule ce qui se passe dans les champs, les produits chimiques qu'ils utilisent ? » Une fois des gens [d'une agence d'exportateurs] sont venus. Ils venaient inspecter les travailleurs, voir si on avait les ongles coupés, si on se lavait les mains, s'ils ne mettaient pas les mains aux mauvais endroits dans l'échelle, sur les marches, qu'on mette toujours les mains sur le côté. Ce sont ce genre de choses qu'ils essaient de réguler parce que c'est de la nourriture. Mais ce qu'ils ne régulent jamais, c'est la quantité de choses que les gens mettent, d'un herbicide, d'un pesticide. Combien de fois peuvent-ils en pulvériser ? Quand est-ce que c'est dangereux pour la personne, pour les travailleurs.

À ces risques présents à même l'activité de travail s'ajoutent les risques d'abus, de harcèlement et de discrimination basée sur le genre de la part des employeurs sur les lieux de travail et les campements. Leibel (2007) avait déjà répertorié des cas d'abus et de harcèlement sexuel vécus par ses enquêté-e-s lors de sa propre enquête de terrain. Quelques participants à ma recherche ont parlé de situations où des employeurs ont eu des comportements abusifs à leur endroit, notamment en leur proférant des insultes. Lors d'un entretien, j'ai demandé à *Rafael* de me raconter sa première expérience de travail de la saison dans la vallée de Creston. Il m'a tout de suite raconté une situation de harcèlement qu'il a vécue de la part d'une superviseuse :

Je suis allé travailler un mois dans une ferme, mais j'ai décidé de partir en raison de quelques situations qui se sont produites. Je ne me sentais pas à l'aise, j'ai décidé de laisser tout ça. Je crois que j'ai souffert un peu de harcèlement dans cette ferme de la part de la manager, parce que j'étais Mexicain, puis illégal, travaillant avec eux. [...] Elle me dénigrait devant les autres, comme pour m'humilier. Les fois où venait sa voisine pour parler avec elle, c'était seulement pour dire de mauvaises choses à mon endroit, que j'étais un mauvais travailleur, que j'étais illégal, que je ne devrais pas être là, que je ne ferais pas de travail mieux payé que ce qu'ils me payaient. Puis je me suis désespéré et je suis parti.

Bien que de telles situations ne soient pas généralisées, il semble qu'il y ait quelques vergers où les employeurs se permettent d'insulter leurs employés ou de leur lancer des fruits, comme dans la situation que m'a racontée *Susana* en entretien :

Il y a d'autres employeurs qui ne sont pas aimables et alors, ils veulent... ça m'a marqué qu'ils jettent des pommes sur des travailleurs, ou qu'à mes amis, ils leur crient des choses pas

aimables. Il y a des gens qui maltraitent leurs travailleurs. Quand tu travailles pour un Canadien, c'était facile pour son travailleur canadien de crier aux Mexicains des grossièretés, parce que ce sont les premières choses qu'ils apprennent [en espagnol]. Mais je ne sais pas, ce n'est pas très aimable. Je ne sais pas si ces employeurs voient les gens comme des personnes ou comme quelque chose qu'ils achètent.

Certains cas particuliers d'abus de la part d'employeur et de superviseurs sont assimilables à la discrimination de genre et au harcèlement sexuel. Par exemple, *Frida* m'a fait part de situations où un employeur harcelait sexuellement l'une de ses collègues en lui proposant qu'elle lui offre des services sexuels en échange d'argent :

Il y a des moments oui, où je l'ai sentie, la discrimination dans le travail. Ça me fait rire parce qu'à l'endroit où je travaille présentement dans les pommes, je l'ai sentie. J'essaie de ne pas y porter trop attention parce que c'est quelque chose de culturel. Même ceux de mon pays ont cette partie plus intense que les Canadiens ou que les hindous [sikhs] qui peuvent parfois profiter de nous parce que nous sommes des femmes, ou qui ne nous respectent pas toujours. Qui passent des commentaires aux femmes. [...] C'est arrivé souvent, qu'avec les Punjabis, ils vont jusqu'à offrir... comme à une de mes amies on a offert de travailler « extra » après les cerises, ils voulaient l'inviter à leur maison, la payer en argent... Ce sont des choses auxquelles ne sont pas exposés les hommes. [...] D'ailleurs, la première année dans une ferme où j'ai travaillé, nous n'avions pas d'endroit où nous doucher, alors on se lavait mais le patron venait nous chercher toujours dans ces moments où nous allions nous laver, comme pour nous surprendre dénudées. Mais en vérité ça m'est arrivé rarement.

Dans le même ordre d'idées, c'est au cours de notre entretien que *Diana* m'a fait part du harcèlement sexuel qu'elle avait subi d'un agriculteur et de membres de sa famille au cours même de la journée de travail, alors que ces hommes s'installaient au bas de son échelle pour la reluquer alors qu'elle cueillait :

Ce qui nous arrive plus, c'est le harcèlement. Du harcèlement dans le travail. C'est arrivé de la part de notre patron dans les cerises de l'année dernière qui est punjabi. Oui, cet homme était très direct, lui et son frère. Ils étaient super harcelants. Très directs, ils étaient toujours en dessous de toi quand tu étais dans ton échelle et si tu ne voulais pas, ils te traitaient mal ensuite.

Hormis le harcèlement, les participantes à ma recherche m'ont fait part du fait qu'à maintes reprises, des employeurs, des superviseurs ou d'autres travailleurs mettaient en doute leur capacité d'effectuer du travail physique. Pendant notre entretien, *Luna* remarquait qu'on lui passait souvent des commentaires infantilisants sur son travail :

Je l'ai davantage avec les gars du programme [PTAS]. Je remarquais un peu que surtout dans les travaux plus difficiles, ils disaient : « Ce n'est pas possible que vous cueilliez [x] nombre de caisses ? - Oui. – Et ce n'est pas trop difficile ? »; ou dans les pommes, c'est : « Moi j'ai fait 8 bins en 3 heures – et moi j'en ai fait 1 en 1 heures. » Des choses comme ça. Avec eux, c'était quand je sentais ça un peu plus. Mais je le comprends parce que ce sont des personnes de campagne, évidemment nous n'avons jamais travaillé la quantité d'heures qu'ils travaillent. Mais, avec eux, tu sentais que « Tu es capable de cueillir tout ça, toi toute seule ? Ça ne te fait pas mal ? » Oui, je suis ici, je travaille, c'est tout.

L'accumulation de ce type de commentaires rend l'ambiance de travail désagréable pour les cueilleuses. Au moment de notre entretien, *Frida* m'a aussi dit qu'elle recevait des commentaires désobligeants sur sa capacité de travail de la part de son employeur actuel parce qu'elle était une femme:

Il y a des commentaires que je reçois d'Antonio, et ça se voit dans la manière dont il traite les hommes et dont il traite les femmes. Il pense presque que nous sommes incapables de faire le travail, que nous ne savons pas comment le faire, simplement parce que nous sommes des femmes. Mais, aussi, ça ne me tient pas à cœur, je sais que je ne pourrai pas changer son opinion. Je préfère garder mon espace et le laisser aller, parce que c'est mieux pour moi, pour le travail. Mais si on passe une limite, comme avec les hindous [sikhs], où ça peut devenir inconfortable de travailler dans une telle ambiance.

Cette tendance qu'ont certains hommes à dénigrer et à douter de la capacité des femmes à effectuer du travail agricole peut même occasionner des complications au moment de faire le compte des caisses récoltées. En entretien, *Floriana* est revenue sur une situation à laquelle j'avais assisté au cours de laquelle un superviseur et des travailleurs du PTAS refusaient de reconnaître qu'elle avait cueilli l'entièreté des caisses qu'elle avait accumulées sous prétexte qu'une femme ne pouvait cueillir aussi rapidement :

La majorité de ceux qui conduisent les tracteurs, ceux qui ramassent les buckets, presque tout est géré par des hommes en général. Seulement dans quelques fermes les femmes gèrent l'entreprise, mais presque toujours ce sont des hommes. Eh bien, dans une ferme on ne m'a pas crue que j'avais pu cueillir « tout ça ». D'abord ils ne voulaient pas compter toutes les caisses, me demandaient : « Pourquoi tu voles ? » et en ensuite ils ont dû accepter que c'étaient bien mes caisses, mais ils sont restés pour vérifier si c'était possible que j'aie cueilli tout ça. Ils supposaient que je ne pourrais pas cueillir un arbre au complet parce que j'étais une femme, indépendamment de combien d'expérience je pouvais avoir, seulement parce que j'étais une femme.

Les risques sociaux touchant la santé et la sécurité au travail que nous avons dénombrés sont partie prenante du travail agricole auquel se consacrent les *pickers*. Cela étant dit, il faut noter comment l'absence de protection sociale et les recours limités pour les travailleur-se-s sans permis de travail amplifie

les risques, que ce soit dans le cas des blessures, d'abus de l'employeur ou d'harcèlement sexuel. Les personnes sans permis de travail sont peut enclines à recourir aux services d'agences de protection des droits du travail comme *WorkSafe BC* puisque déposer une plainte en s'identifiant comme travailleur-se les met à risque de déportation. En cas de problèmes d'abus et d'harcèlement, les personnes sans permis de travail profitent du moins de leur mobilité dans l'emploi et peuvent quitter les lieux, non sans inconvénients, ce que d'autres travailleurs comme les participants au PTETs agricoles ne peuvent se permettre, leur permis de séjour étant lié à leur contrat de travail avec un employeur-unique.

Lorsqu'on l'aborde de manière abstraite, l'échange auquel prennent part les cueilleur-se-s avec les agriculteurs des vallées de Creston et de l'Okanagan a tout d'un échange marchand : on y transige une prestation de travail quantifiée avec exactitude en termes de poids du produit récolté, lequel est rémunéré sur une base individuelle à un taux fixe. La transaction est ponctuelle et laisse en théorie les deux parties quittes l'une de l'autre, sans que la relation nécessite un investissement personnel important. Toutefois, lorsqu'on investit ces relations et qu'on en collecte les traces telles qu'elles s'observent concrètement sur le terrain, force est de constater que nombre des relations de travail entre les jeunes *pickers* sans permis de travail et les employeurs les engagent dans une série d'échanges et d'endettement mutuel qui dépassent largement le cadre de l'échange marchand.

L'échange pécunier par lequel les deux parties souhaitent s'enrichir est encadré par une série d'échanges sociaux, un enchaînement de prestations de services, de rétributions, lesquels sont difficilement quantifiables et ont pour fonction de stabiliser le lien social qui rattache les travailleur-se-s aux donneurs d'ouvrage. Dans le cas qui nous occupe, les cueilleur-se-s et employeurs conçoivent la prestation de travail et l'offre d'emploi comme des formes de services rendus qui dépassent le strict cadre monétaire. Pour plusieurs *pickers*, se rendre disponible à travailler pour un employeur particulier a pour condition l'allocation d'un campement par ce dernier. Dans de nombreux cas, les rapports entre travailleur-se-s agricoles et leurs employeurs, loin d'être éphémères, se perpétuent au-delà de la saisonnalité des récoltes, notamment par l'entremise de services rendus tels que l'entreposage de véhicules au cours de l'hiver.

Bien qu'ils soient empreints de relations de pouvoir inégalitaires et de conflits potentiels, les liens d'attachement complexes qui émanent de ces échanges sociaux permettent de protéger les parties des

risques liés au sous-emploi et au manque de main-d'œuvre qui sont inhérents à la temporalité agricole propre à l'industrie des arbres fruitiers. La perpétuation de la relation de travail dans les échanges mutuels assure aux agriculteurs un bassin de main-d'œuvre disponible, ce qui les protège de potentielles pertes encourues si les cueilleurs viennent à manquer au moment crucial de la récolte, qui prend la forme d'une course contre la périssabilité imminente des fruits. Du côté des cueilleurs et cueilleuses, le maintien de leur lien d'attachement avec des employeurs leur assure une protection contre le sous-emploi, facilite leur recherche de travail et assure une plus grande stabilité à leur trajectoire dans l'emploi dans les vallées fruitières. La navigation des personnes sans permis de travail dans le marché du travail agricole local est marquée par des déplacements fréquents, un accès limité aux contrats les plus stables et une insécurité quant à la qualité des récoltes compte tenu de l'influence importante des conditions climatiques sur l'état des récoltes et, par extension, sur la disponibilité de travail.

Si les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail trouvent un avantage certain à disposer de relations de travail durables auprès de certains employeurs, il demeure que la répartition des risques joue particulièrement en leur défaveur dans le cadre de ces rapports. La rémunération à la pièce, laquelle est très généralement répandue chez les cueilleur-se-s, offre le potentiel d'obtenir un revenu considérable lorsque les personnes arrivent à être très productives. Toutefois, la production des *pickers* est directement tributaire de la qualité des récoltes, laquelle est très variable et dépendante de conditions naturelles. Ainsi, lorsque les récoltes sont gravement endommagées, comme ce fut le cas à l'été 2019, la rémunération à la pièce peut empêcher même des travailleur-se-s d'expérience d'obtenir un revenu équivalent au taux minimum horaire. Le statut légal des cueilleurs et cueilleuses sans permis de travail peut aussi devenir un levier de négociation pour certains employeurs, qui vont monnayer leur travail en-deça du taux minimum fixé par la loi. Plusieurs enquêté-e-s évoquaient d'ailleurs le sentiment d'insécurité vécu en raison du risque de ne pas être payés pour le travail effectué, considérant qu'ils et elles ne disposent pas d'un statut légal leur permettant d'exiger le respect de leurs droits du travail vis-à-vis leur employeur. D'ailleurs, la répartition des risques sociaux relatifs à la santé, à la sécurité et aux protections sociales joue fortement en défaveur des *pickers* sans permis de travail. Ils et elles se trouvent en situation de vulnérabilité considérable dans le cas d'une blessure au travail, de l'apparition de symptômes provoqués par l'exposition aux produits agrochimiques ou d'une situation d'abus ou de violence de la part d'un employeur ou d'un autre employé sur les lieux de travail. Plusieurs enquêtées m'ont évoqué le climat de

discrimination basée sur le genre au travail qui existe sur les vergers et des situations de harcèlement sexuel dont elles avaient été victimes ou témoins.

CHAPITRE 5

Coopération et entraide entre travailleur-se-s

Dans la présente section, je rends compte d'une dimension particulière des relations de travail auxquelles prennent part les jeunes travailleurs agricoles migrants sans permis de travail : la coopération et l'entraide entre travailleur-se-s. Pour ce faire, je mobilise à nouveau les travaux de Norbert Alter (2012) qui appréhendent les formes de coopération dans le monde du travail par une approche inspirée de la théorie du don, comme étant « concrètement [...] une structure d'échange permettant à la fois la création d'un capital collectif de connaissances rares et à la fois la définition de modalités d'obligation mutuelles entre les membres » (p. 151). Comme en ce qui concernait les relations entre travailleurs et employeurs, on peut concevoir les rapports de solidarité entre travailleurs comme étant le fruit de séries d'échange social suivant leur logique propre, soit un modèle de réciprocité dans l'échange qui se veut différée, élargie, ininterrompue et n'opérant pas à l'équivalence sinon à l'endettement mutuel.

Afin d'exposer et d'analyser les liens qui rattachent entre eux et elles les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail (et plus généralement la main-d'œuvre agricole saisonnière) lors de leur séjour en Colombie-Britannique, je propose d'aborder les échanges sociaux comme étant partie prenante d'un processus d'accumulation d'informations et de ressources, puis de leur mise en commun ou de leur redistribution par l'établissement de réseaux et d'alliances sporadiques au fil des migrations de travail. Si dans les lieux de travail, comme l'avance Alter (2012), « les observations montrent que l'échange social fonctionne comme une bourse d'échange de savoirs et d'alliances, bourse dans laquelle l'aide oblige celui qui la reçoit à savoir la donner à son tour », nous allons constater dans le cas qui nous occupe que l'établissement de cette dite « bourse » de savoirs et de ressources et la mise en œuvre des échanges au sein de réseaux de travailleur-se-s prend place de manière prépondérante à l'extérieur de l'espace de travail au sens strict. En effet, nos observations laissent voir que c'est par la médiation de la recherche d'emploi que beaucoup de l'entraide et de la coopération a cours entre les travailleurs sans permis de travail et que leurs alliances s'établissent généralement sur cette base.

Dans les pages qui suivent, nous illustrerons ces liens de solidarité en analysant les différentes formes d'échanges sociaux auxquels prennent part les travailleurs agricoles sans permis de travail, tant entre eux qu'avec d'autres types de travailleur-se-s. Dans un souci de clarté, je propose une classification des échanges par différents types, nommément l'entraide dans la recherche d'emploi, la mise en commun de

ressources matérielles, la dissimulation du travail informel, puis l'aide et l'enseignement dans les activités de travail. Ces différents types de services rendus par les travailleurs sont difficilement isolables les uns des autres puisqu'ils prennent souvent part aux mêmes interactions et qu'ils font partie, comme nous le verrons, d'une série d'échanges relativement complexe basée sur le principe de la réciprocité élargie.

5.1 Coopération dans la recherche d'emploi

5.1.1 La centralité de la recherche d'emploi et l'accumulation d'informations

La migration de travail des jeunes Mexicain-e-s dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique est, comme nous le savons, marquée par leur fréquente mobilité dans l'emploi entre les différents vergers de la région. Au fil de leur séjour, les *pickers* mexicains effectuent de courts contrats de travail et migrent progressivement vers le nord de l'Okanagan ou vers la vallée de Creston afin de trouver du travail en suivant le mûrissement des fruits. La nécessité de cette mobilité, laquelle se voit accentuée pour les travailleur-se-s sans permis de travail en raison de leur accès limité aux contrats les plus longs et stables, fait en sorte que la recherche d'emploi prend une place prépondérante dans leur expérience de migration. Comme le soulignait José pendant son entretien, revenant sur le moment où son premier contrat s'est achevé : « La vérité est que beaucoup du travail de *picker* est d'être en mouvement, de bouger et de chercher des opportunités, qui peut t'embaucher. »

Au cours des 4 mois où j'ai travaillé et cherché de l'emploi en compagnie de jeunes travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail, il m'est apparu que la recherche d'emploi était un thème qui s'immisçait dans toutes les conversations que pouvaient avoir les cueilleurs-cueilleuses entre eux et elles. Lorsque mes enquêté-e-s rencontraient des connaissances dans la vallée, les salutations amicales laissaient rapidement place à une série de questions portant sur la situation d'emploi : *Où travailles-tu ? Comment est la récolte ? Ils embauchent ? Il en reste pour longtemps ? Tu sais où tu vas aller ensuite ?* Même lorsque mes enquêté-e-s disposaient de contrats assurés pour le reste de leur saison, ils continuaient de s'enquérir des différentes options de travail qui étaient disponibles, de la qualité des récoltes et de l'organisation du travail dans les différents vergers des vallées fruitières. À même les vergers, j'entendais des voix s'élever entre les rangées de cerisiers, accompagnées du drone lointain d'un moteur de tracteur, s'interpellant et s'enquérant de leurs plans pour la suite de la saison, de la stratégie à adopter pour trouver de l'emploi dans les jours à venir, partageant leur expérience des années précédentes. Ces échanges d'informations grapillées ici et là, aux cours d'interactions autrement assez banales, constituent

en quelque sorte la forme élémentaire de l'échange social sur lequel se fonde la coopération entre *pickers*. C'est par l'entremise de ces échanges que s'opère la mise en commun des connaissances de chacun sur la situation quant à l'emploi et aux récoltes. Concrètement, il s'est avéré que sur le terrain, la difficulté à trouver de l'emploi faisait en sorte que la plupart des interactions entre travailleurs et travailleuses étaient mises à profit afin d'accumuler un maximum de connaissances et d'informations, puis pour la partager au sein d'un réseau par l'entremise de ces échanges, ce que Alter (2012) qualifie de « bourse de savoir ».

De ce fait, pour les jeunes Mexicain-e-s que j'ai accompagné-e-s au fil des mois, les rassemblements de travailleurs agricoles temporaires tels que les soupers gratuits organisés dans certains temples de la région ou les rencontres entre connaissances dans les parcs publics après les journées de travail en venaient à remplir la fonction qu'ont les événements de réseautage auxquels s'adonnent les jeunes professionnels urbains. Les rencontres fortuites devenaient une occasion d'acquérir mutuellement, de façon plus ou moins intéressée, de l'information sur les possibilités d'emploi dans la région et d'établir des contacts professionnels. Lors de son entretien, *Frida* a validé cette intuition de recherche lorsque je lui ai demandé ce qu'elle appréciait des événements communautaires comme la distribution de nourriture à l'église :

Que tu puisses rencontrer d'autres personnes, et qu'il y ait de la nourriture gratuite. C'est un lieu pour être à l'extérieur de l'espace de travail, mais qui inclut les mêmes personnes qui travaillent dans le même environnement. C'est agréable d'être ensemble, de discuter avec d'autres amis ou avec de nouvelles personnes. Et ce genre d'endroit s'est converti en endroit pour aussi obtenir de nouveaux contacts de travail, demander aux personnes comment elles vont, comment est le travail là où elles sont. En plus de passer du bon temps, c'est aussi une source d'informations.

Même lors de la tenue de mes entretiens, plusieurs enquêté-e-s ont profité de l'occasion pour me demander si j'arriverais à les faire embaucher au verger où je travaillais présentement ou si je pouvais leur refiler un tuyau, leur faire connaître les vergers où travaillaient nos connaissances mutuelles. Ces situations d'enquête prenaient un sens supplémentaire pour certain-e-s participant-e-s dans le contexte où leur rencontre avec moi, un cueilleur expérimenté disposant d'un réseau de connaissances étendu dans le milieu agricole de la vallée, constituait une occasion d'améliorer leurs perspectives dans la recherche d'emploi.

Compte tenu de la centralité de la recherche d'emploi ayant cours dans tant d'activités quotidiennes des cueilleur-se-s sans permis de travail, on ne saurait aborder les relations de travail entre travailleurs en les

limitant aux échanges qui s'effectuent entre employé-e-s d'une même entreprise. Les contrats de travail au cours d'une saison de récolte sont nombreux, sporadiques et somme toute éphémères. Les situations d'emploi constituent un espace de rencontres, des lieux d'interconnaissance où les travailleurs prennent part à des échanges sociaux. Néanmoins, la collégialité entre cueilleur-se-s au cours d'un bref contrat de travail ne suffit pas à rendre compte de l'établissement de réseaux et d'alliances entre travailleurs, lesquels durent souvent bien au-delà des moments épisodiques de travail en commun. La fréquence du mouvement dans l'emploi des journaliers agricoles étrangers sans permis de travail incite à penser les contrats de travail comme des situations transitoires et à décentrer notre regard de l'espace de l'entreprise au profit d'une analyse plus large où le lieu de travail est un potentiel moment de coopération parmi d'autres.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, parmi les travailleur-se-s sans permis de travail que j'ai fréquenté sur le terrain, l'idée qu'une partie essentielle du travail de *picker* relève de la mise en acte de sa mobilité dans l'emploi était un lieu commun, une évidence plutôt banale. Le corpus de données que j'ai accumulé sur le terrain laisse voir qu'une part non négligeable des échanges sociaux qui marquent la coopération entre les travailleur-se-s agricoles de l'Okanagan et de Creston a cours hors (ou dans les interstices) des activités de travail comprises au sens strict. En établissant la centralité de la recherche d'emploi dans l'expérience de migration des enquêté-e-s, notre analyse prend sa course dans la prémisse selon laquelle l'étude empirique du monde du travail doit sortir du lieu de travail au sens strict pour rendre compte des propriétés sociales qui participent à la diversité des pratiques (Avril, Cartier et Serre, 2010). Ce faisant, notre analyse pourra mieux illustrer les conditions de l'établissement et du maintien d'alliances et de réseaux de travailleurs au-delà d'un contrat ou même d'une saison de récolte spécifique.

5.1.2 La recherche d'emploi sans coopération et ses limites

Avant d'évaluer les différentes manières qu'ont les travailleurs agricoles de s'offrir de l'aide dans la recherche d'emploi, voyons d'abord comment s'y prennent généralement les cueilleur-se-s afin de trouver du travail. Questionné à ce sujet en entretien, *Jaime* m'a offert une explication très synthétique :

Si j'énumère, la première manière de trouver du travail est de cogner à la porte des punjabis, où il y a des fermes, et demander s'ils donnent du travail. La seconde est par recommandation. La troisième est au WorkBC ou sur l'internet, Facebook, et chercher quelles sont les offres d'emploi.

En effet, en l'absence de recommandation, la méthode la plus couramment utilisée par les *pickers* de l'Okanagan et de Creston consiste à effectuer du repérage, c'est-à-dire à circuler en voiture sur les rangs à la recherche de vergers où la récolte a débuté. Lorsque les cueilleur-se-s entament la recherche dans la matinée, ils et elles peuvent se fier à certains indicateurs communs pour reconnaître un verger potentiel : un tracteur en circulation, la présence d'échelles et de *bins* dans les rangées. Une fois un verger trouvé, les cueilleurs entrent dans le champ à la recherche d'un superviseur ou vont cogner à la porte de la maison adjacente au champ. Plusieurs de mes enquêtée-e-s m'ont raconté comment se déroule généralement leur repérage :

Je me lève tôt. Je conduis jusqu'à des endroits où j'ai vu des pommiers, où ils ont l'air bien, des arbres où il y a beaucoup de pommes. Je regarde s'il y a des échelles, des *bins*. S'il y a des gens qui cueillent, je vais leur demander. J'ai fait cela plusieurs jours, mais il m'a paru qu'il y avait très peu de travail ces jours-là. [...] Quand il y a des *bins* et des échelles, je vais demander d'abord aux personnes qui cueillent, ou je demande à voir le responsable. Je leur demande s'ils ont besoin de plus de gens, s'ils vont cueillir davantage. Souvent, il n'y avait du travail que pour une journée de plus, ou bien ils n'avaient besoin de personne.

- *Floriana*

Je suis seulement parti en scouting avec la voiture pour chercher. Là où je voyais des gens qui cueillaient, un tracteur, des échelles. J'arrêtais et je demandais. Au deuxième endroit où je me suis arrêté, j'ai demandé et j'ai dit au Punjabi : « Je peux travailler ici. Je sais comment le faire, » que j'avais mes choses [matériel de travail], que j'avais déjà travaillé. On a discuté un peu, puis il m'a dit : « D'accord. » J'ai commencé à cueillir. J'ai travaillé seulement une journée là-bas, ses arbres étaient gigantesques et je n'ai pas voulu y retourner.

- *Jaime*

Nous cherchions du travail. Nous sortions avec la voiture. Je me rappelle qu'un jour, nous nous sommes levés comme si nous allions cueillir et nous sommes allés chercher dans les fermes où l'on voyait qu'il y avait du travail et nous demandions s'ils avaient besoin de plus de gens. Ils n'avaient besoin de personne, alors nous sommes allés demander à d'autres endroits.

- *Frida*

Le premier élément à souligner à propos du repérage comme méthode de recherche d'emploi est que bien qu'elle soit commune, elle est surtout utilisée lorsqu'on ne dispose pas d'un tuyau nous venant d'un contact. Un second élément à soulever est la relative inefficacité du repérage, du moins au niveau de l'objectif d'offrir l'accès à des contrats stables qui s'étendent dans le temps. De par sa nature aléatoire, le repérage s'avère davantage comme une manière de se dépanner en trouvant une occasion de travail pour quelques jours, comme le soulignait Floriana au cours de son entretien. En général, ce sont les vergers de

moins grande envergure, moins organisés, ne disposant pas d'une équipe de travail recrutée à l'avance ou d'un campement pour héberger les cueilleur-se-s qui sont les plus propices à embaucher des travailleur-se-s de manière inopinée. Floriana et Jaime, deux *pickers* expérimentés, évoquent par ailleurs le résultat mitigé de leur recherche d'emploi par repérage, que ce soit en raison de la piètre qualité de la récolte ou de la petite quantité de travail offerte. Au début de l'été 2019, les dégâts considérables que le climat a causés aux récoltes de cerises du sud de l'Okanagan a réduit la quantité de travail disponible dans la région et a poussé plusieurs cueilleur-se-s mexicain-e-s d'expérience à tenter leur chance dans le repérage à la recherche d'opportunités de travail. C'est de cette manière que *Frida* se remémorait le début de la saison au cours de notre entretien :

Il manquait de travail. Nous dépendions beaucoup des quelques endroits où nous pouvions travailler, parce que nous nous sommes rendu compte qu'au rythme où allaient les choses, ce n'était pas une bonne saison. Il y avait beaucoup de pluie, les cerises étaient endommagées ou il n'y en avait pas. Il y a des fois où nous nous séparions, tu travaillais dans une autre ferme, c'étaient les seules que nous avions. [...] Cette année, ç'a surtout été difficile parce que nous devons bouger d'un lieu à l'autre, voir combien de travail il y avait, « pour 3 jours », « pour 4 jours ».

Ceci étant dit, la recherche de travail par repérage aléatoire, si elle n'est pas garante de résultats idéaux, permet aux *pickers* d'acquérir une connaissance plus étendue des différents vergers dans une localité donnée et leur permet d'établir un contact initial avec des employeurs potentiels. Comme nous l'avons mentionné, mes enquêté-e-s sans permis de travail amassent au fil de leurs interactions une somme considérable d'informations sur les vergers, les récoltes et le travail disponible à travers les vallées fruitières. S'ils et elles n'obtiennent de leur repérage qu'une ou deux journées de travail, ces expériences participent tout de même à l'accumulation de savoirs. Ce bagage d'informations acquis par expérience est mis à profit dans leur propre recherche d'emploi, mais il est particulièrement utile pour venir en aide aux nombreux-ses autres travailleur-se-s qui gravitent dans leurs réseaux.

5.1.3 Quelques formes de coopération dans la recherche d'emploi

Outillés d'un bagage de connaissances sur l'emploi et l'état des récoltes acquis au fil de rencontres et de conversations, les travailleur-se-s sans permis de travail peuvent mieux orienter leur recherche d'emploi. Toutefois, l'assistance directe de la part d'ami-e-s, de collègues ou de membres de leur réseau facilite grandement ces démarches. En l'absence de travail, les *pickers* sollicitent leur réseau pour une aide qui

prend diverses formes. Questionnée à cet effet, *Floriana* m'a expliqué ce que permet selon elle ce réseau de contacts :

Je crois que ce réseau est la manière dont les personnes te communiquent ce qui se passe, t'offrent un contact ou te disent : « À cet endroit, cherche cette personne. » et : « Appelle ici. » C'est la meilleure manière de pouvoir résoudre tous ces problèmes que tu as. Oui il y a des occasions où tu peux trouver du travail sur Facebook, mais il y a des choses que seuls les gens qui viennent sans papiers peuvent te dire. C'est comme une relation plus directe. Tes amis ou les gens que tu trouves au lac et à qui tu parles directement, les choses que ces gens peuvent te dire en mangeant ou en prenant une bière.

On peut noter que *Floriana* qualifie les relations des membres d'un réseau de travailleur-se-s comme étant « plus directe ». Parmi les groupes au sein desquels j'ai évolué, les relations en étaient d'amitié, le plus souvent forgées dans le travail commun et la cohabitation sur les campements. Pour des *pickers* mexicains qui en étaient à une énième migration dans l'Okanagan, le fait de venir dans les vallées fruitières constitue à la fois un moyen de gagner de l'argent, mais aussi de reprendre contact avec des ami-e-s travailleur-se-s migrant-e-s. C'est une idée que *Jaime* m'a partagé au cours de son entretien quand je l'ai questionné au sujet de ce qui lui plaisait des soupers organisés par un temple de la région :

Que tu puisses voir tes amis que tu n'as pas vus depuis longtemps. Bien que les lieux où on travaille sont petits, il y a quand même des kilomètres de distance qui les séparent. Tu peux voir tes amis au lac, mais tu peux travailler dans un village et eux dans un autre village. C'est plus facile de voir mes amis ici que de les voir au Mexique, même si nous sommes Mexicains. Alors, ça m'est arrivé beaucoup, cela. À l'église, je retrouve des personnes que je n'ai pas vu au Mexique depuis des années.

Au sujet de ces réseaux de cueilleurs et cueilleuses, *Jaime* a aussi insisté sur l'avantage que pouvaient procurer les informations mises en commun au sein d'un réseau pour faciliter la recherche d'emploi :

C'est vital, connaître des gens. Qu'ils te disent où c'est bien. Surtout cela. Parce que tu peux toujours trouver du travail quoi qu'il se passe, mais pour que les conditions soient meilleures, que ce soit mieux payé ou que tu puisses faire plus d'argent, qu'au moins l'endroit soit plaisant, c'est toujours parce que quelqu'un te l'a dit et que tu as pu avoir confiance en ses critères !

Une manière efficace d'aider des collègues en recherche d'emploi est souvent de les mettre en contact direct avec notre employeur actuel. Généralement, la personne employée invite tout simplement les personnes qui cherchent du travail à l'accompagner au travail le matin suivant pour qu'elle puisse les

présenter au patron et les faire embaucher, si possible. Procéder de cette manière a l'avantage de faciliter l'établissement d'un lien de confiance avec l'employeur, lequel s'avère souvent plus récalcitrant lorsque les jeunes travailleur-se-s se présentent de manière fortuite dans un verger pour demander du travail sans qu'on puisse attester de leur expérience ou de leur sérieux.

Au sein du groupe de *pickers* mexicains avec qui je partageais un campement en début de saison, cette pratique était monnaie courante. En l'espace de quelques jours, nous pouvions nous inviter les uns les autres à venir se faire embaucher à plusieurs reprises. Par exemple, lors des premières récoltes aux sud de la vallée, *Andres* avait rapidement trouvé du travail le 16 juin grâce à l'intervention d'une connaissance, ce qu'il m'a relaté au cours de son entretien :

Moi : Comment tu as trouvé cet endroit ?

Andres : Par l'entremise d'un ami qui s'appelle Chuy, je l'ai vu quand je suis allé manger de la pizza au restaurant et il m'a dit : « Oyé, tu veux aller voir si [nom d'employeur] est là ? » On y est allé, on a demandé, puis ils nous ont dit : « Oui, c'est clair, vous pouvez venir cueillir. » Alors j'ai travaillé pour lui 7 jours.

Le lendemain, lorsque Roberto et Susana sont arrivés du Mexique, Andres les a incités à l'accompagner au petit matin pour se faire embaucher, ce qui leur a permis d'avoir du travail pour une semaine. À son retour du centre de la vallée le 20 juin, c'est Jaime qui s'est à son tour fait inviter par Susana pour tenter sa chance dans ce verger. Voilà comment *Jaime* m'a expliqué avoir trouvé ce travail lors de notre entretien :

C'est parce que quelques amis qui viennent depuis quelques années, avec qui j'ai voyagé, Andres et Susana, étaient en train de travailler dans un autre lieu sur la Route 8. Ils m'ont dit que c'était bien, qu'il y avait de bons arbres. Qu'on pouvait bien y travailler. Alors je suis allé voir, je suis allé avec eux et ce n'était pas si mal. J'ai travaillé avec eux 3 jours, et ensuite je suis retourné avec Nusrat de nouveau.

Ce type de service est une aide qui est généralement offerte comme allant-de-soi dès que la nécessité se présente pour le membre d'un groupe de cueilleurs, particulièrement lorsque ces derniers sont liés par une série d'échanges de services. Comme nous l'aborderons en détail plus loin, une partie de l'échange social qui constitue les liens de coopération entre travailleurs agricoles est le partage de ressources matérielles et d'informations. Par exemple, lorsque le noyau de cueilleur-se-s mexicain-e-s avec qui je cohabitais en début de saison a obtenu l'accès à un campement en se faisant embaucher, nous avons offert à des connaissances à partager les installations avec nous sur une base temporaire à leur arrivée

dans la région. Lorsque Frida, moi et nos collègues avons manqué de travail, Andres, Susana et Roberto, qui « squattaient » notre campement, nous ont tout de suite proposé de les accompagner pour essayer de se faire embaucher avec eux. Sans doute trop nombreux pour les besoins de l'agriculteur, il nous a refusés, mais lorsque ce fut au tour d'Andres, Susana et Roberto d'avoir besoin de trouver du travail, nous leur avons rendu la pareille en les mettant en contact avec notre employeur du moment.

Une fois que les personnes s'inscrivaient comme prenant part à une telle « alliance », où un certain endettement mutuel s'instaurait au fil des échanges, il devenait un souci commun de s'assurer que chacune parvienne à trouver du travail dans la mesure du possible. Je me suis retrouvé en position de recevoir cette attention de la part de mes camarades lorsque, à un moment où le travail se faisait rare, j'ai choisi de laisser mon « noyau » aller travailler sans moi dans l'éclaircissage de pommiers quelques jours afin de travailler sur ma recherche. Au campement, lors de conversations courantes, lorsque je disais ne pas avoir de travail le lendemain, on m'offrait sans tarder d'accompagner mes interlocuteurs à leur travail. Pour Andres et Roberto, qui ont insisté à quelques reprises pour que je les accompagne au fil de ces deux jours, il apparaissait comme une obligation à remplir que de m'offrir de l'aide pour ce qui, hors d'un cadre de recherche, aurait été deux journées de travail à gagner dans une saison assez médiocre au niveau des récoltes.

Or, l'assistance à trouver de l'emploi n'avait pas cours qu'entre des personnes qui partageaient les mêmes lieux. Souvent, les réseaux par lesquels on pouvait solliciter de l'aide entre *pickers* pouvaient s'étendre à des personnes avec qui l'on n'avait pas travaillé depuis quelques années, mais avec qui on avait conservé des relations au courant des saisons. Dans un tel contexte, offrir les coordonnées d'un agriculteur et son nom comme référence pouvait constituer une aide aussi efficace qu'en présence. Par exemple, c'est lors d'une journée où Frida relaxait avec une amie qui l'avait accompagnée dans la vallée deux ans plus tôt que nous avons obtenu le contact du contrat qui allait devenir notre principale source de travail pour la saison des cerises. Au fil de leur conversation, l'amie de Frida lui a dit qu'elle et son copain ne retourneraient pas travailler chez cet agriculteur, mais que l'on pourrait l'appeler et lui dire que nous les connaissions. Deux semaines plus tard, les informations que nous avait fournies l'amie de Frida au cours d'un échange banal nous ont permis d'assurer quelques semaines de travail lucratives à six d'entre nous.

L'obtention de coordonnées d'agriculteurs, de vergers, ainsi que les indications sur comment s'y prendre pour être embauché est un service important, particulièrement pour les travailleur-se-s avec peu

d'expérience dont les contacts sur place sont limités. Luna et Diana qui allaient travailler pour la première fois dans la récolte des cerises hors du sud de l'Okanagan en 2019, ont mis à profit les connaissances des *pickers* de leur réseau afin de planifier leur parcours dans l'emploi. Voici comment *Luna* me l'a expliqué lors de notre entretien :

Luna : Nous ne savions pas. On n'avait jamais poursuivi la saison de cerises plus loin que ça, ni à Osoyoos, on n'avait pas travaillé à Kelowna, nulle part. On n'avait ni la connaissance, ni la manière, pour savoir par où aller. On a terminé notre contrat ici [au sud], alors on avait la décision à prendre d'aller à Kelowna ou plus au nord, ou bien d'aller à Creston. Ou demeurer ici et travailler dans le packing house.

Moi : Vous saviez où aller à Creston ?

Luna : Bien oui, c'est aussi qu'avec nos amis, on a commencé à leur faire des appels, on a commencé à leur demander : « Oyé, vous connaissez un contact ? Tu connais un endroit ? » Et oui, plusieurs nous ont envoyé des contacts et des endroits, des numéros de téléphone au moins pour demander. Des deux côtés nous en avons, c'est alors qu'on a lancé la pièce de monnaie et ça a été « D'un côté on a Kelowna, qui est [nom d'employeur] ». Nous n'en savions absolument rien. De l'autre côté, nous avons [nom d'employeur] où nous devions aller nous adresser au superviseur et donner un faux numéro.

Cette pratique consistant à mobiliser d'abord les contacts de son réseau lorsque l'on cherche du travail est une habitude répandue qui permet de profiter du bagage de connaissances du réseau pour étendre son propre champ de possibilité dans l'emploi. Pour *Manuel* et *Marie-Pier*, c'est par l'entremise de l'aide d'un ancien collègue faisant aussi partie de mes enquêtés, Jaime, qu'ils sont parvenus à poursuivre leur saison et trouver du travail dans la vallée de Creston, où ils allaient pour la première fois. Ils m'en ont parlé lors de notre entretien :

Manuel : Et oui, on a eu du travail plus au nord auparavant. Cette année, nous sommes allés demander au même endroit, mais nous n'avons pas eu de travail avec eux.

MP : Ils nous ont refusés. Rien ne fonctionnait, alors nous sommes aussi aller chercher à Creston, et là-bas nous avons aussi un contact. Oui, c'est par contact plus que quoi que ce soit d'autre que l'on trouve. Nous avons un ami, un *compa*, Jaime, qui nous a aidé beaucoup à trouver du travail. Nous envoyions un message : « Oye, *que onda* [Hé, quoi de neuf] ? » et il nous répondait d'aller à tel endroit, de parler à telle personne. Et on essayait. Puis à Creston ça a marché. On a travaillé du 28 juillet au 8 août, puis on a trouvé un autre contrat ensuite.

En côtoyant Jaime quelques mois, lui qui avait comme moi plusieurs saisons d'expérience, j'ai pu remarquer qu'il était très souvent sollicité par d'ancien-ne-s collègues et d'autres connaissances pour leur fournir des contacts et des pistes de recherche de travail. Il semblait qu'il ne passait pas une semaine sans

qu'il reçoive un appel ou des messages d'une personne à la recherche d'informations sur les opportunités de travail agricole dans la région. Lors de notre entretien, j'en ai profité pour demander à *Jaime* comment il se sentait d'être une personne-ressource et de devoir donner des recommandations et des coordonnées à plusieurs personnes :

Je suis venu ici parce qu'on m'en a parlé, alors ma manière de remercier pour cela est de le raconter à tout le monde, parce que ç'a changé ma vie. À partir du moment où je suis venu ici, j'ai changé ma manière d'être, mon mode de vie et j'essaie de faire la même chose, de partager à ceux que je connais. Je ne garde jamais l'information pour moi. Bien... le seul moment où je me garde l'information est quand on m'écrit par l'internet. Des personnes que je ne connais pas et qui, quelques jours avant que je vienne au Canada, m'envoient des messages comme : « Oyé, comment je peux aller au Canada ? » ou « Je peux venir avec toi ? », ça m'arrive beaucoup à chaque année. Quand c'est comme ça, je ne réponds pas. Si tu as un intérêt, vas-y et demande. C'est le meilleur moyen. Quand je suis déjà ici, dans la vallée, si j'ai l'information, je la partage. J'ai travaillé de tous les côtés alors, ça ne coûte rien de donner un nom et un numéro [de téléphone]. C'est ce que ce je te dis : à moi, on l'a donné, alors je passe au suivant.

Cette réponse de Jaime invite à expliciter le modèle de réciprocité qui guide les échanges entre travailleurs en ce qui a trait à l'aide dans la recherche de travail. D'abord, force est de constater que l'on a affaire à une réciprocité élargie qui dépasse un échange symétrique où un individu *b* rend à un individu *a* un service que *a* avait rendu à *b*. La réciprocité est plutôt élargie au sens où elle peut avoir cours de manière indiscriminée entre des personnes ou des groupes qui appartiennent à un réseau ou une alliance, sans égard à l'identité des participants à l'échange. Comme le souligne Jaime, le sentiment de redevabilité pour l'aide qu'il a reçue par le passé engage pour lui non pas une obligation envers les personnes qui l'ont aidé en particulier, mais qui est plutôt dirigée vers des personnes qui prennent part à la communauté des *pickers* sans permis de travail, voire des cueilleurs et cueilleuses en général. De ce fait, l'échange s'effectue de manière cyclique ; le retour du balancier, en plus de ne pas être dirigé vers un donneur particulier, est différé et peut s'effectuer des années plus tard, au point d'être détaché symboliquement d'une prestation donnée. Les services rendus dans la recherche d'emploi ne sont par ailleurs pas quantifiables, considérant qu'il s'agit généralement d'un partage d'information qui a cours pendant une conversation ou bien d'une mise en contact qui demande assez peu d'effort de la part du *picker* qui vient en aide. S'y rattache donc une valeur assez floue qui obéit davantage à la logique de l'endettement mutuel qu'à l'équivalence d'une transaction dont chaque partie sort quitte.

Avant de passer à d'autres modalités de l'échange social par lesquelles se réalise la coopération entre travailleurs dans l'industrie, il faut insister sur la perméabilité des réseaux et alliances auxquels participent les jeunes cueilleur-se-s sans permis de travail, c'est-à-dire que leurs échanges ne se limitent pas aux cueilleurs étrangers, ni même à la catégorie des *pickers*. D'une part, comme ma présence continue parmi eux et elles le démontre, les *pickers* résidents canadiens et ceux et celles issu-e-s de l'étranger se côtoient, travaillant et habitant dans les mêmes endroits. Ils développent couramment des relations d'amitié qui impliquent, dans le contexte de la recherche de travail dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique, de l'entraide par l'échange d'informations ou la facilitation de l'embauche des jeunes sans permis de travail. Il va sans dire que la communication entre les jeunes Mexicain-e-s, pour prendre en exemple le cas le plus commun, et les jeunes Québécois-e-s est parfois plus difficile en raisons de contraintes linguistiques, particulièrement dans les cas où leur maîtrise de la langue anglaise laisse à désirer. Toutefois, dans les vergers où les personnes cohabitent un certain temps, les relations demeurent généralement cordiales et il n'est pas rare que des liens d'amitié se tissent entre travailleur-se-s malgré les limitations linguistiques. Au cours des multiples saisons de récolte dans la vallée de l'Okanagan, j'ai aussi constaté à maintes reprises la formation de couples composés d'un-e Québécois-e et d'un-e travailleur-se-s étranger-ère-s sans permis de travail.

Néanmoins, les relations entre les cueilleur-se-s de diverses origines nationales ne sont pas toujours idylliques. Certain-e-s cueilleur-se-s du Québec cultivent un sentiment d'hostilité vis-à-vis de la présence de *pickers* sans permis de travail dans l'Okanagan, mais plus particulièrement à Creston où la compétition pour le travail est plus féroce et puisque cette vallée attire davantage de cueilleurs « professionnels », pour qui la récolte constitue l'activité rémunérative principale. Au cours de la saison, j'ai pu assister à une démonstration de racisme et d'agressivité, notamment envers les travailleur-se-s sans permis de travail, de la part d'un cueilleur québécois. J'ai noté l'incident dans mon journal de terrain :

Nous commençons à cueillir vers sept heures. Au premier ramassage des caisses, le Québécois qui travaille dans ma rangée se fait dire par l'épouse de l'employeur que son *bucket* est *low* [pas assez rempli]. Lorsque le tracteur quitte, il se met à hurler des insultes racistes envers les propriétaires punjabis, dit qu'ils nous exploitent, que les Québécois se font extorquer par des immigrants. Il crie en français par moment, comme pour me provoquer. Il se plaint des immigrants, des « illégaux » qui voleraient le travail supposément destiné aux Québécois. [...] Le fou semble être parti, peut-être parce qu'il a été renvoyé. Elena et Frida nous disent qu'il a eu une altercation avec l'Espagnole et la Mexicaine qui l'ont aidé à trouver ce travail et lui ont offert le transport jusqu'au verger. Il a continué à hurler, à dire qu'elles l'ont volé.

Ce genre de situation est somme toute assez rare, mais les anecdotes de ce genre circulent entre les travailleur-se-s migrant-e-s sans permis de travail. Quand, en entretien, j'ai demandé à *Jaime* s'il avait vécu des situations où il avait eu un sentiment d'insécurité en raison de son statut, de l' « illégalité » du travail, il m'a évoqué une situation où des Québécois avaient voulu nuire aux cueilleur-se-s étranger-ère-s :

Jaime : Ici, je n'ai jamais vu un agent de l'immigration. Il y a toujours des rumeurs, surtout à Cawston, ils disent qu'ils en ont vu. Une fois je travaillais dans une ferme et on disait qu'un Québécois avait appelé la *migra*. Le patron nous a dit de partir, alors on a tous terminé dans un Tim Hortons, des gens du monde entier.

Moi : Raconte-moi cette journée.

Jaime : Nous cueillions tous. Il y avait un couple de Québécois... parce que la majorité du verger étaient illégaux ; il y avait des Japonais, des Argentins, des Espagnols, des Mexicains. Et la minorité du Québec. Ils n'étaient pas contents alors ils ont parlé au patron. Je ne sais pas ce qu'ils lui ont dit, je ne les ai pas vu, mais le patron est venu nous dire que nous devons quitter la ferme parce que la police allait arriver. « Je vous écris quand vous pourrez revenir ». Alors on est allés au Tim Hortons qui se trouve pas loin. Nous étions tous là, attendant dans le Tim Hortons, jusqu'à ce qu'ils appellent quelqu'un d'entre nous et disent qu'on pouvait revenir. Selon la rumeur, ceux du Québec ont appelé la police parce que le fermier ne voulait pas les payer, mais la rumeur n'était pas non plus la *migra*, c'était la police.

En ce sens, bien que ce sentiment d'hostilité ne soit pas généralisé, il peut se manifester dans des situations conflictuelles, particulièrement lorsque les employeurs font preuve de discrimination à l'embauche vis-à-vis des Québécois-e-s et leur préfèrent les travailleur-se-s sans permis de travail. Lors de maintes conversations informelles avec des collègues résidents canadiens, on m'a soulevé l'idée selon laquelle la présence des personnes sans permis de travail était un obstacle à la négociation pour une meilleure rémunération et de meilleures conditions de vie sur les campements.

Dans d'autres cas, particulièrement lorsque les emplois manquent et que la compétition entre cueilleurs est forte, ce sont les jeunes sans permis de travail qui subissent une discrimination vis-à-vis de leurs collègues québécois, notamment lorsque le travail est organisé de manière à assurer une meilleure récolte. Ce type de situation que j'ai observé à quelques reprises au cours de mon terrain d'enquête m'a été décrite par Roberto et Susana lors de notre entretien :

Roberto : De la discrimination? Peut-être pendant la journée de travail. Dans une ferme [au nord de l'Okanagan], il y avait pour la plupart un *crew* de Québécois, environ 50. Le *crewboss* était un gars qui était aussi Québécois. Il y avait des travailleurs du programme de Jamaïque et du Mexique. Alors, les *muchachos* mexicains, les travailleurs du programme, ont été très

aimables avec nous tout le temps. [...] En réalité, nous devons travailler comme un *crew* complet, mais on nous gardait à part, on nous réservait les pires rangées, celles avec un fort dénivelé. Il y avait des moments où eux [les Québécois] cueillaient, mais on ne nous appelait pas pour travailler.

Susana : Aussi, des choses comme le *crewboss* qui nous disait : « Non, vous, vous n'allez pas cueillir ici, cela est pour les Québécois. » Alors j'allais demander aux Mexicains et ils me disaient « oui, oui, va cueillir là-bas » et ils nous envoyaient plus loin

Plusieurs enquêté-e-s m'ont fait part du fait que les tensions entre travailleur-se-s et même avec les employeurs se sont exacerbées alors qu'avancait la saison et que se réduisait le nombre de postes disponibles aux cueilleur-se-s. Au fil de l'été 2019, alors que des récoltes déjà réduites par la gelivure au printemps se sont vues être encore plus endommagées par les pluies du mois de juillet, on a assisté à une lutte acharnée des *pickers* pour avoir accès au travail. *Susana*, qui a cueilli pendant plusieurs saisons au Canada, m'a offert ses impressions des situations de tensions au cours de son entretien :

[Au sud de l'Okanagan], les gens sont très aimables, des tas de personnes viennent pendant l'été, mais quand la saison avance et que tu dois te déplacer à Kelowna ou à Creston, les choses changent. On te demande un numéro d'assurance sociale, on te discrimine parce que tu es migrant et que tu travailles dans une ferme. Ça me paraît drôle, ce sont des fermes d'Indiens, qui sont aussi des immigrants. Le Canada est un pays d'immigrants. Et les personnes qui ont le plus d'attitudes discriminatoires sont les personnes du Québec qui, aussi, dans leur propre pays, sont différents de la norme parce qu'ils ont une autre langue et leur culture est différente de la majorité du Canada. C'est drôle, c'est une contradiction. [...] Quelque chose qui a attiré mon attention cette année est que j'ai perçu beaucoup d'inimitié dans le champ de cerises, de la part aussi d'autres Mexicains, pas que des Québécois. Tous se battaient pour la même chose. « C'est mon arbre, ça c'est à moi ».

Cependant, les relations amicales et la coopération entre les jeunes Québécois-e-s et les cueilleur-se-s sans permis de travail demeurent fréquentes. Parmi mes enquêté-e-s, plusieurs ont profité de relations tissées avec des Canadiens pour obtenir l'accès à des contrats de travail lucratifs. Par exemple, dans le cas d'*Andres*, la rencontre fortuite d'un cueilleur québécois qui connaissait bien le superviseur de certains contrats a abouti à son embauche chez trois différents agriculteurs à Creston. Voilà comment il m'a expliqué cette situation au cours de notre entretien :

Andres : J'avais l'option de bouger à Kelowna parce que la saison continuait par-là, mais il y avait l'incertitude de savoir comment la saison allait être, parce qu'il pleuvait beaucoup. [...] On m'a dit que la pluie n'arrêtait pas et que la saison était assez horrible là-bas. Finalement, j'ai décidé d'aller à Creston, cueillir à un campement. J'ai cueilli douze jours là-bas aussi.

Moi : Comment tu as trouvé ce contrat à Creston ?

Andres : Je connais un gars du Québec parce que quand je suis parti à la montagne [au printemps], j'avais besoin d'un GPS pour ne pas me perdre en forêt, alors j'ai acheté un GPS et c'était à cette personne. On s'est rencontré au nord de la vallée, on est devenu amis, on a discuté puis on est restés en contact. Un jour, il m'a dit : « Si tu n'as pas d'options de picking à Kelowna, tu peux aller à Creston, » et qu'un de ses amis, son meilleur ami, était un crewboss pour un contractant de pickers, un intermédiaire. Alors j'ai travaillé pour eux, c'est comme ça que j'ai trouvé l'endroit. Je travaillais dans différentes fermes, pour différents patrons, alors douze jours pour trois patrons différents.

Dans une situation similaire, pour *Floriana*, c'est aussi le fait qu'elle avait pour ami un cueilleur québécois devenu superviseur qu'elle est parvenue à être embauchée dans un long contrat stable, ce qu'elle a qualifié de « ferme de Québécois », lui épargnant par le fait même la tâche d'avoir à chercher de l'emploi à répétition au cours de la saison. C'est ce qu'elle a évoqué pendant notre entretien :

Cette année, je savais où aller. C'était plus facile cette année parce que je connaissais déjà le superviseur de la ferme où j'allais. J'ai obtenu le travail longtemps avant, je lui ai écrit, il m'a dit que je pouvais venir, alors le travail était déjà assuré, je savais déjà le prix du bucket, qu'il était bon, que la saison serait longue. [...] Le superviseur avait été cueilleur. Je l'ai connu par le passé en cueillant des pommes et on continue d'être des amis.

Comme le démontrent les deux cas tirés de l'expérience de mes enquêté-e-s à l'été 2019, non seulement les réseaux de coopération entre cueilleurs et cueilleuses s'étendent-ils au-delà de supposées divisions basées sur l'origine nationale et le statut légal, mais les relations tissées avec des *pickers* canadiens peuvent constituer un atout considérable dans la recherche d'emploi pour les jeunes Mexicain-e-s sans permis de travail. Cela étant dit, les *pickers* québécois qui s'inscrivent dans les réseaux ne sont pas pour autant de simples pourvoyeurs d'aide, mais peuvent aussi profiter des connaissances et contacts des jeunes sans permis de travail. Au fil de la saison, en prenant part activement à la recherche d'emploi avec mon groupe d'enquêté-e-s mexicain-e-s, c'est le plus souvent à l'aide de leurs savoirs et efforts que j'ai obtenu des opportunités d'emploi. J'ai profité de leur assistance, du fait de les avoir accompagnés, mais à quelques reprises, ce sont aussi quelques contacts québécois qui ont sollicité l'aide de mes enquêté-e-s, leur demandant de fournir les coordonnées d'un pomiculteur ou plus directement de les aider à se faire embaucher avec nous.

D'autre part, la coopération entre travailleurs agricoles s'étend au-delà des simples *pickers* et inclut par moment l'assistance des travailleurs saisonniers mexicains et jamaïcains recrutés par l'entremise du PTAS.

Compte tenu du fait que les travailleurs étrangers temporaires du programme sont immobilisés dans l'emploi en raison de la clause de l'employeur-unique, il paraît paradoxal que ceux-ci prennent part à des alliances de coopération centrée sur la mobilité laborale. Pourtant, les jeunes Mexicain-e-s sans permis de travail, en tissant des liens avec les travailleurs du programme au gré de leur migration dans les vallées de Colombie-Britannique, parviennent à obtenir un appui de leur part s'ils essaient de se faire embaucher là où ces derniers travaillent. Questionnée sur les travailleurs du programme pendant son entretien, voici ce que *Frida* m'a répondu à leur sujet :

Frida : Une partie sont des Jamaïcains, et l'autre des Mexicains. Quasi moitié-moitié. Presque toujours pour du travail dans les autres récoltes, mais aussi pour appuyer dans les cerises, pour finir les blocs plus rapidement quand c'est nécessaire. Ils font habituellement le triage des fruits. Je les ai connus un peu plus la première année parce que je faisais parfois l'emballage et le triage et ils étaient là.

Moi : Et tu as de bonnes relations avec eux ?

Frida : Oui, en général les *paisas*, c'est comme ça qu'on les appelle [nos compatriotes Mexicains], se sentent identifiés, se reconnaissent en nous. À chaque fois que vient un Mexicain, ils vont essayer de l'aider d'une quelconque manière, alors... ou peut-être parce que nous parlons la même langue, et toujours nous conversons : « Comment tu vas ? Qu'est-ce que vous faites par ici ? » Ils nous posent des questions, veulent savoir comment nous venons et ce que nous faisons ici parce que puisqu'ils viennent sous le programme, ça paraît bizarre à quelques-uns d'entre eux de savoir que nous venons ici comme touristes et que nous travaillons. Mais oui, plusieurs d'entre eux nous offrent de l'aide.

Susana et *Roberto*, à leur tour, m'ont fait part des rapports qu'ils entretiennent avec les travailleurs du PTAS au cours de la saison :

Roberto : Il y en avait dans toutes les fermes, des travailleurs du programme, souvent du Mexique, mais j'ai aussi côtoyé des gens de la Jamaïque qui sont aussi aimables. En plus de *picker*, ils peuvent manipuler des boîtes, être dans le *packing house*, faire du *thinning*. Dans les autres fermes où il y avait plus de Mexicains, certains cueillaient, d'autres s'occupaient des boîtes, conduisaient les tracteurs. Il y a beaucoup de conducteurs de tracteurs mexicains.

Susana : Le vivre-ensemble avec les *paisas*, c'est intéressant parce que tu arrives, tu es une personne plus jeune qu'eux, et eux te traitent toujours comme si tu étais de leur famille. Ils t'offrent de la nourriture, ils t'offrent d'utiliser leur maison. Ce sont de bonnes personnes en général.

Roberto : C'est quelque chose que j'ai commenté à Susana, qu'ils ne sont pas avec leur famille. Ils sont dans une situation où ils s'approchent davantage entre eux. Et avec nous. J'ai vu que beaucoup d'entre eux se regroupent pour se faire à manger, boire une bière, ce sont des personnes qui ne parlent qu'une seule langue.

Au fil de la saison, il est arrivé à quelques reprises que des travailleurs du programme que nous connaissions nous aident d'une manière ou d'une autre à trouver du travail. Par exemple, un matin où j'étais en repérage avec Frida et deux autres *pickers*, alors que nous abordions un fermier punjabi pour solliciter du travail, celui-ci se retourna vers un Mexicain du PTAS, Juan, afin de savoir s'il y avait assez d'échelles pour quatre personnes. Ensuite, l'agriculteur, après avoir regardé Frida avec curiosité, lui demanda si elle n'avait pas déjà travaillé pour lui par le passé. Confuse, *Frida* répondit par la négative avant que Juan n'intervienne, situation qu'elle m'a racontée pendant son entretien :

Quand nous sommes allés demander là-bas pour du travail, lui s'est rappelé de moi. L'hindou [sic] m'avait demandé si l'on s'était déjà rencontrés par le passé, avec Elena et moi. Puis le *paisa* [travailleur mexicain du PTAS] est arrivé et a dit : « Bien sûr que oui, comment vous ne vous rappelez pas de moi ?! Oui, tu t'appelles Frida ! » Ça m'a paru étrange qu'il se souvienne de mon nom, mais lui, étant toujours en train de travailler pour le même fermier, nous bougeons sans arrêt et nous rencontrons tellement de *paisas* dans de différents contrats alors c'est plus difficile de s'en rappeler. Ensuite, ça m'est revenu en mémoire et je me suis souvenue de lui. C'est un peu grâce à lui qu'on a eu le travail. Ça donné un peu plus de sécurité à l'hindou [sic], que oui nous avons déjà travaillé là. Et il nous a accepté. C'est *chido*.

Quelques mois plus tard, en croisant fortuitement des travailleurs jamaïcains au supermarché, ces derniers se sont renseignés sur notre situation d'emploi et nous ont recommandé de venir travailler au verger où nous les avons côtoyé pendant la saison des cerises. Le plus jeune d'entre eux, mince et énergique, s'est approché et plaçant sa main près de sa bouche de manière théâtrale, comme nous partageant un secret, nous a dit : « *We pick MacIntosh tomorrow. Good money for you, they're big apples. You should come, but don't say that I told you* ». Bien que ce renseignement ne nous ait pas été utile à cette occasion, il n'empêche que nos contacts amicaux avec les travailleurs du PTAS nous ont valu une aide concrète pour la recherche d'emploi.

Il n'est pas surprenant que les moments où les travailleurs du programme sont à même de donner de l'information sur les besoins de travail se produisent généralement par hasard, lors des rencontres dans des lieux publics que fréquentent les PTAS pour effectuer leurs courses. Les travailleurs du programme effectuent généralement de très longues journées de travail et sortent assez peu dans leurs temps libres. L'essentiel des contacts entre les *pickers* et ces travailleurs étrangers temporaires a cours sur les lieux de travail où les cueilleur-se-s sont donc déjà embauchés, ce qui élimine le besoin de recourir à l'assistance pour la recherche. Ainsi, les jeunes sans permis de travail comptent parfois sur une aide qui repose sur la

bienveillance et l'amabilité des *paisas* à leur endroit lors des interactions courantes. Une situation qui exemplifie bien ce fait que m'a raconté *Frida* lors de notre entretien :

Je me rappelle que la première année, au supermarché, un *paisa*... comment il s'appelle ? ... Eugenio, oui ! Il nous a approchés. Évidemment, il savait que les Mexicains qui sont là et qui ne sont pas des *paisas* sont toujours en train de chercher du travail dans les cerises. Il nous a approchés et nous a demandé si nous avions du travail. Il nous a dit que nous pouvions aller demander à la ferme où il travaillait. Alors « *muchas gracias* » et ç'a résulté que c'était la ferme où nous nous sommes rencontrés toi et moi.

Comme nous l'avons constaté, la recherche d'emploi occupe beaucoup d'importance dans les activités des jeunes travailleur-se-s sans permis de travail dans les vallées fruitières de Colombie-Britannique. Incidemment, au fil de leurs interactions, ces jeunes cueilleurs et cueilleuses accumulent des quantités considérables d'informations sur l'état des récoltes et les occasions d'emploi dans les vergers. Cette « bourse » d'informations et de connaissances peut être mise à profit pour faciliter la recherche d'emploi d'autres travailleurs qui participent à ces réseaux d'échange, soit en offrant les coordonnées et des indications sur de potentiels employeurs, soit plus directement en mettant directement d'autres travailleur-se-s en contact avec un employeur actuel. Comme pour les autres formes de coopération entre travailleur-se-s qui restent à décrire dans les pages qui suivent, l'échange de service de l'entraide ne se limite en rien au seul groupe des personnes sans permis de travail, mais implique d'autres cueilleurs résidents canadiens, mais aussi des travailleurs du PTAS qui, malgré leur immobilité dans l'emploi en raison de la clause de l'employeur unique, peuvent parfois offrir des tuyaux sur les emplois disponibles dans les vergers où ils travaillent respectivement.

5.2 Coopération et mise en commun de ressources matérielles

Outre le partage d'informations pour faciliter la recherche dans l'emploi, les jeunes travailleur-se-s sans permis de travail se rendent des services qui prennent des formes plus matérielles. En mettant l'accent sur la mise en commun d'automobiles et de campements entre les travailleur-se-s, on pourra constater la manière dont l'échange social est constitutif des relations entre les personnes, particulièrement en observant la manière dont le partage de ces ressources cristallise les groupes de *pickers*, forgeant des alliances. Dans la section consacrée aux relations de travail entre agriculteurs et cueilleurs, nous avons déjà insisté sur l'importance pour mes enquêté-e-s de pouvoir disposer d'une voiture – facilitant ainsi leur mobilité dans l'emploi et leurs déplacements dans la région – et d'un campement – offrant un espace

relativement privé et sécuritaire et permettant d'épargner sur le coût autrement très élevé du logement. L'essentiel de notre analyse s'intéressait à la façon dont la mise à disposition de campements par les employeurs ou bien l'entreposage des véhicules au cours de l'absence des cueilleurs et cueilleuses en hiver participent à une série d'échanges réciproques qui assure le maintien de relations de travail sur le moyen et long terme malgré la temporalité saisonnière du travail et la mobilité dans l'emploi qui règne chez les *pickers*. Désormais, il est d'intérêt d'examiner de quelle manière, lorsque de telles ressources sont à disposition des jeunes sans permis de travail, celles-ci sont utilisées, partagées et collectivisées parmi les travailleur-se-s, puis de voir la manière dont ces pratiques informent la morphologie des groupes sur le terrain.

5.2.1 Véhicules, propriété collective et coopération

L'importance de disposer d'un moyen de transport pour effectuer une migration de travail agricole en tant que *picker* dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique a déjà été établie dans ces pages. Toutefois, on peut insister avec *Susana* que même s'il est possible de le faire sans avoir à sa disposition une automobile, la réussite de son parcours dans l'emploi dépend de l'assistance d'autres personnes qui offrent du transport. « Je l'ai déjà fait [sans voiture], mais tu peux toujours arriver avec des amis [qui ont une voiture]. Demander des *lifts*, faire du *hitchhiking*. C'est plus compliqué, mais ça se fait, » m'avait-elle dit en entretien.

Dans la plupart des cas que j'ai pu observer, la nature coopérative de l'utilisation des automobiles achetées par des *pickers* sans permis de travail se fait déjà sentir dès la prise de possession du véhicule. Mes enquêté-e-s étaient rarement l'unique propriétaire de leur véhicule. Bien qu'aux yeux de la loi le transfert de propriété soit fait au nom d'une seule personne, l'achat d'une voiture est généralement commun, l'affaire d'un duo ou d'un groupe. C'est le cas de Frida et Elena, dont la première activité à leur arrivée au Canada a été de trouver une voiture usagée à bas prix qui leur servirait pour toute la saison. Luna et Diana, quant à elles, ont récupéré leur voiture possédée en partage depuis 2 ans dans la vallée. Un groupe d'Espagnol-e-s que j'ai côtoyé plus d'une semaine partageaient une camionnette décrépite qu'ils avaient achetée dès leur arrivée dans l'ouest canadien et effectuaient donc tous leurs déplacements et, par extension, leur recherche d'emploi ensemble. Marie-Pier et Manuel, de la même manière, ont acheté une voiture ensemble au Québec et l'ont conduite depuis le Québec pour effectuer tous leurs déplacements dans les vallées de l'Okanagan et de Creston. Tous ces exemples impliquent des personnes qui faisaient

ou comptaient déjà faire équipe avant leur arrivée dans la vallée. Il n'est donc pas question d'avancer que c'est la copropriété d'un véhicule qui constitue le lien qui unit les cueilleur-se-s au sein d'un groupe, mais déjà de démontrer que la pratique d'achat de véhicules en copropriété est une première manifestation tangible du caractère coopératif de l'usage des automobiles parmi mes enquêté-e-s.

Typiquement, lors de leur premier séjour dans la vallée de l'Okanagan, les jeunes Mexicain-e-s amorcent leur migration de travail sans avoir de moyen de transport et comptent sur l'auto-stop ou le covoiturage d'autres travailleur-se-s sur place pour se déplacer. Après avoir travaillé quelques semaines dans le sud de l'Okanagan, ayant amassé de l'argent, les nouveaux *pickers* se retrouvent devant la nécessité de se déplacer vers le nord ou vers la vallée de Creston pour poursuivre la saison. C'est à ce moment que plusieurs personnes sans permis de travail choisissent de se regrouper et de mettre en commun quelques centaines de dollars afin d'acheter collectivement une voiture usagée, partageant du même coup les frais de l'assurance automobile qui s'élèvent à 600 \$ pour une période de 3 mois pour les non-résidents de la Colombie-Britannique. La propriété collective d'un véhicule vient raffermir les liens au sein d'un groupe de travailleur-se-s puisqu'il implique une obligation réciproque par endettement mutuel, mais aussi parce qu'il pousse les participants à effectuer leurs déplacements, leur recherche d'emploi et ultimement, leur travail ensemble pour la durée de leur séjour. C'est généralement lors de saisons de récoltes subséquentes, lorsque les cueilleurs et cueilleuses reviennent en Colombie-Britannique avec davantage d'expérience, que les voitures sont possédées par des groupes moins nombreux, voire des binômes.

Les quelques fois où des cueilleurs sans permis de travail que je connaissais possédaient leur propre voiture, il s'agissait de *pickers* assez expérimentés que j'avais rencontrés des années auparavant. Au fil des années, j'ai constaté qu'ils avaient passé quelques saisons à cohabiter et à partager une voiture avec d'autres jeunes Mexicain-e-s, mais qu'au fil des saisons, ils tendaient à développer une certaine indépendance vis-à-vis leurs collègues en s'achetant leur propre véhicule, sans pour autant empêcher qu'ils participent à des activités liées au travail en groupe. Lorsqu'au fil de la saison, nous organisions des rencontres entre ami-e-s que nous connaissions depuis plusieurs années, il était cocasse que nous nous retrouvions 9 personnes dans un restaurant, mais étions venus dans 6 véhicules différents. Un couple de *pickers* mexicains expérimentés se méritait les commentaires narquois de plusieurs d'entre nous à l'effet qu'ils étaient « bien riches » puisque bien qu'ils travaillaient au même endroit, ils disposaient chacun de leur propre véhicule. Considérons donc qu'il y a une tendance au fil des saisons, avec l'acquisition

d'expérience et de ressources économiques, à développer une indépendance personnelle dans la migration de travail, notamment en possédant sa propre voiture.

Néanmoins, cela n'empêche aucunement, comme nous le verrons, de mettre à disposition sa voiture ou d'offrir du transport à d'autres travailleur-se-s. J'ai d'ailleurs pu observer ce phénomène lorsque Jaime, le plus expérimenté de mes enquêté-e-s, a mis en vente sa voiture pour en acheter une plus spacieuse dans le but de la partager avec sa nouvelle copine pendant la saison et pour un potentiel voyage. Une fois sa voiture vendue, c'est Lionel, un autre cueilleur avec qui Jaime avait déjà travaillé, qui a offert de transporter Jaime pour aller voir des véhicules en vente dans différentes municipalités et qui a entreposé son matériel dans sa voiture en attendant que l'achat soit effectué. Dans ce cas, Jaime a à la fois cherché à faire un usage plus partagé de son véhicule et profité du véhicule d'un autre cueilleur expérimenté pour ses déplacements.

Peu importe si la propriété du véhicule est partagée ou pas, j'ai pu observer que diverses formes de coopération entre travailleur-se-s impliquent l'utilisation de voitures sur le terrain. La plus spontanée et engageant le moins d'effort est d'offrir le transport à des *pickers* faisant de l'auto-stop. Pour les cueilleurs et cueilleuses ne disposant pas d'un véhicule, le mode de transport interurbain ou sur de courtes distances le plus commun est l'auto-stop, particulièrement au sud de la vallée de l'Okanagan où la majorité des municipalités sont connectées par la même route, l'autoroute 97. Au mois de juin, on retrouve couramment en bord de route des cueilleur-se-s, le pouce levé, cherchant à rejoindre leur lieu de travail où à aller *en ville*, question de faire des courses ou de passer la journée dans un parc ou près de l'eau. En début de saison, j'ai offert du transport de jeunes travailleur-se-s agricoles mexicain-e-s à maintes reprises entre Osoyoos et Oliver, par exemple. Le plus souvent, ils et elles en étaient effectivement à leur premier voyage au Canada et avaient pour direction la banque, le supermarché ou la plage, ou bien me demandaient de les déposer devant leur verger.

L'auto-stop est une pratique commune à tous les *pickers*, peu importe leur statut, et le transport est souvent offert par d'autres travailleur-se-s agricoles, mais aussi par des résidents locaux qui veulent se montrer serviables. On peut aussi noter que certains *pickers*, lorsqu'ils arrivent au Canada dans les aéroports des métropoles canadiennes, le plus souvent Calgary et Vancouver, misent sur l'auto-stop pour rejoindre la vallée de l'Okanagan en début de saison. Étant une pratique somme toute spontanée, fournir du transport à des travailleur-se-s faisant *du pouce* engage généralement peu d'obligations de réciprocité

directe entre les personnes impliquées. Néanmoins, à l'instar de l'entraide qui est offerte par la passation d'informations lors de la recherche d'emploi, offrir un transport à un autostoppeur obéit à une certaine logique de réciprocité élargie, une sorte de passation du service de génération en génération de *pickers*, compte tenu que les cueilleur-se-s avec de l'expérience ont pour la plupart profité de ce type d'assistance lors de leurs premiers séjours en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, nombreux sont les cueilleur-se-s qui comptent les uns sur les autres pour obtenir du transport entre leur lieu d'arrivée ou de départ au Canada et les vallées fruitières. Certain-e-s jeunes Mexicain-e-s s'organisaient pour arriver dans des aéroports où ils pourraient covoiturer jusqu'à la vallée avec des ami-e-s et/ou d'anciens collègues. Par exemple, Marie-Pier et Manuel ont traversé le Canada en voiture à partir du Québec en compagnie de deux jeunes Mexicain-e-s sans permis de travail, partageant ainsi le coût du voyage. Similairement, José, lors de son arrivée à l'aéroport de Vancouver, a vu ses déplacements grandement simplifiés par l'intervention de Rafael, un autre cueilleur mexicain, qui est allé le chercher avec son véhicule et l'a amené directement sur un verger. Voilà comment *José*, un cueilleur-recrue, m'a raconté l'événement au cours de notre entretien :

[J'ai passé la douane] et ensuite, Rafael est venu me chercher avec sa camionnette, et directement, nous sommes allés [quelque part dans la vallée]. La première chose que nous avons fait à Vancouver, c'est acheter une tente, une lampe frontale et un sac de couchage, puis on s'en est venus directement. Le trajet était court, comme 4 heures. Puis, nous sommes arrivés directement au campement.

Lorsque la saison des récoltes tirait à sa fin, au mois d'octobre, chaque semaine était ponctuée du départ de quelqu'un de notre réseau vers le Mexique ou une nouvelle destination. Frida et moi nous offrions pour conduire ces connaissances jusqu'à leur lieu de départ, des aéroports régionaux ou une municipalité du coin d'où ils atteindraient les aéroports internationaux des grandes villes avec un covoiturage subséquent. Cette aide ponctuelle offerte entre travailleur-se-s permet à la personne qui la reçoit d'économiser des ressources et une quantité considérable d'énergie dans l'organisation de ses déplacements dans une région où l'offre de transport collectif demeure marginale. Pendant la saison, offrir un transport peut aussi constituer une manière de s'entraider pour la recherche d'emploi. Par exemple, il nous est arrivé d'offrir à un *picker* sans travail d'effectuer avec lui une tournée de quelques vergers pour l'aider dans sa recherche. Voici par exemple un extrait de mon *journal de terrain* où Frida et moi avons conduit un certain Pancho pour l'aider :

Nous mangeons, puis passons, Frida et moi, au campement de Max pour faire nos aurevoirs à Mario avant son départ de demain. Il y a quelques Mexicains que nous ne connaissons pas qui campent sur place et travaillent pour Max, mais ils ne sont pas présents pour le moment. Nous socialisons avec Mario et quelques Québécois, puis arrive de la ville Pancho. Il n'a pas de travail. Il nous explique que Max a refusé de l'embaucher parce qu'il avait déjà engagé quelques travailleurs. Le groupe d'ami-e-s de Pancho, qui ont une voiture, sont pour l'instant au sud de la région pour travailler quelques jours en attendant qu'il y ait du travail pour eux par ici. Nous parlons avec les Québécois au camp et ils lui conseillent d'aller voir chez le voisin qui embauche peut-être. Frida et moi l'amenons voir le voisin, à 1 km de là. La femme du voisin lui dit qu'ils ont déjà 12 pickers, que ça suffit pour le moment. Frida dit à Pancho que c'est difficile de trouver du travail à ce moment de l'année sans voiture pour se déplacer. Nous allons dans deux autres vergers du coin pour que Pancho demande du travail, sans succès, puis rentrons au camp.

Quelques jours plus tard, Pancho avait réussi à obtenir du travail dans la cueillette de pommes notamment grâce au fait qu'il s'était trouvé un moyen de transport de dépannage, puisque j'ai noté :

Pancho, quant à lui, travaille chez un fermier dans le même secteur, mais campe chez Max. Je crois qu'il travaille pour eux lorsqu'ils ont du travail à offrir. Il dit que le camp se vide et que quelques filles du Guatemala et des Mexicains sont partis. Il a récupéré la bicyclette d'un ami québécois, Mario, qui a quitté le pays pour l'Australie.

En plus d'offrir de transporter d'autres cueilleur-se-s en auto-stop, à l'arrivée ou au départ de la vallée ou bien pour aider leur recherche dans l'emploi, une assistance impliquant un véhicule qui a cours au quotidien entre travailleur-se-s consiste à prêter son véhicule à des personnes qui n'en ont pas. C'est ce que faisaient par exemple Frida et Elena, laissant Roberto et Susana utiliser leur voiture pour faire leurs courses en ville. Andres, lors de son départ de la vallée en octobre, a lui aussi prêté sa voiture à des camarades mexicains. Ayant déjà trouvé une entente avec un agriculteur pour entreposer son véhicule, il a permis à des connaissances de l'utiliser pour le reste de leur séjour à condition de venir le déposer dans un lieu établi lors de leur propre départ. Somme toute banals, ces échanges de services participent à la collectivisation des ressources au sein des réseaux de *pickers* qui sont en cohabitation.

Conséquemment, la forme d'entraide la plus engageante réciproquement en ce qui a trait aux voitures consiste à inviter d'autres cueilleurs à former une équipe qui cherchera de l'emploi et travaillera ensemble en se servant du véhicule de l'un des membres pour ses déplacements. Un exemple probant de ce genre de coopération m'est apparu en début de saison quand Susana et Roberto, qui n'avaient pas de voiture,

se sont unis à Andres pour la durée d'un contrat d'une quinzaine de jours. Voilà comment Andres m'a présenté la situation en entretien :

Andres : [Ce fermier] m'a dit qu'il cherchait des pickers et si je l'aiderais à en trouver d'autres. Alors j'ai travaillé chez lui. [...]

Moi : À ce moment, tu travaillais avec Susana et Roberto ?

Andres : Oui, je travaillais avec eux. En fait, je les ai amenés ici [chez cet agriculteur] avec moi parce qu'ils n'avaient pas de voiture pour se déplacer et Susana, tu sais comment elle est, elle est très astucieuse. Je leur ai dit qu'ils pouvaient se joindre à moi sans problème. On partageait l'essence, les dépenses, alors c'était avantageux pour tous. J'ai cueilli au total 12 jours, et on a travaillé 3 jours pour la ferme juste à côté.

Si cette coopération s'est avérée profitable pour les deux parties, elle n'a pas eu à se perpétuer *ad vitam aeternam* puisque Susana et Roberto, suite à leurs deux semaines de travail, se sont acheté leur propre véhicule bien que tout comme Andres, ils aient continué leur route vers Creston pour la suite de la récolte des cerises. Voici un extrait de leur entretien qui en rend compte :

Moi : Vous aviez votre voiture à ce moment-là, à Creston, vous n'étiez plus avec Andres. Vous l'avez achetée comment ?

Susana : Nous l'avons trouvée dans un *junkyard*. Elle coûtait 500 \$. Nous l'avons inspectée, nous l'avons achetée, puis nous sommes allés pour l'assurance. Et pour l'assurance on te demande une adresse canadienne, puis tu la paies.

Roberto : C'était facile avec la voiture. On a trouvé du travail au verger où un ami nous a refilé le contact du patron. Andres avait son propre plan à Creston et nous on avait l'argent pour avoir notre voiture alors on a pu travailler à Creston, puis à Kelowna, et je vais pouvoir continuer à me déplacer comme je veux pour l'automne.

Comme on le voit, le partage d'une voiture forme des alliances, des unités groupales de cueilleurs sur une base temporaire au sein de leurs réseaux d'interconnaissance. D'ailleurs, Andres s'est à nouveau uni à un ami mexicain connu de lui depuis quelques années pour son contrat à Creston, puis leur retour dans la vallée de l'Okanagan pour la récolte des pommes.

Une autre alliance scindée autour du partage d'un véhicule a déjà été mentionné dans une section précédente de ce mémoire. Il s'agit celle à laquelle a participé José après son premier contrat. Après 3 semaines de travail en commun et de cohabitation sur le même campement, José et des collègues se sont retrouvés sans travail et devaient se lancer à la recherche d'un nouveau contrat. Un couple de Latino-

Américain-e-s qui disposait d'une petite berline 5 places planifiait de se diriger vers le nord et d'offrir à Cuauhtémoc, un ami Mexicain avec qui ils travaillaient au Canada depuis deux saisons, de les accompagner. « J'ai eu la chance de me joindre à un groupe de pickers qui avait des contacts établis par le passé, mais aussi, l'avantage était la voiture qu'ils avaient. Avoir cette voiture te permet de trouver de l'emploi de manière plus simple », m'a dit José lors notre entretien. Concrètement, se joindre à ce groupe et partager la voiture à leur disposition a permis à José, un cueilleur qui n'avait travaillé qu'à un seul endroit au Canada, de multiplier les contrats de cerises et d'obtenir du travail pour l'entièreté de la saison des pommes, en plus de les accompagner pour des vacances quelques jours en camping dans les montagnes lorsque le travail n'était pas disponible. L'alliance de ces quatre travailleurs sans permis de travail, fondée d'abord sur la mise en commun de la voiture du couple hispanophone, s'est par la suite accrue davantage par leur coopération dans le partage d'un logement, ce dont il sera question plus bas.

Pour clore le sujet des voitures, il faut rajouter que l'assistance offerte a parfois comme objet le véhicule lui-même. Au fil de la saison, mes enquêté-e-s se sontentraîdés pour assurer l'entretien et les réparations de leur voiture, offrant leur aide pour effectuer un changement d'huile, intervenir alors qu'un autre travailleur avait subi une crevaison ou offrir des conseils pour éviter des dépenses importantes et allonger la durée de vie d'automobiles en état déliquescents. À une occasion, j'ai même été témoin d'une réparation considérable effectuée par un travailleur du PTAS sur la voiture d'un jeune travailleur sans permis de travail. Les deux se sont connus en travaillant dans un verger et lorsque le jeune travailleur étranger a évoqué ses ennuis mécaniques, le Jamaïcain du programme, formé en mécanique automobile, lui a recommandé de commander la pièce en question et lui a offert de la lui installer, ce qui s'est fait à même les rangées de cerisiers. Les travailleurs du PTAS, disposant rarement d'un véhicule, offrent assez peu de transporter les cueilleur-se-s, mais la situation inverse peut avoir lieu quand ces derniers marchent en bord de route ou par exemple lorsque Samuel, un cueilleur québécois, a amené un collègue travailleur du PTAS à un souper gratuit, événement social auquel ce travailleur n'aurait pas eu accès sans moyen de transport.

5.2.2 Campements, squat et mise en commun de logement

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà insisté sur le fait que l'allocation d'un campement aux travailleurs agricoles temporaires faisait partie intégrante de la série d'échanges qui lie les agriculteurs à leurs employé-e-s au cours de la saison des récoltes. L'octroi d'un endroit où se loger, bien que celui-ci laisse souvent à désirer en termes d'hygiène, d'aménagement et d'accès à des services de base, permet

aux *pickers* de se protéger contre la précarité et l'incertitude. Or, comme nous l'avons vu, l'allocation d'un campement dépend généralement d'une relation de travail entre des cueilleur-se-s et un agriculteur. Il arrive assez rarement que les fermiers de l'Okanagan ou de Creston offrent l'accès à leur campement à des personnes qui ne travaillent pas pour eux ou qui n'ont au minimum pas travaillé pour eux par le passé. Or, pour cette section, nous analysons la manière dont les travailleurs agricoles font un usage collectif de ces espaces de vie commune et plus particulièrement, comment ils étendent l'accès aux campements à des membres de leur réseau, que ce soit avec ou sans l'assentiment du propriétaire des lieux. Par la suite, nous évoquerons un cas particulier où des cueilleur-se-s mettent en commun un logement en location, puis la manière dont la coopération en ce qui a trait aux logements et campements peut avoir cours avec les travailleurs du PTAS.

D'abord, observons quelques éléments qui éclairent la nature coopérative de l'usage des campements par les travailleurs. Ces espaces sont communs, alloués par les employeurs à un groupe, dans un rapport de réciprocité élargie plutôt que sur une base individuelle. Le mode d'occupation des lieux est généralement laissé au bon vouloir des *pickers* sur place avec une supervision assez minimale des agriculteurs. Dans la plupart des campements que j'ai observés, la cohabitation des cueilleurs et cueilleuses était assez conviviale et reposait sur une entente informelle quant au respect mutuel à maintenir les un-e-s par rapport aux autres notamment en ce qui a trait au ménage relativement sommaire à faire et au climat de tranquillité à maintenir lors des heures de sommeil. *José*, qui décrivait un campement en disant : « Nous avons les toilettes chimiques qui étaient souvent sales, un tas de gens, le réfrigérateur était ultra-plein, les gens ne se lavaient pas, » m'a aussi expliqué en entretien comment les *pickers* parvenaient à cohabiter malgré le fait que l'espace soit un peu bondé :

Le vivre-ensemble était très bien. La première chose que j'ai remarquée, c'est qu'il n'y avait pas de règles. C'était comme un endroit où tu pouvais agir librement. Il n'y avait pas de règles écrites, mais au moins il y avait des règles de vivre-ensemble non écrites. Simplement respecter les autres. C'est un environnement très beau, si tu mets des règles, les gens pouvaient avoir une convivialité saine entre plus de 30 personnes. C'est seulement le fait de respecter le droit des autres personnes qui assurait le fonctionnement du vivre-ensemble.

L'attitude bohème préconisée par un grand nombre de *pickers* et le peu de soin porté par les agriculteurs aux lieux destinés à l'usage des travailleurs à l'état d'insalubrité et d'encombrement qui règne sur un grand nombre de campements dans les vergers. Au cours de leur entretien, *Luna* et *Diana* m'ont fait part de leur perception vis-à-vis cette apathie mutuelle des cueilleur-se-s et des employeurs à cet égard :

Diana : [Là où nous avons travaillé à Creston], ils avaient tous les services, mais tout était en très mauvaise condition, super sale. Ou parfois, il y avait des montagnes de déchets. Ils s'occupaient de nettoyer un peu, mais en général ça ne leur importe pas.

Luna : Je crois que dans ce campement, nous avions tout. Toilette, internet, four, réfrigérateur. Les toilettes chimiques, mais au moins il y en avait. L'unique chose était que ce lieu était dans un état super déplorable, mais que c'était aussi en raison des personnes qui y ont été. Ils sont peu attentionnés au ménage, ils ne s'occupent pas de l'espace. L'unique chose est une occasion où il n'y avait pas de lumière dans le camper où nous cuisinions, alors logiquement tu te dis, je dois en parler à quelqu'un, à [un-e superviseur-e], pour lui dire : « Il n'y a pas de lumière. » Mais jamais je ne l'ai fait. Parce qu'on avait tout au final. On était tous avec nos lampes frontales et on cuisinait, alors ça fonctionnait, on s'adaptait. C'est quelque chose que je t'ai déjà commenté, qu'habituellement nous nous adaptons à la situation dans laquelle on se retrouve. Si tu me l'offres, je le prends comme un miracle, merci de me l'avoir offert où de me l'avoir rendu accessible. Je ne suis pas exigeante. On ne pense pas à dire : « Aussi il faudrait nous donner des balais et du savon pour laver tout ça. »

Diana : On a été dans deux ou trois campements où le point de réunion des pickers avait un four horrible et au centre il y a une table super brisée, des chaises super brisées. Des sièges de voitures qu'ils n'utilisent pas. Ils ne changent pas d'années en années parce que ça ne leur importe pas de s'occuper des pickers. [...] Ils ne se disent pas : « Les pickers sont partis alors je vais laver un peu pour l'année prochaine ». Je crois qu'il y a les mêmes déchets que l'année précédente. C'est dégoûtant. Ils n'y touchent pas.

Cela étant dit, le peu d'importance accordé à leur campement par certains agriculteurs s'est révélé au fil de mon terrain une opportunité pour les travailleur-se-s sans permis de travail de faire en sorte que des membres de leur réseau puissent profiter des installations mises à leur disposition sans que ces derniers soit embauchés par le même employeur. Lorsque le noyau de *pickers* mexicains que j'ai intégré a été embauché pour la première fois dans un verger du sud de la vallée de l'Okanagan, le campement mis à notre disposition par l'employeur bien connu de mes camarades est rapidement devenu un lieu de transit et d'hébergement pour d'autres jeunes travailleur-se-s sans permis de travail, lesquel-le-s en étaient généralement à leur arrivée en Colombie-Britannique et n'avaient pas encore trouvé de travail. À la suite de notre première journée de travail, nous sommes allés à un souper communautaire offert dans une église du coin, où nous avons croisé Andres, tout juste arrivé des montagnes. Nous lui avons offert de venir dormir à notre campement, puis avons étendu l'invitation à un couple d'Argentins qu'Andres avait pris sous son aile et qu'il souhaitait aider à trouver de l'emploi puisqu'ils en étaient à leur premier séjour au Canada et n'avaient aucune idée de comment s'y prendre. À partir de ce moment, nous avons accueilli sporadiquement plusieurs de nos connaissances afin de faciliter leur arrivée et de leur permettre de naviguer dans l'emploi sans avoir à se limiter à des vergers qui leur offriraient des installations.

C'est de cette manière qu'Andres a réussi à entamer sa saison de récoltes en multipliant des contrats très courts dans les variétés précoces de cerises sans avoir à développer un engagement qui dépasse l'échange de son travail contre une rémunération. Similairement, Roberto et Susana ont profité du campement et de ses installations (réfrigérateur, four, espace de repos couvert) à partir de leur arrivée sans même avoir rencontré notre employeur, faisant de ce fait d'eux des « squatteurs ». La présence de « squatteurs » au campement était dissimulée sans trop d'insistance. Notre patron, de passage au campement un après-midi pour nous aviser de notre horaire de travail, a aperçu Andres et m'a simplement demandé qui il était. J'ai répondu qu'il était un ami de passage et cet agriculteur n'en a pas fait grand cas. À d'autres moments, on m'a rapporté que des travailleur-se-s du PTAS du verger étaient venus au campement en notre absence pour nous parler. Mes camarades squatteurs m'ont dit avoir simplement discuté avec l'homme mexicain qui était d'abord perplexe d'avoir affaire à de jeunes Mexicains qu'il n'avait jamais vus au verger. Après une discussion sympathique, le travailleur du programme nous a finalement fait passer un message sans mentionner au patron que les lieux étaient occupés par des étrangers.

Même à la suite du départ de notre noyau de travailleur-se-s pour un contrat plus au nord, j'ai pu remarquer à quelques reprises que le campement continuait d'être en usage par des gens qui n'y étaient pas employés. Nous-mêmes, soit moi et deux personnes qui y avaient aussi travaillé, après avoir traversé la route entre Creston et la vallée de l'Okanagan en soirée, avons profité du campement pour passer la nuit, nous laver et reprendre notre chemin vers le nord de la vallée le lendemain matin. Toutefois, ce qui m'a particulièrement surpris a été de constater l'usage qui en était encore fait sporadiquement par des squatteurs plus d'un mois après notre départ. En organisant mes entretiens après la fin de la récolte des cerises, des enquêté-e-s m'ont proposé de nous y rejoindre bien que ces personnes n'y aient non seulement jamais travaillé, mais n'y squattaient pas à l'époque où nous y étions initialement installés. En l'absence de travail dans l'interstice entre la saison des cerises et des pommes, cet espace était devenu un repère pour les membres de notre réseau étendu ne disposant pas de travail et par extension, ni de campement.

Sur les lieux, j'ai constaté que sans y avoir élu domicile, plusieurs jeunes *pickers* se servaient quotidiennement des installations sur place pour cuisiner et pour socialiser. Néanmoins, ces personnes faisaient preuve d'une plus grande prudence afin d'éviter d'attirer l'attention que lorsque le campement était habité par des employé-e-s. À mon arrivée sur place, on m'a recommandé de stationner ma voiture plus loin sur la route, conseil qui a été réitéré à un camarade qui s'est stationné sur place quelques minutes

plus tard. Après quelques heures de discussions, le propriétaire des lieux s'est présenté sur place et a chassé les occupants, invoquant que c'était honteux de violer sa propriété privée et qu'il appellerait la police s'il nous revoyait dans cet espace. Quelques minutes plus tard, je parlais à un camarade squatteur qui me disait qu'il allait retourner à son propre campement, qu'il nous inviterait bien, mais que son patron refusait qu'il amène plusieurs invité-e-s avec lui. Il fréquentait pour ainsi dire les lieux afin de socialiser avec le groupe et occuper les journées sans travail.

La possibilité de squatter les campements, que cette pratique soit approuvée ou pas par l'employeur, relève le plus souvent d'une invitation lancée par les occupants du campement à des personnes de leur entourage. Dans le cas que nous venons d'évoquer, il m'est apparu que la série d'échanges s'était étendue au-delà des travailleurs qui s'étaient vu octroyer le campement par un agriculteur, puisque les invitations s'étaient désormais faites d'anciens squatteurs à de nouveaux squatteurs de manière à répondre aux besoins des cueilleur-se-s en termes d'habitation pendant une période de sous-emploi. La temporalité agricole, en ce qu'elle détermine les périodes des récoltes, l'accessibilité à l'emploi et par extension, l'accès à des campement, marquait une variation importante dans la pratique du squat. Elle s'est par exemple accentuée pendant la saison morte entre la fin de la récolte des cerises tardives et la maturation des variétés précoces de pommes. Au cours de cette période, j'ai effectué plusieurs entretiens auprès de mes enquêté-e-s, et nombre d'entre eux se concluaient et laissaient place à des demandes de services de la part de mes interlocuteur-trice-s, par exemple pour de l'aide dans la recherche d'emploi, mais aussi pour savoir si je pouvais leur offrir un lieu où s'installer pour la nuit en les invitant sur le verger où je travaillais.

Par ailleurs, cette pratique ne se limite pas aux personnes sans permis de travail. Au cours de ma présence sur des vergers, j'ai observé à maintes reprises de jeunes Québécois squatter sur les campements où je travaillais, parfois sur la proposition de leur employeur qui ne disposait pas de campement. Selon leurs dires, on leur aurait dit : « Allez camper chez [nom de mon employeur], » même si ce dernier refusait les occupants qui ne travaillaient pas pour lui et montrait une certaine frustration lorsqu'il en rencontrait lors de ses passages au camp. Un verger du sud de la vallée de l'Okanagan proposait quant à lui à un nombre limité de cueilleur-se-s de s'installer sur son camp bien qu'ils et elles n'y soient pas embauché-e-s, moyennant un coût de quelques dollars par jour par personne pour l'utilisation des installations.

Les travailleurs jamaïcains et mexicains du PTAS participaient eux aussi d'une certaine manière à la coopération entre travailleurs en ce qui a trait au logement. Conformément aux règlements du programme,

les employeurs sont chargés de mettre à disposition des travailleurs étrangers un logement avec des installations d'hygiène et de cuisine minimales. J'ai pu constater de mes propres yeux et grâce au témoignages de plusieurs enquêté-e-s que dans des situations où les *pickers* ne disposaient pas d'installations de base sur un campement, les travailleurs du PTAS pouvaient leur offrir d'utiliser les leurs, par exemple pour se doucher. Vers la fin de la saison des cerises, Susana et Roberto travaillaient au nord de la vallée de l'Okanagan dans une entreprise de grande envergure qui ne leur avait cependant pas offert l'accès au campement des cueilleur-se-s sous prétexte que c'était le camp des « légaux ». Le couple campait donc en bordure du terrain de l'entreprise, à proximité des dortoirs aménagés spécialement pour les travailleurs du PTAS. Au cours de nos discussions, Susana et Roberto ont témoigné de leur reconnaissance envers les Mexicains du programme qui leur avaient gracieusement offert d'utiliser leur salle de bain et leur cuisine au cours de la semaine passée sur ce contrat où l'employeur avait seulement mis à leur disposition l'eau du canal d'irrigation. L'existence de ce type de service m'a aussi été relayé par un cueilleur québécois, Samuel, qui campait sur un verger où j'ai travaillé quelques jours au mois de juin. Lorsque j'ai rencontré cet ancien collègue plus tard dans la saison, nous avons discuté longuement de ma recherche et de la situation des travailleur-se-s mexicain-e-s dans l'industrie. Au cours de la conversation, il a fait mention d'un travailleur du PTAS, un dénommé Ángel, qui était le seul de son type sur le verger où ils avaient travaillé ensemble. Sur le verger où campait Samuel, l'agriculteur n'avait pas aménagé de campement à proprement parler pour les cueilleur-se-s, bien que son employé du PTAS dispose d'une petite maison à même les lieux. Le patron refusait que les cueilleur-se-s campant sur le verger utilise les installations destinées à Ángel, mais après quelques conversations dans un espagnol approximatif entre Samuel et Ángel, ce dernier lui a ouvert sa porte et lui a permis d'utiliser la douche sans que leur employeur en soit informé.

Pour conclure sur les pratiques de coopération des travailleurs en termes de logement, il faut mentionner comment, similairement à l'achat collectif de voitures, certains *pickers* mettent leurs ressources en commun pour louer un espace où habiter. Une fois la saison des pommes bien entamée, alors que les touristes se faisaient rares dans la vallée de l'Okanagan, José et son groupe d'amis, de qui nous avons parlé précédemment, se sont fait recommander par une ancienne collègue de chercher des locations dans les motels de la région, dont les prix étaient négociables à la baisse en raison de la forte baisse d'achalandage. Au bout de 2 jours, les 4 cueilleur-se-s hispanophones sont arrivés à louer une suite pour autant de personnes dans un motel pour un mois, pour la somme d'environ 1000\$, un prix bien en deçà de la

normale dans le marché locatif prisé de l'Okanagan. Lors de ma visite des lieux, j'ai décrit leur habitation de cette manière dans mes *notes de terrain* :

Frida et moi mangeons, puis nous rendons là-bas [au motel] vers 19h. Cuauhtémoc et les autres ont un appartement dans un motel près du lac. Il y a 2 chambres avec 2 lits chacune, un grand salon, une télévision, une salle de bain, une cuisine avec four, évier et frigo. À notre entrée, nous sommes frappés par la chaleur dans les lieux. Le chauffage est à plein régime, tout en contraste avec le froid qui règne sur la vallée depuis une semaine. Nous saluons tout le monde, nous assoyons, parlons de notre travail respectif, puis parlons de l'appartement en tant que tel. Il leur coûte 1000 \$ par mois qu'ils se séparent entre quatre.

Compte tenu du fait que l'essentiel des récoltes de fruits de la vallée a cours pendant la saison haute du tourisme, le prix des locations temporaires est généralement prohibitif pour les travailleurs migrants qui évoluent dans une mentalité d'épargne, mais la fin de la saison touristique est la rare occasion où j'ai eu conscience que des travailleurs hypermobiles aient loué un logement. Même dans cette période particulière, c'est la mise en commun du logement et le partage des dépenses entre plusieurs cueilleurs qui leur permet de s'offrir un espace de vie confortable et hygiénique sans que cela affecte fortement la rentabilité de leur migration de travail.

Dans les deux cas abordés par cette section, soit la mise en commun de véhicules et le partage des espaces de vie que sont les campements, on peut entrevoir la manière dont ces supports matériels jouent un rôle dans le découpage des groupes de cueilleurs et cueilleuses ou pour le dire en d'autres termes, sur la morphologie sociale. Les campements sont généralement des espaces à haute densité d'interactions sociales. Ceux et celles qui y cohabitent sont non seulement en contact les un-e-s avec les autres au moment de la cueillette, mais aussi dans leur temps libre, dans les espaces communs mis à leur disposition par l'employeur. Au fil des jours, à force de se trouver dans une grande proximité et d'entrer dans de nombreuses discussions sur leur expérience de travail commune, s'installe un sentiment de familiarité et parfois de communauté entre les *pickers*. Les campements s'en trouvent à être des lieux où se forment de nouvelles relations affectives et où les réseaux d'interconnaissance des travailleur-se-s migrant-e-s s'étendent, ce qui peut être mis à profit dans la recherche d'emploi. Souvent, au fil des déplacements de verger en verger vers le nord, les groupes de *pickers* s'agrandissent alors que des groupes collaborent entre eux pour trouver de l'emploi tous ensemble.

5.3 Coopération dans la dissimulation du travail informel

Le temps est venu de nous intéresser à une forme cruciale de la coopération entre travailleur-se-s pour assurer la réalisation de la migration de travail des cueilleur-se-s sans permis de travail : la dissimulation du travail informel. Comme cela a été mis en évidence au fil des présentes pages, la majorité des participant-e-s à mon enquête de terrain ne disposaient au Canada que d'un permis de séjour touristique n'octroyant pas le droit à travailler pour un revenu. Cela étant dit, nombre d'employeurs dans l'industrie des arbres fruitiers se soustraient à l'interdiction légale d'embaucher des personnes sans permis de travail pour effectuer leur récolte, ce qui implique que leur activité d'emploi se doit d'être dissimulée fiscalement et aux yeux de la loi. Pour ce faire, de nombreux stratagèmes sont utilisés par les agriculteurs, variant généralement en fonction de la taille de l'entreprise en question. Comme nous l'avons souligné dans un chapitre précédent, le secteur des arbres fruitiers a connu une certaine concentration du capital, une diminution du nombre de vergers exploitants en raison du rachat des plus petits lots dans le cadre de la stratégie d'expansion des grands vergers industriels. Avec l'entrée en vigueur et l'extension du PTAS en Colombie-Britannique en 2004, puis avec la concentration du capital concomitante, plusieurs vergers en expansion ont connu une formalisation de leurs pratiques d'embauche, affectant le climat d'informalité qui régnait dans l'industrie, où le paiement « au noir » était monnaie courante. Désormais, les exploitations agricoles qui embauchent des *pickers* sans déclarer leur revenu se font plus rares. Il s'agit essentiellement de petits vergers où l'employeur dispose d'assez de latitude pour déclarer que le travail a été effectué par lui-même, de la main-d'œuvre familiale ou par un salarié avec une rémunération horaire tel qu'un travailleur du PTAS. Parfois, la stratégie d'autres employeurs est de s'en tenir à la limite de 500 \$ par employé sous laquelle les entreprises ne sont pas tenues de déclarer le revenu.

Si ces agriculteurs prennent en charge la dissimulation du travail informel des personnes sans permis de travail, il n'empêche que dans l'ensemble, la majorité des vergers rejette maintenant la responsabilité de cette dissimulation vers les travailleur-se-s eux-mêmes, en leur demandant de fournir un numéro d'assurance social ou un prête-nom au moment de l'embauche ou avant d'être payés. Pour plusieurs enquêté-e-s, cette obligation de présenter un NAS représentait l'inconvénient le plus concret de leur migration de travail. Lorsqu'en entretien, je lui ai demandé ce qu'elle considérait l'obstacle le plus important qu'elle avait dû surmonter dans son expérience dans les vallées fruitières de Colombie-Britannique, *Luna* m'a tout de suite identifié ce problème :

Si je comprends bien la question, dans cette saison des récoltes, beaucoup des endroits... je sens aussi qu'on n'a pas bien pu exploiter cette saison de cueillette parce que la plupart des endroits où on est allés demander du travail nous ont demandé un numéro [d'assurance sociale]. Nous ne l'avons pas, ou nous ne connaissons pas de manière, ou nous ne connaissons pas quelqu'un. Parce qu'ils nous disaient plusieurs manières : « Tu connais quelqu'un, tu peux mettre le nom de quelqu'un – Nous n'en connaissons pas, nous n'avons pas le contact avec un numéro. » Je crois aussi que c'est un peu inconfortable de faire ça, du point de vue de l'autre personne.

Pour les travailleur-se-s sans permis de travail, la responsabilité de dissimuler leurs revenus d'emploi les engage dans une série d'échanges qui implique la coopération d'autres travailleur-se-s, le plus souvent des *pickers* qui disposent de la citoyenneté canadienne ou d'un statut légal leur permettant de travailler officiellement au pays. Afin de rendre compte de ces échanges de services entre travailleurs, lesquels sont indispensables à la dissimulation du travail informel, je distinguerai deux modes de dissimulation typiques que j'ai pu observer à maintes occasions au cours de mon séjour d'enquête : la dissimulation par faux NAS et la dissimulation par prête-nom.

5.3.1 La dissimulation par l'usage de faux numéro d'assurance sociale

J'ai pu observer deux manières de faire distinctes de la part des employeurs quand venait le temps de demander à leurs salariés de remplir les formulaires de déclaration de revenus, la première consistant à demander d'office, avant que tout travail soit effectué, que l'employé-e fournisse son nom, ses coordonnées et un NAS. Certains de ces employeurs effectuent ce premier filtrage initial avec la volonté assumée d'éviter d'embaucher des travailleurs dits « illégaux ». Toutefois, plusieurs entreprises connues parmi les *pickers* comme étant des employeurs de nombreux-ses travailleur-se-s sans permis de travail effectuent la même vérification initiale en connaissance de cause. Après quelques conversations informelles avec des superviseurs et des employeurs, il m'est apparu que cette pratique avait pour but de protéger les agriculteurs en cas de complications légales, ceux-ci pouvant alors arguer qu'ils avaient été trompés par les travailleur-se-s en question. *Frida*, au cours de son entretien, m'a rapporté qu'un ancien employeur l'avait lui-même incitée à inscrire un faux NAS, une simple formalité à ses yeux :

Habituellement il nous paye en chèque, mais cette année il nous a tout payé en comptant. Je ne sais pas ce qui a changé, parce que les autres années il nous avait toujours demandé un numéro [d'assurance sociale]. Mais, jamais avec des difficultés. Il disait « Dis-moi n'importe quel numéro » puis il nous donnait nos chèques. Cette année, il nous a tout payé en comptant et il nous a payé 5 \$ par caisse.

Dans le même ordre d'idées, Floriana a su, comme nous l'avons mentionné plus haut, se faire embaucher dans un contrat autrement exclusif aux résidents canadiens en fournissant un faux NAS, ce qui a été largement facilité par la relation qu'elle avait tissé par le passé avec le superviseur du contrat.

Loin d'être une pratique cachée ou méconnue, l'embauche de cueilleur-se-s sans permis de travail est répandue et constitue un secret de Polichinelle dans l'industrie. C'est un point sur lequel *Susana* a insisté lors de notre entretien :

Nous sommes allés à Creston, et à Creston, tu te confrontes au fait d'être légal ou illégal. C'est une autre chose que tout le monde sait. Tout le monde le fait, mais ce n'est pas dit. Tous mentent sur leur NAS, c'est très commun parmi les travailleurs jeunes illégaux, qu'ils mentent sur les NAS, en cherchant un sur internet et s'en servent. Il n'y a jamais de problèmes.

Pour les jeunes travailleur-se-s étranger-ères, la dissimulation de leur travail par la présentation d'un faux numéro d'assurance sociale, que celui-ci soit demandé à l'avance ou après la réalisation du travail, demande une certaine préparation, laquelle dépend d'un partage de connaissances entre travailleur-se-s. Sans insister trop longuement sur le partage d'informations sur le travail qui prenait une place importante dans les conversations quotidiennes de mes enquêté-e-s, il faut tout de même rappeler qu'il s'agit là de l'un des échanges sociaux par lequel les cueilleurs parviennent à mettre en commun une « bourse » de savoirs commune qu'ils et elles peuvent alors mettre à profit dans leur navigation dans l'emploi. Mon *journal de terrain* est truffé d'anecdotes de discussions portant sur les façons dont les jeunes travailleurs contournent la formalisation croissante de l'embauche. En voici un exemple :

Réveil tardif de tout le monde en raison de la pluie. Les hispanophones ont une discussion sur l'utilisation de faux NAS ou sur le numéro d'autres personnes. Ils se racontent leur expérience personnelle avec cette pratique. Les Mexicains semblent s'entendre sur le fait qu'inventer un faux NAS fonctionne sans problème parce que ce n'est pas identifiable par les patrons tant qu'ils n'effectuent pas la déclaration d'impôt, mais que ça peut miner les chances de se faire réengager l'année suivante à la même ferme. Toutefois, certaines disent s'être fait réengager sans problème et qu'un fermier les a même encouragées à inventer un NAS.

Au cours des conversations à ce sujet, une information importante sollicitée par les *pickers* avec moins d'expérience était la manière de trouver de faux numéros réalistes. De manière générale, on les aiguillait vers des forums en ligne où ce genre d'information est trouvable. Les échanges d'informations qui ont cours dans le cadre de telles discussions, aussi peu engageantes soient-elles pour les participant-e-s, prennent part à la passation de savoir-faire entre les cueilleur-se-s. Grâce à cette coopération, nombre de

jeunes *pickers* sans permis de travail étendent considérablement leur capacité à naviguer dans l'emploi sans encombre, en évitant certains écueils provoqués par la formalisation croissante de l'embauche.

5.3.2 La dissimulation par l'usage de prête-noms

Une seconde pratique de dissimulation du travail informel, très répandue dans l'industrie des arbres fruitiers, consiste à utiliser un prête-nom qui prendra à son compte les revenus d'emploi de la personne dont le statut légal ne permet pas de les déclarer. Dans le cadre de notre recherche, cette technique est d'autant plus intéressante de par les échanges sociaux et la formation d'alliance qu'elle implique, notamment entre les cueilleur-se-s résidents canadiens et les *pickers* sans permis de travail. Nous verrons dans les pages qui suivent comment les variantes de l'usage de prête-nom engagent les participant-e-s à diverses formes d'endettement mutuel et de relations de réciprocité.

Tout comme l'utilisation d'un faux NAS, la responsabilité de cette stratégie d'évitement légal incombe généralement aux travailleur-se-s, bien qu'elle soit connue et souvent encouragée par les employeurs. À maintes reprises, j'ai pu observer des situations où les patrons incitaient les travailleur-se-s à passer sous le NAS d'un autre employé, de manière à ce qu'il puisse les payer sans pour autant laisser de trace du travail informel effectué dans l'entreprise. *Frida* m'en a décrit une occurrence au cours de l'entretien que j'ai mené avec elle :

[F]inalement, ils demandaient un numéro, mais ces hindous [employeurs punjabis] étaient plus ouverts à ce que l'on ait un numéro d'un Canadien. Alors, eux te donnaient un autre formulaire séparé de celui des Canadiens, le tien avec tes scores, puis comme tu passais sous le numéro d'un Canadien, ils nous ont enlevé des taxes au même titre qu'un travailleur légal. Et ça ne m'a pas dérangée non plus. C'est bien, souvent.

Dans certains cas, la présence d'un prête-nom volontaire qui soit à la fois un collègue pour le même contrat était la seule condition requise par les employeurs pour embaucher officiellement un *picker* sans permis de travail. Au mois de juin, j'étais en compagnie d'Andres lorsqu'il s'est mis à faire des appels à quelques employeurs afin de sonder les possibilités d'emploi qui s'offraient à lui en ce début de saison laborieux. Un de ses patrons du passé lui a offert du travail, mais lui a dit que cette année, il devrait fournir un NAS pour être embauché. Andres a alors offert d'utiliser le NAS qu'un ami européen, titulaire d'un permis vacances-travail au Canada, mettait à sa disposition. Voilà comment la conversation d'Andres avec son ancien patron est résumée dans mon *journal de terrain* :

[Il] dit à Andres que lui et [un autre travailleur] peuvent revenir travailler chez lui, mais qu'ils doivent trouver quelqu'un avec un NAS pour passer leurs gains sous un nom légal. Andres lui a dit vouloir utiliser le numéro du visa de [son ami], mais l'employeur dit que ce n'est pas possible parce que cette personne ne sera pas présente. Andres envisage donc ses options, essaie de contacter les Québécois qu'il connaît qui travaillent là-bas. Il fait quelques appels.

Dans un autre contrat, *Marie-Pier*, une Québécoise, et Manuel, un *Mexicain*, ont tenté de faire embaucher un autre travailleur sans permis de travail avec eux, quitte à ce que son salaire soit déclaré sous le nom de Marie-Pier. Voilà, comment il et elle m'ont décrit la situation en entretien :

Manuel : Quand on lui a demandé, Marie-Pier lui a dit : « Tu crois que tu peux m'aider et embaucher mon ami aussi ? » et elle est retournée la voir et elle a dit : « Non ! »

Marie-Pier : Mais plus tard, quand Julie (qui est une bonne amie) a dit à la superviseure que nous allions peut-être partir, la superviseure a dit qu'elle allait y penser. Le lendemain, nous sommes tous allés travailler, incluant notre ami, et elle nous a dit : « Je t'ai dit que j'allais y penser, pas que oui. » Alors on s'est excusé, mais on a dit « No mames [nom d'un chien], nous devons travailler ». Alors elle nous a dit : « Si tu trouves quelqu'un d'autre qui comme toi peut le faire travailler sous son nom, ça marche. » Alors Laurence s'est proposée. Ils ont cueilli dans le même arbre, elle et notre ami. Ils cueillaient dans les mêmes boîtes et étaient comptés sur le même papier. Il l'a même payé un peu pour les impôts, c'est revenu à 5 \$ la caisse.

Bien que certains agriculteurs requièrent des paramètres particuliers pour la dissimulation par usage de prête-nom, ce que démontre ce dernier exemple, il ne fait pas de doute qu'il s'agit néanmoins d'une pratique courante qu'ils et elles encouragent. En général, les employeurs cherchent à ce que le tout soit camouflé, en répartissant les gains des travailleurs sans permis de travail entre divers employé-e-s, de manière à éviter qu'une seule personne déclare un revenu équivalent à celui qu'ont réalisé plusieurs travailleur-se-s, une incongruité fiscale qui pourrait attirer l'attention. D'ailleurs, au fil de mes conversations avec des patrons et des superviseur-e-s dans la vallée de l'Okanagan, on m'a fait part de situations où les employeurs fournissaient eux-mêmes un prête-nom, lequel pouvait par exemple être un proche qui gagnait financièrement à avoir des revenus d'emploi déclarés à son nom.

Avant de nous attarder aux échanges concrets et aux alliances qui se déploient entre travailleur-se-s dans le cadre de l'utilisation de prête-nom, clarifions d'abord quels sont les tenants et aboutissants d'une telle pratique pour les personnes qui « prêtent leur nom » aux travailleurs sans permis de travail, dépendamment de leur situation. Quelques cueilleurs canadiens gagnent à prendre à leur compte le revenu de travail d'autres travailleurs puisqu'ultimement, ces derniers comptent utiliser la quantité de

travail déclarée afin de solliciter des prestations d'assurance-emploi une fois que leur migration de travail en Colombie-Britannique s'achèvera. Une fois converti en heures travaillées, le revenu supplémentaire que représente le travail informel permet à ces *pickers* d'atteindre plus rapidement le nombre d'heures d'emploi minimales nécessaires pour être admissible à l'assurance-emploi. Au cours de ma recherche, par exemple, un-e de mes enquêté-e-s a reçu une offre de la part d'une personne canadienne, l'incitant à utiliser ses coordonnées et son numéro d'assurance sociale au fil de ses contrats afin d'accroître « ses heures ». Dans un tel contexte, la dissimulation par l'usage d'un prête-nom est le fruit d'un échange de services réciproque par lequel la personne sans permis de travail sécurise son accès à du travail et à sa rémunération et où la personne « prête-nom » gagne pécuniairement dans l'échange puisqu'elle pourra profiter de programmes gouvernementaux à moindre effort. Ces personnes qui suivent un cycle « travail saisonnier – chômage » sont pour ainsi dire les allié-e-s naturel-le-s des travailleur-se-s sans permis de travail puisque l'intérêt mutuel les incite à effectuer ce type d'échange « gagnant-gagnant » qui engage peu d'endettement mutuel, prenant là une forme plus transactionnelle, quoique l'équivalence soit difficilement calculable et que les bénéfices sont contingents et reportés dans le futur.

En d'autres cas, le fait de servir de prête-nom à un-e travailleur-se-s sans permis de travail s'avère plus engageant pour les détenteurs de NAS, d'une part en raison du risque légal, mais d'autre part, puisque cela peut impliquer pour eux et elles une augmentation de leur cotisation à l'impôt sur le revenu. De manière générale, les *pickers* disposant d'un NAS sont plus susceptibles de se prêter au jeu lorsque les sommes à couvrir sont moindres, puisqu'ajouter un revenu de plusieurs milliers de dollar à leur déclaration fiscale peut entraîner une perte financière considérable, laquelle est difficile à estimer compte tenu de la variation des taux d'imposition. Il faut ajouter que plusieurs cueilleurs et cueilleuses mexicain-e-s n'ont presque aucune familiarité avec le système de fiscalité en vigueur au Canada. À maintes reprises, j'ai assisté à des conversations au sujet de l'usage de prête-nom impliquant mes enquêté-e-s où régnait une certaine confusion autour des notions d'impôt, de cotisations et de retenues salariales. D'ailleurs, il arrive que les personnes prête-noms deviennent responsables de rémunérer eux-elles-mêmes les cueilleurs et cueilleuses sans permis de travail, puisque certains employeurs préféreront effectuer un seul chèque à leur nom incluant le salaire de leur collègue. Comme nous l'avons mentionné dans un chapitre précédent, ce genre de situation présente un risque considérable pour les *pickers* sans permis de travail puisque l'obtention de leur revenu de travail en vient à dépendre de la bonne volonté d'une personne qui n'a aucune obligation légale à leur endroit. Cela étant dit, cette charge incombant aux personnes prête-nom

peut aussi représenter un inconvénient considérable, notamment lorsque des retenues bancaires empêchent la personne de disposer de ces fonds immédiatement. Rappelons à cet égard le cas évoqué plus haut où *José* a dû attendre plus d'une semaine avant que son prête-nom, Mario, puisse lui remettre la somme qui lui était impartie. Voici comment il me l'avait raconté en entretien :

Mais je n'avais pas d'autres options alors je lui ai demandé, à Mario, s'il pourrait couvrir mon chèque... [...] Je ne connaissais pas du tout Mario, et c'était beaucoup d'argent. Alors ce qui est arrivé, c'est quand il a voulu retirer l'argent, sa carte bancaire était bloquée, il ne pouvait pas me donner mon argent directement, sinon quelques semaines plus tard. Alors à ce moment, j'ai commencé à penser qu'il n'allait pas me donner l'argent. Et au-delà de ce détail, comme nous en discutons, le monde des *pickers* consiste souvent à se déplacer. Alors, comment je vais faire pour retrouver Mario après une semaine si je dois partir d'ici. Par chance, Mario est une personne charmante, une très bonne personne et il m'a même offert de me donner de son argent comptant en attendant que les fonds soient débloqués. Il était réellement préoccupé pour mon chèque. Par chance je n'avais pas tant un besoin d'argent puisque j'étais venu et j'avais de l'épargne du Mexique, alors ce n'était pas une urgence. J'avais encore un peu d'argent. Ne pas avoir cette préoccupation de devoir dépendre de ma paye pour pouvoir manger ici, ça facilite vraiment les choses. Au final, il a pu sortir l'argent et Mario a pu me donner ma part en comptant.

Nombre de ces situations gênantes se produisent en raison du manque de prévisibilité quant à la formalisation de l'emploi sur les vergers. Dans l'essentiel des lieux de travail, on incite les *pickers* à effectuer la récolte, à travailler pendant des semaines sans jamais évoquer de formulaires à remplir ou de contrats à signer. Le travail s'effectue dans un climat d'informalité complète jusqu'au moment où la rémunération doit être rendue, moment où les patrons se présentent avec les formulaires de déclaration du revenu et en font une condition pour recevoir son salaire. *Marie-Pier* et *Manuel* ont assisté à des situations de ce type, notamment à Creston, comme ils me l'ont relaté lors de notre entretien :

Marie-Pier : Par exemple, avec [un tel employeur], qui nous ont sous-contractés, ils ne nous ont jamais dit que nous devons remplir les formulaires de revenus. Mais au final, après la récolte, ils sont arrivés avec les papiers, nous étions dans un esprit : « *Fuck !* Pourquoi tu ne me l'as pas dit ? On supposait que vous alliez nous payer *cash*. » Il y avait un quiproquo autour de tout ça. Pour moi ça a toujours été facile, parce que j'en ai un, un NAS. Mais plusieurs personnes qui n'en avaient pas cherchaient des manières pour recevoir l'argent qui leur était dû.

Manuel : L'argent pour lequel ils avaient travaillé et qu'ils ont gagné.

Marie-Pier : Alors plusieurs personnes ont demandé deux chèques pour diminuer le montant, pour pouvoir l'encaisser à la banque sans trop de problèmes. Aussi, ils ont inventé des NAS, de fausses adresses, remplissant le papier d'informations de merde.

C'est aussi par surprise que *José* a appris qu'il devait faire passer ses gains sous le nom d'une personne avec un NAS, révélation de dernière minute qui a semé une certaine pagaille à son contrat, comme il me l'a confié en entretien :

Alors ils te paient en chèque. C'est aussi à ce moment que j'ai remarqué le problème que ça implique d'être illégal. Parce que tu dépends d'une personne légale pour que tu puisses recouvrer ton chèque. Avec Max et Lula, au moins, ça m'a pris un moment parce que la majorité des personnes savaient comment faire ce mouvement [stratégie], mais je n'ai rien demandé à personne, ne sachant pas. Alors, quand est arrivé la fin et qu'une journée ils faisaient tous les chèques, chacun était coordonné avec les autres pour pouvoir obtenir son argent. Et moi, pas. J'étais préoccupé à ce moment, je me suis dit : « Comment je vais faire ? »

Il faut comprendre que lorsque la dissimulation par usage de prête-nom a la chance d'être planifiée, elle est un échange de services qui vient solidifier les relations entre cueilleurs et peut grandement faciliter le parcours dans l'emploi des travailleur-se-s sans permis de travail qui en profitent. Par exemple, Marie-Pier et Manuel forment un duo et prévoient dès le début de la saison que les revenus de Manuel seront couverts par Marie-Pier, ce qui leur permet de régler d'office la gestion de leur rémunération commune. Néanmoins, lorsque les personnes sans permis de travail sont prises par surprise et doivent soudainement trouver un prête-nom pour obtenir leur revenu, leur offrir de l'aide en les couvrant peut causer davantage d'inconvénients, notamment en raison du risque encouru légalement et du coût en termes d'imposition si le montant à couvrir est trop élevé. Voilà comment *Marie-Pier* et *Manuel* m'ont présenté cet enjeu lors de notre discussion :

Moi : Comment ils paient Manuel ?

Manuel : Je ne reçois pas d'argent, je ne reçois aucune sorte de paye. Tout ce que je produis ou que je peux gagner, tout va au nom de Marie-Pier et elle recouvre ce qu'elle doit, s'occupe des impôts.

Marie-Pier : Je suis la *smuggling queen*.

Moi : Alors vous déclarez vos revenus sur ton NAS ?

Marie-Pier : Exact. Tous les contacts fonctionnent ainsi, mais par exemple, l'année dernière, plusieurs fois on nous a payé en comptant. Cette année, non. Jamais. Ils exigeaient que je remplisse les papiers. En fait, on a exigé la même chose à plusieurs de nos collègues de travail et comme ceux-ci ne savaient pas quoi faire, on me demandait de leur prêter mon numéro.

Manuel : Tu as encaissé leur chèque et tu les as payés avec ton argent comptant après 4 jours, quand l'argent va être libéré dans un compte en banque.

Marie-Pier : C'est un risque pour moi. Je crois que c'est totalement illégal.

Moi : Oui, mais ça fait partie des façons de faire à tous les endroits. Ça ne te dérange pas de le faire pour d'autres personnes ?

Marie-Pier : Pour Manuel, c'est clair que non. Mais pour d'autres personnes, oui ça me dérange. Mais je me dis qu'éthiquement, c'est la bonne chose à faire. Je me sens mal de refuser. Je l'ai refusé à Miguel, qui est un très bon ami que nous chérissons, mais c'est que lui fait beaucoup d'argent, il est super productif et ça devenait un plus grand risque pour moi. Je lui ai dit : « Pardonne-moi. » Ensuite j'ai accepté pour des plus petites quantités pour des personnes que je ne connaissais pas vraiment. Je crois que c'est la bonne chose à faire. Je sais que selon certains, c'est mal, que je pourrais aller en prison ou je ne sais quoi, mais je sais que c'est la bonne chose à faire pour aider les autres.

Mathilde, une jeune Québécoise qui adoptait une stratégie similaire lors de la saison vis-à-vis Rafael, le travailleur sans permis de travail avec qui elle voyageait, m'a aussi fait part de ses réticences à servir de prête-nom à plusieurs personnes sans permis de travail de manière spontanée lors de notre entretien :

Moi : Ça te dérange d'avoir à passer des gens sous ton numéro ? Ça te pose des problèmes ?

Mathilde : Un petit peu. L'année dernière, j'ai mis vraiment souvent des gens sur mon numéro pendant la saison et à la fin de l'année, j'ai dû payer 3000\$ d'impôts. Ça a fait très mal, alors je me suis dit que cette année je ne voulais pas faire ça parce que ça a un impact. Je ne veux pas payer plus de taxes que les autres. J'espère que cette année, ça ne va pas être si mal parce que j'ai que Rafael avec moi, mais je ne sais pas. Au moins, je saurai comment d'argent j'aurai pris qui n'était pas la mienne alors il pourra me rembourser. On verra.

De ces deux derniers extraits, on peut souligner l'idée que tant pour Mathilde que pour Marie-Pier, servir de prête-nom pour leur compagnon de voyage paraît poser un inconvénient moindre que lorsqu'il s'agit de couvrir une multitude d'autres travailleurs sans permis de travail de manière spontanée et sans trop de prévisibilité. Cette nuance invite à replacer la pratique de la dissimulation du travail informel dans le contexte des séries d'échanges sur lesquelles se fondent les rapports de coopération et d'entraide entre travailleur-se-s agricoles. Nous avons déjà évoqué comment selon Alter (2012), l'échange social se distingue de l'échange marchand dans la mesure où la nature de cet échange est d'être ininterrompu, ayant pour finalité la perpétuation du lien social lui-même, plutôt que la passation ponctuelle de biens, dans sa contrepartie marchande. Dans le cas qui nous occupe, le service rendu qui consiste à prêter son nom à un-e travailleur-se sans permis de travail a une fonction de cet ordre, puisqu'il s'agit souvent d'une condition de possibilité du parcours des migrants dans l'emploi. Lorsque les travailleur-se-s s'allient, partagent des ressources et migrent ensemble au courant de la saison, servir de prête-nom est un geste concret qui permet à leur relation de se perpétuer et l'endettement qu'il entraîne, aussi considérable soit-il, prend part à une série d'échanges complexe déjà entamée et de laquelle on peut s'attendre qu'elle se

poursuive. Dans les cas où les personnes sont sollicitées pour servir de prête-nom de manière inattendue au profit d'un-e cueilleur-se à peine connu-e, les risques et inconvénients liés à ce geste de coopération sont un obstacle, prenant une importance disproportionnée vis-à-vis de la faible densité des interactions et des échanges qui ont cours jusque-là entre les acteurs. Ne pouvant pas s'attendre à la poursuite de leur relation au-delà de ce service, l'action de servir de prête-nom, si elle est effectuée malgré tout, est alors perçue davantage comme un « bon geste », une manière d'aider les autres, comme en témoignait Marie-Pier, plutôt que comme étant le cours d'action normal dans le cadre d'une relation de coopération entre travailleurs.

L'examen des liens de coopération et d'entraide auxquels prennent part les *pickers* sans permis de travail offre un large éventail d'échanges sociaux qui ont cours entre les principaux intéressés, mais aussi d'autres catégories de travailleurs comme les journaliers du PTAS et les *pickers* résidents du Canada, ce qui n'exclut pas les potentiels conflits et tensions entre ces groupes. D'abord, on a constaté de la centralité que prenait la recherche d'emploi dans l'expérience de migration de travail, au point où elle imprègne les interactions et conversations quotidiennes de mes enquêté-e-s. Au fil de discussions et de rencontres, ils et elles établissent une bourse de savoirs collective à propos du monde de l'emploi dans l'industrie arboricole de la région. C'est une ressource informationnelle qui est mise à profit par la sollicitation mutuelle de tuyaux, de coordonnées et d'indications quant aux opportunités d'emploi au sein de réseaux de cueilleurs et cueilleuses. Les membres d'une alliance peuvent aussi s'entraider dans la recherche d'emploi en invitant des connaissances à venir se faire embaucher chez leur employeur actuel, se portant garant du sérieux et de l'expérience de la personne invitée.

Ensuite, une part importante de la coopération qui a cours entre les travailleurs agricoles est la mise en commun de ressources matérielles, parmi lesquelles les véhicules et les installations de logement sont les plus importantes. De nombreux-ses enquêté-e-s possédaient collectivement une automobile, qui facilite leurs déplacements quotidiens, mais surtout leur mobilité dans l'emploi au fil du mûrissement des fruits au cours de la saison des récoltes. Le partage des véhicules entre plusieurs cueilleur-se-s constitue une épargne pour les *pickers* considérés individuellement, mais cette mise en commun vient cristalliser et souder les groupes de travailleur-se-s agricoles et en font des unités qui œuvrent ensemble dans la recherche d'emploi, notamment. Le partage des campements mis à disposition par des patrons entre

divers travailleur-se-s s'avère aussi un moyen de coopération entre travailleurs, particulièrement lorsque des *pickers* sont invités à squatter les lieux. Les campements, à cet égard, deviennent une plaque tournante où les interactions sociales se font très denses et où se tissent de nouvelles relations entre travailleur-se-s migrant-e-s, étendant les réseaux d'interconnaissance et soudant de nouvelles alliances très utiles aux cueilleur-se-s dans leur recherche d'emploi future.

Finalement, la dissimulation du travail informel, nécessaire et encouragée par plusieurs employeurs, est une pratique marquée par l'entraide entre travailleur-se-s agricoles. D'une part, il y a une collaboration entre *pickers* sans permis de travail qui est d'ordre informationnel, où mes enquêté-e-s se partageaient un savoir-faire acquis par expérience, notamment en ce qui a trait à l'usage de faux numéros d'assurance sociale dans le cadre du processus d'embauche formalisé qui prend une place croissante dans l'industrie arboricole fruitière des vallées de l'Okanagan et de Creston. D'autre part, l'usage de prête-noms est une pratique qui engage les travailleur-se-s sans permis de travail à solliciter l'entraide de leurs collègues disposant d'un statut légal propre à obtenir un revenu au Canada. Parfois, des jeunes Québécois-e-s trouvent un intérêt personnel à prendre à leur compte les revenus d'autres travailleur-se-s, ce qui en fait des allié-e-s naturel-le-s des personnes sans permis de travail. Bien qu'il s'agisse parfois d'un service rendu de manière ponctuelle à des personnes peu connues, s'offrir à titre de prête-nom pour un-e travailleur-se sans permis de travail, ce qui engage des risques, est généralement une pratique prévue et qui participe à la perpétuation de relations collectives, au sein de groupes de *pickers* qui collaborent dans leur migration de travail.

À la lumière de ces rapports de coopération et de solidarité entre travailleur-se-s agricoles, on peut constater de l'échange continu qui a cours au sein des groupes de main-d'œuvre agricole qui évoluent dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique. En échangeant et en mettant en commun une bourse collective de savoirs, en partageant des ressources matérielles comme les voitures et les campements ou en se rendant des services qui permettent de pallier l'obstacle de la formalisation croissante du travail, les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail et leurs collègues établissent des réseaux, nouent des alliances qui sont mises à profit dans leur navigation dans l'emploi.

CONCLUSION

La explicación es un error bien vestido.

Julio Cortázar, *Rayuela*

Tout homme commence par réfléchir sur la vie dans son ensemble, mais plus il y réfléchit avec précision, plus son domaine se rétrécit. Quand il a atteint la maturité, tu as devant toi un homme qui est si ferré sur un certain millimètre carré qu'il n'y a pas dans le monde entier deux douzaines d'hommes aussi ferrés dans ce domaine. Il voit fort bien que les autres, moins ferrés que lui, ne disent que des bêtises sur ses affaires, et pourtant il ne peut bouger, parce que c'est lui, s'il quitte sa place ne fût-ce que d'un micromillimètre, qui en dira à son tour.

Robert Musil, *L'homme sans qualités*

Au terme de ce mémoire, que peut-on dire sur notre objet de recherche, les relations de travail informel rémunéré de la main-d'œuvre sans permis de travail dans l'industrie arboricole fruitière de la vallée de l'Okanagan et de la vallée de Creston? Voyons d'abord *quelle place elles viennent occuper dans l'organisation du travail actuelle de cette industrie.*

L'industrie agricole de l'Okanagan achève une transition qui s'est enclanchée dans les années 1990, transition qui est surtout marquée par le délaissement de la pomiculture au profit de cultures désormais plus rentables : celle du raisin, basée sur un modèle agrotouristique, et celle des cerises, une culture intensive centrée sur les besoins des marchés d'exportation. La viticulture a connu une expansion considérable, tant en termes de la superficie de terres converties vers la culture du raisin qu'avec la multiplication des vignobles et des producteurs de raisin dans la région. Dans le cas des cerises, si la superficie cultivée a augmenté considérablement en raison de la plantation de nouveaux vergers au nord de l'Okanagan et par le rachat de petits vergers par les grandes entreprises. Le nombre d'exploitants a connu une diminution qui indique une tendance vers une concentration du capital et la consolidation des grands vergers industriels qui dominent le secteur.

La réorientation de l'industrie vers les cerises s'explique par une crise de rentabilité de la pomiculture avec une baisse des prix sur les marchés locaux où les producteurs de l'Okanagan et de Creston

compétitionnent avec les produits importés des États de Washington et de l’Oregon. Quant à lui, le secteur des cerises sucrées connaît un regain d’intérêt en raison d’une nouvelle avenue d’extraction de profit qui combine l’innovation en bioingénierie et l’ouverture de nouveaux marchés d’exportation. Le centre de recherche et développement de Summerland, une institution publique financée par le gouvernement fédéral, a développé des cultivars de cerisiers plus productifs et surtout plus tardifs, qui offrent un avantage considérable aux producteurs canadiens qui se trouvent à être parmi les seuls à mettre en marché des cerises de qualité à un moment où la rareté du produit fait bondir le prix sur les marchés internationaux. Le contrôle de la distribution et de la propriété intellectuelle des nouveaux cultivars est détenu par le lobby de l’industrie arboricole fruitière, la BCFGa, qui protège cet avantage comparatif considérable vis-à-vis de la compétition. Les agences d’exportation, souvent des organisations subsidiaires des grands vergers, tâchent à ouvrir de nouvelles opportunités commerciales en Asie, notamment en Chine, au Japon, en Corée du sud et au Qatar.

C’est sous l’impulsion de cette nouvelle opportunité d’extraction de profits que des acteurs de l’industrie misent sur la multiplication des terres consacrées aux cerises dans les vallées fruitières de Colombie-Britannique, ce qui n’est pas sans effet sur l’organisation du travail dans le secteur. Depuis l’implantation des premiers vergers dans la région, les entreprises agricoles de l’Okanagan ont misé sur une main-d’œuvre migrante afin d’assurer la réalisation des récoltes, lesquelles demandent une grande quantité de travailleurs saisonniers pour une courte période. Des années 1980 aux années 2000, c’étaient généralement des travailleur-se-s migrants du Québec ou de la communauté indo-canadienne locale qui constituaient la principale source de main-d’œuvre saisonnière. Depuis l’implantation du PTAS en 2004 pour la Colombie-Britannique, les agriculteurs ont pu solliciter l’appui de travailleurs étrangers temporaires principalement du Mexique et de la Jamaïque pour pallier à la pénurie de main-d’œuvre agricole. Leur nombre a connu une croissance constante jusqu’à 2020 et ils constituent aujourd’hui le groupe de travailleur-se-s saisonnier-ères le plus nombreux dans l’industrie.

Aujourd’hui, la conversion de nombreuses terres vers la culture des cerises sucrées a accentué les pics de demande de main-d’œuvre sur les vergers. Comme nous l’avons examiné, les cerises ont des caractéristiques naturelles qui font de leur production une activité marquée d’importantes discontinuités. D’une part, leur grande périssabilité, leur fragilité face aux aléas climatiques (chaleur, pluie, etc.) et à la manipulation donnent à leur récolte les allures d’une course contre la montre qui ne peut être effectuée que dans des conditions particulières. Par exemple, la récolte s’effectue en partie pendant la nuit et se

termine généralement vers midi lorsque la chaleur ramollit trop le fruit pour qu'il soit manipulé sans l'endommager. Les fruits doivent rapidement être déplacés vers un environnement contrôlé, à basse température, pour assurer leur préservation, ce qui demande une quantité de travail de manutention en appui au travail de la cueillette. Puisque ces conditions limitent le laps temporel où la récolte peut s'effectuer, les besoins de main-d'œuvre sont d'autant plus exacerbés. D'autre part, le temps qui sépare la maturité des variétés les plus précoces de celles les plus tardives s'élève à 40 jours pour la même localisation géographique. Sur un même verger, la disponibilité de travail s'avère discontinue au fil de la saison dépendamment de la quantité de chaque variété plantée sur place et encore davantage lorsque les conditions météorologiques retardent leur maturité. À cette discontinuité s'ajoute celle provoquée par la répartition géographique des vergers. De l'extrême-sud de la vallée aux vergers récemment plantés au nord, l'arrivée à maturité du même cultivar de cerises peut varier de plus d'un mois. Ces discontinuités et inconstances dans la demande de main-d'œuvre sont autant de défis pour l'organisation du travail et la rétention de la main-d'œuvre à travers la vallée, compte tenu du fait que peu de travailleur-se-s locaux sont disposé-e-s à travailler des horaires atypiques dictés par les aléas de la météo, puis à se déplacer sur des distances considérables dans les régions agricoles de l'Okanagan et de Creston pour suivre la progression des récoltes, quitte à changer d'employeur.

Pour les agriculteurs, le recours au PTAS constitue un moyen de pallier aux problèmes de discontinuités du travail dans l'industrie arboricole fruitière, puisque le programme offre de recruter des travailleur-se-s saisonnier-ère-s pour une durée temporaire sous un contrat fermé qui lie l'employé à un seul et unique employeur. Ce faisant, les entreprises agricoles peuvent résoudre une partie du problème lié à la rétention d'une main-d'œuvre agricole saisonnière. Néanmoins, les conditions structurelles du PTAS prévoient que l'employeur fournisse un minimum de 240 heures de travail sur 6 semaines aux travailleur-se-s embauché-e-s, en plus de leur fournir un logement et de défrayer les coûts de leur transport entre Mexico et le Canada. Aussi flexibles les conditions du PTAS soient-elles pour les employeurs, nombre de producteurs locaux ne peuvent se permettre de réaliser la récolte en ne comptant que sur des travailleur-se-s du programme en raison des discontinuités multiples dans la demande de travail. Le propriétaire d'un petit verger, par exemple, n'a souvent que 3 à 4 semaines de travail de récolte à offrir pendant la saison des cerises, puis doit attendre plus d'un mois avant que ne s'amorce la récolte des pommes. Entre-temps, le travail d'entretien des vergers ne suffit pas à une équipe de travailleur-se-s du PTAS si on la veut assez nombreuse pour combler à elle seule les besoins de main-d'œuvre la récolte des cerises. Ce faisant, seules les grandes

entreprises agricoles, celles qui possèdent des vergers répartis à travers la région et dont une partie importante de l'activité a cours dans les stations fruitières où les produits agricoles sont filtrés, traités, emballés et entreposés peuvent se permettre l'embauche d'une quantité importante de travailleur-se-s du PTAS. Ainsi, le PTAS, une composante importante de la stratégie de l'industrie agricole canadienne pour pallier aux pénuries de main-d'œuvre du secteur, s'avère inadapté à la réalité particulière d'une culture comme celle des cerises telle qu'elle est actuellement organisée dans les vallées de l'Okanagan et de Creston, qui nécessite la disponibilité d'une main-d'œuvre mobile dans l'emploi pour la récolte. Cette réalité est illustrée par le rôle joué par les travailleur-se-s du PTAS dans l'industrie, celui d'effectuer une panoplie de tâches d'entretien et de support à la récolte, sans que la cueillette soit une activité centrale pour plusieurs d'entre eux et elles. Cette situation pourrait changer si la tendance à la concentration du capital agricole (essentiellement les terres) entre les mains de quelques grands vergers industriels se poursuit au cours des prochaines années et que ces derniers parviennent à configurer la répartition géographique des cultures de manière à réduire les discontinuités inhérentes au travail dans la culture des cerises. Ce n'est pas chose faite.

C'est dans ce cadre que s'insère le groupe des cueilleur-se-s qui constitue une main-d'œuvre mobile dans l'emploi, flexible, non seulement saisonnière, mais transitoire. Travailleur-se-s que je qualifie d'hypermobiles, les *pickers* sont en général issus de l'extérieur de la Colombie-Britannique, n'ont pas un emploi fixe dans la région et multiplient les contrats de travail (formels et informels) de courte durée pour la cueillette dans les vergers de l'Okanagan et de Creston. Compte tenu des conditions particulières que nous connaissons, les *pickers* évoluent dans un régime de travail différent de celui des travailleur-se-s du PTAS. Ils et elles sont rémunéré-e-s à la pièce, proportionnellement à leur production lors de la récolte. Cela leur procure un incitatif à la productivité et une autonomie relative dans la réalisation du travail, hormis le contrôle de qualité effectué par les superviseurs sur un verger. Les jeunes travailleur-se-s sans permis de travail font partie intégrante de ce groupe, mais disposent d'un accès différencié dans l'emploi compte tenu de leur statut légal. Concrètement, l'accès à certains contrats de travail, lesquels sont généralement plus longs, stables et rémunérateurs puisque rattachés à de grandes exploitations agricoles mieux organisées, leur est limité en raison de la formalisation du travail et l'obligation de plus en plus fréquente de fournir un numéro d'assurance sociale à l'embauche. Ceci étant dit, nombre de petits vergers se satisfont de l'emploi des jeunes travailleur-se-s sans permis de travail que les agriculteurs de la région jugent moins récalcitrant-e-s, plus fiables, mais surtout moins disposé-e-s à exiger de meilleures conditions

de travail et un respect de la législation entourant les droits du travail. En ce sens, les jeunes *pickers* sans permis de travail jouent un rôle similaire aux travailleur-se-s du PTAS en ce qu'ils représentent aux yeux des patrons une main-d'œuvre moins coûteuse, jugée plus docile, mais cette fois mobile dans l'emploi.

Les travailleur-se-s sans permis de travail s'inscrivent dans des relations de travail d'un secteur qui, jusqu'à récemment, était marqué par des pratiques d'embauche informelles. Encore à ce jour, les vergers de l'Okanagan et de Creston sont des milieux qui correspondent à la description que fait Lesemann (2015) des secteurs plus propices à une prépondérance du travail informel rémunéré. Par exemple, « y prévalent des relations entre individus privés, de courte ou de moyenne durée; [...] le recrutement passe par des réseaux sociaux; [...] où la régulation se fait par la réputation et la confiance; [...] en absence de tout contrat écrit entre les contractants et, a fortiori, à l'exclusion de tout droit reconnu; [...] l'emploi est de durée limitée et s'exerce dans des conditions flexibles » (Lesemann, 2015). Néanmoins, peu à peu, avec l'introduction et la montée en importance du PTAS, les pratiques d'embauche ont pris des formes plus institutionnalisées. De plus, le secteur est de moins en moins décentralisé avec la consolidation des grands vergers industriels, mais les opérations mobilisant moins de capital, à petite échelle, persistent bien qu'en plus petit nombre. De ce fait, les personnes sans permis de travail s'inscrivent dans un modèle de plus en plus formalisé, dans une sorte d'espace intermédiaire où le travail informel subsiste, mais demande des pratiques de dissimulation de la part des travailleur-se-s et/ou des agriculteurs.

Quels sont donc les formes d'attachement qui régissent les relations de travail informelles entre ces cueilleur-se-s sans permis de travail et les agriculteurs dans l'industrie des arbres fruitiers? D'abord, il va sans dire que ces rapports s'inscrivent dans un modèle de relations de travail qui est entré dans les mœurs du secteur au fil des migrations de travail effectuées par les jeunes Québécois-e-s depuis les années 1980. Dans la récolte, le travail est généralement rémunéré à la pièce et le lien d'attachement entre donneur d'ouvrage et travailleur-se est rarement codifié par contrat, mis à part au moment de la paie, où on somme les cueilleur-se-s de fournir leurs informations personnelles pour la déclaration de leur revenu. Compte tenu de la nature répétitive du travail de la cueillette, les travailleur-se-s disposent d'une autonomie considérable dans la détermination de la quantité d'effort à investir et l'organisation de leur travail. Hormis des vérifications de la qualité du produit récolté, les actions disciplinaires de la part des employeurs se font assez rare au cours d'une journée de travail, ces derniers misant sur la rémunération à la pièce comme

incitatif à la productivité. Dans les vergers, les rapports entre donneur d'ouvrage et travailleur-se demeurent de personne à personne et les interactions ont cours avec un donneur d'ordre direct, lequel est un patron ou un employé embauché à titre de superviseur. À ce titre, les activités de travail et la rémunération laisse voir la logique de l'échange marchand à l'œuvre dans les relations de travail informelles entre cueilleur-se-s et agriculteurs.

Cela étant dit, nos observations sur le terrain démontrent que l'attachement entre agriculteurs et travailleurs sans permis de travail dépasse l'échange marchand d'une prestation de travail contre un salaire et s'inscrit dans une série d'échange social, laquelle vient stabiliser les liens entre les deux parties, ce qui s'avère crucial dans un secteur marqué par une grande mobilité de la main-d'œuvre, des problèmes de rétention et une insécurité quant au sous-emploi pour les cueilleur-se-s. Il est marquant que les cueilleur-se-s et employeurs conçoivent la prestation de travail et l'offre d'emploi comme des formes de services rendus qui dépasse le strict cadre monétaire. Sur le terrain, les enquêté-e-s décrivaient souvent leur prestation de travail (bien que rémunérée) comme un service offert à un employeur, tout comme pouvait l'être l'action de recruter davantage de cueilleur-se-s ou de trouver davantage de travailler à ses employé-e-s lors de périodes mortes de la récolte. Pour plusieurs *pickers*, se rendre disponible à travailler pour un employeur particulier avait pour condition l'allocation de campements qui, bien qu'ils se trouvent généralement dans un état de décrépitude et qu'ils soient constitués d'installations de fortune, constituent pour les cueilleur-se-s une protection contre la précarité et les coûts prohibitifs du logement dans la région. L'octroi d'un campement décent, lequel est rarement monétisé, avait pour de nombreuses enquêté-e-s une valeur symbolique considérable associée à la reconnaissance du travail et de la dignité des *pickers* de la part des employeurs, mais impliquait un engagement informel à se rendre disponible au travail à la demande de l'employeur. Dans de nombreux cas, les rapports entre travailleur-se-s agricoles et leurs employeurs, loin d'être éphémères, se perpétuent au-delà de la saisonnalité des récoltes, notamment par l'entremise de services rendus tels que l'entreposage de véhicules et de matériel au cours de l'hiver.

Bien qu'ils soient empreints de relations de pouvoir inégalitaires et de conflits potentiels, les liens d'attachement complexes qui émanent de ces échanges sociaux permettent de protéger les parties des risques liés au sous-emploi et au manque de main-d'œuvre qui sont inhérents à la temporalité agricole propre à l'industrie des arbres fruitiers. La perpétuation de la relation de travail via les échanges mutuels assure aux agriculteurs un bassin de main-d'œuvre disponible, ce qui les protège de potentielles pertes

encourues si les cueilleur-se-s en venaient à manquer au moment crucial de la récolte, lequel prend la forme d'une course contre la périssabilité imminente des fruits. Du côté des cueilleurs et cueilleuses, le maintien de leur lien d'attachement avec des employeurs leur assure une protection contre le sous-emploi, facilite leur recherche de travail et assure une plus grande stabilité à leur trajectoire dans l'emploi dans les vallées fruitières. La navigation des personnes sans permis de travail dans le marché du travail agricole local est marquée par des déplacements fréquents, un accès limité aux contrats les plus stables et une insécurité quant à la qualité des récoltes compte tenu de l'influence importante des conditions climatiques sur l'état des récoltes et, par extension, sur la disponibilité de travail.

Si les travailleur-se-s agricoles sans permis de travail trouvent un avantage certain à disposer de relations de travail durables auprès de certains employeurs, il demeure que la répartition des risques joue particulièrement en leur défaveur dans le cadre de ces rapports. La rémunération à la pièce, laquelle est très généralement répandue chez les cueilleur-se-s, offre le potentiel d'obtenir un revenu considérable lorsque les personnes arrivent à être très productifs. Toutefois, la production des *pickers* est directement tributaire de la qualité des récoltes, laquelle est très variable et dépendante de conditions naturelles. Ainsi, lorsque les récoltes sont gravement endommagée, comme ce fut le cas à l'été 2019, la rémunération à la pièce peut empêcher même des travailleur-se-s d'expérience d'obtenir un revenu atteignant le seuil du taux minimum horaire. Le statut légal des cueilleurs et cueilleuses sans permis de travail peut aussi devenir un levier de négociation pour certains employeurs, lesquels vont monnayer leur travail en-deça du taux minimum fixé par la loi. Plusieurs enquêté-e-s évoquaient d'ailleurs le sentiment d'insécurité vécu en raison du risque de ne pas être payé pour le travail effectué, considérant qu'ils et elles ne disposent pas d'un statut légal leur permettant d'exiger le respect de leurs droits du travail vis-à-vis leur employeur. D'ailleurs, la répartition des risques sociaux relatifs à la santé, la sécurité et aux protections sociales joue fortement en défaveur des *pickers* sans permis de travail. Ils et elles se trouvent en situation de vulnérabilité considérable dans le cas d'une blessure au travail, de l'apparition de symptômes provoqués par l'exposition aux produits agrochimiques ou d'une situation d'abus ou de violence de la part d'un employeur ou d'un autre employé sur les lieux de travail. Plusieurs enquêtées m'ont évoqué le climat de discrimination basée sur le genre au travail qui existe sur les vergers et des situations de harcèlement sexuel dont elles avaient été victimes ou témoins.

Les relations entre travailleur-se-s sans permis de travail et les agriculteurs des vallées de l'Okanagan et de Creston sont marquées d'une profonde ambiguïté. Chez mes enquêté-e-s, j'ai relevé à maintes reprises

les sentiments ambivalents qu'ils et elles exprimaient vis-à-vis des employeurs. Il n'était pas rare que dans un même souffle, on me fasse part de la gratitude éprouvée à l'endroit d'un agriculteur, pour ensuite laisser entendre que les employeurs étaient malhonnêtes, profiteurs ou négligents. Le climat de méfiance généralisée envers les exploitants agricoles s'explique par la prégnance du vol de salaire dans les vergers de moindre envergure et par la mobilisation fréquente du statut légal vulnérable des personnes comme outil de négociation salariale une fois le travail accompli. Rares sont les jeunes du Mexique qui ne voient pas leur « illégalité » utilisée contre eux dans leur rapport avec un employeur dès leur premier séjour dans l'Okanagan.

Néanmoins, les rapports de réciprocité établis dans le cadre de certains contrats de travail permettent d'atténuer cette méfiance, particulièrement lorsque les relations se perpétuent d'une saison à l'autre. Sans évacuer la possibilité d'un éventuel conflit, les liens de confiance qui s'instaurent entre *pickers* et agriculteurs au fil d'échange de services atténuent l'insécurité des personnes sans permis de travail, particulièrement quand l'employeur démontre sa bonne foi au moment de la rémunération. L'expérience vécue devient un gage du traitement adéquat auxquels les cueilleur-se-s peuvent s'attendre de la part d'un fermier, qui favorise le maintien de la relation et même la recommandation à d'autres *pickers* du même réseau. Cette attente est un facteur important du choix d'un contrat pour les travailleur-se-s, un choix parmi d'autres : la qualité des récoltes, l'organisation du travail, les installations, etc. La réputation et la confiance établies par une relation de travail passée entre un-e *picker* et un agriculteur facilitent considérablement une embauche subséquente. C'est en ce sens que l'expérience de travail qu'accumulent les cueilleur-se-s récidivistes dans la région constitue un atout quand vient le temps de naviguer le monde de l'emploi. On peut ainsi mobiliser sa réputation et l'éventail de relations de confiance, en plus de disposer d'une cartographie mentale des contrats enviables, des vergers à éviter, etc.

En ce qui a trait à l'informalité du travail des cueilleur-se-s sans permis de travail, sa dissimulation est souvent encouragée par les agriculteurs eux-mêmes, lesquels disposent de certaines stratégies comme l'usage de prête-noms, limiter les paiements sous le seuil d'obligation de déclaration du revenu ou simplement encourager les travailleur-se-s à fournir des informations erronées. Néanmoins, les employeurs tendent à favoriser des pratiques qui limitent le risque de complications légales et leur permet de feindre l'ignorance quant au statut des personnes embauchées. À ce titre, les pratiques de dissimulation du travail informel incombent généralement aux personnes sans permis de travail qui

doivent pour ce faire mobiliser leur réseau et tisser des alliances parmi les groupes de travailleurs agricoles saisonniers en présence dans l'industrie.

*Quelles formes de coopération et d'entraide ont cours entre travailleur-se-s sans permis de travail pour faciliter leur navigation dans le monde du travail agricole? L'expérience d'un-e cueilleur-se dans les vallées de l'Okanagan et de Creston est marquée par une condition particulière, celle d'être en mouvement, de se déplacer dans les régions au fil du murissement des fruits et d'être en constante recherche d'emploi. De ce fait, la recherche d'emploi occupe une place importante dans l'expérience de migration de travail des jeunes sans permis de travail, si bien que sur le terrain, les interactions les plus banales entre travailleur-se-s s'avéraient des opportunités d'échanger de l'information sur le marché de l'emploi, les conditions de travail sur les vergers et sur les opportunités d'embauche à venir. Ainsi, les échanges sociaux que j'ai pu documenté entre les travailleur-se-s consistaient souvent à accumuler une bourse collective d'informations sur le milieu du travail, que ce soit en échangeant les coordonnées d'employeurs potentiels, des connaissances sur le travail de cueillette et ses dynamiques propres ou des indications sur les stratégies à adopter afin de pallier les risques inhérents au travail dans une situation de vulnérabilité légale. Étant le plus souvent acquises par expérience, la passation de savoirs est un échange qui a généralement cours entre les *pickers* récidiviste, qui ont déjà plusieurs saisons d'expérience, au profit de cueilleur-se-s moins expérimenté-e-s, mais qui peuvent toutefois participer à ces échanges.*

Au-delà de l'échange informationnel, la recherche d'emploi est une activité qui est souvent facilitée par l'entremise de services rendus par d'autres cueilleur-se-s. Concrètement, ce genre de service peut consister à inviter d'autres travailleurs en recherche d'emploi à venir se faire embaucher chez leur employeur actuel, se portant garant du sérieux et de l'expérience de la personne invitée étant donné que l'essentiel du recrutement s'effectue via des réseaux sociaux, sur la base de la confiance et de la réputation. Les alliances, ces réseaux informels de cueilleurs parmi lesquels circulent ces services, sont le plus souvent le résultat des rapports d'interconnaissance qui se tissent entre collègues dans le cadre des activités de travail, mais encore davantage au fil de leur cohabitation sur les campements, où la densité des interactions sociales donnent à la vie quotidienne les apparences d'une vie communautaire active. Même en dehors d'une collégialité au sens strict (travailler pour le même employeur), le partage et la mise en commun de ressources matérielles comme les campements et les véhicules ont souvent pour effet de

solidifier les groupes de cueilleur-se-s. Dans de tels cas, la mise en commun d'un campement passe par un service qui consiste à inviter des non-employés à squatter un campement mis à disposition par un employeur, permettant d'utiliser les installations sur place et facilitant la recherche d'emploi en mettant les personnes en communication avec plus d'informateurs potentiels. Compte tenu de la mobilité nécessaire dans la migration de travail des *pickers*, disposer d'un véhicule est un atout primordial pour assurer ses déplacements entre les régions fruitières. La plupart de mes enquêté-e-s disposaient donc d'une voiture, laquelle était généralement détenue en propriété collective par quelques cueilleurs ou par un couple. Cette mise en commun des automobiles, une action coopérative qui permettait à chacun d'épargner sur les coûts, avait pour effet de lier solidement ces groupes de cueilleur-se-s en noyaux puisque ces derniers en venaient à effectuer les mêmes déplacements dans l'emploi et à se solidariser autour de leur obligation commune dans le partage du véhicule.

La dissimulation du travail informel est souvent encouragée par les agriculteurs eux-mêmes, lesquels disposent de certaines stratégies comme l'usage de prête-noms, limiter les paiements sous le seuil d'obligation de déclaration du revenu ou simplement encourager les travailleur-se-s à fournir des informations erronées. Néanmoins, les employeurs tendent à favoriser des pratiques qui limitent le risque de complications légales et leur permet de feindre l'ignorance quant au statut des personnes embauchées. À ce titre, les pratiques de dissimulation du travail informel incombent généralement aux personnes sans permis de travail qui doivent pour ce faire mobiliser leur réseau et tisser des alliances parmi les groupes de travailleurs agricoles saisonniers en présence dans l'industrie. D'une part, il y a une collaboration entre *pickers* sans permis de travail qui est d'ordre informationnel, où mes enquêté-e-s se partageaient un savoir-faire acquis par expérience, notamment en ce qui a trait à l'usage de faux numéro d'assurance sociale dans le cadre du processus d'embauche formalisé qui prend une place croissante dans l'industrie arboricole fruitière des vallées de l'Okanagan et de Creston. D'autre part, l'usage de prête-noms est une pratique qui engage les travailleur-se-s sans permis de travail à solliciter l'entraide de leurs collègues disposant d'un statut légal propre à obtenir un revenu au Canada. Parfois, des jeunes Québécois-e-s trouvent un intérêt personnel à prendre à leur compte les revenus d'autres travailleur-se-s, ce qui en fait des allié-e-s naturelles des personnes sans permis de travail. Bien qu'il s'agisse parfois d'un service rendu de manière ponctuelle à des personnes peu connues, s'offrir à titre de prête-nom pour un-e travailleur-se sans permis de travail, ce qui engage des risques, est généralement une pratique prévue et qui participe à

la perpétuation de relations collectives, au sein de groupes de *pickers* qui collaborent tout au long de leur migration de travail.

Ces relations d'entraide s'étendent-elles aux autres groupes de main-d'œuvre qui cohabitent dans l'industrie? Les observations effectuées sur le terrain et les propos recueillis en entretien indiquent que la coopération entre travailleur-se-s dépasse les limites de la catégorie des travailleur-se-s sans permis de travail et en vient souvent à impliquer des *pickers* du Québec ou bien des journaliers du PTAS. Par exemple, les jeunes cueilleur-se-s mexicain-e-s peuvent obtenir des opportunités de travail en communiquant avec leurs compatriotes du programme des travailleurs étrangers temporaires. Bien que ces derniers soient immobilisés dans l'emploi en raison de la clause de l'employeur-unique, ils s'avèrent d'excellents contacts et peuvent aiguiller les travailleurs qu'ils rencontrent lorsqu'une opportunité de travail se présente chez leur employeur. Lorsque des cueilleur-se-s se retrouvent à loger sur un campement dénué d'installations, il arrive que des journaliers du PTAS, si leur logement se trouve sur les lieux, invitent solidairement les jeunes sans permis de travail à profiter de leurs installations sans que rien ne les y oblige et parfois même à l'encontre des indications de leur employeur. Loin d'évoluer de manière isolée, les travailleurs du PTAS participent dans une certaine mesure à la collaboration et à l'entraide entre travailleurs dans l'industrie fruitière.

En ce qui a trait aux *pickers*, on a pu rendre compte de situations reflétant une certaine hostilité de la part de cueilleur-se-s originaires du Québec à l'endroit des cueilleur-se-s sans permis de travail, notamment lors de périodes où les opportunités de travail se font rares et que les groupes entrent en compétition pour les postes disponibles. Du côté des Québécois-es, on entend souvent l'argument selon lequel la présence des personnes sans permis de travail nuit à la capacité de négocier de meilleurs salaires, conditions de travail et conditions de vie sur les campements, puisqu'ils et elles seraient plus prompts à accepter des conditions moindres. Bien qu'une inimitié latente puisse être présente dans certaines situations, il n'empêche que la collaboration et l'entraide entre *pickers* du Québec et sans permis de travail sont observables au quotidien dans les vergers de l'Okanagan et de Creston. Certains de mes enquêté-e-s ont par exemple profité de relations amicales tissées avec des *pickers* du Québec pour obtenir l'accès à des contrats longs et stables desquels ils auraient autrement été exclu. Pour leur part, les *pickers* québécois qui s'inscrivent dans les réseaux de coopération ne sont pas pour autant de simples pourvoyeurs d'aide, mais peuvent aussi profiter des connaissances et contacts des jeunes sans permis de travail, comme en témoigne ma propre expérience. Au fil de la saison, en prenant part activement à la recherche d'emploi

avec mon groupe d'enquêté-e-s mexicain-e-s, c'est le plus souvent à l'aide de leurs savoirs et efforts que j'ai obtenu des opportunités d'emploi. À leur tour, plusieurs enquêté-e-s sollicitaient mes conseils et mes connaissances afin de les aider dans leur navigation dans l'emploi.

L'approche ethnographique mise à profit dans le cadre de cette recherche offre une perspective trop peu souvent mise de l'avant dans les études sur le travail agricole au Canada, celle de l'expérience vécue des travailleurs et travailleuses agricoles migrant-e-s. Par l'entremise de ce mémoire, j'ai cherché à visibiliser le travail effectué par les personnes sans permis de travail dans la production agricole en Colombie-Britannique, un engagement considérable de leur part qui est à ce jour, sauf quelques exceptions, passé sous silence dans les médias locaux et les travaux académiques. L'approche qui m'a guidé au cours de mes recherches a été de mettre de l'avant l'agentivité de ces jeunes cueilleur-se-s, leurs compétences, leur débrouillardise, leur fougue et leur persévérance face aux obstacles que peut impliquer leur migration de travail informel. J'ai tâché autant que possible d'éviter l'écueil d'une tonalité misérabiliste que l'on retrouve dans certains travaux qui mettent l'accent sur la vulnérabilité des travailleur-se-s agricoles migrant-e-s. Mon pari a été de laisser entendre la perspective des principaux intéressés qui décrivent très bien à mon sens les conditions de travail et de vie qui sont les leurs, ainsi que leurs attentes et critiques à cet égard.

La logique de réciprocité qui imprègne les rapports des personnes sans permis de travail aux agriculteurs est aussi observable à divers degrés dans le reste du monde du travail. Dans notre cas, elle est encouragée par la faible codification institutionnelle qui encadre ces relations et par la persistance de pratiques d'embauche ayant cours de personne à personne, misant sur les réseaux sociaux et régulée par la confiance et la réputation. Ce faisant, les relations de travail conservent une certaine flexibilité et se révèlent des espaces où l'engagement de chaque partie est sujet à négociation. La part d'échange social vis-à-vis de l'échange marchand, pour reprendre cette distinction, y est donc plus importante. Cela ne sous-tend pas qu'il s'agit de rapports idylliques exempts de conflits, d'exploitation, de tromperie et d'abus. Cela consisterait à confondre la réciprocité avec l'altruisme. La dimension critique de notre travail consiste à dénaturiser ces rapports et à démontrer en quoi ils sont portés par davantage que des mécanismes

économiques et disciplinaires, comment ils sont mis en forme par les pratiques des acteurs dans le cadre de configurations économiques particulières.

L'expérience vécue de mes enquêté-e-s remet en question certains *a priori* quant aux conditions de vie des travailleurs agricoles migrants, par exemple l'idée selon laquelle l'absence de permis de travail serait garante d'une plus grande exploitation et de limitations considérables pour l'intégration sociale. Dans l'industrie agricole, ce sont plutôt les travailleurs du PTAS, encadrés par l'appareil juridico-politique de l'État, qui s'avèrent davantage susceptibles à la coercition au travail de la part des employeurs ainsi qu'à la ségrégation sociale. À cet effet, l'expérience des cueilleur-se-s sans permis de travail met en relief l'importance que peut prendre la mobilité dans l'emploi dans la migration de travail agricole, notamment comme protection contre certaines situations d'abus. Si la recherche d'emploi constitue une somme significative de travail non-rémunéré pour les jeunes *pickers*, ils et elles développent néanmoins des compétences, des réseaux et accumulent des ressources qui leur permettent de naviguer entre divers contrats en évitant dans la mesure du possible les écueils liés à leur statut. En évitant le formatage juridico-politique de leurs relations de travail, ils et elles maintiennent un fort degré d'autonomie. De leur côté, les journaliers du PTAS, en raison du contrat fermé qui les lie à un employeur unique, disposent d'opportunités très limitées de changer d'emploi s'ils se retrouvent dans des situations d'abus, de coercition au travail ou de non-respect des règles de santé et sécurité au travail, par exemple.

Dans le cas du PTAS, on aurait de la difficulté à faire état d'une sphère de la réciprocité entre travailleurs et agriculteurs. L'enquête ethnographique de Lucio Castracani (2017) menée auprès de journaliers agricoles des Programmes des travailleurs étrangers temporaires révèle comment ces programmes s'appuient sur une logique utilitariste, « avec des processus disciplinaires qui relèvent de la marchandisation des personnes embauchées » (p. 15), autrement dit, par le recrutement de la force de travail sans l'être social qui y est lié. Les relations de travail qui en émanent sont d'autant plus dénuées de logique de réciprocité que la coopération dans l'activité de travail est assurée par des contraintes juridiques et économiques (menace d'exclusion du programme, de déportation, etc.). Il faut considérer la codification rigide de la relation entre donneur d'ouvrage et employé dans un permis de travail fermé : un contrat où est fixée au sous près la valeur de leur travail, de leur transport et de leur logement. Selon Castracani (2017), au-delà des contraintes légales du programme, les employeurs exercent un contrôle serré sur les temps libres des travailleur-se-s, notamment en interdisant les visites, les sorties, en interdisant la consommation d'alcool ou en instaurant des couvre-feux. J'ai moi-même observé le contrôle

paternaliste de certains employeurs qui cherchaient à contrôler les allées et venues des travailleur-se-s du PTAS et à faire entrave à la fraternisation avec des cueilleur-se-s après le travail. La marchandisation de la main-d'œuvre issue des programmes procèdent d'une double-abstraction, d'abord par l'extraction vis-à-vis de leurs relations sociales dans leur pays d'origine, puis par le confinement de leurs relations au Canada à la sphère de l'entreprise par l'entremise de mesures disciplinaires.

Susana, lors d'une conversation informelle, insistait sur la notion de privilège pour traiter des distinctions à faire entre les cueilleur-se-s du Mexique et leur compatriotes travailleurs du PTAS. « Les irréguliers sont souvent éduqués, avec des notions d'anglais et viennent de milieux plus aisés, alors que les *paisas* viennent souvent de milieux ruraux, avec peu d'éducation et une mauvaise connaissance de l'anglais », soulignait-elle. Les critères de recrutement du gouvernement mexicain pour les potentiel-le-s participant-e-s au programme favorise une population rurale, avec un conjoint, au moins une personne à charge, un niveau d'éducation limité et de l'expérience professionnelle en agriculture. À mon sens, la population ainsi ciblée se trouve à être moins outillée à faire valoir ses droits dans le monde du travail canadien en raison de la barrière linguistique, mais aussi parce que la situation économique des personnes et leurs dépendants économiques sont autant de pressions à accepter le contrôle accru des agriculteurs sur leur travail et leur vie privée dans un contexte où la possibilité d'être réembauché par une entreprise canadienne dépend en dernière instance du bon vouloir de l'employeur. L'autonomie, un trait qui marque l'expérience des jeunes sans permis de travail dans l'arboriculture en Colombie-Britannique, s'avère ainsi très limitée pour ceux et celles qui s'engagent dans les programmes de travail temporaire en agriculture au Canada. La régimentation des participant-e-s de ces programmes à ce que plusieurs critiques qualifient d'esclavage moderne est un choix politique. Des alternatives à ce modèle sont possibles, mais elles mettent à mal l'idée d'un droit régalien des entreprises agricoles à disposer d'une main-d'œuvre bon marché, docile et corvéable à souhait.

L'expérience des jeunes Mexicain-e-s sans permis de travail que j'ai côtoyé-e-s au long de mon enquête de terrain démontre qu'il est tout à fait possible de mener à bien une migration de travail temporaire dans le domaine agricole sans être limité à un contrat de travail fermé. Cela étant dit, une telle avenue demande des ressources financières, certaines compétences et l'établissement de réseaux de contacts sur place. Elle demande aussi des employeurs du secteur agricole qu'ils assument que la rétention de la main-d'œuvre passe par l'offre de conditions de travail satisfaisantes plutôt que par des contraintes juridico-politiques.

Pour terminer avec les travailleur-ses sans permis de travail, les contraintes qu'ils et elles vivent au Canada en raison de leur statut légal sont aussi le résultat de choix politiques du gouvernement canadien, notamment la suspension de l'octroi de Permis vacances-travail aux jeunes Mexicain-e-s dans la foulée de l'abrogation du visa obligatoire en 2016. Malgré l'expansion progressive des programmes de travailleurs étrangers temporaires en agriculture pour la Colombie-Britannique, leur structure s'est avérée inadaptée aux contraintes de temps inhérentes à l'industrie arboricole fruitière, mis à part pour les grands vergers industriels. La nécessité d'une main-d'œuvre mobile dans l'emploi et la réticence de la population locale à effectuer le travail agricole dans les vergers fait en sorte que l'industrie des arbres fruitiers de l'Okanagan et de Creston dépend des travailleur-se-s qui migrent du Québec, du Mexique et d'ailleurs. Sans accès à un permis de travail ouvert, inéligibles aux programmes, les jeunes de l'international qui rendent possible la récolte de nombreux producteurs de l'Okanagan et de Creston année après année sont sujets à un traitement discriminatoire en raison de leur statut et s'exposent aux risques de l'emploi sans aucune protection sociale. Plutôt que tergiverser sur les avenues de réformes politiques à envisager, j'aimerais laisser le dernier mot à principaux-aes intéressé-e-s qui m'ont fait part en entretien de leurs réflexions sur les changements souhaitables pour améliorer la vie des travailleur-se-s agricoles.

Ouf... Figure-toi qu'avant que tu viennes pour l'entretien, quand j'étais en train de marcher, je me suis dit que tu allais me poser cette question. Je crois que le gouvernement pourrait faire beaucoup plus parce que dans les contrats que j'ai vu, 80% des travailleurs étaient illégaux et 20% légaux. C'est un pourcentage très inégal. Le gouvernement, ou au moins les personnes qui travaillent directement dans le domaine, doivent se rendre compte qu'ils ont besoin du travail illégal. Ils ont besoin des illégaux parce que tu te rends compte que les Canadiens ne se dédient pas à ça, ou bien peut-être que oui, mais de ma perspective, ils ont besoin d'illégaux. Si ce travail est nécessaire, il pourrait être légal, faire une sorte de projet pour que les personnes d'autres pays puissent venir ici légalement. Qu'ils fassent une sorte de permis pour un temps spécifique, 3 mois, pour qu'ils puissent avoir une assurance. Puis simplement, je crois que si c'est rendu légal, ça peut améliorer les conditions de vie pour les *pickers*. Que les fermiers puissent contracter des personnes et aient pour eux au moins un bâtiment. Nous avons besoin d'eux autant qu'ils ont besoin de nous, alors si le travail était légal, je crois que ça s'améliorerait beaucoup, incluant la qualité de la cueillette. Parce que les gens insisteraient pour mieux travailler. Si tu es dans de meilleures conditions, tu vas mieux cueillir, non? Ce qui se passe beaucoup, parce que comme on ne te traite pas justement parfois en raison de ta condition d'illégal, tu ne fais donc pas ton meilleur travail. Tu te dis que tu vas cueillir quoi que ce soit, peu importe, tant qu'il me paie. Mais si c'était dans une meilleure condition, égale aux autres Canadiens, qu'on ne te paie pas moins, tu as davantage de respect pour le travail que tu fais, tu fais du meilleur travail. Je crois que ce serait bien que ce soit repensé, au moins que ce travail agricole, de *pickers*, est nécessaire. Assurément, ça pourrait se faire, un programme, quelque chose pour permettre cela.

- José

Le problème c'est ça, souvent en raison d'être illégales. Être illégale, c'est vrai que je me sens parfois sans la liberté d'exiger de bonnes conditions. Je fais avec ce qu'on m'offre et si ça ne me plaît pas, je vais ailleurs, mais je ne me sens pas avec cette liberté d'exiger plus, parce qu'ainsi est la situation. Mais en général, si je pouvais demander, ça me plairait qu'ils fassent plus attention à nos conditions. [...] Notre statut, c'est comme si ça nous enlevait la liberté de chercher, d'avoir l'option de travailler, parce qu'au final tout ce qu'on veut c'est travailler, on répond à l'appel et on travaille bien, mais ça devient une limitation majeure.

- Luna

Oui, il y a beaucoup, beaucoup de changements [que je voudrais voir advenir]. D'abord, je crois que d'une manière interne, ce serait intéressant que tu te fasses traiter comme pour un permis vacances-travail, donc comme vous [les résidents canadiens]. Ce serait incroyable, parce que tu n'aurais plus tellement ce sentiment d'illégalité, parce qu'au final c'est ce qui arrive. On vient avec le sentiment d'illégalité que tu sens en venant dans ce pays faire de l'argent de manière illégale. Comme beaucoup de gens l'appelle, au noir. Du travail au noir. Je crois que s'il y avait cela, ça changerait complètement le panorama de la situation au Canada, et je crois qu'il n'y aurait pas autant d'abus de la part des patrons, de ceux qui embauchent.

- Andres

Avoir de meilleures conditions là où nous travaillons, que les fermiers, pour tous les *pickers*, aient de meilleures options où ils vont être... Les services! Qu'il n'y ait pas autant de problèmes au moment d'être payé. Je ne sais pas si ça va changer, mais ça me plairait que ce soit mieux. Qu'on n'ait pas à se préoccuper de ce genre de choses. Tout le reste implique des choses plus grandes... j'aimerais pouvoir travailler légalement, avoir un permis de travail ici. Je ne suis pas contre cela. Si je pouvais avoir la possibilité de travailler ici avec un permis, pour moi ce serait mieux, de ne pas avoir à me batailler pour voir où je peux entrer. Parce que c'est la différence entre les contrats mauvais et les bons contrats auxquels je n'ai pas accès : les services, l'organisation. En général, il y a plus de travailleurs légaux dans ces fermes qui ont ce type de prestation, incluant le bonus qu'ils donnent pour que tu restes travailler toute la saison.

- Frida

La meilleure manière serait qu'il y ait un visa de travail temporaire. C'est n'est pas comme si ils ne le savaient pas. Évidemment, ils le savent. [...] Ils devraient faire un visa temporaire de 6 mois dans lequel tu ne peux travailler que dans le secteur agricole pour un nombre d'heures par semaine. Alors on pourrait décider où travailler sans se battre avec le fermier, et les fermiers eux-mêmes auraient une alternative. [...] Aux fermiers, on leur pardonne d'employer des illégaux jusqu'à un certain montant selon ce qu'un patron nous a dit. Si eux savent ça, ils vont préférer travailler avec des illégaux qu'avec les légaux. Parce que ce qui va se passer ici, comme aux États-Unis, c'est que les gens légaux vont commencer à en vouloir aux illégaux. Même les Mexicains légaux d'ici [du PTAS] n'aiment pas toujours que nous venions, les illégaux. Et nous sommes du même pays, mais ils pensent qu'on leur prend du travail. Je crois que cet obstacle disparaîtrait si on nous donnait le visa. C'est la raison pourquoi on doit mentir à la douane, pourquoi on doit se battre avec les fermiers pour être payés, à cause du numéro d'assurance sociale.

- *Jaime*

ANNEXE A

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ (ESPAGNOL)

Información y Compromiso de confidencialidad

Título del proyecto :

«(In)movilidad en el trabajo agrícola estacional : Etnografía de la mano de obra hiper móvil en la industria de la fruticultura del valle de Okanagan, en Canada»

¿ Que es esto proyecto ?

Para mis estudios, estoy interesándome por la situación actual del trabajo agrícola estacional en el valle de Okanagan. Quisiera entender cómo se organizan las personas que vienen desde afuera de la región para trabajar y que cambian de empleador muchas veces durante la temporada. Quiero saber qué tipo de lazos unen los empleadores y los trabajadores y como son las relaciones entre trabajadores. Entonces por comprender algo más de la situación, quiero aprender más sobre sus experiencias de trabajo en las granjas, pero también sobre los usos y costumbres de los empleados y empleadas en sus vidas cotidianas.

¿ Quien hace esto proyecto ?

Yo, Simon Parent. Soy un estudiante en la maestría en sociología a la Universidad de Quebec en Montreal. Mi proyecto es independiente y no implica ninguna otra organización. Todos los datos que yo acumulo son completamente confidenciales. Soy la única persona que puedo accederlos. Nunca voy a compartir datos relativos a ti con otras personas, empleadores, gobiernos u otras organizaciones.

¿Cual es mi participación ?

Si acepta participar en mi proyecto, haremos una entrevista juntos. Voy a hacerte preguntas sobre tu vida cuando no estas en Okanagan, sobre tu viaje hasta el valle, tu busca para trabajo y tus experiencias de trabajo agrícola aquí. Hablaremos también de tu vida cotidiana cuando vivas en Okanagan y de tus relaciones con empleadores, con supervisores, con los trabajadores de más y con residentes del valle de Okanagan.

Durante la entrevista, a veces voy a señalar cosas en mi cuaderno por recordar más fácilmente tus respuestas. Si estás de acuerdo, voy a grabar el audio de nuestra conversación para recordarme a mí mismo y entender mejor lo que me dijiste. Yo solo escuchara la grabación audio. Nadie más. Puedes rechazar en la grabación y no está un problema.

Si tienes preguntas o no entiendes algo sobre mi proyecto, no duda en hacerme preguntas en cualquier rato. Cuando la entrevista estará finalizada, podrás enviarme un mensaje o llamarme para eliminar cosas que me has contado o para agregar detalles.

Tu participación es totalmente gratuita y voluntaria. Durante la entrevista, tienes no obligaciones en contestar a mis preguntas. Si prefieras no contestar a cualquier, puedes decírmelo y pasaremos a un otro tema. Puedes rechazar de participar en la entrevista o retirarte en cualquier rato. No voy a preguntar por justificación. Si elegís retirarte del proyecto, solo tienes que decírmelo, y voy a destruir todos los datos relativos a ti.

Beneficios y riesgos para participar

No hay beneficios directos para la participación, excepto que te permite hablar libremente sobre tu experiencia diaria en el valle de Okanagan y tu vida en general mientras que serás escuchado. No vas a recibir dinero por tu participación en este proyecto.

En principio, no hay riesgos asociados con la participación en este proyecto. Sin embargo, es posible que nuestra conversación te evoque experiencias pasadas negativas. Para evitar algún malestar, voy a recordarte durante toda la entrevista que no tienes que contestar todas preguntas y que puedas retirarte de la entrevista en cualquier rato.

Hemos agregado al fin de este formulario las coordenadas de un servicio de apoyo psicológico. También, hay las coordenadas de grupos de apoyo a los trabajadores migrantes y del instituto del gobierno para los derechos laborales en Colombia Británica.

Confidencialidad

La entrevista sera totalmente confidencial. Significa que nunca compartiré ninguna información que pueda identificarte. Seré la única persona que tendrá acceso a su información. Nunca voy a revelar tu identidad a empleadores, el gobierno canadiense ni a ninguna otra organización.

Cuando voy a publicar mi proyecto, no voy a usar tu nombre. Te daré un seudónimo (cambiaré tu nombre). Cuando escribiré mi trabajo, a veces cambiaré detalles de nuestra conversación para asegurarme que nadie puede conocer tu identidad. Solo yo tendré acceso a la entrevista original y la grabación de audio estará destruida después que la transcribiré. Todas mis notas escritas y datos digitales estarán almacenados de forma segura durante 5 años, se guardarán en un archivo cifrado y luego se destruirán.

Para contactarme

Si tienes preguntas sobre el proyecto o si quieres hablar con los líderes del proyecto :

Estudiante-investigador:

Simon Parent, maestría en sociología, Université du Québec à Montréal

Teléfono o mensajes: [REDACTED]

Facebook/Messenger : [REDACTED]

Correo electrónico : [REDACTED]

Supervisor:

Frédéric Parent, Facultad de sociología, Université du Québec à Montréal

Teléfono : [REDACTED]

Correo electrónico : [REDACTED]

¿Tiene preguntas sobre sus derechos en relación con este proyecto?

El Comité de Ética de la Investigación para Proyectos de Estudiantes en la Facultad de Ciencias Humanas de la Participación de los Humanos (CERPÉ 4) ha aprobado el proyecto de investigación en el que participará. Para obtener información acerca de las responsabilidades

del equipo de investigación en términos de ética de la investigación con seres humanos o para hacer una queja, puede ponerse en contacto con la coordinación de CERPE 4: sergent.julie@uqam.ca o 514- 987-3000 ext. 3642.

Recursos sociales :

Interior Crisis Line Network (línea telefónica gratis de apoyo psicológico): 1 (888) 353-2273
WorkSafeBC (Oficina de protección de los derechos laborales – Gobierno de Columbia Británica) :

<https://www.worksafebc.com/en/for-workers>

Para todas las preguntas sobre salud y seguridad en los lugares de trabajo : 1 (888) 621-7233

Migrant Workers' Centre BC (Centro de apoyo legal a los trabajadores migrantes – Grupo independiente) :

<https://mwcbc.ca/> 1-888-669-4882 Facebook : Migrant Workers Center

Red de Apoyo a los Migrantes en Agricultura – RAMA (Grupo de reivindicaciones por trabajadores agrícolas migrantes en el valle de Okanagan – Grupo independiente) :

<http://www.ramaokanagan.org/> Facebook : Radical Action with Migrants in Agriculture

Compromiso del estudiante-investigador

Yo, abajo firmante, certifico;

(a) explicar al participante el tema, los beneficios y los riesgos de mi estudio y la naturaleza de la participación;

(b) han respondido las preguntas que me ha hecho al respecto;

(c) le han dejado claro que, en cualquier momento, puede poner fin a su participación en el proyecto de investigación descrito anteriormente;

(d) que me comprometo a proteger la confidencialidad de los datos e identidad del Participante;

(e) que le daré una copia firmada y fechada de este compromiso;

Simon Parent
Nombre y apellido

Firma

Fecha

Muchas gracias por tu participación en este proyecto !

ANNEXE B

GRILLE D'ENTRETIEN

| Datum / Date: ENTRETIENS TRAVAILLEURS | Datum / Date: |
|---|---|
| <p>1- Ici et ailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation • Vie lorsque pas dans la vallée : Où? Logement, avec qui, décrire famille Occupation (études, travail), journée typique • Première fois dans la vallée ou pas? Depuis combien de temps? • Souvenir de la première fois que tu as entendu parler de la possibilité de travailler dans la vallée. Comment? De qui? Qu'est-ce qu'on t'attend? • Motivation à venir travailler • Préparation pour venir : quitter le travail, convaincre amis, famille, collègues? emprunter de l'argent, acheter des choses? • Raconte moi les étapes de ton voyage jusqu'à ton arrivée dans OKAMAGAN: Transport, bagages, voyages-seul, par où tu es passé? • Avais-tu des objectifs perçus avant de venir dans OK? Travail, \$, obj. personnels • À quel endroit es-tu resté quand tu es arrivé OK | <p>3- Présence (choisir une XP de travail en particulier)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi tu as choisi de travailler là? • Premier contrat de la saison? • Parle moi des employeurs/superviseurs? Ils sont comment? Quel genre de relations tu as avec eux? Sens-tu que les travailleurs sont traités équitablement? • Comment tu es payé (chèque, cash)? C'est quoi le salaire? Bonus? Problème à recevoir la paye? • Avec qui tu travailles? Combien vous êtes? Vous habitez tous sur le même camp? • Faites-vous des activités ensemble? Lesquelles? Avec qui? • Est-ce qu'il y a des groupes plus séparés? sur quelle base? • Y'a des travailleurs du programme? Font-ils le même travail que toi? As-tu des relations avec eux? Leur parles-tu à l'ext. du travail? • Camp sur le terrain des employeurs? Peux-tu me le décrire? Est-ce que les superviseurs sont présents sur le camp? hors des heures de travail? Y'a des règles à respecter sur le camp? |
| <p>2- Mouvements sur place</p> <ul style="list-style-type: none"> • A part dans OKAMAGAN, as-tu déjà travaillé ailleurs? où: où? quel travail? combien de temps? non: est-ce que tu fais un travail semblable en agriculture chez toi? PK • Comment t'es-tu trouvé un emploi dans OK la première fois? Comment tu ty es pris? Difficultés - lesquelles? Facile - pourquoi? démarches avant de venir? Aide d'autres personnes? • As-tu déjà du attendre un certain temps dans la vallée avant d'avoir un travail. où: deces journées d'attente, où tu logeais? comment tu te déplaces? • Dans combien de vergers as-tu travaillé par le passé? Lesquels: où, c'était comment? tu as traité le travail comment? qu'est-ce que tu as apprécié, pas apprécié? Tu retournes au même vergers chaque année? Pourquoi? Tu gardes contacts avec employeurs dans l'année? Sinon pourquoi tu n'y retournes pas? Meilleure XP dans OK, PK? deces! Pire XP, PK, deces! | <p>4- Quotidien (usages espace-temps social)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décris-moi une journée de travail typique - Beaucoup de contacts avec superviseurs? Quel genre d'interaction? - C'est ce que tu apprécies de ta journée de travail? Apprécie moins? • Qu'est-ce qui définit une bonne journée de travail? vs mauvaise journée • Bonne ferme vs mauvaise ferme (contrat) • Après le travail, comment tu occupes ta journée? Peux-tu moi ta journée routine: Alimentation/hygiène/sommeil/transport Coût de la vie • Activités sociales avec d'autres pickers? Avec qui? Vous allez où? |

Datum

- ORANAGAN
- Est-ce qu'il y a des événements où les pickers se regroupent?
y-va-tu? oui → lesquels?
non → pk pas?
endroits
 - Communiques-tu avec ta famille ou tes amis chez toi pendant la saison?
- Comment tu comm.? À quelle fréquence?
 - Quand entres-tu en contact avec les habitants de l'OKANAGAN le plus souvent?
 - En général, est-ce que tu as de bonnes relations avec eux?
Est-ce que tu te sens le bienvenu quand tu es en ville?
Te sens-tu à l'aise de parler espagnol en public?
 - Ou est-ce que tu apprécies le plus de la municipalité locale? communauté?
 - As-tu déjà reçu une expérience déplaisante avec des résidents locaux?

S - L'à-venir

- As-tu déjà une date de départ de la vallée?
oui → quel est-ce que tu comptes faire d'ici-là? PK cette date?
non → penses-tu demeurer dans la vallée? au Canada?
- Où vas-tu aller en quittant la vallée?
- Est-ce que tu sais précisément ce que tu veux faire avec l'été que tu as fait cette saison?
- Penses-tu revenir l'année prochaine?
Oui: quel est-ce qui t'incite à revenir? Vas-tu retourner travailler aux mêmes endroits? Pourquoi (pas)?
Non: pk

Ouverture: à partir de ton expérience

- Selon toi, quels sont les obstacles les plus importants pour les travailleurs sans permis de travail dans la vallée?
- Quels changements aimerait-tu voir advenir dans les prochaines années qui amélioreraient la vie des travailleurs migrants dans l'OKANAGAN?

LEUCHTTURM1917
LEUCHTTURM ALBERGSTRASSE 11 70372 GIESSEN GERMANY
21 691 GIESSEN GERMANY
Made in Taiwan - Designed in Germany
More information: www.leuchtturm1917.com

ANNEXE C

EXTRAIT DES NOTES DE TERRAIN MANUSCRITES

Datum / Date: 27

Il dit remarquer qu'il y a de plus en plus de MEX, que les gens viennent avec de l'expérience et sont plus axés sur le travail. Frida arrive, le compte est bon. Nous signons une feuille indiquant que "sous-signé" a reçu un paiement de X \$, Je prends la part de Joine et Luu me demande de signer pour lui.

De retour au camp, F et E effectue des réparations / maintenance de leur voiture avec l'aide d'A. Je rends à J son argent de Luu. Il dit qu'il va rester une journée de plus ici pour vendre savatone puis va aller au nord de la vallée pour en acheter un plus gros.

CONV avec SUSANA: Elle dit qu'elle se sent drôle quand elle voit les MEX hippies qui viennent ~~de~~ maintenant dans la vallée. Dit que la plupart sont posers, que la liberté ne se porte pas. Elle dit qu'à sa première année, elle a dû obtenir le visa de voyage au Canada, qu'il n'y avait pas autant de MEX. Elle espère ne pas devoir revenir. Son objectif est clair: l'argent. Elle veut quitter la maison de ses parents, acheter un ordinateur et trouver un logement plus près de son université.

J-L, E et Frida quittent le camp. Je pars vers la bibliothèque et acheter mes denrées personnelles pour la suite des choses. J'essaie de contacter un verger où j'ai travaillé ces dernières années mais crewboss ne répond pas. Il se met à pleuvoir. Je rentre au camp. Ne reste que les ESP et les Occupés. Les 3 Occupés vont déménager demain dans un verger tout près pour une dizaine de jours de travail. Personne n'a de travail pour le lendemain, tous les endroits disent recommencer dans 3-4 jours. On ne parle moins anglais et on se permet de garder la conversation en espagnol en l'absence de non-hispanophones. Laurence et Mélanie doivent arriver dans la nuit. Les MEX se lancent et relancent l'invitation d'aller chercher de la bière, puis y vont finalement. Les ESP me demandent si je peux appeler les MEX pour qu'ils leur en ramènent, finalement. Nous passons la soirée à regarder les Simpsons en Esp sur un ordi portable, à jouer aux cartes, aux échecs, sous la pluie la plus intense de la saison.

Laurence et Mélanie arrivent tard. Laurence ~~présente~~ discute avec les MEX qu'elle connaît bien, leur présente Mélanie qui en est à sa première année.

ANNEXE D

EXTRAIT DES NOTES DE TERRAIN TRANSCRITES ET ANNOTÉES

11

nos totaux concordent. Ça va pour Elena et moi. Il manque 4 buckets à Jean-Loup. Luu révisé son cahier et trouve une journée avec une différence de 3 buckets, mais Jean-Loup a un ramassage de moins, ce qui indique un oubli de la part du runner PTAS. Il accepte de payer sans problème les 15\$, mais l'autre erre de 1 bucket ne s'explique pas. Luu offre de donner 5\$ à Jean-Loup qui refuse « No problem, maybe I made a mistake ». Frida a oublié son cellulaire où elle regardait le compte des logs. En attendant qu'elle revienne du camp pour le chercher, nous parlons avec Luu qui nous dit qu'avant il y avait beaucoup plus de Québécois dans la vallée, beaucoup qui venait surtout « for the experience ». Il les caricature comme étant des enfants de parents de profession libérale bourgeoise, qui arrive avec de l'équipement de camping neuf, travaillent sans efficacité, sont là surtout pour profiter de l'été. Il dit remarquer qu'il y a de plus en plus de Mexicains, que les gens viennent avec de l'expérience et sont plus axés sur le travail. Frida arrive, le compte est bon. Nous signons une feuille indiquant que « sous-signé » a reçu un paiement de x\$. Je prends la part de Jaime et Luu me demande de signer pour lui.

De retour au camp, Frida et Elena effectuent des réparations/maintenance de leur voiture avec l'aide d'Andres. Je rends à Jaime son argent de Luu. Il dit qu'il va rester une journée de plus ici pour vendre sa voiture puis va aller au nord de la vallée pour en acheter un plus gros.

CONVERSATION INFORMELLE avec Susana Elle dit qu'elle se sent drôle quand elle voit les Mexicains «hippies» qui viennent maintenant dans la vallée. Dit que la plupart sont posers, que «you can't wear freedom». Elle dit qu'à sa première année, elle a dû obtenir le visa obligatoire pour voyager au Canada, qu'il n'y avait pas autant de Mexicains. Elle espère ne pas devoir revenir dans les prochaines années. Son objectif est clair : l'argent. Elle veut quitter la maison de ses parents, acheter un ordinateur pour le travail et trouver un logement près de son université.

Jean-Loup, Elena et Frida quittent le camp. Je pars vers la bibliothèque et acheter mes denrées personnelles pour la suite des choses. J'essaie de contacter un verger où j'ai travaillé ces dernières années, mais la crewboss ne me répond pas. Il se met à pleuvoir. Je rentre au camp. Il ne reste que les Espagnoles et les «Ocupas». Les 3 «ocupas» vont déménager demain dans un verger tout près pour une dizaine de jours de travail. Personne n'a de travail pour le lendemain, tous les endroits disent recommencer dans 3 à 4 jours. On me parle moins anglais et on se permet de garder la conversation en espagnol en l'absence de non-hispanophones. Laurence et Mélanie doivent arriver dans la nuit. Les Mexicains se lancent et relancent l'invitation d'aller chercher de la bière, puis y vont finalement. Les Espagnols me demandent si je peux appeler les Mexicains pour qu'ils leur en ramènent, finalement. Les Espagnols me demandent si je peux appeler les Mexicains pour qu'ils leur en ramènent, finalement. Nous passons la soirée à regarder les Simpsons en espagnol latino sur un ordinateur portable, à jouer aux cartes, aux échecs, sous la pluie la plus intense de la saison.

Laurence et Mélanie arrivent tard. Laurence discute avec les Mexicains qu'elle connaît bien, leur présente Mélanie qui en est à sa première année.

28 juin :

Au réveil, la plupart d'entre nous partons passer la journée au sud. Je reste ici. Jaime part vendre sa voiture à une connaissance/amie Mexicaine. Une fois vendu, il rentre au camp avec un autre ami mexicain, Lionel, récupère ses effets personnels et les amène dans la voiture de Lionel. Il compte aller acheter un VUS au nord, assez grand pour y dormir, de manière à pouvoir voyager avec son amoureuse

erreurs dans les comptes

Perception de LUU Québécois vs MEX

achat voiture

nouveaux MEX vs XP

mentalité d'apartheid

amis réseau

ami/reseau
ami/reseau

rapport enquête hispan

ANNEXE E

EXTRAIT D'UNE TRANSCRIPTION D'ENTRETIEN (FRIDA)

ont enlevé des taxes au même titre qu'un travailleur légal. Et ça ne m'a pas dérangé non plus, c'est bien souvent... j'ai eu du travail et j'aimais la ferme.

attentes salariales
différent compte
/bin
plus que 20 lbs

illégalité : le nier
pour employeurs
payer moins

pas sûre de
revendiquer

fermiers
se légitiment

obtenir le MS
outils de nego

Mais ensuite j'ai travaillé dans une autre ferme, celle du voisin, et là-bas j'ai eu, je suppose... Nous avions en tête qu'ils allaient nous payer 5,50\$ la boîte. Et la façon de travailler était différente. On cueillait dans des bins, et chaque bin devait contenir 15 caisses, c'est ce qu'ils nous demandaient. On croyait qu'ils nous paieraient par bin, mais finalement ils nous ont payé par bucket, et les boîtes que nous remplissions, il nous demandaient de les remplir «pleins», mais un peu plus pleins que ce qui est demandé normalement. Plus que 20 livres. Alors au final, oui ils étaient chidos, et les arbres étaient chidos, mais quand au final j'ai su qu'ils ne me payaient pas par bin, et qu'ils ne me payaient qu'à 5\$ la boîte, et moi j'avais cueilli beaucoup plus que ce qui est normal en termes de poids, et il ne me payait même pas le minimal. C'était frustrant. Nous avons exigé plus d'une certaine manière, nous leur avons dit «c'est que vous êtes illégales». Je me suis dit «No manches!», mais oui, nous sommes des illégales. Mais dans un cas comme ça, je pensais, je ne sais pas, que comme nous cueillions davantage, ils ont profité de tout l'extra que j'ai cueilli, avant même qu'ils nous paient sous le salaire minimum. Alors, souvent c'est ce que je pense, dans ces situations, «Qu'est-ce que je peux dire? Je ne peux pas exiger, a lo mejor, rien de plus» ou je ne peux pas vraiment exiger qu'on nous paie 5,50\$ parce que je ne suis pas légale, exactement, c'est un peu évident.

M: Tu ne sens pas que tu peux exiger, ou demander? Tu ne te sens pas sûre à l'idée de demander?

F: Non, je ne me sens pas sûre de pouvoir demander ainsi, ou d'exiger 5,50\$ parce que... mais aussi, ils ne l'ont pas dit de cette manière, mais d'autres fermiers peuvent te dire, quasiment comme s'ils te rendaient service en te donnant du travail parce que tu es illégal. Mais, un autre ami qui souvent, peut-être que c'est une question d'expérience ou d'audace, parce que dans la ferme précédente on lui avait prêté le numéro d'une autre personne, un Québécois qui voulait accumuler des heures, alors ils ont offert à mon ami que toutes ces heures et celles de sa copine passent sous ce numéro. Et ils lui ont offert ce numéro, pour «quand tu en as besoin», qu'ils pourraient venir, parce qu'il doit remplir les papiers et tout, comme ça passe sous son nom. Mais, si c'est très loin, comme à Creston, il ne pourrait pas aller jusque là. Alors c'est pour ça que quand les voisins sont venus le voir, «je donne mon numéro», et il a dit «oui, c'est que nous avons un numéro», mais ils ne lui ont pas dit avant, pas même au début, «oui, c'est que nous avons un numéro. C'est celui d'une amie et elle peut venir, mais oui nous sommes légaux.» Je ne sais pas exactement ce qu'il était son discours parce que je n'étais pas là à ce moment-là, mais en fin de compte l'indienne a accepté : «C'est bien je vais vous payer à 5,50\$». Puis, c'était chido. Pour eux.

0:56:00

M: À un moment à Oliver, vous n'aviez pas de travail et vous êtes retournées à Summerland avec Nusrat. Tu peux me dire pourquoi vous avez pris cette décision?

sécurité / stabilité
du travail >>

travail d'appoint

travail qui permet
de continuer à chercher

F: C'est que passaient les jours, et comme nous n'avions pas eu les meilleures journées dans les cerises, notre objectif était toujours de trouver du travail et à Summerland, avec Nusrat ça a toujours été une option sûre. Ce n'était pas la meilleure option, mais c'était toujours un travail sûr. Alors en attendant qu'on trouve à un autre endroit, ou on nous disait à Pentiction que nous allions travailler dans le long contrat, alors nous avons décidé d'aller à Summerland. Comme Jaime, l'autre Mexicain de qui je t'ai parlé était en contact avec Nusrat et était à Summerland parce que sa voiture était là-bas. Et il devait régler les papiers et tout ça. Il a travaillé un peu, et Nusrat lui a dit qu'il allait avoir besoin de gens pour le thinning des pommes. Alors nous a dit que comme ici il n'y a pas de travail, aussi bien aller avec Nusrat plutôt qu'attendre ici. Alors je lui ai dit, nous pouvons y aller aussi, alors il a demandé à Nusrat et Nusrat a dit oui. Nous sommes allés là-bas, et c'était prêt de Pentiction où nous voulions aller travailler ensuite, alors nous pourrions aller demander pendant la journée [pour se faire embaucher]. Nous avons besoin de travail, et c'était quelque chose de sûr

BIBLIOGRAPHIE

- ADLER, Patricia et Peter ADLER. 1987. *Membership roles in field research*. Londres : Sage. 95 pages.
- _____. 1993. "Ethical Issues in Self-Censorship – Ethnographic Research on Sensitive Topics", p. 249-266 in RENZETTI, Claire et Raymond LEE. *Research sensitive topics*. Newbury Park : Sage. 302 pages.
- AGLIETTA, Michel. 1976 [1997]. *Régulation et crises du capitalisme*. Paris : Odile Jacob. 486 pages.
- AGRC (AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA). 2020a. *Le centre de recherche et développement de Summerland*. Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://www.agr.gc.ca/fra/collaboration-scientifique-en-agriculture/centres-de-recherche-et-collections-sur-l-agriculture-et-l-agroalimentaire/colombie-britannique/centre-de-recherche-et-de-developpement-de-summerland/?id=1180620561099>
- _____. 2020b. "Statistical Overview of the Canadian Fruit Industry 2019". Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL: <https://www.agr.gc.ca/eng/horticulture/horticulture-sector-reports/statistical-overview-of-the-canadian-fruit-industry-2019/?id=1564485377504>
- AGRICULTURAL LAND COMMISSION (BC). 2021. *Maps and GIS*. Consulté en ligne le 30 septembre 2021. URL : <https://www.alc.gov.bc.ca/alc/content/alr-maps/maps-and-gis>
- AGUIAR, Luis, TOMIC, Patricia et Ricardo TRUMPER. 2010. « Housing Regulations and Living Conditions of Mexican Migrant Workers in the Okanagan Valley, B.C. » *Canadian Issues*. Spring 2010, p. 78-82. URL : http://s3.amazonaws.com/migrants_heroku_production/datas/143/cdn_issues_CITC_mar_10_e_original.pdf?1311353109
- _____. 2011. « Mexican migrant agricultural workers and accommodations on farms in the Okanagan Valley, British Columbia ». *Metropolis British Columbia*. Avril 2011. Vol. 11(4). 39 pages. URL : <https://www.deslibris.ca/ID/228727>
- AHN, Namkee et Sara La De RICA. 2010. « The underground economy in Spain: an alternative to unemployment? ». *Applied Economics*. Vol. 29(6). p. 733-743. DOI : <https://doi.org/10.1080/000368497326660>
- ALTER, Norbert. 2008. « Travail, organisation et échange social ». p. 43-69 in CHANIAL, Philippe (éd.). *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Paris : La Découverte. 576 pages.
- _____. 2012. *Sociologie du monde du travail (2^e ed.)*. Paris : PUF. 362 pages.
- ANDERSON, Grace et David HIGGS. 1976. *A future to inherit : The Portuguese Communities of Canada*. Toronto: McClelland and Stewart. 202 pages.
- ASFC (AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA). 2020. *Arrestations, détentions et renvoi*. Consulté en ligne le 30 octobre 2020. URL : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html>
- AVRIL, Christelle, CARTIER, Marie et Delphine SERRE. 2010. *Enquêter sur le travail – Concepts, méthodes, récits*. Paris : La Découverte. 286 pages.
- BARTHE, Marie-Annick. 1988. *L'Économie Cachée*. Paris : Syros Alternatives. 174 pages.

- BASOK, Tania. 1999. « Free to be Unfree : Mexican Guest Workers in Canada ». *Labour, Capital and Society*. Vol. 32(2). P. 192-221. URL : <https://www.jstor.org/stable/43158148>
- _____. 2002. *Tortillas and Tomatoes : Transmigrant Mexican Harvesters in Canada*. McGill-Queen's University Press : Montreal. 188 pages.
- _____. 2004. « Post-national citizenship, social exclusion and migrants rights: Mexican seasonal workers "in Canada" ». *Citizenship Studies*. vol. 8 (1), p. 47-64. Consulté en ligne le 16 octobre 2020. DOI : 10.1080/1362102042000178409
- BASOK, Tanya et Danièle BÉLANGER. 2016. « Migration Management, Disciplinary Power, and Performances of subjectivity : Agricultural Migrant Workers' in Ontario ». *Canadian Journal of Sociology* 41 (2), p. 139-163. DOI : 10.29173/cjs22284
- BASTIEN, Soulé. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches qualitatives*. Vol. 27(1). P. 127-140. URL : [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27(1)/soule.pdf)
- BC GOVERNMENT. 2020. "Global Fruit – Province of British Columbia". *B.C. 2020 Agrifood & Seafood Export-Ready Catalogue*. Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/export-catalogue/bc-agrifood-seafood-export-catalogue/fruit-vegetable-companies/global-fruit>
- BC STATS. 2020. Tableau de données. « British Columbia Population Estimates by CMAs and CAs ». Consulté en ligne le 14 septembre 2020. URL : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/data/statistics/people-population-community/population/pop_bc_estimatesby_subprov_areas_2011_2019.xlsx
- BCCA (BRITISH COLUMBIA CHERRY ASSOCIATION). N.d. "Helicopter Use". Consulté en ligne le 30 septembre 2020.
- BCFGA (BRITISH COLUMBIA FRUIT GROWERS ASSOCIATION). 2020. "Industry Profile | BC Fruit Growers Association". Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://www.bcfga.com/172/industry/>
- _____. n.d. « Cherry Varieties ». *BC Tree Fruit Production Guide*. Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://www.bctfpg.ca/horticulture/varieties-and-pollination/cherry-varieties/>
- _____. n.d.b. "Farm Jobs".
- BCGA (BRITISH COLUMBIA GRAPEGROWERS' ASSOCIATION). 2020. "About Us | BC Grape Growers' Association". Consulté en ligne le 21 septembre 2020. URL : <https://www.grapegrowers.bc.ca/about-us>
- BCTFC (BRITISH COLUMBIA TREE FRUITS COOPERATIVE). 2020. "About us | BC Tree Fruits Cooperative". Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <http://www.bctreefruits.com/about/about-us/>
- BCWGC (BRITISH COLUMBIA WINE GRAPE COUNCIL). 2020. "About BCWGC | BCWGC ». Consulté en ligne le 21 septembre 2020. URL : <https://www.bcwgc.org/about-bcwgc>

- BCWI (BRITISH COLUMBIA WINE INSTITUTE). 2020. "About BCWI | BC Wine Institute | Wine BC Industry". Consulté en ligne le 21 septembre 2020. URL : <https://winebc.com/industry/about-bcwi/>
- BEAUD, Stéphane. 1996. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*. Vol. 35. p. 226-257. URL : https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1966
- BEAUD, Stéphane et Florence WEBER. 2017. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La Découverte. 334 pages.
- BECKER, Howard. 1970. *Sociological work : method and substance*. Chicago: Aldine. 358 pages.
- BÉLANGER, Danièle et Guillermo CANDIZ. 2015. « Fraises douces amères : territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de la région de Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 59 (166), p. 7-28. DOI : 10.7202/1034346ar
- BÉLANGER, Paul et Robert LÉVESQUE. 1991. « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique ». *Cahiers de recherche sociologique*. no. 17. p. 17-51. DOI : 10.7202/1002144ar
- BENSA, Alban. 2008. « Père de Pwädé. Retour sur une ethnologie au long cours ». in BENSA, Alban et Didier FASSIN (dir.). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris : La Découverte, p. 19-39.
- BOYER, Robert. 1986. *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris : Agalma/La Découverte. 142 pages.
- BÜSCHER, Monika et John URRY. 2009. "Mobile methods and the empirical". *European Journal of Social Theory*. Vol. 12 (1) . p. 99-116. DOI : 10.1177/1368431008099642
- CAILLÉ, Alain. 1994 [2005]. *Don, intérêt et désintéressement. Mauss, Bourdieu, Platon et quelques autres*. Paris : Le bord de l'eau/M.A.U.S.S. 348 pages.
- CASTRACANI, Lucio. 2017. « Ils viennent pour travailler » - *L'utilitarisme migratoire et les ouvriers agricoles saisonniers au Québec*. Thèse de doctorat. Université de Montréal. 287 pages.
- CEFAI, Daniel. 2003. *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte/M.A.U.S.S. 609 pages.
- CHANIAL, Philippe (éd.). 2008. *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Paris : La Découverte. 576 pages.
- CPAA (COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE). 2010. 26 avril. *Réunion numéro 12 – Témoignages*. Consulté en ligne le 18 septembre 2020. URL : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/40-3/AGRI/reunion-12/temoignages>

- COHEN, Amy et Elise HJALMARSSON. 2018. "Quiet Struggles: Migrant farmworkers, informal labor, and everyday resistance in Canada". *International Journal of Comparative Sociology*. DOI : 10.1177/0020715218815543
- CORAL BEACH FARMS. 2020a. "Our Company Culture". Consulté en ligne le 24 septembre 2020. URL : <https://www.coralbeach.ca/about/company-culture/>
- _____. 2020b. "Our season". Consulté en ligne le 2 octobre 2020. URL : <https://www.coralbeach.ca/about/our-season/>
- COUTIN, Susan B. 2000. *Legalizing Moves : Salvadorian Immigrants' Struggle for U.S. Residency*. Ann Arbor : University of Michigan Press. 228 pages.
- COUTURE, Hugo. 2009. *Les jeunes migrants québécois dans les vallées fruitières de la Colombie-Britannique – Ethnographie d'une forme de mobilité*. Mémoire de maîtrise. Université Laval. URL : <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/20733/1/26151.pdf>
- D'AMOURS, Martine. 2015. « La relation d'emploi contemporaine : du rapport salarial à la relation sociale de travail », p. 135-164 in D'AMOURS, Martine, SOUSSI, Sid Ahmed et Diane-Gabrielle TREMBLAY. 2015. *Repenser le travail. Des concepts nouveaux pour des réalités transformées*. Québec : Presses de l'Université du Québec. URL : <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1f1hd88>
- DE GENOVA, Nicholas. 2002. « Migrant « illegality » and Deportability in Everyday Life ». *Annual Review of Anthropology*. Vol. 31 (1). p. 419-447. DOI: 10.1146/annurev.anthro.31.040402.085432
- DENDY, David. 1989. "The End of Mandatory One-Desk Selling for Export Sales, 1984 ». *A fruitful century* [hébergé en ligne]. Consulté en ligne le 24 septembre 2020. URL : <https://www.bcfga.com/296/The+End+of+Mandatory+One-Desk+Selling+for+Export+Sales+%2C+1984>
- DEWALT, Kathleen and Billie DEWALT. 2011. *Participant Observation : A Guide for Fieldworkers*. Lanham: Altamira Press. 246 pages.
- ELIOT, Alice ; NORUM, Roger et Noel B. SALAZAR (eds). 2017. *Methodologies of Mobility – Ethnography and Experiment*. New York : Berghahn. 207 pages.
- EMERSON, Robert. « Le travail de terrain comme activité d'observation. Perspectives ethnométhodologistes et interactionnistes » p. 409 . in CEFAL, Daniel. 2003. *Op. cit.*
- EVANS-PRITCHARD, Edward Evan. 1968 [1940]. *Les Nuer : description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*. Paris : Gallimard. 312 pages.
- FAIREY, D. et al. 2008. « Cultivating Farmworker Rights: Ending the Exploitation of Immigrant and Migrant Farmworkers in BC », Canadian Centre for Policy Alternatives - BC Office, Justicia for Migrant Workers, Progressive Intercultural Community Services and the BC Federation of Labour, 2008, 76 p. Consulté en ligne le 14 septembre 2020. URL : http://www.policyalternatives.ca/documents/BC_Office_Pubs/bc_2008/bc_farmworkers_full1.pdf

- FINE, Gary Alan. 1993. « Ten Lies of Ethnography – Moral Dilemmas of Field Research ». *Journal of Contemporary Ethnography*. Vol.22 (3). P. 267-294. DOI : 10.1177/089124193022003001
- FINANCEMENT AGRICOLE CANADA [FAC]. 2018. 2017 FCC Farmland Values Report. Consulté en ligne le 8 février 2019. URL : <https://www.fcc-fac.ca/fcc/about-fcc/reports/2017-farmland-values-report-e.pdf>
- _____. 2020. 2019 FCC Farmland Values Report. Consulté en ligne le 18 septembre 2020. URL : <https://www.fcc-fac.ca/fcc/resources/2019-farmland-values-report-e.pdf>
- FPS – UC DAVIS (FOUNDATION PLANT SERVICES – University of California Davis). « Prunus Cultivar : Stella ». University of California – Davis. Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://fps.ucdavis.edu/treedetails.cfm?v=1445>
- FORTIN, Bernard *et al.* (eds). 1996. *L'économie souterraine au Québec : mythes et réalités*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. 115 pages.
- GALERAND, Elsa et Martin GALLIÉ. 2018. « Travail non libre et rapports sociaux de sexe – À propos des programmes canadiens d'immigration temporaire ». *Revue canadienne Droit et Société*. Vol. 33, no. 2. P. 223-241. Consulté en ligne le 16 octobre 2020. URL : https://archipel.uqam.ca/12172/1/travail_non_libre_et_rapports_sociaux_de_sexe_a_propos_des_programmes_canadiens_dimmigration_temporaire.pdf
- _____. 2019 (4 décembre). *À propos des formes contemporaines du travail non-libre, débats théoriques*. Communication présentée dans le cadre des Midis de l'immigration de l'INRS. Montréal, Québec.
- GALL, Karissa. 2019 (7 mai). « BC Tree Fruits Cooperative purchase land in Kelowna for new facility ». *Kelowna Capital News*. Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www.kelownacapnews.com/business/bc-tree-fruits-cooperative-purchase-land-in-kelowna-for-new-facility/>
- GESUALDI-FECTEAU, Dalia et Delphine NAKACHE. 2017. *Employment Standards for Mobile Workers*. St-John, TNL : On The Move Partnership. 70 pages. Consulté en ligne le 29 mars 2019. URL : <http://www.onthemoverpartnership.ca/wp-content/uploads/2018/03/LabourStandardsFinalFeb2018.pdf>
- GILBERT, Liette. 2013. «Canada's Visa Requirement for Mexico and its Political Rationalities», *NorteAmerica*, vol 8(1), p. 139-161. DOI : 10.1016/S1870-3550(13)71769-5
- GILMOUR, Laryn. 2019 (19 juillet). "July showers wash out half of the Okanagan's cherry crop". *Kelowna Capital News*. Consulté en ligne le 11 novembre 2021. URL : <https://www.kelownacapnews.com/news/july-showers-wash-out-half-of-the-okanagans-cherry-supply/>
- GLOBAL FRUIT. 2020. "Our Amazing Growers". Consulté en ligne le 12 septembre 2020. URL : <http://www.globalfruit.org/our-amazing-growers/>
- GODBOUT, Jacques. 2000. *Don, dette et identité : homo donator vs. Homo oeconomicus*. Montréal : Boréal. 188 pages.

- GODBOUT, Jacques et Alain CAILLÉ. 1995. *L'esprit du don*. Montréal : Boréal. 344 pages.
- GOLD, Raymond. 2003. « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique ». in CEFAÏ, Daniel. 2003. *Op. cit.*
- GOLDRING, Luin et Patricia LANDOLT (eds.). 2011. *Producing and Negotiating Non-Citizenship – Precarious Legal Status in Canada*. Toronto : University of Toronto Press. 376 pages.
- GOODMAN, David et Michael REDCLIFT. 1986. «Capitalism, Petty Commodity Production & the Farm Enterprise». In COX, LOWE & WINTER (eds.). 1986. *Agriculture : People and Policies*. Allen & Unwin : Londres. p. 20-40. DOI : 10.1007/978-94-011-5962-3_2
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2018. *Contract for the Employment in Canada of Seasonal Agricultural Workers from Mexico – 2019*. Consulté en ligne le 7 octobre 2020. URL : https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/migration/documents/assets/portfolio/docs/en/foreign_workers/hire/seasonal_agricultural/documents/contract-mexic-2019.pdf
- _____. 2019, février. « Family-owned cherry producer Jealous Fruits is exporting sweetness to the world ». Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www.international.gc.ca/world-monde/stories-histoires/2019/CPTPP-jealous-fruits.aspx?lang=eng>
- _____. 2020a. *Normales climatiques canadiennes*. Consulté en ligne le 14 septembre 2020. URL : https://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html
- _____. 2020b. Tableau de données. « Rapport – données sur le commerce en direct ». Consulté en ligne le 24 septembre 2020. URL : <https://www.ic.gc.ca/app/scr/tdst/tdo/crtr.html?grouped=GROUPED&searchType=BL&naArea=9999&countryList=ALL&toFromCountry=CDN&reportType=TE&timePeriod=5%7CComplete+Years¤cy=CDN&productType=HS6&hSelectedCodes=%7C80929&runReport=true>
- _____. 2020c. *Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers : Aperçu*. Consulté en ligne le 7 octobre 2020. URL : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers.html>
- _____. 2020d. *What to report and what not to report on T4 slips*. Consulté en ligne le 14 octobre 2020. URL : <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/payroll/completing-filing-information-returns/t4-information-employers/t4-slip/what-report-what-report-on-t4-slips.html>
- GROWERS SUPPLY CO. 2020. « Helping Growers since 1937 | Growers Supply Co. » Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://growersupplybc.com/services/horticultural-advice/>
- HAGE, Ghassan. 2005. "A Not So Multi-Sited Ethnography of a Not So Imagined Community". *Anthropological Theory*. vol. 5 (4). p. 463 – 75. DOI: 10.1177/1463499605059232
- HANNERZ, Ulf. 2003. "Several Sites in One". in ERIKSEN Thomas H. (ed.) *Globalisation: Studies in Anthropology*. Londres : Pluto Press. p. 18-38.
- HICKMAN, Jenna. 2017. «Why locals aren't working in Okanagan agriculture». *InfoNews*. 14 avril 2017. Consulté en ligne le 4 avril 2019. URL : <https://infotel.ca/newsitem/why-locals-arent-working-in-okanagan-agriculture/it41746>

- HJALMARSSON, Elise. 2016. *Race, labour and the postmodern plantation : Jamaican migrant farmworkers in Canada's Seasonal Agricultural Worker Program*. Mémoire de maîtrise. University of British Columbia. DOI : 10.14288/1.0305647
- HJALMARSSON, Elise *et al.* 2015. « Race, food, and borders: Situating migrant struggle in the Okanagan Valley, British Columbia ». *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*. Vol. 05, no. 04, p. 77-82. DOI : 10.5304/jafscd.2015.054.007
- HORGAN, Mervyn et Saara LIINAMAA. 2017. « The social quarantining of migrant labour: everyday effects of temporary foreign worker regulation in Canada ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 43 (5). p. 713-730. DOI: 10.1080/1369183X.2016.1202752
- IRCC (IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA). 2017. *Specialized Research Datasets: Temporary Resident – Ad Hoc IRCC (Specialized Datasets)*. Consulté en ligne le 25 novembre 2018. URL : <https://open.canada.ca/data/en/dataset/31ef4cab-d2b3-4dba-8e91-48fe64211ec5>
- _____. 2018. *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC*. Consulté en ligne le 20 novembre 2018. URL : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda>
- _____. 2020. *Expérience internationale Canada : Qui peut présenter une demande*. Consulté en ligne le 13 octobre 2020. URL : https://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp?country=mx&cat=wh&#country_c ategory_name_cont
- JEALOUS FRUITS. 2020. « Services 2 – Jealous Fruits ». Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www.jealousfruits.com/ourfarms>
- KAPPEL, Frank *et al.* 2006. “13S2009 (Staccato™) sweet cherry”. *Revue canadienne de phytotechnie*. Vol. 86, no. 4. Consulté en ligne le 22 septembre 2020. URL : <https://www.nrcresearchpress.com/doi/pdfplus/10.4141/P06-077>
- KINGSBURY, Aaron et Roger HAYTER. 2006. “Business Associations and local development: The Okanagan wine industry's response to NAFTA”. *Geoforum*. Vol. 37(4). DOI : 10.1016/j.geoforum.2005.12.001
- KOEHN, Sharon Denise. 1993. Mémoire de maîtrise. *Negotiating New Lives in New Lands : Elderly Punjabi Women in British Columbia*. University of Victoria. 228 pages.
- KOGER, Chris. 2019, 7 septembre. “Sun City Cherries upgrades with Elifab grader”. *The Packer*. Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www.thepacker.com/article/sun-city-cherries-upgrades-elifab-grader>
- KOROSCIL, Paul M. 1987. « The Portuguese in the South Okanagan », *Okanagan Historical Society*. No. 51. P. 43-49. Consulté en ligne. URL: 10.14288/1.0132228
- _____. 2003. *The British Garden of Eden : Settlement history of the Okanagan Valley, British Columbia*. Burnaby : Department of Geography, Simon Fraser University. 260 pages.
- KOSTYCHYNA, Olena et Corinne LUU. 2019. « The size and characteristics of informal (“gig”) work in Canada ». *Banque du Canada*. Note analytique du personnel. Consulté en ligne le 26 novembre 2020. URL : <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2019/02/san2019-6.pdf>

- LACROIX, Anne et A. MOLLARD. 1991. « Mesurer le travail agricole – De l'enregistrement à la reconstitution analytique ». *Cahiers d'économie et sociologie rurale*. no. 20. p. 27-46.
DOI : 10.22004/ag.econ.244171
- _____. 1995. « L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture », dans ALLAIRE, Gilles et Robert BOYER (dir.), *La grande transformation de l'agriculture*, Paris : INRA, p. 259-291.
- LANTHIER, Mario. 1984. *The Pattern : A history of social discrimination against farm workers in the Okanagan-Similkameen, 1890-1983*. Kelowna : Back-packers and Orchard-workers Support Association.
- LANTHIER, Mario et Lloyd WONG. 2002. « Ethnic agricultural labour in the Okanagan Valley: 1880s to 1960s » Royal BC Museum Living Landscapes Series. Victoria: Royal British Columbia Museum. Consulté en ligne le 2 février 2019. URL: <http://livinglandscapes.bc.ca/thomp-ok/ethnic-agri/index.html>
- LEE, Raymond L. 1993. *Doing research on sensitive topics*. Sage, Londres. 248 pages.
- LEIBEL, Geody. 2007. *The Changing Face of Farm Labour in British Columbia: exploring the Experiences of Migrant Quebecois and Mexican Agricultural Workers in the Okanagan Valley*, Mémoire de maîtrise, University of Victoria, 2007, 160 pages.
- LEMIEUX, Thomas, FORTIN, Bernard et Pierre FRÉCHETTE. 1994. « The effect of taxes on labour supply in the underground economy ». *The American Economic Review*. Vol. 84(1). P. 231-254. Consulté en ligne le 26 novembre 2020. URL : <https://www.jstor.org/stable/2117980>
- LESEMANN, Frédéric. 2015 « "Travail informel", informalité et "société salariale" – Centrer les réflexions relatives aux transformations du travail et des sociétés contemporaines sur le "travail informel" et l'informalité plutôt que sur la "société salariale" ». p. 227-264 in D'AMOURS, Martine, SOUSSI, Sid Ahmed et Diane-Gabrielle TREMBLAY. 2015. *Repenser le travail. Des concepts nouveaux pour des réalités transformées*. Québec : Presses de l'Université du Québec. DOI : 10.7202/1034416ar
- LONG, Lynn. 2005, juillet. "Growing Quality Cherries". *Oregon State University Extension*. Consulté en ligne le 30 septembre 2020. URL: <https://extension.oregonstate.edu/crop-production/fruit-trees/growing-quality-cherries>
- LONGSTROTH, Mark. 2012, 16 mars. "Freeze damage depends on tree fruit stage of development". *Michigan State University Extension*. Consulté en ligne le 30 septembre 2020. URL : https://www.canr.msu.edu/news/freeze_damage_depends_on_tree_fruit_stage_of_development
- LOVGREEN, Tina et Chris CORDAY. 2020 (1^{er} juillet). "Not so sweet season for B.C. farmers, cherry pickers due to weather and COVID-19". CBC News. Consulté en ligne le 20 septembre 2020. URL : <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/not-so-sweet-season-for-b-c-farmers-cherry-pickers-due-to-weather-and-covid-19-1.5627630>
- LOZANSKI, Kristin et Melanie Ann BERES. 2007. « Temporary Transience and Qualitative Research : Methodological Lessons from Fieldwork with Independent Travealers and Seasonal Workers ».

International Journal of Qualitative Methods. Vol. 6 (2). p. 106-124.
DOI : 10.1177/160940690700600202

MALINOWSKI, Bronislaw. 1922 [1993]. *Les argonautes du Pacifique occidental*. Paris, Gallimard. 606 pages.

MANN, Albert H., 1982, « Kelowna's Chinatown », *Okanagan Historical Society*, no. 46, p. 20-28. Consulté en ligne le 15 septembre 2020. URL : 10.14288/1.0132219

MANN, Susan Archer. 1990. *Agrarian Capitalism in Theory and Practice*. University of North Carolina Press : Chapel Hill. 211 pages.

MANN, Susan Archer et James DICKINSON. 1978. «The Obstacles to the Development of a Capitalist Agriculture». *Journal of Peasant Studies*. Vol. 5(4). p. 466-481.
URL : <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03066157808438058?journalCode=fjps20>

MARCELLI, Enrico, WILLIAMS, Colin C. et Pascale JOASSART. 2010. *Informal work in developed nations*. Londres : Routledge. 240 pages.

MARCUS, George E. 1995. "Ethnography in/of the World System. The Emergence of Multi-Sited Ethnography". *Annual Review of Anthropology*. vol. 24. p. 95-117.
DOI : 10.1146/annurev.an.24.100195.000523

MARX, Karl. 1867a [1993]. *Le Capital. Critique de l'économie politique* (vol. 1). Paris : PUF. 940 pages.
_____. 1867b [1900]. *Le Capital. Critique de l'économie politique* (vol. 2). Paris : V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs. 592 pages. Consulté en ligne le 8 décembre 2020. URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/capital/capital_livre_2/capital_livre_2_fichiers.html

MAUSS, Marcel. 1923 [2012]. *Essai sur le don*. Paris : PUF. 248 pages.

McCULLOUGH, Dylan. 2019 (24 juillet). " 'As bad as I can remember' : Okanagan cherry crops devastated by July rains". *Kelowna Now*. Consulté en ligne le 11 novembre 2021.
URL : https://www.kelownanow.com/watercooler/news/news/Okanagan/As_bad_a_year_as_I_can_remember_Okanagan_cherry_crops_devastated_by_July_rains/

MERRY, Sally. 2000. "Crossing Boundaries : Methodological Challenges for Ethnography in the Twenty-first Century". *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*. Vol. 23(2). P. 127-134.
URL : <https://www.jstor.org/stable/24498003>

MIRANDA, Adelina. 2019. «Ethnographie en migration, ethnographie des migrations ». *e-Migrinter*. Vol. 18. Consulté le 24 septembre 2020. DOI : 10.4000/e-migrinter.1825

MITHAM, Peter. 2019 (16 mai). "BC Tree Fruits sets course for packing-house consolidation". *Western Investor*. Consulté le 1er décembre 2021. URL : <https://www.westerninvestor.com/british-columbia/bc-tree-fruits-sets-course-for-packing-house-consolidation-3831499>

- MORICE, Alain. 1997. « Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale ». in FASSIN, Didier et al. *Les lois de l'inhospitalité*. Paris : La Découverte. p. 177-196.
- NEWBY, Howard. 1983. "The Sociology of Agriculture: Toward a New Rural Sociology". *Annual Review of Sociology*. Vol. 9, p. 67-81. DOI: 10.1146/annurev.so.09.080183.000435
- NOISEUX, Yanick. 2000. *Le secteur informel au Mexique*. *Revue de littérature*. Notes et études no. 2000-14, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continue, Consulté en ligne le 25 novembre 2020. URL : <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/03-2000-noiseux.pdf>
- _____. 2012. « Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail ». *Recherches sociographiques*. Vol. 53(2), p. 389-414. DOI : 10.7202/1012406ar
- NORTHERN CHERRIES. 2020. "About Northern Cherries Inc., Located in Kelowna, in the Okanagan Valley of British Columbia, Canada". Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://www.northerncherries.ca/about.php>
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain – Sur la production des données en anthropologie ». *Enquête*. no. 1. p. 71-109. DOI : 10.4000/enquete.263
- _____. 2003. *L'enquête de terrain socio-anthropologique : synthèse méthodologique et recommandations à l'usage des étudiants*. LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local). Études et travaux, no. 13. 59 pages. URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/olivier_de_sardan_jean_pierre/enquete_socio_anthro_terrain/enquete_socio_anthro.html
- OSOYOOS TIMES. 2018 (17 juillet). "Baptist church serves dinner for 850". *Times Chronicle*. Consulté en ligne le 13 octobre 2020. URL : <https://www.timeschronicle.ca/baptist-church-serves-dinner-for-850/>
- PAQUET, Mireille. 2020. « La "sélection efficace" des immigrants : paradigme de la mobilité et légitimité de l'État québécois ». *Diversité urbaine*. vol. 20(1). DOI : 10.7202/1068222ar
- PARADEISE, Catherine. 2001. « GODBOUT, Jacques T. 2000. Le Don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo economicus. La Découverte/MAUSS, "Recherches". ». *Lien social et Politiques*. no. 46. p. 183-185. DOI : <https://doi.org/10.7202/000335ar>
- PENTICTON HERALD. 2017 (24 août). "BC Tree Fruits closing Osoyoos packinghouse". *Penticton Herald*. Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : http://www.pentictonherald.ca/news/article_9602dc68-8914-11e7-a025-a3e0767728ad.html
- PERETZ, Henri. 2004. *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris : La Découverte. 128 pages.
- PFAU-EFFINGER, Birgit, FLAQUER, Lluís et Per H. JENSEN. 2009. *Formal and Informal Work – The Hidden Work Regime in Europe*. New York : Routledge. 260 pages. DOI: 10.4324/9780203881392
- POLANYI, Karl. 1983 [2017]. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard. 467 pages.

- PORTES, Alejandro. 1995. *En torno a la informalidad : ensayos sobre teoría y medición de la economía no regulada*. México : FLACSO. 251 pages.
- PREIBISCH, Kerry. 2010. « Pick-Your-Own Labor : Migrant Workers and Flexibility in Canadian Agriculture ». *International Migration Review*. Vol. 44(2), p. 404-441.
URL : <https://www.jstor.org/stable/25740855>
- PREIBISCH, Kerry et Gerardo OTERO. 2014. « Does Citizenship Matter in Canadian Agriculture ». *Rural Sociology*. vol. 79(2). p. 174-199. Consulté en ligne le 25 mars 2019. URL : <http://www.sfu.ca/~otero/docs/Preibisch-Otero-ruso12043.pdf>.
- RACINE, Luc. 1987. « Les formes élémentaires de la réciprocité ». *L'homme*. Vol. 26(99). p. 97-118.
DOI : 10.3406/hom.1986.368715
- RAJKUMAR, Deepa *et al.* 2012. «At the temporary-permanent divide : how Canada produces temporariness and makes citizens through its security, work, and settlement policies». *Citizenship Studies*. Vol. 16(3-4), p. 483-510. DOI : 10.1080/13621025.2012.683262
- ROBERGE, Claude. 1983. «Survey of the situation of the fruit picker in the Okanagan Valley», *La Fédération des Francos Colombiens*, Vancouver, 1983, 53 pages.
- ROGALY, Ben. 2008. "Intersification of Workplace Regimes in British Horticulture: The Role of Migrant Workers". *Population, Space and Place*. Vol. 14. P. 497-510. DOI: 10.1002/psp.502
- SADDLETON, Lucy. 2019 (6 août). "BC agriculture ministry reports 435 insurance claims from Okanagan fruit growers". *Insurance Business*. Consulté en ligne le 11 novembre 2021. URL : <https://www.insurancebusinessmag.com/ca/news/breaking-news/bc-agriculture-ministry-reports-435-insurance-claims-from-okanagan-fruit-growers-174540.aspx>
- SANDERS, Clinton. 1980. « Rope Burns : impediments to the achievement of basic confort early in the field research experience". P. 158-169 in SCHAFFIR, William, STEBBINS, Robert et Alan TUROWETZ. *Fieldwork Experience : Qualitative Approaches to Social Research*. New York, St. Martin's Press.
- SANDHER FRUIT PACKERS. 2020. "About Sandher Fruit Packers – Our History and Family Fruit Story". Consulté en ligne le 23 septembre 2020. URL : <https://sandherfruit.com/about-us/>
- SATZEWICH, Victor. 1991. *Racism and the Incorporation of Foreign Labour : Farm Labour Migration in Canada since 1945*. London : Routledge. 241 pages.
- SHELLER, Mimi et John URRY. 2006. "The new mobilities paradigm". *Environment and Planning A: Economy and Space*. vol. 38 (2). p. 207-226. DOI: 10.1068/a37268
- SCOTT, John. 2014. "Effort Bargaining". *A Dictionary of Sociology* (4^e éd.). Consulté en ligne le 9 octobre 2020. DOI : 10.1093/acref/9780199683581.001.0001
- SECRETARIA DE TRABAJO Y DE PREVISION SOCIAL. 2018. *Programa de Trabajadores Agrícolas Temporales México-Canadá*. Consulté en ligne le 24 novembre 2018. URL :

<https://www.gob.mx/stps/articulos/programa-de-trabajadores-agricolas-temporales-mexico-canada-143739?idiom=es>

SEYMOUR, Ron. 2015 (2 septembre). "Okanagan grape growers say apples the future". *The Daily Courier*. Consulté en ligne le 18 septembre 2020. URL :

http://www.kelownadailycourier.ca/news/article_c3fe38c4-51f8-11e5-8efa-fb1c06161fde.html

_____. 2016 (27 mars). "Mexican labour in Okanagan will increase 10-15 per cent this summer".

Penticton Herald. URL : https://www.pentictonherald.ca/business_news/article_9b9afb88-f482-11e5-8145-db22036ae4d9.html

SHAFFIR, William. 1999. "Doing Ethnography : Reflections on Finding Your Way". *Journal of Contemporary Ethnography*. Vol. 28(6). p. 676-686. DOI: 10.1177/089124199028006009

SILVERMAN, Stephanie et Amrita HARI. 2016. « Troubling the fields : Choice, Consent, and Coercion of Canada's Seasonal Agricultural Workers ». *International Migration*. Vol. 54 (5). P. 91-104. DOI : 10.1111/imig.12266

SIMMEL, Georg. 2014 [1908]. *La philosophie de l'Argent* (3e ed.). Paris : PUF. 662 pages.

SMITH, Chris. 2006. "The Double indeterminacy of labour power : labour effort and labour mobility". *Work, Employment & Society*. Vol. 20(2). P. 389-402.

URL : <https://www.jstor.org/stable/23748073>

STATISTIQUE CANADA. 2013a. *Okanagan-Similkameen, RD, Colombie-Britannique (tableau). Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF*. Consulté le 29 mars 2019. URL : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

_____. 2013b. *Central Okanagan, RD, Colombie-Britannique (tableau). Enquête nationale auprès des ménages (ENM), produit n° 99-004-XWF*. Consulté le 29 mars 2019. URL :

<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

_____. 2017a. « Canada – Résidents temporaires – Programme des travailleurs étrangers temporaires – Profession envisagée (CNP 2011) – 2000-2016 ». Tableau de données. Consulté en ligne le 25 avril 2019. URL : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/31ef4cab-d2b3-4dba-8e91-48fe64211ec5>

_____. 2017b. *Table 32-10-0417-01 Fruits, petits fruits et noix*. Consulté en ligne le 18 février 2019, URL : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3210041701>.

_____. 2017c. *Table 32-10-0406-01 Utilisation des terres*. Consulté en ligne le 18 février 2019, URL : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601&request_locale=fr

_____. 2017d. *Tableau 32-10-0439-01 Travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement*. Consulté en ligne le 18 février 2019. URL : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210043901>

_____. 2020a. Tableau de données. « Canada - Titulaires de permis de travail du programme des travailleurs étrangers temporaires selon la province / le territoire de destination envisagé(e), la profession envisagée (codes à quatre chiffres de la CNP 2011) et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur, janvier 2015 - juin 2020 ». Consulté en ligne le 14 septembre 2020. URL : http://www.cic.gc.ca/opendata-donneesouvertes/data/IRCC_M_TR_0009_F.xls

_____. 2020b. Tableaux de données. « Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET): Employeurs ayant obtenu une Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive ». Consulté

en ligne le 30 septembre 2020. URL : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/90fed587-1364-4f33-a9ee-208181dc0b97?wbdisable=true&fbclid=IwAR3OYQzmJRS-EOC18hZ-reZKMR43yHqKmdf2ciLetK0mPZYCjEfpnL7kPL8>

STUECK, Wendy. 2014 (12 septembre). "Okanagan cherry growers find success selling to choosy Chinese consumers". *Globe and Mail*. Consulté en ligne le 18 septembre 2020.
URL : <https://www.theglobeandmail.com/news/british-columbia/okanagan-cherry-growers-find-success-selling-to-choosy-chinese-consumers/article20591180/>

SVC (SUMMERLAND VARIETIES CORPORATION). 2015, 14 janvier. "New Manager Hired By Summerland Varieties Corporation". Consulté en ligne le 22 septembre 2020.
URL : https://www.bcfga.com/files/SVCPressReleaseJan142015docx_docx.pdf

SUTHERLAND S.A. 2020. « About Us – Sutherland SA Produce – Cherries – Canada – USA – Spain – Australia – Hong Kong ». Consulté en ligne le 24 septembre 2020.
URL : <http://www.cherries.global/aboutus.html>

THOM, Shelby. 2017, 27 juin. "Eighty per cent of world's cherries originate in Summerland". *Global News*. Consulté en ligne le 22 septembre 2020.
URL : <https://globalnews.ca/news/3560979/eighty-per-cent-of-the-worlds-cherries-originate-in-summerland>

_____. 2020, 15 avril. « Coronavirus : Growing concern about possible influx of fruit pickers to Okanagan ». *Global News*. Consulté en ligne le 8 octobre 2020.
URL : <https://globalnews.ca/news/6823033/coronavirus-growing-concern-about-influx-of-fruit-pickers-to-okanagan/>

THOMSON, Duncan Duane. 1985. Thèse de doctorat. *A history of the Okanagan : Indians and Whites in the Settlement era, 1860-1920*. University of British Columbia. 413 pages.
DOI : 10.14288/1.0107160

TOMIC, Patricia et Ricardo TRUMPER. 2016. "Labouring in the Four-Season Paradise – Workers and Agriculture in the Okanagan Valley" in MCDONALD, Shirley A. et Bob BARNETSON. 2016. *Farm Workers in Western Canada – Injustices and Activism*. University of Alberta Press. 256 pages.

TREMBLEY, Connor. 2019 (30 octobre). "Average rental rate jumps by 37 per cent in the Central Okanagan". *Kelowna Cap News*. URL : <https://www.kelownacapnews.com/news/average-rental-rate-jumps-by-37-per-cent-in-the-central-okanagan/>

UNHCR (AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS). 2018. *Population Statistics*. Consulté en ligne le 12 novembre 2018. URL : http://popstats.unhcr.org/en/asylum_seekers

VENN, David. 2019 (13 août). "Feds invest a quarter million in B.C. cherry industry". *The Trail*. Consulté en ligne le 24 septembre 2020. URL : <https://www.trailtimes.ca/news/feds-invest-a-quarter-million-into-b-c-cherry-industry/>

VEREA, Monica. 2010. « Los mexicanos en la política migratoria canadiense », *Norteamérica*, vol. 5(1), p. 93-127. URL : http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1870-35502010000100005&lng=es&nrm=iso

- VITE, Katya. 2019 (11 août). «Licenciatura, insuficiente para tener buen salario en México». *Milenio*. Consulté en ligne le 14 octobre 2020. URL : <https://www.milenio.com/negocios/licenciatura-insuficiente-para-tener-buen-salario-en-mexico>
- WALI (Western Agriculture Labour Initiative). 2018. *Issues and Solutions : The Seasonal Agricultural Workers Program*. Communiqué. 2 mai 2018. Consulté en ligne le 15 mai 2019. URL : <https://www.bcfga.com/files/SAWP%20Issues%20and%20Solutions%20May%20202018.pdf>. 6 pages
- WILLIAMS, Colin C. 2010. «The changing conceptualizations of informal work in developed economies». p. 11-33. In MARCELLI *et al.* 2010. *Op. cit.*
- WILLIAMS, Colin C. et Jan WINDEBANK. 2001. « Beyond profit-motivated exchange – Some lessons from the study of paid informal work ». *European Urban and Regional Studies*. Vol. 8(1). p. 49-61. DOI : 10.2139/ssrn.2289931
- WSU (WASHINGTON STATE UNIVERSITY). n.d.a. “Harvest”. Washington State University. Consulté en ligne le 30 septembre 2020. URL : <http://treefruit.wsu.edu/orchard-management/harvest/?print-view=true>
- _____. n.d.b. “Crop Load Management” Washinton State University. Consulté en ligne le 30 septembre 2020. URL : <http://treefruit.wsu.edu/orchard-management/crop-load-management/?print-view=true>
- WINES OF BRITISH COLUMBIA. 2020. “The Okanagan Valley”. Consulté en ligne le 18 septembre 2020. URL : <https://winebc.com/discover-bc-wine-country/okanagan-valley/>
- WONG, Lloyd. 1988. *Migrant seasonal agricultural labour: Race and ethnic relations in the Okanagan Valley*. Thèse de doctorat. Université York. Toronto.